This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

32
2.8

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

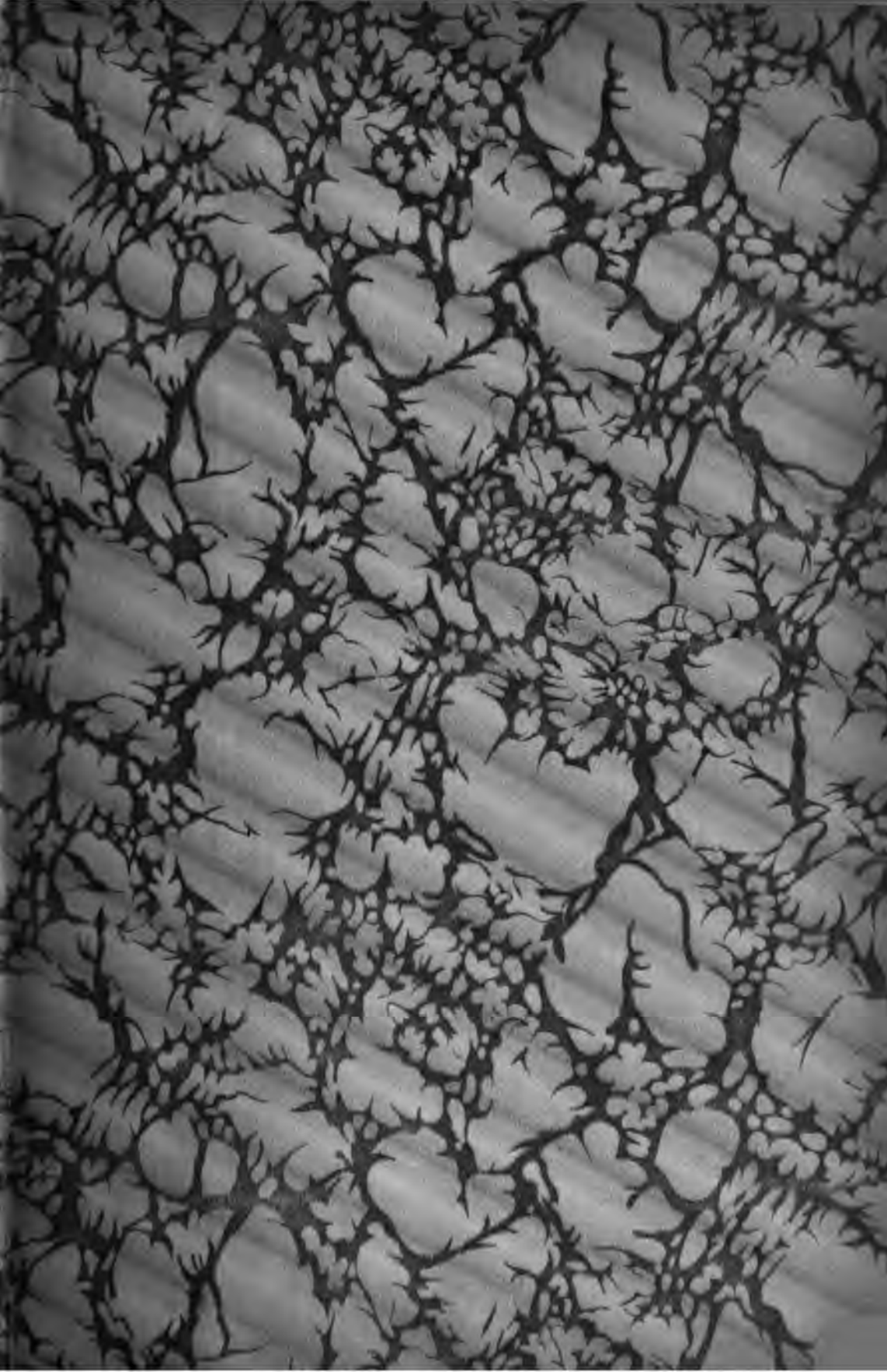

BULLETIN DE LA DIANA.

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME QUATORZIÈME

1904 — 1905

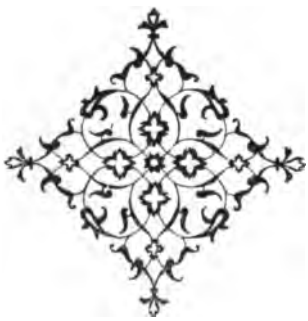

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE TUPINERIE, 4
MONTBRISON
1906.

Fr 32.2.8

HARVARD COLLEGE
FEB 23 1923
LIBRARY

F. C. LOWELL FUND

JANVIER — MARS 1904.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

1er janvier 1904

Président d'honneur : Son Eminence le Cardinal COULLIÉ, archevêque de Lyon et de Vienne.

BUREAU

Président ; M. le vicomte DE MEAUX.

Vice-Président : M. CHASSAIN DE LA PLASSE.

Trésorier : M. JOSEPH RONY.

Secrétaire : M. ELEUTHÈRE BRASSART.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRE DE DROIT

M. le MAIRE DE MONTBRISON.

MEMBRES ELUS

POUR L'ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

MM. Alphonse DE SAINT-PULGENT.
L'abbé REURE.
HENRI GONNARD.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

MM. ERNEST LERICHE.
JOSEPH DÉCHELETTE.
LOUIS MONERY.

POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

MM. MAURICE DE BOISSIEU.
Comte DE CHARPIN-FEUGEROLLES.
PHILIPPE TESTENOIRE-LAFAYETTE.

Bibliothécaire de la Société : M. THOMAS ROCHIGNEUX.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

ACHALME (LÉON), conservateur des hypothèques, Montbrison (11 février 1884).

ALBON (MARQUIS D'), château d'Avauges, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône) (16 octobre 1884).

ALIX (le docteur), médecin-major, au camp de Cervières, Fondouck-Djédid (Tunisie) (15 décembre 1898).

ALVERNY (D'), garde général des Eaux et Forêts, Boën-sur-Lignon (15 janvier 1903).

ANDRIEUX (P), ingénieur-architecte, rue Jacquard, 2, Saint-Etienne (18 mai 1893).

---

(1) La date placée à la suite du nom de chaque sociétaire est celle de son admission dans la Compagnie.

Aux termes de l'article 10 des statuts délibérés en Conseil d'Etat, pour être reçu membre de la Société, il faut être présenté par un des membres et agréé par le Bureau.

MM.

ARLEMPDES (Charles-Emmanuel, baron de Laval d'), château de Salornay, par Hurigny (Saône-et-Loire) (15 mai 1895).

ASTIC (Auguste), notaire, Feurs (20 avril 1895).

AUBERT (l'abbé Ferdinand), curé d'Usson-en-Forez (16 juin 1884).

AUBIGNEU (Antoine d'), Moulins (Allier) (30 septembre 1892).

AVAIZE (Amédée d'), membre de la Société française d'archéologie, rue de la République, 81, Lyon (10 octobre 1872).

BALAY (Ferdinand), notaire, rue de la Paix, 10, Saint-Etienne (2 juillet 1890).

BALAY (Francisque), château de Sourcieux, Chalain-le-Comtal (29 janvier 1891).

BALDIT (Frédéric), avocat, Montbrison (1er janvier 1897).

BARALIER (l'abbé Antoine), professeur d'histoire au Petit Séminaire, Montbrison (21 novembre 1903).

BARLET (Régis), négociant, Usson-en-Forez (23 décembre 1903).

BARTHÉLEMY (Anatole de), membre de l'Institut, du Comité des Travaux historiques et scientifiques et des Sociétés savantes, des Sociétés des Antiquaires de France et de l'Ouest, de la Société française d'archéologie, correspondant de la Société Eduenne, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris (7 mai 1874).

BARTHOLIN (l'abbé), à Vernaison (Rhône) (24 août 1882).

BASSON (l'abbé), professeur à l'école Bossuet, rue du Luxembourg, 6, Paris (19 décembre 1880).

BATHIAS (l'abbé), curé de Saint-Michel (Loire) par Condrieu (Rhône) (1er avril 1902).

BAUDRIER (Julien), rue Bellecour, 3, Lyon (21 août 1886).

BAUFFREMONT (prince duc de), rue de Grenelle, 87, Paris (27 janvier 1898).

BEAUVERIE (Charles), artiste peintre, Poncins, par Feurs, et 29, rue Gabrielle, Paris (29 septembre 1897).

MM.

BÉGONNET (l'abbé Joseph), vicaire à Saint-Romain-le-Puy (10 juillet 1894).

BERTRAND (Alfred), conservateur du musée départemental, cours de Bercy, 10, Moulins (Allier) (7 février 1887).

BLANC (Antony), banquier, Saint-Bonnet-le-Château (10 octobre 1872).

BOISSIEU (Maurice de), membre de la Société française d'archéologie, correspondant de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, rue Vaubecour, 12, Lyon et château de la Doue, Saint-Galmier (23 mai 1872).

BONAND (Madame de), château de Montaret, par Souvigny (Allier) et Montbrison (10 juin 1903).

BONJOUR (l'abbé Joseph), supérieur du Petit Séminaire, Verrières (1er octobre 1900).

BONNASSIEUX, notaire, Boën-sur-Lignon (9 octobre 1887).

BONNET (Jules), avoué, rue de la Loire, 23, Saint-Etienne (25 juin 1883).

BOUCHETAL de LA ROCHE (Pétrus), ancien magistrat, Saint-Bonnet-le-Château (10 mai 1882).

BOUCHETAL-LAROCHE (Régis), rue Victor-Hugo, 40, Lyon, et Saint-Bonnet-le-Château (20 février 1900).

BOULIN (Félix), secrétaire de la Chambre de commerce française, New-York (Etats-Unis) (21 août 1886).

BOURGES (Francisque), notaire, Montbrison (17 juin 1902).

BOURNE (Hippolyte), industriel, rue de la Ramousse, Chazelles-sur-Lyon (7 novembre 1900).

BRASSART (Aimé), publiciste, Montbrison (19 novembre 1889).

BRASSART (Eleuthère), imprimeur, membre de la Société française d'archéologie et de la Société Eduenne, correspondant national de la Société des Antiquaires de France, Montbrison (27 mai 1877).

BREBANT (l'abbé Désiré), professeur à Saint-Martin-d'Ainay, Lyon (30 juillet 1902).

MM.

BROSSE (l'abbé Alexis), curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Espérance, Montbrison (21 juin 1893).

BROUTIN (Gustave), château des Chassaings, Pouilly-les-Feurs (18 février 1901).

BRUN (l'abbé Jean-François), prêtre retiré, Vernaison (Rhône) (11 septembre 1887).

BUER (l'abbé), curé de Saint-Cyr-les-Vignes, par Bellegarde (6 janvier 1888).

CHABANNES (Henri, comte de), place Bellecour, 30 bis, Lyon, et château de la Tourette, Evaux par l'Arbresle (Rhône) (12 mai 1891).

CHABERT de BOEN (Paul, baron de), membre de la Société de l'Histoire de France et de la Société française d'archéologie, Boën-sur-Lignon (10 octobre 1872).

CHAIZE (Hippolyte), vice-président honoraire du tribunal civil, Montbrison (29 août 1862).

CHAMBRE DES NOTAIRES de l'arrondissement de Montbrison (7 mai 1874).

CHARPIN-FEUGEROLLES (André, comte de), château de Feugerolles, le Chambon-Feugerolles (24 février 1880).

CHARVET (Henri), place Marengo, 5, Saint-Etienne, et château de Vaugirard, Chandieu (10 janvier 1898).

CHASSAIN de la PLASSE (Raoul), membre de la Société française d'archéologie, avocat, Roanne (2 juillet 1877).

CHAUVE (l'abbé Jean-Marie), vicaire à Sainte-Madeleine, Tarare (23 septembre 1898).

CHAYSSAC (Claudius), négociant, Saint-Bonnet-le-Château, (1er août 1901).

CHAZAL (l'abbé), curé d'Écotay-l'Olme (10 juin 1897).

CHEVALARD (Jules du), ancien préfet, château de Vougy, (24 janvier 1901).

CHEVALIER (l'abbé Ulysse), chanoine honoraire, correspondant de l'Institut, de la Société des Antiquaires de France, de la Société littéraire, historique et archéolo-

MM.

gique de Lyon, membre de la Société de l'Histoire de France et de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur du Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, professeur d'histoire ecclésiastique aux Facultés catholiques de Lyon, Romans (Drôme) (18 mai 1881).

CHEVROLAT (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire, Montbrison (29 janvier 1891).

COADON (Alexandre), négociant, membre de la Société française d'archéologie, rue de la Bourse, 5, Saint-Etienne.

CONDAMIN (l'abbé James), docteur en théologie et ès-lettres, professeur de littérature étrangère à la Faculté catholique des lettres, chanoine honoraire de Lyon et de Bordeaux, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, correspondant national de la Société des Antiquaires de France, place Bellecour, 26, Lyon (22 novembre 1878).

COSTE (Louis), agent général du Phénix, rue Mi-Carême, 8, Saint-Etienne (20 novembre 1884).

COSTE (Louis), rue du Plat, 40, Lyon, et les Salles, par Noirétable (19 juin 1889).

COUDOUR (Étienne), avoué, Montbrison (25 juin 1883).

COULLIÉ (S. É. Mgr. le Cardinal), archevêque de Lyon (28 octobre 1893).

COURBON (Ferdinand), avoué, rue de la Loire, 14, Saint-Etienne (18 décembre 1879).

CROZIER (François-Philippe), juge de paix, Montbrison, et Montoisel, Pralong (29 août 1862).

DAVID (Hippolyte), négociant en soieries, rue Mi-Carême, 6, Saint-Etienne (9 juin 1903).

DÉAL (l'abbé Joseph), aumônier du Tiers-Ordre, chez M. Gillier, Saint-Etienne (3 janvier 1895).

MM.

DÉCHELETTE (Eugène), négociant, membre de la Société Eduenne, Roanne (7 février 1884).

DÉCHELETTE (Joseph), conservateur du musée de Roanne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Beaux-Arts et de la Commission des Monuments historiques, inspecteur régional de la Société française d'archéologie, correspondant de la Société archéologique du royaume de Bohême, et de la Société nationale des Antiquaires de France, vice-président de la Société Eduenne, rue de la Sous-Préfecture, 2, Roanne (7 février 1884).

DÉCHELETTE(Mgr Louis-Jean), vicaire général du diocèse, membre de la Société Eduenne, Lyon (27 mai 1880).

DEGRAIX (l'abbé Benoit), curé de Cornillon, par Unieux (2 août 1899).

DELOMMIER (Julien), négociant, Feurs (23 juillet 1903).

DESJOYAUX (Joseph), au Grand-Clos, Cuzieu, par Saint-Galmier, membre de la Société française d'archéologie, conseiller général de la Loire (18 mai 1881).

DESJOYEAUX (Claude-Noel), à la Pareille, rue Marthourey, Saint-Etienne (23 août 1897).

DESVERNAY (Madame la Comtesse Maurice), château de Chenevoux, Néronde (17 juin 1902).

DÈZES (Edouard), président du Tribunal civil, Montbrison (17 avril 1898).

DUCLOS (l'abbé Claude), vicaire à l'Etrat, par Saint-Etienne (3 juin 1902).

DUGAS de la CATONNIÈRE (René, baron), château de la Rey, Saint-Galmier (26 janvier 1882).

DUMAS (Joseph), ancien négociant, rue de la République, 11, Saint-Etienne (9 juin 1903).

DUPIN (Louis), avocat, Montbrison (19 juin 1890).

DUPIN (Pierre), notaire, Montbrison (19 janvier 1890).

DUPRÉ (l'abbé Louis), curé-archiprêtre de Feurs (23 août 1887).

MM.

DURAND (Alban), ancien magistrat, Montbrison (12 mai 1891).

DUREL (Charles), négociant, Montbrison (30 août 1887).

DUSSER (Louis), rue du Colisée, 46, Paris, et Saint-Georges-Hauteville (28 novembre 1882).

EPINAT (l'abbé), curé de Nollieu, par Saint-Germain-Laval (21 août 1886).

EPITALON (Jean-Marie), rue Mi-Carême, Saint-Etienne (10 novembre 1884).

FABRE (l'abbé), vicaire à Aveizieu, par Saint-Galmier (26 janvier 1903).

FAISANT (Stephane), industriel, rue Brison, Roanne (12 mai 1887).

FAUGIER (l'abbé Etienne), chanoine honoraire de Lyon, curé de Valfleury, par Saint-Chamond (17 mai 1901).

FAURE (Emile), libraire, Montbrison (5 mai 1892).

FAURE (l'abbé Jacques), curé de Saint-Laurent-sous-Rochefort (29 novembre 1893).

FAURE (l'abbé Philibert), curé-archiprêtre de Soleymieu (10 mai 1892).

FAUVELLE (l'abbé Adrien), professeur à l'institution des Chartreux, Lyon (3 avril 1899).

FERRAN (Jean), carrossier, Montbrison (22 avril 1893).

FERRATON (l'abbé), à Millery (Rhône) (12 juillet 1880).

FORESTIER (l'abbé Auguste), curé de Saint-Just-sur-Loire (1er juillet 1880).

FORISSIER (Henri), château de la Pommière, Chalain-le-Comtal (27 mai 1880).

FOUILHOUX (l'abbé Jean-Baptiste), chanoine titulaire, rue neuve des Carmes, 3, Clermont-Ferrand (18 juillet 1889).

FRANÇOIS (le capitaine), officier d'état-major au 105e de ligne, Riom (28 juin 1901).

FRÉMINVILLE (Joseph de Lapoix de), archiviste de la Loire,

MM.

correspondant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Saint-Etienne (30 octobre 1891).

GACHET (Marc), avocat, rue du Grand-Moulin, 4, Saint-Etienne (27 août 1881).

GAUTHIER-DUMONT, rue d'Arcole, 5, Saint-Etienne (7 juillet 1890).

GAYET-CHALAND, château de Charmes, par Saint-Donat (Drôme), et rue de Jarente, 18, Lyon (22 février 1900).

GILLET (l'abbé), aumônier, Feurs (19 février 1901).

GONNARD (l'abbé Benoit), curé d'Amions (19 septembre 1893).

GONNARD (Henri), ancien conservateur du Palais des Arts, membre de la Société française d'archéologie, correspondant national de la Société des Antiquaires de France, rue Gambetta, 52, Saint-Etienne (23 mai 1872).

GONON (Emile), avocat, avoué honoraire, rue de la Loire, 14, Saint-Etienne (18 mai 1893).

GONON (Joannès), notaire, Renaison (29 juin 1891).

GOUTORBE (l'abbé), vicaire à St-Germain-Laval (5 juin 1893).

GOUTTEFANGEAS (l'abbé), vicaire à Boën (26 juin 1897).

GRANGER (Pétrus), ancien notaire, rue de la Bourse, 31, Saint-Etienne (23 mai 1872).

GRIMAUD (l'abbé), curé de Saint-Jean-Soleymieu (28 novembre 1899).

GRUBIS (F.), notaire, rue du Général-Foy, 10, Saint-Etienne (20 juillet 1896).

GUILLOUD (Adolphe), avocat, Roanne (6 décembre 1879).

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut et de la Société des Antiquaires de France, conservateur du département de la sculpture grecque et romaine au musée du Louvre, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, rue de Washington, 15, Paris (1er août 1881).

MM.

HUGUET (l'abbé Jean-Baptiste), vicaire à Saint-Bonnet-le-Château (21 octobre 1901).

JACQUES (Henri), avoué, Roanne (27 février 1888).

JACQUET (Camille), avoué, Montbrison (12 juin 1886).

JARROSSON (l'abbé), vicaire à Notre-Dame-Saint-Vincent, Lyon (20 juin 1897).

JARRY (l'abbé Jean-Baptiste), professeur d'histoire au petit séminaire, Verrières (16 avril 1902).

JAVOGUES (Pierre), fabricant de produits céramiques, Roanne (22 février 1898).

JEANNEZ (Louis), Ouches, par Roanne (1er janvier 1897).

JORDAN de SURY (Aimé), Sury-le-Comtal (29 août 1862).

JOTILLON (Victor), avocat, Roanne (13 mai 1886).

LACHARD (l'abbé), curé de Saint-Clément-les-Places, par Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône) (26 janvier 1892).

LACHAUD (l'abbé Simon), curé de Loire (Rhône) (14 décembre 1882).

LACHÈZE (Louis), Montbrison (29 août 1862).

LACHMANN (Emile), compositeur de musique, Montbrison (14 février 1886).

LAFAY (Octave), avocat. Montbrison (20 février 1887).

LAFFAY (Rémy), rue des Marronniers, 2, Lyon (29 août 1894).

LAFOREST-DIVONNE (comte de), capitaine du recrutement, Roanne (6 février 1901).

LANGLOIS (l'abbé), curé-archiprêtre, Saint-Bonnet-le-Château (27 mai 1877).

LA PLAGNE (Amaury de), château de la Tuilière, Montbrison (21 juin 1875).

LA PLAGNE (Amédée de), château des Peynots, Saint-Paul-d'Uzore (4 janvier 1901).

LAPRADE (Norbert de), Orsan (Gard), et rue Banasterie, 23, Avignon (26 septembre 1884).

MM.

LAPRADE (Paul de), rue Vaubecour, 42, Lyon (26 septembre 1884).

LAPRADE (Victor de), docteur en médecine, rue de Castries, 10, Lyon (16 juin 1884).

LARDERET de FONTANÈS, château de Châtel, Cleppé (6 décembre 1888).

LASTEYRIE (Robert, comte de), membre de l'Institut, secrétaire de la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, professeur d'archéologie à l'école des Chartes, rue du Pré-aux-Clers, 10 bis, Paris (24 mai 1872).

LE CONTE (Etienne), Montbrison, et château de Champs, Mornand (29 août 1866).

LE CONTE (Jules), château de la Curée, Vivans, par la Pacaudière (1er juin 1874).

LERICHE (Ernest), chemin des Minimes, Sainte-Foy-lès-Lyon (14 mars 1887).

LEVET (Georges), député de la Loire, rue Pasquier, 28, Paris, et Montbrison (5 décembre 1876).

MANIN (l'abbé Jean-Baptiste), chapelain de Fourvieres, montée des Anges, 4, Lyon (6 février 1878).

MARNAT (l'abbé Jean-Marie), prêtre retiré, Vernaison (Rhône) (9 mai 1880).

MARNAT (l'abbé Jean-Baptiste), curé d'Allieu (3 janvier 1895).

MARSANNE (l'abbé), curé de Chandieu (20 juin 1886).

MARTIN (l'abbé Jean-Baptiste), membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, place de Fourvières, 2, Lyon (7 février 1897).

MASSARDIER (l'abbé Antoine), curé de Terrenoire (15 juin 1903).

MEAUDRE de SUGNY, château de Sugny, Nervieux, et 21, rue Alphonse Denis, Hyères (Var) (29 août 1862).

MM.

MEAUX (Camille, vicomte de), ancien député, ancien sénateur, ancien ministre, membre de l'Académie de Lyon et de l'Institut des Provinces, inspecteur de la Société française d'archéologie, Montbrison et château d'Ecotay-l'Olme (29 août 1862).

MEAUX (baron Charles de), rue de Courcelles, 16, Paris (17 février 1897).

MICHAUD (l'abbé Louis), curé de Saint-Thomas-la-Garde (15 juin 1903).

MONERY (Louis), membre de la Société française d'archéologie, rue de la Sous-Préfecture, 9, Roanne (17 juillet 1883).

MONTGOLFIER (Adrien de), ancien sénateur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Hauts-Fourneaux et Forges de la Marine et des Chemins de fer, Saint-Chamond (29 août 1862).

MONTROUGE (Albert de), rue Saint-Joseph, 17, Lyon et Montbrison (28 juin 1875).

MOREL (Elie), au Verdier, Ecotay-l'Olme (25 avril 1878).

NESME (l'abbé), prêtre retiré, Vernaison (Rhône) (25 mars 1884).

NEYRAND (Charles), ancien député, membre de la Société française d'archéologie, Saint-Chamond (11 juillet 1885).

NEYRON (Gabriel), Château-Rose, par Meylieu-Montrond (10 octobre 1872).

ODIN, docteur en médecine, Saint-Galmier (22 septembre 1897).

OLLAGNIER (l'abbé Charles), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre-la-Madeleine, Montbrison (7 mai 1874).

ORCEL (Emile), ingénieur à la Compagnie du gaz, rue Balay, 35, Saint-Etienne (4 juin 1894).

PALLIÈRE (l'abbé), chanoine titulaire, avenue de l'archevêché, 5, Lyon (25 janvier 1902).

PALLUAT de BESSET (Henri, comte), château de la Salle, Nervieux (19 juin 1890).

MM.

PALLUAT DE BESSET (ROGER, comte), rue Galilée, 23, Paris, et château de la Salle, Nervieux (19 avril 1900).

PARIS (l'abbé), curé de Marcoux (29 janvier 1891).

PASZKOWICZ (ETIENNE DE), architecte, Roanne (24 mai 1884).

PÉNEL (l'abbé JOSEPH), Lyon (14 novembre 1902).

PÉNEL (l'abbé PAUL), directeur du petit séminaire de Montbrison (20 mars 1903).

PERDU (LÉON), docteur en médecine, Montbrison (12 février 1894).

PÉRICHONS (HECTOR, baron DES), château des Périchons, Poncins, par Feurs, et Montbrison (25 avril 1882).

PERRET (AIMÉ), Ecully (Rhône) (8 août 1897).

PERRET (l'abbé JOSEPH), professeur au petit séminaire, Montbrison (23 février 1904).

PEYRIEUX (l'abbé), chapelain de Fourvières, Lyon (13 mai 1903).

PEYRON (l'abbé ANTOINE), curé-archiprêtre de Boën-sur-Lignon (1er juin 1874).

PICARD (l'abbé LOUIS), curé de Rochetaillée (Rhône) (19 juin 1888).

PICHON (ANTOINE), négociant, Montbrison (28 mai 1900).

PLANCHET (l'abbé JACQUES), vicaire à Notre-Dame, Montbrison (30 janvier 1899).

PLANTIN (l'abbé), rue Auguste-Comte, 11, Lyon (24 octobre 1901).

PLOTTON (l'abbé FRANÇOIS), prêtre retiré, Moind (28 août 1887).

POINAT (JULES), membre de la Société française d'archéologie, Saint-Rambert-sur-Loire (7 mai 1874).

POINT, notaire, rue Michelet, 19, Saint-Etienne (27 décembre 1886).

POLIGNAC (duc DE), place de la Concorde, 10, Paris, et Houdonville (Eure) (5 février 1897).

MM.

POMÉON (Pierre), imprimeur, place Dorian, Saint-Chamond (10 juin 1889).

PONCINS (Bernard, comte de), château du Palais, par Feurs (18 mai 1893).

PONCINS (Edmond, vicomte de), Lailly (Loire) (28 décembre 1903).

POPULUS, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, Clermont-Ferrand (17 juin 1888).

PRADIER (Joseph), notaire, Saint-Martin-la-Sauveté (8 avril 1897).

PRAJOUX (l'abbé Joseph), rue Nationale, 1, le Côteau (Loire) (31 octobre 1886).

QUIRIELLE (Pierre de), château de Say, Marcilly-le-Pavé (5 mai 1883).

RAMEL (Elie), banquier, rue des Jardins, 13, Saint-Etienne (8 décembre 1881).

RAMEL (Jean), quai Saint-Vincent, 26, Lyon (18 mai 1893).

RECORBET (Jean), notaire, Feurs (4 novembre 1899).

RELAVE (l'abbé Maxime), chanoine honoraire de Soissons, membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, curé de Sury-le-Comtal (26 avril 1879).

RENOUX (l'abbé Joseph), curé de Viplaix (Allier) (3 juillet 1893).

REURE (l'abbé Odon), docteur ès-lettres, professeur à la Faculté catholique des lettres, chanoine honoraire, aux Chartreux, Lyon (1er septembre 1891).

REY (l'abbé Jacques), curé de Pomeys, par Saint-Symphorien-sur-Coise (7 novembre 1892).

REY (l'abbé Laurent), curé de Haute-Rivoire (Rhône) (14 mai 1894).

REYMONDIER (l'abbé), vicaire, Rive-de-Gier (21 janvier 1888).

ROCHETAILLEE (Vital, baron de), château de Nantas, Saint-Jean-Bonnefonds, par Terrenoire (4 août 1864).

MM.

ROCHIGNEUX (Thomas), Montbrison (1er mars 1883).

RONY (Joseph), Montbrison, et les Basties, Lantignié (Rhône) (23 mai 1872).

RONY (Louis), avocat, Montbrison, et Daumois, Allieu (23 mai 1872).

RONY (l'abbé Régis), supérieur de philosophie au grand séminaire, rue Saint-Clément, Nantes (Loire-Inférieure) (13 juillet 1886).

ROUSSE (Ernest), notaire, Montbrison (6 janvier 1894).

ROUSSET (l'abbé Callixte), directeur de l'asile Saint-Léonard, à Couzon au Mont-d'Or (Rhône) (12 avril 1880).

ROUSTAN (Paul), imprimeur, quai du Canal, 1, Roanne (2 juin 1884).

ROUX (André), ancien sous-préfet, château de la Noërie, Néronde (10 octobre 1872).

ROUX (Victor), Nandax, par Vougy 29 août 1862).

SACHET (l'abbé Alphonse), chanoine honoraire, curé de Sainte-Foy-lès-Lyon (7 novembre 1892).

SAIGNOL (Alexandre), ingénieur civil, rue de la Préfecture, 7, Saint-Etienne (18 octobre 1881).

SAIGNOL (l'abbé Laurent), vicaire à Saint-Pierre-la-Madeleine, Montbrison (28 juin 1899).

SAINT-GENEST (Max de), château de la Plagne, Veauche (20 janvier 1895).

SAINT-PULGENT (Alphonse de), Montbrison, et château de Combes, Montverdun (5 décembre 1876).

SAINT-PULGENT (Madame Léon de), Montbrison, et château de Combes, Montverdun (20 février 1887).

SALLEIX (Amédée), licencié en droit, industriel, Régny (21 octobre 1903).

SAUZEY (Eugène du), château de Saint-Vincent, par le Côteau (8 juillet 1874).

SÉON (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Galmier (26 septembre 1897).

MM.

SERRE (l'abbé Louis), curé de Bellegarde-en-Forez (17 mai 1902).

SIGNERIN (l'abbé Charles), curé-archiprêtre de Saint-Rambert-sur-Loire (16 juillet 1893).

SIVARD (l'abbé), curé de Bussières (14 juin 1886).

STEYERT (André), place Bellecour, 21, Lyon (12 avril 1880).

SUGNY (comte de), ancien député, boulevard Saint-Germain, 234, Paris et château de Genetines, Saint-Romain-d'Urfé (29 août 1862).

TARDIEU (Paul), en religion frère Samuel, Saint-Etienne (26 novembre 1890).

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), membre de la Société française d'archéologie, ancien notaire, rue des Jardins, 28, Saint-Etienne (20 juin 1875).

TÉZENAS du MONTCEL (Paul), avocat, rue de la République, 23, Saint-Etienne (9 juin 1903).

THEVENET (Benoit), architecte, Montbrison (20 janvier 1887).

THEVENET (Joanny), architecte expert, Montbrison (3 janvier 1895).

THIBAUD (Antoine), notaire, Saint-Polgues, par Saint-Germain-Laval (18 juillet 1894).

THIOLLIER (Félix), rue de Grenelle, 27, Paris, et rue de la Bourse, 28, Saint-Etienne (7 juillet 1879).

THIOLLIER (Noel), archiviste-paléographe, rue de la Bourse, 28, Saint-Etienne (5 février 1896).

THIOLLIÈRE de la GARINIÈRE (Remy), Saint-Galmier (23 septembre 1897).

TOURNELLES (Vital, baron des), place Bellecour, Lyon, et château de Crary, par Charolles (Saône-et-Loire) (6 décembre 1888).

TRABUCCO (l'abbé Jules), curé de Fontaines-Saint-Martin (Rhône) (27 mai 1880).

MM.

VALENDRU (l'abbé Noel), curé de Chalain-le-Comtal (20 avril 1901).

VANEL (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Saint-Joseph-la-Demi-Lune (13 décembre 1895).

VARAX (Paul de riverieulx de), château de Rochefort, par Amplepuis (Rhône) (24 octobre 1901).

VAZELHES (Étienne, baron de), Montbrison, et Grézieu-le-Fromental (16 février 1878).

VERCHÈRE (Gabriel), notaire, Saint-Germain-Lespinasse (22 juin 1884).

VERRIERE (Marc), avoué, rue de Cadore, Roanne (19 mai 1887).

VERSANNE (l'abbé Jean-Marie), prêtre retiré, Montbrison (7 mai 1874).

VIDAL (Raymond), contrôleur des contributions directes, rue Saint-Savournin, Marseille (13 mars 1890).

VIER (Louis), ancien président de l'Administration des Hospices, membre de la Société française d'archéologie, Saint-Etienne (29 août 1862).

VILLECHAIZE (Just, comte de), Noirétable (6 juin 1889).

VIRIEUX (l'abbé), curé d'Ecully (Rhône) (28 février 1882).

MEMBRES CORRESPONDANTS

BEAUJOLIN (Lucien), docteur en médecine, Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) (16 octobre 1884).

BONAND (Odile de), château de Montaret, par Souvigny (Allier), et Montbrison (26 février 1903).

BOUDON (Albert), place du Breuil, le Puy (Haute-Loire) (30 juillet 1903).

BOURBON (T.), architecte, place de la Bourse, 2, Lyon (10 juillet 1898).

MM.

CLAVIERES (Raoul de) château de Jarnioux (Rhône) (20 janvier 1895).

DULIER-VIELLARD, agent-voyer départemental en retraite, Lezoux (Puy-de-Dôme) (20 mai 1891).

DUMOULIN (Maurice), route d'Ecquevilly, 59, les Mureaux (Seine-et-Oise) (28 septembre 1888).

FABRE (Paul), docteur en médecine, Commentry (Allier) (14 septembre 1882).

GALLE (Léon), quai de la Pêcherie, 1, Lyon (6 décembre 1886).

GUILHAUME (Charles), receveur des contributions indirectes, Noirétable (28 août 1880).

JAMOT (Claudius), architecte, rue Vaubecour, 27, Lyon (16 juin 1888).

LACROIX (Joseph), avocat, Espalion (Aveyron) (6 février 1900).

LEBLANC (Joseph-Toussaint), juge de paix, Saint-Laurent-de-Chamousset (9 janvier 1891).

LONGEVIALLE (Louis de), rue Sala, 4, Lyon (14 mars 1895).

MARCHÉ (Joseph du), Bourg et Marboz (Ain) (12 juillet 1880)

MARCILLY (Henri de), consul de France, en résidence à Paris (6 novembre 1899).

MATAGRIN (Henri), légiste, Corbelin (Isère) (2 janvier 1890).

NOBLET LA CLAYETTE (marquis de), château de Pluvy, par Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), et château de la Clayette (Saône-et-Loire) (29 décembre 1897).

QUIRIELLE (Roger de), Montaiguet (Allier) (24 août 1882).

RICHARD (Paul), secrétaire de la société de géographie, chemin de Francheville, 10, Lyon (28 décembre 1895).

ROUSSE (Xavier), ingénieur des arts et manufactures attaché à la Compagnie P.-L.-M., rue de l'Yvette, 6, Paris-Auteuil (22 mars 1898).

MM.

RUFFIER (Eugène), 30, rue du Plat, Lyon (9 juin 1903).

SACONAY (Johans Dareste de), château de Saconay, par Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) (29 janvier 1885).

SAINT-VICTOR (Charles de), correspondant de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, château de Chamousset, Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône) (11 avril 1878).

TEMPIER (D.), archiviste départemental, place Duguesclin, 6, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) (5 décembre 1876).

VACHEZ (Antoine), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon et de la Société française d'archéologie, correspondant national des Antiquaires de France, place Saint-Jean, 2, Lyon (10 juin 1873).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Académie delphinale, Grenoble.

Académie de Mâcon.

Académie de Nîmes.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris.

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres Aix-en-Provence.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Dijon.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Besançon.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Clermont-Ferrand.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, Chambéry.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Lyon.

Académie de Vaucluse, Avignon.

Académie du Var, Toulon.

Académie d'Hippone, Bône.

Académie d'Histoire et d'Antiquités, Stockolm.

Archives de la Loire.

Bibliothèque de la Sorbonne, Paris.

Bibliothèque de la ville de Roanne.

Bibliothèque de la ville de Saint-Etienne.

Chambre de Commerce de Saint-Etienne.

Comité de l'Art chrétien du diocèse de Nîmes.

Comité d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, Romans.

Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or, Dijon.

Commission historique du Nord, Lille.

Institut de Carthage, Tunis.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris.

Direction des Beaux-Arts, bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales, 5, rue de Valois, Paris.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Direction du Musée Guimet, Paris.

Revue de l'histoire de Lyon.

Revue épigraphique.

Revue historique, archéologique, littéraire, illustrée du Vivarais.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon.

Smithsonian Institution, Washington.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, le Puy.

Société archéologique du Midi de la France, Toulouse.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, Orléans.

Société archéologique, Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire, Béziers.

Société bibliographique et des publications populaires, Paris.

Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, Saint-Etienne.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, le Puy.

Société d'Archéologie lorraine et du musée historique lorrain, Nancy.

Société de Borda, Dax.

Société d'Émulation, Abbeville.

Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain, Bourg.

Société d'Émulation et des Beaux-Arts de l'Allier, Moulins.

Société d'Émulation du Doubs, Besançon.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Société de Saint-Jean, Paris.

Société des Amis de l'Université, Clermont-Ferrand.

Société des Amis des Sciences et Arts, Rochechouart.

Société des Antiquaires de Normandie, Caën.

Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Société des Antiquaires du Centre, Bourges.

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.

Société des Bollandistes, Bruxelles.

Société de secours des amis des Sciences, Paris.

Société des Etudes historiques, Paris.

Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez.

Société des Sciences et Arts du Beaujolais, Villefranche-sur-Saône.

Société des Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Société des Lettres, Sciences et Arts, Rive-de-Gier.

Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de l'Ain, Bourg.

Societé des Sciences historiques et naturelles, Semur-en-Auxois.

Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire, Tarare.

Société d'Études des Hautes-Alpes, Gap.

Société d'Études scientifiques et archéologiques, Draguignan.

Société d'Histoire, Archéologie et Littérature, Beaune.

Société d'Histoire et d'Archéologie, Châlon-sur-Saône.

Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun.

Société française d'Archéologie, Caen.

Société Gorini, Bourg.

Société historique, Compiègne.

Société historique et archéologique du Maine, le Mans.

Société littéraire, historique et archéologique, Lyon.

Société nationale des Antiquaires de France, Paris.

Société neuchâteloise de géographie, Neufchâtel.

Société philomatique, Paris.

Société scientifique et littéraire, Alais.

Université de Lyon.

II.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 FÉVRIER 1904.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. d'Alverny, Baldit, abbé Barailler, abbé Bégonnet, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Buer, abbé Chevrolat, Crozier, J. Déchelette, baron Dugas de la Catonnière, Durel, H. Gonnard, Jacquet, abbé Lachaud, Lachèze, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, vicomte de Meaux, Monery, Morel, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Perret, abbé Relave, abbé Reure, Rochigneux, L. Rony, J. Rony, Alph. de Saint-Pulgent, Testenoire-Lafayette, abbé Versanne.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la réunion : S. E. le cardinal Coullié, MM. de Boissieu, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, C.-N. Desjoyeaux, Jamot, Leriche, chanoine Sachet, abbé Serre.

En ouvrant la séance, M. le Président a parlé en ces termes des membres récemment décédés :

« Depuis notre dernière réunion nous avons encore à déplorer la perte de trois de nos confrères : M. Crépet appartenait depuis plus de vingt ans à notre Société ; il assistait à nos séances avec une assiduité dont nous devons lui savoir gré. M. Gros au contraire était un nouveau venu à Montbrison, un nou-

veau venu à la Diana. Mais il s'était parmi nous promptement fait des amis, en même temps que dans l'exercice de sa profession de pharmacien il s'était assuré l'estime et la confiance générale et peut-être nous est-il permis de penser qu'en voulant être admis dans notre compagnie, où nous nous étions félicités de l'accueillir, il avait attesté l'attrait que notre pays de Forez inspire à ses habitants de fraîche date, aussi bien qu'à ceux qui y sont enracinés. M. l'abbé Juthie curé de Saint-Laurent-de-Chamousset était un enfant de Verrières, un élève du séminaire de Verrières. Ses souvenirs de famille et tout ensemble sa propre éducation l'attachaient à cet établissement. On comptait sur lui pour en écrire la chronique. Puisse cette chronique se retrouver dans ses papiers ! elle importe singulièrement à l'histoire de la renaissance religieuse en notre pays à la suite de la Révolution, elle en fournirait l'un des plus intéressants chapitres ! »

Excursion pour 1904.

M. le Président dit qu'au mois de juin prochain la Société française d'Archéologie doit tenir au Puy son congrès annuel. Il propose de faire coïncider l'excursion de la Diana avec le Congrès et de lui donner pour but soit le Puy, soit une autre localité de la Haute-Loire, où la Diana pourrait se rencontrer avec la Société française d'Archéologie. De nombreux membres de cette société sont restés en rapport intime avec la Diana depuis le Congrès de Montbrison, en 1885.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sont élus commissaires : MM. Boudon, J. Déchelette, Gonnard, P. Testenoire-Lafayette, N. Thiollier.

Conférence sur Claude Henrys, à la Faculté catholique d'Angers.

M. le Président ajoute : loin de nous, à Angers, un professeur de la Faculté catholique de droit a consacré une de ses conférences à un forézien célèbre, le jurisconsulte Claude Henrys. Le conférencier M. Henry, presque un homonyme, père du lieutenant Henry mort si héroïquement au dernier siège de Pékin, a étudié notre compatriote non pas comme jurisconsulte mais comme théologien. Il a analysé et commenté le rarissime livre de Claude Henrys, *Des mystères de l'Homme Dieu.* Sa conférence est en somme un hommage rendu au Forez et dont nous devons être reconnaissants et fiers.

Sur l'auteur d'un recueil manuscrit de la bibliothèque de Lyon, de la Religieuse Sophie, *ou* Sophie Forestiere, *et de l'*Amour, Mirouer du dévot Chrestien. — *Communication de M. l'abbé Reure.*

En 1617, parut à Lyon un livre portant ce titre curieux :

La Religieuse Sophie, Pour l'entretien des doctes Esprits, consolation des affligez, et exercice spirituel des Solitaires : Contenant douze Iournees, et neuf Tableaux. Avec la Table des Tiltres, qu'on trouvera à la fin du livre. Par l'Ermite Forestier. Dedié aux quatre Euangelistes. A Lyon, Par Claude Morillon,

Imprimeur et Libraire de M. la Duchesse de Montpensier. M. DC. XVII. Avec approbation, et permission. — In-8 ; 468 pp., y compris le titre et les pièces liminaires, et, à la fin, 4 ff non chiffrés. Les attestation, consentement et permission sont du 22 décembre 1616, et rien n'indique que cette édition ait été précédée d'une autre.

Quatre ans plus tard, l'ouvrage fut réimprimé avec ce titre un peu rafraîchi :

La Sophie Forestiere, pour l'entretien des doctes esprits, consolation des affligez, et exercice spirituel des solitaires. Contenant douze iournées, y ioincts neuf Tableaux. Par l'Hermite du Mont-Rompu. Dedié aux Saincts quatre Euangelistes. A Lyon, Par Vincent de Cœursilly, en ruë Tupin. M. DC. XXI. Avec Approbation et Permission. — In-12 ; 12 ff. limin. non chiffrés, et 299 pp. L'approbation est du 17 janvier 1621, les consentement et permission, du 20 janvier 1621. Cette édition a, de plus que la précédente (pp. 289-299), une longue et importante lettre adressée à l'Ermite du Mont-Rompu par « un de ses frères » (1).

Il serait trop long d'analyser ce livre, d'une conception originale, et qui n'est pas sans mérite (2). L'Ermite forestier, ou l'Ermite du Mont-Rompu se met lui-même en scène avec l'Ermite champestre, qui est peut-être le même que l'Ermite du Champ-Renard. Tous deux devisent longuement, en gens que rien ne presse ; ils charment et sanctifient les

---

(1) Je suis porté à croire que ce « frère » est un compagnon de solitude.

(2) On peut voir l'*Ancien Forez*, IV, p. 129 et suiv.

loisirs de leur solitude par de savants entretiens sur Dieu, les anges, l'homme, la philosophie, l'astronomie, la botanique, etc. L'auteur a des idées sur tout, beaucoup de lecture, et fait des citations copieuses ; sa prose est d'un tour assez heureux, mais les vers dont il a cru embellir son ouvrage sont détestables, même pour un temps où l'on n'était pas fort difficile.

L'année même où il réimprimait la *Sophie*, Cœursilly publiait encore :

De l'Amour, le Mirouer du devot Chrestien. Dans lequel sont aucunement representees l'extraction, la puissance et les effects du vray amour. Enrichi de mainte belle doctrine des Sages Anciens. A Lyon, Pour Vincent de Cœursilly, en ruë Tupin. M. DC. XXI. Avec Permission (1). — In-12 ; 261 pp., y compris le titre et les liminaires, et 1 f. non chiffré pour un double errata. On trouve au commencement du volume, outre un avis au lecteur et une dédicace sur laquelle je reviendrai, des vers de Pierre Cornu et de François de Peacieu, et à la fin, au v° non chiffré de la p. 261, ce méchant quatrain d'un Forézien :

Ton livre, du sainct feu nous monstrant le pouuoir,
La beauté des esprits subiects à ceste flame,
C'est plustost un tableau que ce n'est un miroir,
Qui represente au uif la beauté de ton ame.

François de Solleyzel du Clapier, *Escuyer*.

---

(1) Je dois la communication de ce rare volume à M. de Terrebasse, que je serai cependant obligé de combattre plus loin. Il voudra bien m'en excuser, je l'espère.

Cette édition n'est pas d'ailleurs la première, comme on verra plus loin, et il est même probable que le livre, achevé au plus tard en 1586, avait été imprimé bien longtemps avant 1621 ; mais je ne connais aucun exemplaire de l'édition ou des éditions antérieures. Cet ouvrage, tout entier écrit en vers, sauf la dédicace et l'avis au lecteur, est une sorte de traité spirituel de l'amour de Dieu, considéré comme le flambeau de la vie chrétienne. Comme il est soutenu par une ferveur communicative, illustré de comparaisons pittoresques, animé par la satire des vices, il n'est pas trop ennuyeux, malgré l'extrême médiocrité des vers.

Je me propose de démontrer que la *Sophie* et l'*Amour* sont de Gaspard Paparin, né à Cervières, le 14 août 1546, de Jean Paparin et de Claire Geffroy (1), chanoine de Notre-Dame de Montbrison, mort en 1621, selon La Mure (2). Je ferai voir aussi que Gaspard Paparin est l'auteur d'un recueil manuscrit de la bibliothèque de Lyon, sur lequel je vais d'abord donner quelques renseignements.

Ce manuscrit (3) est un petit et mince volume de 53

---

(1) M. Dumoulin, *A travers les vieux livres*, pp. 21-23 (fragment du livre de raison de Jean Paparin).

(2) *Astrée Sainte*, pp. 318-321 (dans la notice sur Pierre Paparin).

(3) N° 663 du catal. Delandine ; — n° 755 du catal. Molinier-Desvernay. 125 sur 88 millim. ; papier ; rel. en parch. ; écrit. du XVIe ou du commenc. du XVIIe s. Le numérotage des 53 ff. est récent; un f. a été arraché entre ceux qui sont chiffrés 20 et 21. Les 4 ff. de tête n'appartiennent pas au texte, qui ne commence qu'au f. 5, et portent diverses mentions : « Marie Mazet, ce 11e septembre 1703 », et « Delarivollière » ; on lit encore, d'une écriture assez moderne, au r° du f. 50 : « J'aime Mademoiselle Adelaïde Dupuis ».

feuillets, mêlé de prose, de vers et de musique, sans titre général. L'auteur ne nous apprend pas son nom, mais plusieurs pièces sont signées de ses initiales G. P. L'écriture, très nette et très lisible, a un tel air de parenté avec celle de Loys Papon, que notre anonyme et Papon pourraient bien avoir été formés à cette belle calligraphie par le même pédagogue (1). Ma première idée avait été de lire, sous les initiales G. P., le nom de Gilbert Papon, d'autant que lui aussi se piquait un peu de poésie ; mais, pour divers motifs, cette attribution ne serait pas soutenable.

Le recueil a été composé, au moins en partie, dans le dernier tiers du XVIe siècle, car des morceaux sont datés de 1569 et de 1571. Du reste, il n'est pas disposé dans l'ordre chronologique ; les divers morceaux ont été relevés après coup, et rangés selon la fantaisie de l'écrivain. On voit par ses relations qu'il était Forézien ; mais, pour que nous n'en tirions pas vanité, j'avertis tout de suite que ses vers sont très mauvais.

Dans une préface en prose, il nous donne avis que, « ayant faict la plus part de ce qui est dedans ce livre parmi les bouillons ardens de ses jeunes fureurs, au temps qu'il avoit encor en l'esprit la brelue d'erreur et d'ignorance », il ne faudra pas se scandaliser, si on rencontre parfois de « chatouilleuses expressions et inventions folles », qui pourraient offenser les « oreilles virges *(sic)* et delicates, ains considerer que c'est chose qui semble

(1) Je rappelle qu'un autre Forézien du même siècle, Etienne du Tronchet, « paignoit fort bien son escriture » (Du Verdier, *Bibliothèque*, éd. de 1585, p. 351).

mendier plus tost commiseration et pitié, d'avoir fally a escrire de matieres plus serieuses ». En vérité, G. P. exagère ses gaillardises de jeunesse, et, si on veut bien passer condamnation sur quelques petites légéretés sans conséquence, on trouvera que tout est honnête et avouable (1).

Je n'ai pas l'intention de passer en revue, pièce par pièce, le contenu du volume. On y trouve en grand nombre, selon la mode du siècle, des anagrammes dont je n'essayerai pas de percer le mystère (2) ; une ode *A trois Pomettes*, une *Fiction poetique*, un *Dementye*, une *Responce a un sonnet de des Portes*, un *Ravissement pour sa Caliope*, des vers sur la bataille de Lépante, *Sur les calamitez du temps present*, pour un masque, une *Vision ænigmatique*, très énigmatique en effet, mais qui cependant m'a paru être une invective contre les huguenots :

Par blasphemes estranges,
Vous provoquez le celeste courroux,
Dont les esclatz rejalliront sur vous.

J'arrive à ce qui a plus d'intérêt. Le premier morceau en vers, intitulé : *Songe*, est une petite curiosité montbrisonnaise. G. P. s'est vu en songe, à Montbrison (3), sur le pont Notre-Dame, au-dessus

(1) C'est, je le conjecture, par excès de scrupule que beaucoup de mots ont été biffés dans le manuscrit, et peut-être aussi qu'un feuillet a été enlevé.

(2) Un exemple suffira : « Anag. pour M. G. C. laquelle demeura longtemps fiancée avant que d'espouser » : si on aime les casse-tête, on cherchera le nom de la dame dans le mot de l'anagramme : *Vierge ne vy fachee*.

(3) G. P. ne le dit pas positivement ; mais, si on réfléchit que l'auteur est un Forezien et un chanoine de Montbrison, il me semble qu'on ne peut guère en douter.

d'un « vif torrent » qu'il venge ainsi d'avance des méchantes plaisanteries de la postérité !

C'estoit lors que le miel d'un sommeil gratieux
Couler plus doucement se laisse sur noz yeux,
Quand il me fut advis (o chose merveilleuse)
Voir au dedans des murs de cette ville heureuse,
Par le milieu desquelz s'egaye un vif torrent
Qui murmure sans cesse et le lieu plus beau rend,
Droit sur l'arc du milieu soubz lequel l'eau s'ecoule,
Et, fuyant doucement, vers la plaine se roule :
C'est sur ce pont pierreux que j'avise de front
L'orme tant ancien et le Temple qui font,
Par leur plan gracieux et plaisante assiette,
Qu'en admirant le lieu chacun son œil y jette,
Dont jadis le pourpris fut a l'honneur reduict
De celle qui du Monde a le Sauveur produict.
Par la je vy marcher une trope celeste...

Cette « trope celeste », ce sont les Muses, précédées d'Apollon, et j'ai cru découvrir en cette allégorie une allusion au cénacle des poètes foréziens. Je pense n'avoir pas besoin de déclarer que j'abandonne les vers de G. P. à toutes les rigueurs de la critique.

Deux sonnets intitulés : *L'Abé de Malgouvers* et *L'Abé de Saint Clair* racontent, mais en termes très obscurs, un incident de la vie de l'auteur ; on y apprend du moins qu'il avait fait un voyage en Afrique ou en Orient pour racheter des esclaves chrétiens :

Tandis que l'aiguillon d'une charité saincte
N'avoit époinsonné, par monimens divers,

D'aller pour racheter, au bout de l'univers,
Les Chrestiens qui vivoient sous la Moresq crainte, etc.

Voici maintenant des pièces de quelque intérêt pour l'histoire littéraire du Forez : un sonnet à Etienne du Tronchet, trois à « M. de Marcily » (Loys Papon), deux à Pierre Dupuy, curé de Saint-Galmier, à qui notre poète écrit :

Cher frere en Apollon, mon cher du *Puy*, dont l'ame
S'abreuve heureusement au *puis* Pegasien,
Haste toy, je te prie, haste toy, et t'en vien,
Pour eschauffer noz cueurs de cette saincte flamme.
Nostre *divin Papon*, que Phebus tout enflamme,
Te desire et te veult : viens donq, fay nous ce bien.

On notera cette circonstance, que le premier sonnet à Loys Papon a été écrit par l'auteur « es rochers sauvages », dans une solitude où il s'était retiré.

Anne d'Urfé, quoique bien jeune encore, rimait déjà des vers ; G. P. explique ce phénomène dans un sonnet qui finit par une « pointe » inattendue en l'honneur de Diane de Châteaumorand :

Amy, que reste tu de merveille estonné,
Si ce jeune Seigneur, d'un'aile peu cogneue
Aux nourrissons de Mars, saillit à l'impourveue
Dessus le mont fourchu aux neuf Sœurs ordonné ?

Amy que reste tu de merveille estonné,
Si, chery d'Apollon, il beut de l'onde éleue
Qui flue abondamment dans Parnasse et reflue,
Sentant d'un beau laurier son chef environné ?

De moy, je ne puys tant admirer ce mistere,
Car certes Apollon rien moins ne pouvoit faire

Que de luy départir d'un frere la douceur.

Quoy ! n'estoit il raison qu'il donnast en partage
De ses riches butins le plus cher heritage
A celuy qui avoit pour espouse sa sœur ! (1)

Ce sonnet à Mgr d'Urfé est précédé d'un envoi en prose au même personnage, où sont prononcés les noms de quelques lettrés foréziens : « Monsieur Duvent (2) m'a fait voir les fruictz de voz rares et excellentes vertus (3), desquelles je demeure grandement amy et admirateur, bien qu'en mon sonnet je semble dissimuler cette merveille. Je cognoys assez qu'il n'est pas digne de marcher au rang des vostres, ny de ceux de Messrs de Marcyly et du Verdier » (4). Loys Papon semble avoir été, en ce temps là, le dieu de cette modeste littérature locale.

Vers le milieu de son recueil, G. P. a inséré trois ou quatre lettres à sa parenté, une, entre autres, à « Monsieur son oncle » qui, selon toutes les apparences, est Pierre Paparin, évêque de Gap ; on y voit qu'il tremblait devant les reproches de cet oncle sévère et redouté.

Arrivé au 30e feuillet, et passant brusquement, comme il dit, « de la Philosophie à la Theologie », c'est-à-dire du profane au sacré, il fait amende honorable et chante palinodie, avec une espèce de solen-

(1) Equivoque assez claire sur la déesse *Diane*, sœur d'Apollon, et *Diane* de Châteaumorand, femme d'Anne d'Urfé.

(2) Flory du Vent, précepteur et ensuite secrétaire d'Anne d'Urfé. Il y a des vers de sa façon dans les *Diverses Leçons* d'Ant. du Verdier et dans les *Hymnes* d'Anne d'Urfé.

(3) C'est-à-dire les poésies d'Anne d'Urfé.

(4) Loys Papon et Antoine du Verdier.

nité, par ces quatre vers écrits en capitales au milieu de la page :

A Dieu desormais je dedie
L'honneur de mes plus chastes feuz,
Et, concevant de nouveaux vœuz,
Je chante la Palinodie.

Suivent quatre pages en prose, où il explique sa conversion à des idées nouvelles. Les anciens ont connu trois genres de musique : la phrygienne, aux accents plaintifs et lamentables, la lydienne, molle, efféminée et voluptueuse, la dorienne, plus contenue et plus grave. En sa tumultueuse jeunesse, l'auteur n'a que trop sacrifié à la musique phrygienne et à la lydienne, et bien difficilement il s'est décidé à leur envoyer « le libelle de repudiation ». Mais, averti par ses poils qui commençaient à grisonner, il s'est enfin tourné vers la dorienne. Arrière donc la lydienne avec ses « voluptés chatouilleuses », la phrygienne avec sa fureur barbare et son délire. Il ne veut plus goûter que la « jouissance des poemes angeliques, et les divins enchantemens » d'une musique céleste.

Nous avons des échantillons de cette musique céleste dans les cantiques pieux qui terminent le manuscrit : *Theophilie ; De serf libre ; Protestation a la Magesté Divine de ne l'offenser plus ; A la Vierge Mere ; Imitation du Cantique des cantiques*, etc. Ils sont accompagnés de leurs airs notés en lettres, et malheureusement inaccessibles à mon incompétence : on y recueillerait peut-être de jolies mélodies de notre vieux Forez. Quant aux couplets, l'auteur les a faits en partie lui-même ; d'autres, tirés de poètes français ou italiens, ont été au moyen d'innocentes

corrections, « par luy changez en quelques paroles, le sens desquelles il a aucunement reformé, et acommodé à son intention, suyvant le conseil de quelque Sage qu'il ne fault quelquefois que changer un mot en une poesie pour en changer le sens et la substance, et le redresser au sentier de vertu et d'honesteté ».

On remarquera le titre d'une de ces chansons pieuses : *L'amoreux de Sapience à sa Sophie.* Cela ne rappelle-t-il pas la *Religieuse Sophie* ou la *Sophie Forestière*? Mais au reste, que l'auteur du recueil manuscrit soit le même que celui de la *Sophie*, ce n'est pas une simple conjecture, c'est une certitude.

Il est aisé d'en faire la preuve. Nous retrouvons, dans la douzième journée de la *Sophie*, ou « Testament de l'Ermite », et rendus presque dans les mêmes termes, les regrets de l'auteur sur sa jeunesse gaspillée aux vanités du siècle, son repentir et ses excuses sur les « bouillons ardens de ses jeunes fureurs », ses considérations sur les trois musiques des anciens, et sa renonciation à la phrygienne et à la lydienne. Nous retrouvons aussi dans la *Sophie*, et cette fois mot pour mot, la palinodie citée plus haut :

A Dieu desormais je dedie, etc.

Ce point est donc acquis : l'auteur du volume manuscrit de la bibliothèque de Lyon est le même que l'Ermite Forestier, ou l'Ermite du Mont-Rompu, qui a composé la *Religieuse Sophie* ou la *Sophie Forestiere.*

Il faut maintenant faire voir qu'il a écrit aussi l'*Amour, Mirouer du devot Chrestien*, et que G. P., l'auteur unique de tous ces ouvrages, ne peut être que Gaspard Paparin.

L'*Amour* s'ouvre par une dédicace « A Monseigneur le Reverendissime Evesque, Seigneur, et Compte de Gap », par son « tres humble neveu ». M. H. de Terrebasse (1) n'eut pas de peine à prouver que cet évêque de Gap était Pierre Paparin, bien qu'il fût mort en 1600, vingt et un an avant l'impression (ou plutôt la réimpression) du poème de l'*Amour* ; car tout ce que cette dédicace nous apprend s'applique, sans le moindre doute, à Pierre Paparin, et même on y cite sa *Paraphrase d'octante Psalmes de David* (2). M. de Terrebasse démontra fort bien aussi que l'*Amour* avait été écrit entre 1582 et 1586, c'est-à-dire entre l'impression de la *Paraphrase* et la rentrée de Pierre Paparin dans sa ville épiscopale.

M. de Terrebasse avait enfin conclu de ses investigations que l'humble neveu de Pierre Paparin était Claude Paparin, seigneur de Chaumont et de Château-Gaillard en Forez, et de Saint-Didier en Provence, fils de Jacques Paparin et de Marquise Chalancon. Cette déduction est au premier abord très séduisante ; car on sait que Claude Paparin avait suivi l'évêque de Gap en Dauphiné, et lié sa fortune à celle de son oncle ; ce qui s'accorde tout à fait avec la dédicace de l'*Amour*, où l'auteur nous apprend qu'il avait quelque temps vécu auprès de son oncle. M. de Terrebasse ne connaissant ni les deux éditions de la *Sophie*, ni le manuscrit de Lyon, et ne pouvant les comparer avec l'*Amour*, rien ne paraissait plus naturel que la conclusion à laquelle il s'était arrêté.

---

(1) *Recherches bibliographiques. Un poète forézien au XVIe siècle*, Lyon, 1884, in-8°, 13 p.

(2) Paris, Nic. Chesneau, 1582, in-8.

Toutefois, en y regardant de près, certaines objections auraient pu déjà se présenter à son esprit. Le poète de l'*Amour* quitta Pierre Paparin après la prise de Gap par les huguenots, en 1577, et il ne semble pas que Claude se soit jamais beaucoup éloigné de son oncle. L'auteur a écrit son livre dans la solitude : quelle put être la solitude d'un soldat occupé toute sa vie d'affaires et de combats ? La science ascétique, et surtout le ton tout confit en piété de l'*Amour* conviennent mal à l'existence agitée et au caractère violent de Claude Paparin, qui faisait peu évangéliquement bâtonner un malheureux procureur en pleine rue (1). Ce rude homme de guerre, plus habitué à manier l'arquebuse que la plume du théologien et du mystique, était-il préparé à chanter le « trois fois sainct amour » (2)?

Il est donc bien plus probable, même avant toute preuve positive, que l'auteur de l'*Amour* n'est pas Claude Paparin, mais un autre neveu de l'évêque. Or, en voici un autre en effet, cousin-germain de Claude, et celui-là homme d'église, poète, docte, pieux, ami de la solitude. C'est le chanoine Gaspard Paparin qui, d'après La Mure, « après une longue et exemplaire vie, mourut en opinion de sainteté, l'an mil six cent vingt-un ; il n'avoit voulu aspirer à aucun des bénéfices de son oncle (3), par les mouvements de la piété et de l'humilité qui remplissoient son âme, mais se contentant d'une place de chanoine

(1) Voir la brochure citée de M. de Terrebasse, p. 12.

(2) Voyez de judicieuses réflexions sur ce sujet dans l'*Anc. Forez*, IV, p. 137.

(3) La Mure dit avec plus de précision, dans son *Catalogue d'Illustres*, à la fin de l'article sur Pierre Paparin, que son neveu Gaspard Paparin, par dévotion, *refusa son évêché.*

en ladite église [de Montbrison], il la remplit avec tant d'édification, soit par sa vie solitaire, soit par son assiduité au Divin service, soit par sa persévérance en toutes sortes de vertus, qu'il y a laissé sa mémoire en odeur de suavité et de bénédiction (1) ».

C'est bien le savant et saint homme qui envoyait des vers à Anne d'Urfé, s'entretenait avec lui de théologie et de haute spiritualité, et à qui celui-ci, dans son *Hymne de l'abstinence*, donnait un rôle si édifiant :

Le printemps revenoit, et le flambeau journal
Nous rendoit le beau jour avec la nuict esgal.
Je rencontray pensif le devot Paparin, etc. (2).

Qu'on juge entre les titres de Claude et de Gaspard Paparin, et qu'on voie de quel côté sont les vraisemblances.

Nous avons dit : avant toute preuve positive. Mais cette preuve ne manque pas. Dans le même volume inédit des poésies d'Anne d'Urfé, est un sonnet « sur le livre de l'Amour divin du sieur Gaspard Paparin », où il est difficile de ne pas reconnaître, sous un titre un peu différent, l'*Amour, Mirouer du devot Chrestien* (3).

Mais l'auteur de l'*Amour* est en même temps l'auteur de la *Religieuse Sophie* ou *Sophie Forestiere* (4). Il suffit de rapprocher les deux ouvrages pour en

(1) L'*Astrée Sainte*, dans la notice sur Pierre Paparin, p. 318-321.

(2) Mscrit 12487 du fonds français de la Biblioth. nationale. Une copie partielle est à la biblioth. de la Diana.

(3) Il est très possible que l'édition, antérieure à celle de 1621, qu'Anne d'Urfé connaissait, eût en effet pour titre l'*Amour divin*.

(4) Et par conséquent du recueil manuscrit (voir plus haut).

avoir la preuve (1). L'édition de 1621 de l'*Amour* est suivie de deux errata imprimés sur le même feuillet, l'un pour l'*Amour*, l'autre pour la *Sophie Forestiere* publiée, on s'en souvient, la même année, dans le même format et par le même libraire. Cela signifie évidemment que l'éditeur, Vincent de Cœursilly, réunit les deux ouvrages dans le même volume, à la suite l'un de l'autre ; ce qui donne à croire qu'ils sont de la même main. Mais, s'il pouvait rester un doute, il suffirait de lire, à la page 289 de la *Sophie Forestière*, les premières lignes d'une lettre adressée à l'Ermite du Mont-Rompu : « Jadis (2), ô bon Hermite, tu mis en avant, *Le mirouer du devot Chrestien*, cristal assez luisant et beau, dans lequel se mire encore ta Sophie ».

Résumons cette discussion, un peu aride, je le crains. Il n'y a qu'un auteur du recueil manuscrit de Lyon, de la *Religieuse Sophie* ou *Sophie Forestière*, et de l'*Amour, Mirouer du devot Chrestien*. Cet auteur vivait dans la solitude, était savant et pieux ; il était neveu de Pierre Paparin, évêque de Gap ; et bien que, par humilité, il ait voulu nous cacher son nom, nous savons qu'il avait pour initiales G. P. Il faudrait pousser bien loin les exigences de la critique, pour ne pas reconnaître qu'il ne peut être que Gaspard Paparin.

---

(1) On trouve dans l'*Amour* les mêmes plaintes et les mêmes regrets que dans la *Sophie* et dans le manuscrit de Lyon, sur la jeunesse de l'auteur donnée au plaisir et au péché. Mais une simple rencontre ne serait pas un argument suffisant ; je néglige donc celui-ci.

(2) Ce mot *jadis* donne lieu de croire que la première édition de l'*Amour* était déjà ancienne.

Il resterait à examiner si La Mure (1), parlant de la *Religieuse Sophie* et paraissant n'en pas connaître l'auteur, l'a en effet ignoré ou s'il a fait semblant de l'ignorer, pour respecter jusqu'au bout l'anonymat sous lequel l'humilité du bon chanoine avait tenu à se cacher ; pourquoi Gaspard Paparin a pris le nom d'Ermite forestier, ou d'Ermite du Mont-Rompu ; ce que c'était que l'ermitage où il s'était réfugié, si c'était un désert, ou simplement une modeste retraite dans un site agreste des environs de Montbrison ; si Mont-Rompu n'aurait pas le même sens que Mont-Brisé ou Mont-Brison? Ce sont là des questions secondaires, auxquelles je ne veux pas toucher ici.

Les peintres de la Maison de Bourbon à la fin du XVe siècle. — Communication de M. A. Steyert.

M. Camille Benoît, un roannais, conservateur adjoint au musée du Louvre, a publié dans la *Gazette des beaux-arts* une étude savante sur *La peinture française du XVe siècle.* M. A. Steyert l'a analysée au point de vue forézien et y a joint ses appréciations personnelles. M. Monery donne lecture de ce travail.

Le plus grand nombre des tableaux étudiés sont des portraits, œuvres très remarquables de la vieille école française méconnue jusqu'à ces derniers temps. Parmi ces portraits plusieurs représentent ducs et duchesses de Bourbon dont le domaine féodal comprenait notre province.

Cette communication, que M. Steyert désire compléter, sera ultérieurement publiée.

---

(1) Cité par A. Bernard, *Biographie et bibliographie foréziennes*, p. 77.

La compagnie de Jean de Montrond, en 1569. — Communication de M. le vicomte Edmond de Poncins.

Le secrétaire, au nom de M. Edmond de Poncins absent, donne lecture du document suivant contenu dans un cahier en parchemin de 8 feuillets, mesurant 0m 315 sur 0m 252.

Roolle de la monstre et reveue faicte en armes au camp de Sainct Seignie sur Vingennes (1), le vingt troisiesme jour d'avril mil cinq cens soixante neuf, de trente hommes d'armes et quarante cinq archers du nombre de cinquante lances, fournyes des ordonnances du Roy, estant soubz la charge et conduicte de Monsieur de Montrond dict d'Apchon (2), chevalier de l'ordre dudict Seigneur, leur cappitaine ; sa personne et celles des chefs passez a ladicte monstre y comprises. Icelle monstre faicte pour le quartier d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens soixante huict dernier, passe par nous Antoine le Duc sieur de la Rousselière, commissaire, et Albret (*sic*) Racio, contrerolleur extraordinaire des guerres, commys et depputez a faire ladicte monstre et reveue ; présent et assistant a icelle ledict sieur de Montrond cappitaine. Iceluy roolle servant a l'acquit de (*mots grattés*), conseiller du Roy et trésorier ordinaire de ses guerres. Suivant lequel, payement en a esté faict par les mains de Estienne de Burelle, commys au payement d'icelle compaignye, aux chef, hommes

(1) St-Seine-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). E. B.

(2) Jean d'Apchon, seigneur de Montrond, Poncins, Veauche, Rochetaillée, Boisset était fils d'Artaud III et de Marguerite d'Albon, conséquemment neveu du maréchal de St-André. Il se maria en 1573 à Marguerite Gaste dame de Luppé. Il fut tué en 1574 par les religionnaires près de son château de Luppé. Il ne laissa pas de postérité. E. B.

d'armes et archers desquels les noms et surnoms ensuivent.

Premièrement,

Chefs présents :

Jehan de Montrond dict d'Apchon, cappitaine, pour son estat et place V C *livres tournois*

Charles de Chenerolles (*sic*) dict d'Apchon, lieutenant pour son estat et place (1) II C LXII *l.* X *sols*

Jacques d'Apchon, enseigne, absent et cassé dès le XVe jour de septembre du roolle, en sa place Jacques de Pradines qui estoit guydon de la compaignye, pour son estat et place II C *l.*

Jehan de Foudrais (2) guidon du roolle par ledict sieur de Montrond le quinziesme septembre mil cinq cens soixante huict ainsi qu'il appert par la certiffication attachée à ce présent roolle pour son estat et place II C *l.*

Anthoine de Gironde, mareschal des logis pour son estat et place CXXXVII *l.* X *s.*

Ensemble, XIII C *livres tournois.*

Hommes d'armes du viel roolle :

Claude de la Vaure, sieur de la Mothe pour sa place C *livres*

Pierre de La Vieux, sieur de Chaugy pour sa place C *l.*

Jacques de Lare demeurant en Dauphiné C *l.*

Pierre des Baux, sieur des Bàux pour sa place C *l.*

Arnaud Roger de Montauban pour sa place C *l.*

Marc de la Roche, sieur dudict lieu pour sa place C *l.*

Jehan Chassent (3), sieur dudict lieu en Forest C *l.*

---

(1) Voir plus bas page 46, note 1.

(2) En 1593 on trouve un Jehan de Foudras, sieur de la Tour-Mourlan (Coutouvre), capitaine d'une compagnie de 50 hommes de guerre, en garnison à Charlieu (*Ancien Forez*, 1891-92, p. 309). E. B.

(3) Chassain ?

Phillippes Charlotier, sieur du Mayet et de Montaigne (1), pour sa place	C *l.*
Phillippes de la Porte, sieur dudict lieu pour sa place	C *l.*
Françoys Favier (2) sieur de Croset pour sa place	C *l.*
Anthoine Préciat sieur de la Roche Constant (3) pour sa place, pareille somme de cent livres	C *l.*
André Malet de Sainct André pour sa place	C *l.*
Georges Durand, du pays de Forest,	C *l.*
Jehan de la Sablière de St-Bonnet (4)	C *l.*
Jehan de Riliac, sieur de la Valla	C *l.*
Jehan de Genetou, sieur dudit lieu,	C *l.*
Hugues de la Bourdelière, sieur dudit,	C *l.*
Jehan Dartelz sieur dudict lieu, pour sa place	C *l.*
Guillaume de Vernay, sieur dudict lieu	C *l.*
Pierre Jaboulay, en Forest	C *l.*
Thomas de Chavances, sieur dudict lieu	C *l.*

(1) La seigneurie du Mayet de Montagne appartenait depuis 1546 à la famille de Saulx-Tavannes (A. de la Faige et R. de la Boutresse, *Les fiefs du Bourbonnais*, p. 87 et 103). — En 1592 on trouve un François de Charlottier homme d'armes de la compagnie de M. de Cousan demeurant au bourg du Mayet de Montagne (*Ibidem*, p. 215). E. B.

(2) En 1566, il est fait mention d'un François Favier, sieur de Puydigon, commune de Montaigu-le-Blain (Allier) (A. de la Faige et R. de la Boutresse, *Les fiefs du Bourbonnais*, p. 282). E. B.

(3) La Roche-Constant, commune de Lorhange (Haute-Loire). E. B.

(4) Probablement Saint-Bonnet-les-Oules. Dans la paroisse de Sorbiers se trouvait un fief de la Sablière qui a appartenu à une famille de ce nom, éteinte au milieu du XVIIe siècle. Ses biens passèrent aux Frotton et aux Ursulines de St-Etienne (Cf. La Tour-Varan, *Armorial et Généalogies*, p. 423 ; — Testenoire-Lafayette, *Hist. de St-Etienne*, 1902, p. 110). Sablière est aujourd'hui de la commune de la Talaudière. E. B.

Loys Faverjeon de Forestz pour sa place C *l.*

Anthome le Nect de Forestz pour sa place C *l.*

Pierre de Tremeaulle (1) de Forestz C *l.*

Ensemble, II M IIII C *livres.*

Aultre homme d'armes qui a este enroolle par ledict sieur de Montrond puys la dernière monstre ayans neantmoinst faict service puis le quinziesme jour de septembre comme appert par la certiffication dudict sieur de Montrond ; lequel a este payé par forme de don et bienfaict seulement pour ceste foys suivant l'ordonnance du Roy pour ledict quartier.

André Jarrier cassé, en sa place Nicolas Rusticy Lucoys enroolle le XIIIe septembre. C *livres*

Ensemble pour soy, C *l.*

Archers vieux enrollez :

Argnauld des Vaulx de l'Isle auprès d'Avignon L *livres*

Anthoine de la Brosse (2), sieur de St-Geran L *l.*

Pierre de la Brosse (3) dict Sainct-Geran L *l.*

Gilbert de Grandvel, de Busset en Auvergne L *l.*

François Torciat (4) sieur dudict lieu L *l.*

Estienne Marin de Savoye L *l.*

Jehan de Peroux (5), sieur dudict lieu près Varennes L *l.*

Gregoire Goubier de Monthoison L *l.*

Barthélemy Nyeri de Lucques en Italye L *l.*

Jacques de Lagiere de Sainct Garmier en Foretz L *l.*

---

(1) De Treméolles.

(2-3) La famille de la Brosse était possessionnée a Bardinières, commune de Saint-Gerand-le-Puy (Allier). La seigneurie de Saint-Gerand appartenait en 1569 aux d'Avrillon ou aux Chaugy (A. de la Faige et R. de la Boutresse, *Les fiefs du Bourbonnais*, p. 253 et 294). E. B.

(4) Torsiac (Haute-Loire). E. B

(5) Peroux commune de Rongères, canton de Varennes (Allier). E. B.

Jacques de la Bourelière du Pont Saint-Rambert	L *l*
Jehan Cachet du Mayet de Montaigne en Bourbonnoys	L *l.*
Jehan de Rive de Tima (?) en Bourbonnoys	L *l.*
Jehan Oliphant Lionnoys	L *l.*
Pierre de Paroyes Lionnoys	L *l.*
Anthoine de la Vieux dudict lieu	L *l.*
Guillaume Maca de Tarare	L *l.*
Pierre du Mas sieur du Mas	L *l.*
Françoys de Berthe sieur du Bosc (1)	L *l.*
Gabriel Jominet sieur du Jominet	L *l.*
Hugues Hoilard (?) sieur dudict lieu en Forestz	L *l.*
Jehan Thevenon de Roanne	L *l.*
Jehan de la Salle sieur dudict lieu en Forest	L *l.*
Pierre de la Porte, sieur dudict lieu en Forestz	L *l.*
Phillebert de Parcy (*ou* Parey) sieur dudict lieu en Forest	L *l.*
Geoffroy Servet sieur dudict lieu en Forest	L *l.*
Pierre Forment de Sainct André en Forest	L *l.*
Pierre Masson de Beaujolloys	L *l.*
Jean Meignet de Sainct (*blanc*) en Forest	L *l.*
Jehan de Tournon du pays de Forest	L *l.*
Annemond Martinet de Forest	L *l.*
Simon Curtin (2) de Sainct André en Forest	L *l.*
Francoys Duclos de Forest	L *l.*
Jacques de la Tour de Forest	L *l.*
Jehan de Parigni en Forest	L *l.*
Jehan de Lignières de Sainct André en Roannoys	L *l.*

(1) Berthe et Bost, commune de Tours (Puy-de-Dôme). E. B.

(2) Courtin ?

Joachim du Pin de Cusset en Auvergne L *l.*

Pierre du Pont de Surieu en Forest (1) L *l.*

Jehan du Perier (2) en Forest L *l.*

Gilbert de la Brosse, de Sainct Felix en Bourbonnoys (3) L *l.*

Aultres archers enrollez nouvellement par ledict cappitaine; lesquelz ont faict service depuys le XIIII et XVme de septembre comme appert par certiffication dudict seigneur et payement qui leur a esté ordonné pour forme de don pour ledict quartier suivant l'ordonnance du Roy.

Jehan Neolle absent et casse, en sa place Silve Rustici Lucois en Italie enroolle par ledict sieur de Montrond le XIIIIe jour de septembre L *l.*

Pierre de Saincte Marie absent et casse, en sa place Anthoine Verney de Sainct Germain en Forest enroolle comme dessus L *l.*

Estienne Cordon absent et casse, en sa place Pierre de Sainct Priest en Forest (4) enroolle le XV septembre L *l.*

---

(1) Très probablement Sury-le-Comtal. D'après des extraits des registres de catholicité de cette paroisse qu'a bien voulu me communiquer notre confrère M. l'abbé Relave, il existait à Sury dans la seconde moitié du XVIe siècle une famille Pont. Un de ses membres, Pierre, qualifié de chirurgien, peut être le même personnage que notre archer Pierre *du* Pont se mariait en 1579. Au nombre de ses enfants, une fille Charlotte, baptisée en 1583, eut pour parrain « messire Charles d'Apchon seigneur de Chenereilles », vraisemblablement l'ancien lieutenant de cette compagnie de Jean d'Apchon. (Cf. plus haut p. 42, note 1). E. B.

(2) Puy du Perier? E. B.

(3) La Brosse, commune de St-Felix (Allier) E. B.

(4) Pierre de St-Priest ne serait-il pas ce donné de la famille de St-Priest qui assistait son frère Aymar lors du meurtre des d'Augerolles, à Roche-la-Molière, 31 mars 1584? (Cf. La Tour-Varan, *Châteaux* II, 416; — C.-P. Testenoire-Lafayette, *Aymar d'Urgel*, dans *Bulletin de la Diana*, t. IX, 96). E. B.

Guillaume Boissaulx absent et cassé en sa place Jehan Bobisson de Borbonancy (1) enroolle comme dessus pareille somme de cinquante livres cy L. *l.*

Claude Colombier absent et cassé, à sa place Gabriel Guilion de Savoye enroolle comme dessus (2) L. *l.*

Nous Jehan de Montrond dict d'Apchon, chevallier de l'ordre du Roy et cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudict seigneur ; Antoine le Duc, sieur de la Rousselière, commissaire ; et Albret (*sic*) Racio, contrerolleur dinaires des guerres, certiffions a Nosseigneurs les gens des comptes du Roy notre sire a Paris et tous autres qu'il appartiendra ce qui s'ensuict, assavoir : Nous cappitaine avoir présenté a cheval et en armes les trente hommes d'armes et quarante cinq archers cy-dessus nommez et escriptz y comprins notre personne, celles de notre lieutenant, enseigne, guidon et mareschal des logis à la monstre qui en a este faicte le XXIII• jour d'avril mil cinq cents soixante neuf. Nous commissaire susdict les avons veuz visitez par forme de monstre et veue en armes. Desquelz après les avoir trouvez en bon suffisans estat et equipaige et habillement de guerre montez et armez pour faire service au Roy notre dict sire. Au faict d'icelles cappables d'avoir prendre et retenir les estatz' gaiges et soldes a eulz ordonnez par ledict seigneur pour le quartier d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens soixante huict. Avons prins et receu le serment en tel cas

---

(1) En tenant compte de la prononciation locale, il faut lire Jean Bobichon de Bourbon-Lancy. Le zézaiement particulier au Charolais s'est conservé intact ; il suffit pour s'en convaincre de causer avec un *emboucheur* pur sang. E. B.

(2) La longue liste de noms que nous venons de parcourir a été très probablement dressée sous la dictée même des soldats inspectés. Aussi le greffier, trompé par la mauvaise prononciation des uns, l'accent de terroir des autres, en a estropié la plupart. A ajouter à ces causes d'erreurs, les fausses qualités prises par quelques-uns. Il devient alors fort difficile après quatre siècles de s'y reconnaitre. Aussi bon nombre d'hommes d'arme, qualifiés Foréziens, nous paraissent à première vue tout à fait inconnus. E. B.

requis et accoustume et ordonne qu'ilz en seront paiez. Et moy contrerolleur susdict d'avoir assiste a ladicte monstre, faict le contrerolle d'icelle et dresse les roolles necessaires pour le faict d'icelle et tous ensemble certiffions qu'en notre présence lesdicts trente hommes d'armes et quarante cinq archers ont este paiez comptant de leurs dicts estats, gaiges et solde dudict quartier d'octobre novembre et décembre mil V c LXVIII a raison de C livres tournois pour chacun hommes d'armes et cinquante livres tournoys pour chacun archer pour leurs places au villaige de Parigny soubz Montréal le Xe jour de may mil V c LXIX (1) par es mains de

(1) Parigny-sous-Montréal, Perrigny, commune et canton de Guillon (Yonne).

Il n'est peut-être pas impossible de savoir pour quels raisons le paiement de la compagnie de Jean de Montrond qui aurait dû être effectué après la revue du 23 avril 1569 à St-Seine n'eut lieu que dix-sept jours plus tard le 10 mai à Perrigny, à plus de 100 kilomètres à l'ouest. Il est nécessaire pour cela de se remémorer les événements qui se déroulèrent dans les premiers mois de 1569.

Le 13 mars les protestants furent battus à Jarnac ; aussitôt leur chef, l'amiral de Coligny, appelle à l'aide ses amis, ses alliés, les Allemands. A la fin de mars, Volfang de Bavière, duc des Deux Ponts, part de Saverne à la tête de 7500 reîtres et de 6000 lansquenets se dirigeant vers la Bourgogne. A ce moment se trouvait dans la Bourgogne l'armée royale, moins bien montée en cavalerie que l'armée protestante, mais mieux pourvue d'infanterie, et commandée par le duc d'Aumale. Catherine de Médicis craignant qu'un Guise ne se couvrit de gloire en arrêtant l'invasion de l'armée protestante, fit adjoindre à d'Aumale le duc de Nemours. Ni l'un, ni l'autre ne voulut prendre l'offensive : ce que plusieurs attribuèrent à la jalousie « étant d'opinions qu'il n'est jamais bon de mettre deux chefs pareils à commander en une même charge » (*Vie de Louis duc de Montpensier*, dans Mézeray). L'armée française se contenta de suivre de près l'armée protestante, inquiétant sa marche sans jamais l'attaquer de front ; il n'y eut que des combats d'avant-garde. Le duc des Deux-Ponts parut pendant un moment vouloir passer la Loire vers Roanne, il descendit jusqu'à Beaune. Là, prévenu par des émissaires que la Charité-sur-Loire était insuffisamment défendue et que les Religionnaires y avait des intelligences, il

E. B.

I. — SCEAU DE JEAN DE MONTROND
apposé à une quittance du 10 mai, 1569.

Ecusson écartelé : au 1er, *de (gueules) à la fasce d'(argent), accompagnée de 6 merlettes de (même)* qui est Saint-Germain ; au 2e d'*(argent), au lion de (sinople)* qui est Verd ; au 3e, d'*(or) au chef de (vair), au lion de (gueules) brochant* qui est Lignères ; au 4e, d'*(or) à la bande engrêlée de (sable)* qui est de Lavieu-Iseron ; sur le tout, d'*(or), semé de fleurs de lys d'(azur)* qui est d'Apchon. Autour de l'écu, le collier de Saint-Michel.

XIV, p 49.

Estienne Burelle commys au paiement de la dicte compaignye en l'acquit de Me Claude Garrault conseiller du Roy et trésorier ordinaire de ses guerres montant et revenant le paiement susdict faict comme dict est comprins en icelluy les estats des chefs lesquelz oultre la presente ont fourny de leurs quictances particullieres pour iceulx estaz à la somme de six cent livres tournoys faict en philippes dalles a quarante quatre solz pieces, deux mille cinq cent livres ; pieces de nelle à 11 sols VI deniers pièce, 11m (deux mille) livres ; testons, a 11 sols piece, XVc (quinze cents livres) et douzains, cent livres. De laquelle premiere somme de six mil cent livres tous les susdicts hommes d'armes et archers se sont tenus pour contens et bien paiez et en ont respectivement et chacun d'eulx particulierement quicte et quictent lesdicts Milon trésorier susdict et Burelle et tous aultres. En tesmoing de quoy nous avons signé la presente de noz main et scelle du scel de nos armes audict Parigny soubz Mont Real le dixiesme jour de may mil cinq cents soixante neuf.

MONTROND (*Sceau de Jean de Montrond*) (1).

RACCIO BURELLE.

---

remonta brusquement au nord-ouest, s'empara sans coup férir de la Charité et de son pont. Ce mouvement fut exécuté avec tant de rapidité que le duc d'Anjou qui se trouvait à Gien, surpris par cette audacieuse manœuvre, ne put empêcher à l'armée allemande ni le passage de la Loire, ni celui de la Vienne. Et le 18 juin, les protestants allemands arrivaient à Limoges où ils étaient rejoints par Coligny à la tête des protestants français.

A Limoges, le duc des Deux-Ponts, voulut se debarrasser par un remède empirique de la fièvre qui le travaillait. Pour cela il se livra à une telle *beuverie* qu'il en mourut. Quelques auteurs prétendent qu'il fut empoisonné.

Autre remarque à faire. Michel de Castelnau dit dans ses *Mémoires*, sans donner de dates, que la campagne de 1569 en Bourgogne dura dix-sept jours. C'est exactement le temps qui s'est écoulé entre le 23 avril et le 10 mai. E. B.

(1) Le sceau plaqué de Jean de Montrond est ovale, il mesure 0m 029 de hauteur sur 0m 022 de large. Au centre, écusson aussi ovale, écartelé : au 1er, *de* (*gueules*) *à la fasce d'*(*argent*), *accompagnée de 6 merlettes de* (*même*) qui est St-Germain, à cause de la seigneurie de Montrond ; au 2e,

Dons de pièces d'archives par MM. C. Jacquet et de la Chomette. — Communication de M. E. Brassart.

Messieurs C. Jacquet et de la Chomette ont offert à la Diana deux précieux documents manuscrits. Le secrétaire, M. E. Brassart, pour en faire connaître l'importance, en donne une analyse sommaire.

I.

COMPTE SEZIEME DE.... | | DUCROSET TRESORIER.... | | POUR L'ANNEE FINISSANT..... | | SAINCT JEHAN M Vc XXIII | | PRO THESAURARIO | | NOEL DUCROSET TRESORIER | | M Vc XXII | | FINISSANT | | M Vc XXIII. Tel est le titre d'un volume en parchemin contenant 58 feuillets outre la couverture. Les feuillets mesurent 0m 295 de large sur 0m 310 de hauteur. Les quinze premiers feuillets et la couverture ont été, à un angle, sérieusement entamés par les rats.

C'est en l'année 1523 que le connétable de Bourbon consomma sa trahison, nous sommes donc en présence de la dernière gestion du Forez faite sous le gouvernement du dernier de nos comtes.

Le pouvoir royal en même temps qu'il mettait à prix la

---

d'(argent), au lion de (sinople) qui est Verd, à cause de Chenereilles, Veauche ; au 3e, *d'(or) au chef de (vair) au lion de (gueules) brochant* qui est de Lignères, à cause de Rochetaillée ; au 4e, *d'(or) à la bande engrêlée de (sable)* qui est de Lavieu-Iseron, à cause de Poncins ; sur le tout, *d(or) semé de fleurs de lys d'(azur)* qui est d'Apchon. Autour de l'écu le collier de St-Michel.

Les seigneuries que les quartiers de ce blason évoquent étaient entrées par quatre alliances dans la famille d'Apchon.

E. B.

capture du Connétable (1) fit procéder, dans la crainte d'un complot général, à l'arrestation de fonctionnaires Foréziens. La composition de diverses cachettes monétaires exhumées du sol Montbrisonnais avait donné, en l'absence de récit des historiens, l'éveil sur les mesures prises ; un article du présent compte nous en fournit la preuve (f° 43). Jean du Croset fut appréhendé par deux archers du prévôt de l'hôtel du Roi et conduit à Lyon. Mais, aucune charge n'ayant été relevée contre lui, il fut remis en liberté après une courte détention. Il s'alloue, pour les dépenses que lui ont causé cette arrestation arbitraire, une indemnité de cinquante livres tournois. Le conseiller de la cour des comptes de Moulins, chargé de la vérification, à biffé l'article et a écrit en marge : *Vadat ad regem.*

Les agissements de la Cour envers Charles de Bourbon, ensuite de la mort de sa femme et de sa belle-mère, lui avaient créé une situation financière fort obérée. Il avait été contraint de mettre en gage à Lyon une croix d'or « faicte en façon de Jesus », enrichie de diamants et de perle, sur laquelle il devait 680 livres tournois (f° 26) ; et le compte de 1522 se soldait par un deficit de 4232 livres 13 sols 6 deniers tournois avancés par le trésorier de Forez (f° 25).

Le domaine utile était réduit à peu de chose. Le Parc lès Montbrison avait été donné en jouissance par Anne de France à Monsieur du Puy. Seuls les étangs étaient affermés ; étang Laly, le gourt Disouches (Chambéon) ; étang de Messilieu (Précieu) ; étang de Feurs ; étangs de Gengolin, la Boleyne, Paillerez ou Paillet (Mornand); étang de Craintillieu; étang du Fay (St-Jean-Bonnefond) ; étang de St-Maurice ; étang d'Usore ; étang Chazeul (Chazay à Sury-le-Comtal) ; fossés de Chambéon ; écluse de St-Victor-sur-Loire (f°s 1 à 3).

Des revenus assez importants étaient fournis par les « grands greffes, tant criminel, balliage civil que d'appeaux de le grand Court de Fourez » ; les greffes des châtellenies comtales, affermés séparément et aux enchères presque toujours à des notaires (f°s 3 à 16).

---

(1) 11 septembre 1523 (*Catalogue des actes de François I*, t. I, n° 1900).

Le grand et le petit scel sont « accensez pour quatre sièges pour le prouffict du Roy nostredit seigneur ». Les quatre sièges sont Montbrison, Feurs, Souternon pour le quartier de Roannais, St-Marcellin pour le quartier de St-Bonnet-le-Château (fos 16 à 17).

En 1306 le comte Jean Ier ordonna que les protocoles de notaire seraient centralisés en la Chancellerie de Forez sitôt après la mort de chaque titulaire (1). C'était une mesure fort sage et qui montrait le soin que prenait le comte de Forez de l'intérêt public. La chancellerie de Forez fut probablement vite encombrée par l'apport de toutes ces minutes notariales, aussi la coutume s'introduisit de les remettre en garde à d'autres notaires (2). Un beau jour l'argentier d'un de nos comtes avisa de se servir de cette mesure pour équilibrer son budget et les protocoles furent vendus aux enchères (3) et le quart du prix d'adjudication « les héritiers des notaires trespassez prenent et lyevent par don et mandement de feu monseigneur le duc Pierre » (f°. 17).

Le nombre des notaires de Forez devait être considérable, car en la seule année 1522-1523, on adjugea aux enchères les protocoles de dix-sept notaires décédés. Or, la moyenne de la mortalité de 25 à 75 ans étant à peu près de 2 pour cent, le calcul donne le chiffre exorbitant de plus de 800 notaires en exercice dans le comté.

Folio 22, « Recepte de ce que les manans et habitans de Chambeon doyvent a feue Madame.... par l'accord et transaction faicts avec eulx par les officiers de Forez touchant les arreraiges de la taille baptisee que lesdicts habitans avoyent des longtemps refuse a paier et en furent condampnes par arretz à Paris... »

Aux folios 23, 24 et 25 est mentionnée la « recepte ... a cause de ce que les prevots et receveurs particulliers dudict comte de Fourez ont deu de cler pour la fin de leurs comp-

---

(1) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, 332.
(2) Chaverondier, *Invent. des archives de la Loire*, B. 1846.
(3) *Ibid.*, B. 1847.

tes ». « Andre Rey prevot de Montbrison neant pour ce qu'il n'a compte pour le dangier de peste qui a este en sa maison puis naguieres ».

Les fonctionnaires qui émargeaient au budget sont en petit nombre (fos 27-30) ; Gabriel de Lavyeu, seigneur de Cosant, bailli de Fourez ; Vital Chalancon, juge ordinaire ; Claude de Tornon, juge d'appeaux ; Jacques Clépier, procureur général ; Pierre Chatillon, avocat fiscal ; Guillaume Goutes, clerc des comptes, Noel Ducroset, trésorier et controleur des eaux et forêts ; Claude Laurencin, de Lyon, maître d'hôtel ordinaire de feue Madame ; François Paparin et Antoine Gilbert, examinateurs de Forez ; Jacques Victon procureur pour Monseigneur à Lyon ; Anne Pelloux, maître d'hôtel ordinaire de mondit Seigneur ; Jean Forissier « queulx » de feue Madame.

Aux folios 31,53, mention du paiement des rentes pour fondations pieuses, versées aux chanoines et prébendiers de Notre Dame, aux Frères mineurs de Montbrison, etc. « A Jehan Catherin appouticaire de Montbrison la somme de XLVIII livres pour avoir forny le cierge que feu Monseigneur le duc Charles... a ordonne estre ardant jour et nuyt devant l'ymaige de Notre Dame d'Espérance en ladicte esglise. Lequel luy a este baille comme au plus revallant ».

Du folio 32 à la fin du volume se trouvent énumérées d'assez fortes depenses occasionnées par la justice criminelle: frais pour l'arrestation des coupables, pour les informations, les voyages quand ils en appellent au parlement de Paris ; car alors le dossier seul n'était pas envoyé à la cour suprême; le coupable comparaissait en personne.

D'ailleurs les rapports entre Montbrison et Paris étaient assurés d'une façon constante par deux messagers qui paraissent avoir fait alternativement et d'une facon régulière tous les mois le voyage ; avoir exécuté les commissions des Montbrisonnais pour les Parisiens et réciproquement. Ces deux commisionnaires, se nommaient Pierre doz Giors et Girard de la Porte (fos 32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 46, 47, 50).

« A Bertrand Gontier mareschal de Champdieu la somme de VIII livres x sols a luy tauxez et ordonnez pour avoir abille

et clavelle la cloche du donjon de Montbrison, laquelle estoit deffaicte et ne pouvoit sonner pour l'expédicion de la court et aussi estoit en danger de tumber et de se rompre» (fos 43 et 44). Pierre Gros de Montbrison le sonneur de cette cloche du donjon touchait L. sols pour demi-année de ses gages (fo 45).

La peste qui avait sévi à Montbrison en 1522 avait forcé la cour de Forez à tenir ses audiences pendant deux mois à Sury-le-Comtal ; à cette occasion L sols tournois sont payés à messire Claude Rostaing prêtre de Sury pour les messes par lui célébrées pardevant les officiers de Forez (fo 44).

Ce fut en 1523 que le couvent des Cordeliers de Montbrison fut reformé, soumis à l'etroite observance. L'opération fut faite, ensuite des lettres patentes royales, par le bras séculier ; elle ne fut pas tout à fait pacifique, ainsi que le montre le passage suivant (fo 48). « Et aussi a paie ledict tresorier a Jehan Meyer sergent la somme de xx sols tournois pour avoir garde six jours aux Cordelliers frère Jehan Reynaudini cordellier. Lequel avec ses autres compaignons vindrent prendre par force le couvent des cordelliers de Montbrison de nuyt et rompirent les portes et batirent les cordelliers refformez, lesquels puis nagueres y avoient estez mys par ordonnance du Roy ».

Le parchemin employé à la minute, grosse et double du compte valait 2 sols 6 deniers le feuillet (fo 57).

Noël du Croset, le trésorier de Forez dont nous venons d'analyser rapidement le compte appartenait à une famille habitant Montbrison depuis le XIVe siècle (1). Elle était originaire de la paroisse de Cesay, près St-Germain-Laval, où elle possédait le château et fief du Croset. Cette famille qui a fourni un poète célèbre, Jean du Croset, paraît s'être éteinte au milieu du XVIIe siècle (2). La maison, à Montbrison, de Noël du Croset brûla le jour des Innocents 1518, une heure

---

(1) Gras, *Généalogies Foréziennes*, mss à la Bibliothèque de la Diana.

(2) Cf. sur les du Croset : Chaverondier, *Invent. Luillier* p. 593 et 594 *notes* ; J. Déchelette, *Roannais illustré*, 6e série, p. 98.

après minuit (1) ; pour l'aider à réparer ce sinistre, Anne de France, comtesse douairière, lui donna 1500 livres payables en cinq annuités (f°. 52). Noël du Croset mourut, à Lyon, le 17 février 1538. Sixte de Platon (2), son neveu, élu de Forez, eut son office de trésorier de Forez. Les charges de contrôleur des eaux et forêts et de capitaine de St-Germain-Laval échurent à Pierre Chatillon, avocat du Forez (3).

II

TERRIER de la rente de Jacques Paparin, licencié ès lois, avocat, bourgeois de Montbrison, puis conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage de Forez, seigneur de Chaulmont, mort après 1583.

Cette rente noble fut unie dès 1590, au fief de Château-Gaillard, Mornand (Loire).

Les réponses sont datées de 1532 à 1632. Il y a réponses à diverses dates pour le même fonds, apparemment à chaque mutation de tenancier. De 1532 à 1583, elles sont reçues au nom de Jacques Paparin ; de 1590 à 1632 au nom de Pierre Paparin seigneur de Chaulmont et de Château-Gaillard.

Les notaires recevants sont au nombre de trente-quatre. En voici la liste par ordre de date : Punctis, Magand, Tournon, Pomet, Gay, Rajas, Faure, Faverjon, Rore, Roux notaire à Feurs, Ducroset, Méjasson, Baudin, Boestier notaire à Chalain-le-Comtal, Ducloux, Tivel, Pugnet, Grand notaire à Saint-Just-en-Chevalet, Bergier, Ennemond, Roddon notaire de N.-D. de Chazelles, Boysson, Clément Parrocel, Charles Jacques, Beraud, Mazel, Peronet (?), de Marcilly, Paucheville, Lombardin, Giry, Fouyn, Boulard (?), Monates. Les notaires, dont la résidence n'est pas indiquée, habitaient Montbrison.

Cette rente se levait sur une multitude de maisons ou

---

(1) *Mémoires*, de Barthélemy Puy (archives de M. le vicomte de Meaux).

(2) Platon, paroisse de St-Sixte, voisine de Cesay, d'où cette famille est originaire.

(3) *Mémoires*, de Barthélemy Puy.

petits fonds détachés, situés à Montbrison et dans les paroisses de Moind, Précieu, Savignieu, Mornand, Poncins et Feurs.

Montbrison. Maisons et caves au château (le Calvaire); rue de la Magdeleine, près la porte de ce nom, joignant le rempart, maison où pend l'enseigne du Faucon ; jardin rue Neuve (rue des Legouvé) ; maisons rue Courdoanerie *alias* Grand Rue (rue Martin-Bernard) ; rue Mal Conseil (ruette aujourd'hui sans nom entre les rues Martin-Bernard et du Collège) ; jardin près la porte du château appelée l'Archiprevero (on voit encore la trace de cette porte au bas de l'escalier du Collège) ; rue tendant de l'Archiprevero à Saint-André (rue du Collège) ; maisons rue des Halles *alias* de la Savaterie (partie ouest de la rue Tupinerie) ; maisons rue de la Pourcherie « aultrement et de present (1557) appellée des Escolles et vers le Colliege » ; maisons au couchant de la rue de Moind, près la porte de ce nom, joignant le rempart. Vignes à Pierachault, au territoire doz Bizail. Terres à Lolière, à Furan *alias* Maulpas.

Moing (*sic*). Vigne sur le Parc du Roy à Rigaud « joignant au chemin tendant du Gourg Guichard ou de la porte d'Escotay à Moing passant pardessus ledit Parc de bise et quasi matin »..... « à la ruette ou béal, viol ou foussé par lequel flue l'eau dudict Parc de vent et matin ». Vignes au territoire de Rigaud *alias* Bretaignes, Bretagne. Vignes au Petit et au Grand Tussier ; terres et fonds au Grand Tussier joignant... « a la terre de Vital Herbassier papetier dudict Moing »... « certain viol ou chemin tendant dudict Moing aux mollins de papier ». Vignes aux territoires de Fondrieu, Bessera, Pierre Grosse, les Roches. Vignes aux Peurelles *alias* aux Ars.... « jouxte la terre de Damyen Narriat ladre estant (1557) en la malladiere d'Ambert, de bise »..... « le chemin venant de la praherie de Moing au grand chemin tendant de Savignieu audict Moing et a la chappelle de Jacquet appellé le chemyn Romyeu ou de Roysons de vent et midi ». Vignes aux territoires de Champ Rozier, Soubz le clochier, du Chaffaulx. Terres et jardins a Dallmard, aux Aires. Vignes à Scintignieu, Pailhete, Previer, Goutte de Malle mort. Vignes à la Brosse... « jouxte le chemin vieulx appelle doz Puys tendant

du pont de la Roche et de Piera Croix à Saint-Thomas-les-Nonains, de matin ». Vigne à Chambefort près du village de Surizet.

Precieu. Terre et chenevier au Bost.

Savignieu. Maisons terres et cheneviers à Cromeyrieu ; prés à Bullieu, territoire de Chambe courte; terres aux Colombons, territoire de l'Aguilheta.

Mornand. Terres et bois aux territoires des Gueytons et de Cossé.

Poncins. Au village de la Varenne, territoires de Seschy « jouxte le chemin appelé de Sainct Estienne » ; pré Chartain, Chardonay, des Viviers, Dessoubz le Mas, loz Vernoz « jouxte le chemin de Chambeon à Cleppé ».

Feurs. Village de la Motte, territoire du Saulzey « jouxte le chemin tendant de Montbrison à Feurs » ; territoire du Gourt.

La présente analyse ne mentionne que les territoires ; l'étude des personnes citées eut été trop longue, quoique très profitable. En effet les filiations les plus curieuses ont été dressées par les notaires recevants non seulement des répondants mais aussi des possesseurs de parcelles limitrophes. En voici des exemples : « ..jouxte... la terre de damoyselle Marguerite Mayole fille et héritière de feu Jehan Mayol dict Sallazard quand vivoyt marchand drapier dudict Montbrison, relaissée de feu Guillaume Nyolly, à présent femme de noble Pierre de Tremeolles escuyer, qui fust desdicts Savyns, ledict chemin entre deux aussi de vent ou midy » ; ... — ..... « jouxte la terre de dame Toussaincte Terrasse femme du seigneur de Glavenas, habitant au Puy et héritière de feu maistre Estienne Terrasse quand vivoit notaire dudict lieu de Moing, de bise ». Tous ceux qui s'occupent ou s'occuperont des familles de la région Montbrisonnaise au XVIe siècle devront consulter ce document.

Ce terrier forme un registre, papier, relié en basane, les pages mesurent 0m 295 de hauteur sur 0m 215 de largeur. Il est folioté de 1 à 426, quelques feuillets blancs ont été coupés, par contre quelques-unes des réponses les plus récentes ont été transcrites sur des feuillets rapportés et non paginés.

Avant la reliure, le terrier Paparin paraît avoir eu 484 feuillets. Les dix-huit feuillets qui furent alors supprimés contenaient quelques réponses éparpillées sur les paroisses de Cleppé, Saint-Laurent-la-Conche, Magnieu-le-Gabion, Saint-Cyr-les-Vignes, Balbigny. Elles sont analysées dans une table en forme de liève, de deux pages, placée en tête du volume.

Substructions découvertes au Palais, près Feurs. — Communication de M. T. Rochigneux.

M. Rochigneux s'exprime ainsi :

Les travaux de terrassement entrepris au commencement de cette année en vue de l'établissement d'une conduite d'égout au château du Palais, près de Feurs, ont amené des découvertes archéologiques d'un réel intérêt. La tranchée ouverte à cet effet, dans la direction est, du centre même de la façade méridionale du château jusqu'à la dépression servant d'émissaire à la pièce d'eau du parc, sur une longueur absolue de 122 mètres et une profondeur atteignant jusqu'à 5 m. 20 au point extrême, a révélé sur son parcours l'existence à des niveaux variables, de substructions et ouvrages anciens paraissant n'avoir, à en juger par la nature des matériaux mis en œuvre et des décombres qui accompagnent les substructions, aucune relation économique, aucun rapport historique direct entre eux. Ce sont d'abord, d'ouest en est, les restes robustes d'un édifice somptueux de l'époque romaine, puis au milieu du parcours de la tranchée une curieuse canalisation d'eau d'une époque indéterminée, et enfin vers l'extrémité orientale du conduit, les substructions, la plupart grossières, d'une construction délimitée par

des murs épais et flanquée d'une tour ronde semblant appartenir à la fin du moyen âge.

Les substructions antiques rencontrées en écharpe dans la tranchée paraissent faire partie des divisions intérieures d'un édifice considérable dont les murs extérieurs fort épais, rencontrés au cours d'anciennes plantations affleurent presque le sol en nord et en ouest : ceux-là se poursuivent parallèlement d'est en ouest, sur une assez grande longueur, et se perdent sous des bosquets, ils sont épais de 0 m. 52, bâtis en matériaux granitiques de petit appareil, réunis par un mortier indestructible de chaux et de brique pilée et sont recouverts d'un seul côté, probablement intérieur, d'un enduit fin de même composition. Distants de 3 m. 50 et rasés à 0 m. 80 de profondeur du sol actuel et 1 m. 20 au-dessus de l'aire finement bétonnée des salles, lesdits murs ont leur intervalle rempli de briques en quart de cercle, de tuiles à rebords et de matériaux la plupart exotiques et luxueux, appartenant à des bases de colonnes et de pilastres, à des frises, corniches, chapiteaux composites et autres membres d'architecture, enfin et surtout de nombreux fragments de revêtements de colonnes, également en marbres, de diverses provenances, que l'on fixait au noyau du bâti tantôt au moyen d'un goujon en fer, le plus souvent à l'aide d'une chaux fine très adhésive. Ces débris réduits le plus généralement à l'état de petits morceaux, la couche de cendre répandue inégalement sur l'aire du bâtiment, plus encore les restes de bois calcinés trouvés épars dans les décombres, démontrent surabondamment que comme partout ailleurs en Forez, cet édifice a péri par l'incendie et par la destruction

systématique, complétée encore par l'émiettement utilitaire et la transformation en chaux des matériaux qui en formaient l'ossature.

Cette première découverte, bien que sommaire, vient confirmer non seulement l'appellation du lieu dit et le bien fondé d'une tradition fort ancienne et toujours très accréditée, mais encore et surtout le témoignage basé sur des trouvailles successives porté il y a bientôt soixante ans par M. l'abbé Roux, le savant historien du *Forum Segusiavorum*, sur la nature et l'importance de l'édifice soupçonné en cet endroit ; ses appréciations judicieuses se contrôlent et semblent se confirmer sur presque tous les points.

La canalisation rencontrée intacte à 3 m. 50 de profondeur au-dessous d'un large dallage infléchi au centre et situé lui-même à près de 2 mètres au-dessus, était constituée par des conduits en forme d'auge taillés dans des blocs assez volumineux de granit grossier d'un mètre et plus de longueur recouverts d'une dalle horizontale de même nature. Le diamètre intérieur du conduit creusé en forme de demi-cercle, mesurait environ 0 m. 30. Cet ouvrage laissait encore fluer, au moment de la découverte, un filet d'excellente eau qui venait se perdre, non loin de la rivière la Loise, dans une dépression insolite, apparemment creusée de main d'homme où M. l'abbé Roux place à tort, je le crains, le théâtre antique de Feurs. On présume que cette canalisation vient d'assez loin en nord, car la terre du Palais et même le territoire de la commune de Civens sont généralement dépourvus de sources d'eau potable.

Les subtructions rencontrées près de l'issue inférieure de l'égout, sur la pente rapide d'une sorte de vallon orienté du nord au midi, avaient été assises sur un banc d'argile verte entamée assez profondément sur certains points ; la bâtisse faite peut-être hâtivement et sans précaution, paraît d'après certains sondages et l'état approximatif des lieux appartenir à un édifice de forme polygonale ; si l'on en conclut par l'appareil toutefois plus soigné de la tour ronde, retrouvée intacte sur 3 mètres de hauteur, qui la flanque à l'est, la construction ne saurait remonter au-delà de la première moitié, peut-être même de la fin du XVe siècle.

D'ailleurs parmi ces ruines enfouies uniformément à environ deux mètres de profondeur, sous une couche de décombres et surtout d'alluvion rapporté, nul détail sculpté, nulle date inscrite ou blason n'ont été retrouvés et la végétation arborescente et déjà séculaire qui croît vigoureuse au-dessus de ces restes semble garder jalousement leur secret et les défendre contre toute investigation scientifique. Néanmoins des témoignage historiques déjà anciens mais toutefois indiscutables ne laissent subsister aucune hésitation sur l'identification de ces ruines si inopinément mises au jour : il s'agit à n'en pas douter de l'ancien château du Palais rasé en 1665 par ordre des Grands-Jours d'Auvergne en exécution de la condamnation portée pour crimes de droit commun contre Gilbert de Rivoire, seigneur du Palais.

Il est vivement regrettable que des constatations si sommaires mais si suggestives n'aient pu raisonnablement être l'objet d'une poursuite méthodique plus complète : toutefois à notre demande et en sou-

venir de son mari, notre ancien et regretté président, Madame la comtesse de Poncins a bien voulu nous promettre de faire exécuter à bref délai de nouveaux sondages, voire même de nouvelles fouilles autour des murs mis si inopinément au jour ; nous ne doutons pas que ces travaux auxquels on procède en ce moment n'amènent des résultats d'un puissant intérêt.

* *

La reprise partielle des travaux n'a pas amené sur l'emplacement et le voisinage immédiat des substructions antiques, de nouvelles découvertes si ce n'est celle d'énormes bases de colonnes en marbre et d'un fragment de la partie gauche d'une plaque aussi en marbre blanc bordée d'une moulure, portant inscrites en caractères d'une belle facture les lettres ou amorces $\begin{smallmatrix} S & E \\ & R \end{smallmatrix}$ hautes de $0^{m}04$.

La mensuration des débris de colonnes exhumées au cours des divers travaux donne $0^{m}51$, $0^{m}67$, $0^{m}83$ et $0^{m}97$ de diamètre ; leurs cannelures étaient les unes concaves, les autres convexes ; leurs chapiteaux, avaient été taillés dans le calcaire oolithique.

Bien que sommaires également, les résultats des nouvelles investigations faites sur l'emplacement de l'ancien château ont été plus fructueux, c'est ainsi qu'entr'autres constatations, nous avons pu, grâces aussi aux indications fournies par les diverses essences d'arbres qui ont trouvé, chacune suivant ses préférences, un milieu favorable dans les décombres ou les apports de terre végétale, établir d'une façon à peu près certaine la configuration de la construction sur trois de ses côtés. A l'aspect est s'appuyant sur la tour ronde précédemment découverte, elle présentait un front d'environ 29 mètres 50 et se terminait au nord par une tour carrée à demi engagée ; de ce point à une petite tour ronde en ouest, l'intervalle bâti mesurait 36 mètres 50 ; enfin la façade occidentale, flanquée au midi d'une tour également ronde de $3^{m}50$ de diamètre, comptait 35 mètres de développement. Les bâtiments

d'habitation et autres s'appuyaient sur l'enceinte extérieure et une cour irrégulière, assez vaste, occupait le centre du château. On accédait à celui-ci par une large porte s'ouvrant en nord, et à la cour intérieure au moyen du passage dallé, de 3 mètres 30 de largeur qui avait été retrouvé lors des premiers travaux. Quant à la canalisation d'eau, établie incontestablement en vue de l'alimentation de la place, il est probable qu'elle devait aboutir à un réservoir intérieur que l'énorme accumulation des terres n'a pu nous permettre de retrouver ; il en est de même de la façade sud du château qui était vraisemblablement délimitée par une ligne brisée et cantonnée, à son point d'intersection, d'une tour commandant le passage de la Loise. (*Constatations de MM. le vicomte Edmond de Poncins, A. de Saint-Pulgent et Rochigneux*, avril 1904).

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Balloffet (Joseph) : *L'abbaye royale de Joug-Dieu, près Villefranche-sur-Saône (1115-1738).* Villefranche, (Blanc et Mercier), 1904, in-8°.

Chapelle (F.), ses ouvrages : *Rapports celtiques de la Bretagne et de la Savoie.* (Nos 275 et 278 du journal *La Lumière,* de février et mars 1904).

— *La kabbale numérique à la Chaise-Dieu.* (Nos 8789 et 8805 du *Stéphanois,* 1904).

Chaudier (Marius), ses dessins : Vue des façades sud et est du château de Virieu à Pélussin. Juillet 1899.

Dessins au crayon — 0m 268 — 0m 185. 2 pièces.

Crozier (François-Philippe) : *Usages locaux du département de la Loire.* Copie des procès-verbaux dressés par les commissions cantonales du département de la Loire pour répondre à une circulaire du Ministre de la Justice du 3 avril 1855 ayant en vue la codification générale des usages locaux.

Manuscrit autographe, in-4°.

Déchelette (Joseph), ses ouvrages : *Les fouilles du Mont-Beuvray.* Paris, A. Picard et fils, 1904, in-8°.

— *Les graffites de la Graufesenque.* Paris, Ernest Leroux, 1904, in-8°.

Gras (L.-J.), sa notice : *Les anciennes corporations de l'industrie du ruban. Conférences à la Société d'études économiques du département de la Loire le 7 janvier 1901.* Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1904, in-8°.

Guillemet (abbé C.-L.) ses ouvrages : *Témoignages spiritualistes des plus grands savants du XIXe siècle.* Paris, A. Hatier, 1904, in-12.

— *Procès gagné ou l'œil et les causes finales au dix-neuvième siècle. Appendice au* Proslogium Cluniacense. Aoste, 1904, in-8°.

Henry (Paul), professeur de droit à l'Université catholique d'Angers, son ouvrage : *Le jurisconsulte Claude Henrys, théologien et moraliste.* Angers, Siraudeau, 1904, in-8°.

Héron de Villefosse (Antoine), sa notice : *La statuette d'argent de Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre).* Paris, 1904, in-8°.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : Douze solfèges à deux voix imposés dans les concours de musique. Paris, Victor Lory, s. d., in-8°.

— *La fuite des heures*, op. 264, pour piano. Paris, Ernest Van de Velde, 1904, in-8°.

— *Mon clocher,* chœur d'enfants à trois et deux voix. Paris, Victor Lory, 1904, in-8°.

— *Nid de bruants,* bluette pour piano. Paris, Van de Velde, 1904, in-8°.

— *Sous la charmille.* Bluette pour piano, op. 263. Paris, Van de Velde, 1904, in-4°.

Matagrin (Henri), sa notice : *L'état-civil de la famille de Jussieu.* Charlieu, (Paul Charpin), 1904, in-12.

Rony (Louis) : Paix en ivoire, provenant de la collection de M. Vincent Durand.

Hauteur 0m 110 ; largeur 0m 07 — XVIIe siècle.

Thiollier (Noël) : *Thiers, le Forez et Annonay en 1788.* Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1904, in-12.

Echanges

Académie delphinale, *Bulletin,* 4e série, tome XVII, 1903-1904.

Académie de Nîmes, *Mémoires,* 7e série, tome XXVII, 1903.

Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des années 1903 et 1904;* novembre 1903 à juin 1904.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 2e série, nos 8 à 10, août-décembre 1903 ; nos 1 et 2, janvier et février 1904.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, *Mémoires,* 4e série, tome X, 1902.

Académie de Stockolm: Kongl. Vitterhets, historie och antiquitets akadémiens manadsblad. Tjugosjunde och tjugoattonde argangarna; et trettionde och trettiforsta argangarna ; 1898-1899, 1901-1902.

Académie de Vaucluse, *Mémoires,* 2e série, tome IV, 1re et 2e livraisons, 1904.

Académie du Var, *Bulletin*, 71e année, 1903.

Chambre de commerce de Saint-Etienne, *Enquête parlementaire sur les industries textiles*, *Rubannerie*; *Réponses au questionnaire de l'enquête préparées par la commission de la soie de la Chambre de commerce et approuvées par la Chambre le 4 mars 1904.*

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin*, tome VII, n° 48, 1904.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne*, 11e année, nos 43 à 46, janvier-juin 1904.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin archéologique*, 3e livraison, 1903.

— — Section des sciences économiques et sociales, *Bulletin*, 1903.

— Congrès des Sociétés savantes, *Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 15 avril 1904.*

— Direction des Beaux-Arts, Bureau de l'enseignement et des manufactures nationales, *Bulletin*, n° 26, 21 mai 1904.

Musée Guimet. *Annales. Revue de l'histoire des religions*, 25e année, XLIX, nos 1 à 2, janvier-avril 1904.

— *Conférences*. tome XV, 1re partie, 1904.

— *Le Jubilé, 25e anniversaire*. 1879-1904, année 1904.

Revue de l'histoire de Lyon, tome III, fascicules 1 et 2, janvier-juin 1904.

Revue épigraphique, tome V, 26e et 27e années ; nos 110 à 112, mai 1903-mars 1904.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré, tome XII, nos 1 à 10, janvier-juin 1904.

Falgairolle (Prosper), La succession de la maison de Tournon.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 11e année, nos 6 à 31, 1er janvier-24 juin 1904.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, *Bulletin*, tome XXXI, 1er à 4e trimestres 1903.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, *Bulletin*, tome XIII, no 178, 2e à 4e trimestres 1903.

Société archéologique du Midi de la France, *Bulletin*, nouvelle série, nos 31 et 32, 1903-1904.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 35e année, nos 1 à 6, janvier-juin 1904.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, *Annales*, 2e série, tome XXIV, 1re livraison, janvier-mars 1904.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, *Bulletin mensuel*, 4e année, nos 1 à 6, Janvier-juin 1904.

Société d'archéologie religieuse et d'histoire ecclésiastique du diocèse de Belley, *Bulletin de la Société Gorini*, 1re année, nos 1 et 2, janvier-juin 1904.

Société de Borda, *Bulletin*, 29e année, 1er et 2e trimestres 1904.

Société d'émulation du Bourbonnais, *Bulletin*, tome II, 1903.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 35e année, janvier-juin 1904.

Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, 21e année, nos 1 à 3, janvier-juin 1904.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 148e et 149e livraisons, janvier-juin 1904.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, *Bulletin*, tome XIII, nos 5 et 6, année 1903.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie*, 16e année, nos 1 à 6, janvier-juin 1904.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin* et *Mémoires*, tome XXVII, 2e série, 1903.

— *Bulletin*, 2e série, tome X, 1er trimestre 1904.

Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin*, 4e trimestre 1903, et 1er trimestre 1904.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, XXIVe volume, 1re à 3e livraisons, janvier-juin 1904.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXIII, fascicules I, II et III, 1904.

Société de secours des amis des sciences, *Compte-rendu du 47e exercice, 41e séance tenue le 19 mai 1904.*

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue de la Haute-Auvergne*, 6e année, 1er fascicule, 1904.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, *Procès-verbaux des séances*, 1903.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 5e année, nos 17 et 18, janvier-juin 1904.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur, *Bulletin*, 1902 et 1903.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, no 33, 4e trimestre 1903.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, *Bulletin*, 9e année, nos 1 à 4, janvier-avril 1904.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 23e année, 3e série, nos 9 et 10, 1er et 2e trimestres 1904.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, *Histoire du canton de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) et de ses dix-huit communes. Topographie, géologie, organisation religieuse et administrative*, par M. Léopold Niepce, tome III, 1903.

Société Eduenne, *Mémoires*, tome XXXI, nouvelle série, 1903.

Charmasse (A. de), Jacques-Gabriel Bulliot, président de la Société Eduenne, sa vie et son œuvre. — Déchelette (Joseph), Chainette en or attachée à une lance de l'âge du bronze ; — Note sur une bouterolle de fourreau gallo-romain trouvée à Autun.

Société française d'archéologie, *Congrès archéologique de France, LXIXe session, Séances générales tenues à Troyes et Provins en 1902.*

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin trimestriel*, janvier-mars 1904.

Société nationale des Antiquaires de France, *Bulletin*, 1903.

— *Centenaire (1804-1904).*

Société scientifique et littéraire d'Alais, *Revue cevénole*, *Bulletin*, IV, 1903, et V, 1er trimestre 1904.

Université de Lille, *Bulletin*, 3e série, 8e année nos 1 à 3, année 1904.

Abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXVe, 1re, 2e et 3e livraisons, janvier-juin 1904.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 5e année, nos 25 à 27, janvier-juin 1904.

Bulletin monumental, 68e volume, nos 1 et 2, 1904.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tomes XCVII à C, 36e et 37e années ; février 1903 à juin 1904.

Revue archéologique, 4e série, tome III, janvier-juin 1904.

Revue forézienne illustrée, 14e année, 2e série, nos 74 à 80, janvier-juin 1904.

Acquisitions

Girerd (Sylvain) : *Les forézens aux colonies*. Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1904, in-12.

III

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires

M. l'abbé Joseph Penel, professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 23 février 1904.

M. Camille Briand, propriétaire à Bellegarde, reçu le 6 avril 1904.

M. Paul Bréchignac, architecte, rue d'Arcole, à Saint-Etienne, reçu le 9 mai 1904.

Membre correspondant

M. Joseph Balloffet, négociant, rue d'Alma prolongée, à Villefranche-sur-Saône, reçu le 9 janvier 1904.

Membres décédés

M. l'abbé Grimaud, curé de Saint-Jean-Soleymieux, membre titulaire.

M. Frédéric Gros, pharmacien, à Montbrison, membre titulaire.

JUILLET — SEPTEMBRE 1904.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

INAUGURATION DU BUSTE DE VINCENT DURAND DANS LA SALLE DE LA DIANA 20 JUIN 1904

A la première séance du conseil qui eut lieu après les funérailles de Vincent Durand, le 6 février 1902, une souscription fut ouverte pour lui élèver un buste dans une des salles de la Diana.

Pour mener à bien ce projet, le sculpteur choisi d'un commun accord fut M. E. Millefaut qui déjà, en 1895, avait modelé sur nature un remarquable portrait en médaillon de Vincent Durand.

Grâce aux conditions particulièrement avantageuses que l'artiste voulut bien accorder à la Diana, l'œuvre put être mise en chantier de suite. Elle était terminée aux premiers jours de 1904 et livrée au fondeur.

Aussi le 23 février 1904, le Conseil décidait-il de faire coïncider la date de l'inauguration du buste de Vincent Durand avec celle que choisirait la Société française d'Archéologie pour l'ouverture de son Congrès au Puy, afin de permettre aux amis de notre regretté Secrétaire, étrangers au Forez, d'y assister.

Les travaux du Congrès devant commencer au Puy le mardi 21 juin, le bureau de la Diana fixa au lundi 20 juin l'inauguration du buste de Vincent Durand. Cette date fut acceptée par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué par la Société des Antiquaires de France et la Société Française d'Archéologie pour les représenter à cette cérémonie.

C'est devant une très nombreuse et brillante assistance, qu'à deux heures précises M. le vicomte de Meaux, Président, assisté de M. Héron de Villefosse ouvrit la séance.

Le buste de Vincent Durand ayant été dépouillé du voile qui le recouvrait aux applaudissements de l'assemblée, M. le vicomte de Meaux prit la parole en ces termes.

Mesdames, Messieurs,

Il y a seize ans, la Société de la Diana, le jour même où elle célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa naissance, offrait à la ville de Montbrison la statue de Victor de Laprade et Vincent Durand était l'un de ceux qui, ayant préparé cette fête, y prenaient le plus de part. La statue était inaugurée au pied des montagnes que Laprade avait chantées, en plein air, en plein soleil, parmi les arbres qu'il aimait et l'Académie française avait délégué l'un de ses membres, un poète, François Coppée, pour rendre hommage au poète du Forez. Aujourd'hui la

E. B.

II. — BUSTE EN BRONZE

DE VINCENT DURAND,

ŒUVRE D' E. MILLEFAUT,

inauguré
dans la salle de la Diana
le 20 juin
1904.

XIV, p. 74.

Diana inaugure le buste de Vincent Durand chez elle, à l'ombre du lambris sous lequel il travaillait, au milieu des livres, ses instruments de travail, et c'est encore un membre de l'Institut de France, c'est l'un des maîtres de la science historique en France qui vient rendre hommage à l'érudit Forézien.

Ainsi, sans oser dire comme Honoré d'Urfé que « le pays nommé Forez contient en sa petitesse ce qui est le plus rare au reste des Gaules » (nous ne sommes plus au temps où l'on se vantait avec une telle naïveté), il nous sera permis de constater que ce petit pays reçoit de nos jours en la personne de deux de ses enfants le double laurier de la poésie et de l'érudition.

« Par toi je fus poète » lui disait Laprade. Et songeant aux belles légendes qu'il avait évoquées, aux beaux paysages qu'il avait dépeints, il ajoutait :

« On t'aimera peut-être,
O Forez douce terre ».

Par toi je devins érudit, aurait pu dire Vincent Durand. C'était en effet en fouillant ce sol de granit et d'argile, qu'il avait retrouvé la trace des siècles écoulés et des générations disparues. Et songeant à l'histoire qu'il avait creusée il aurait ajouté : On te respectera sans doute, pays honnête et loyal, qui n'as jamais séparé ta cause et ta fortune de la bonne cause et de la fortune de la France.

L'amour de la grande patrie, nourri et réchauffé par l'amour de la petite patrie, était commun en effet à notre poète et à notre historien et ce n'était pas le seul trait par lequel ils se ressemblaient. A travers la diversité des aptitudes et des œuvres, on

reconnaît de même chez l'un et chez l'autre, le désouci des biens vulgaires, le désintéressement, la foi et les mœurs antiques et, dans la jouissance d'une renommée inégale, mais pareillement sans reproche, la simplicité, la modestie.

Il m'est arrivé d'appeler Vincent Durand un Druide. Ce titre ne lui déplaisait pas. Druide, il l'était avec M. Bulliot à Bibracte ; mais avec vous Monsieur (1), le Gaulois devenait Romain, comme le sont devenus la plupart de nos ancêtres. Avec vous, il recherchait, il découvrait l'empreinte du peuple roi, cette empreinte que vous avez signalée partout où les armes et les lois romaines ont atteint, en Afrique, en Asie comme en Gaule et que vous n'avez pas dédaigné d'observer en Forez. Car, nous aimons à nous le rappeler : ce n'est pas la première fois que Vincent Durand vous attire à la Diana. Vous l'avez aidé à déchiffrer l'inscription d'une borne milliaire que nous conservons ici et, lorsque nous voulons savoir quels sont et ce que valent les vestiges de Rome en notre contrée, c'est à vous qu'en ouvrant le grand ouvrage de M. Félix Thiollier sur le Forez, c'est à vous que nous nous adressons. Dernièrement enfin, en souvenir de Vincent Durand sans doute et aussi d'un Président de la Diana que ne sauraient oublier aucun de ceux qui l'ont connu (2), vous faisiez accorder une subvention de l'Etat pour des fouilles à poursuivre à Feurs, la cité romaine par excellence en notre pays. Le maire de Feurs qui était alors un de nos confrères (3) s'intéressait à ces fouilles, il avait sollicité

(1) M. Héron de Villefosse.
(2) M. le comte Léon de Foncins.
(3) M. Ory député.

la subvention obtenue par vous et dans le cahier des charges imposé à des entrepreneurs qui devaient creuser des égoûts à travers la ville, il avait stipulé que la Diana serait avertie, dès que se rencontrerait quelque débris antique à conserver. Il faut souhaiter que sous une municipalité nouvelle se perpétuent ces dispositions favorables. Mais quoiqu'il en arrive, une preuve de plus de votre intérêt pour notre pays vient de nous être donnée.

Nous en sommes fiers et parmi les services que Vincent Durand a rendus à la Diana nous lui savons gré, particulièrement en ce jour, d'avoir attiré sur elle votre sympathie.

M. Héron de Villefosse s'exprime ainsi :

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre accueil cordial et bienveillant ; je suis vivement touché de vos paroles aimables. Je me félicite de me trouver aujourd'hui à vos côtés : fier de l'honneur que vous voulez bien me faire, j'en ressens tout le prix et j'en conserverai un profond souvenir.

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un sentiment véritablement pieux que je suis venu me joindre à vous et célébrer avec vous le désintéressement, la bonté, le dévoûment sous toutes ses formes, la générosité, le savoir et le talent. Juste et consolant triomphe de l'esprit ! Une même pensée nous guide et nous unit : nous voulons payer une dette intellectuelle en honorant un confrère qui fut à la fois un homme de science et un homme de bien.

A mesure que les années s'accumulent sur nos têtes nous demeurons de plus en plus frappés du caprice qui préside trop souvent à la répartition de la renommée dans le monde. Et parfois, lorsque la mort vient enlever un écrivain de race, un savant distingué, un artiste éminent, nous constatons, un peu tardivement, qu'il n'avait point acquis la notoriété à laquelle il aurait pu prétendre. Le plus souvent ce sont de nobles qualités qui lui ont valu cette disgrâce, sa modestie, l'indépendance de son caractère, son dédain de la publicité, le désir de vivre tranquille sans bruit et sans éclat. Mais l'heure de la justice arrive. Et pour ceux qui ont été les témoins quotidiens de son labeur ou les confidents de ses espérances, pour ceux qui ont compris ses idées et admiré ses travaux, un devoir s'impose, celui de proclamer tout ce qu'il a fait de bon et d'utile, d'exposer le but et l'intérêt de son œuvre, de fixer enfin dans l'esprit public la place d'honneur que sa mémoire doit occuper. C'est ce que nous nous proposons de faire aujourd'hui devant l'image de Vincent Durand.

Il y a cinq ans à peine, en 1899, un savant allemand du plus haut mérite qui connaît, mieux que personne, les antiquités de notre vieille Gaule, M. le professeur Otto Hirschfeld, écrivait en parlant de notre regretté confrère une phrase simple, d'une admirable concision, résumant à merveille son œuvre scientifique et digne d'être gravée au-dessous de son buste :

VIR· OPTIME· DE· HISTORIA.
PATRIA· MERITVS (1).

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, vol. XIII, p. 222.

Personne, Messieurs, n'était plus digne d'un tel éloge ; personne en effet n'a aimé son pays avec plus de tendresse, personne n'a recherché avec plus d'ardeur et de conviction les monuments propres à en éclairer l'histoire ou à en démontrer la grandeur. Et lorsqu'un hommage de ce genre est rendu par un étranger nous sentons plus vivement encore combien il est juste et mérité, nous en éprouvons à bon droit une plus noble fierté.

Trois ans plus tard la Diana était en deuil ; elle pleurait son meilleur serviteur. Comme l'a dit en termes émus l'éminent Président de votre Compagnie elle avait perdu celui qui la personnifiait, celui qui en était l'âme et la vie. Dans un langage d'une haute portée et d'une rare distinction, M. le vicomte de Meaux a fait éloquemment revivre la figure de notre confrère ; il en a tracé un double portrait : à côté de l'érudit et du savant il a révélé l'homme au cœur généreux et sensible, l'ami fidèle et dévoué ; nous nous demandons maintenant ce que nous devons le plus admirer en lui, ou de sa science solide et toujours prête, ou de son cœur aimant et de sa bonté toujours en éveil.

C'est en 1879 qu'il me fut donné de faire la connaissance de Vincent Durand ; je n'ai jamais oublié ces instants trop courts passés avec lui. Je ne pouvais m'arrêter que quelques heures à Montbrison ; il vint au devant de moi avec une bonté touchante, il me fit admirer la Diana dans tous ses détails, il me conduisit à Moind ; au retour nous eûmes encore le temps d'étudier ensemble une inscription très importante qui venait d'être découverte dans les démolitions de la vieille église de Bussy-Albieu. Je

le vois encore au moment où le train qui m'emportait se mettait en marche, debout, derrière la balustrade de la gare, me disant au revoir en agitant son chapeau. Sa tête pensive qu'ombrageait de longs cheveux d'argent ressemblait à celle d'un apôtre ; il y avait de la bonté dans son sourire, de la lumière et de la douceur dans son regard. Hélas ! je ne devais plus le revoir, mais cette entrevue rapide avait suffi pour créer entre nous des liens affectueux. A partir de ce jour une correspondance qui fut pour moi une source de jouissances et de profits scientifiques s'établit entre nous. Il écrivait avec une courtoisie exquise, cherchant toujours à faire plaisir ou à donner quelques indications profitables ; sa plume courait sur le papier sans prétention et sans défiance ; il s'exprimait d'une manière simple, familière, quelquefois pittoresque, avec un mélange discret d'esprit et de sentiment. Comme les gens d'autrefois il savait s'intéresser à tout et parler de toutes choses avec la même bonne grâce. Dans cet échange d'idées et de pensées je sentais bien que je recevais la meilleure part. Et je dois lui en conserver une reconnaissance d'autant plus vive. C'est lui qui m'a initié aux antiquités du Forez ; si j'ai osé m'en occuper quelquefois, ce n'est qu'après avoir reçu de lui les conseils les meilleurs et les renseignements les plus sûrs.

Il connaissait si bien votre beau pays ! il en parlait avec une autorité tellement pénétrante, avec des réflexions si neuves, avec des vues si fécondes et si suggestives ! Son activité scientifique s'y est étendue dans tous les sens ; elle augmentait à mesure qu'elle trouvait plus d'occasions de s'exercer. On ne

remuait pas une pierre à Moind, à Feurs, à Roanne, à Pommiers, dans tout le territoire des Ségusiaves, sans qu'il accourut pour la voir. Vos belles églises, les fresques qui les décorent, les vieilles cloches qui nous appellent à les visiter, les grands hommes qui ont illustré le Forez, vos châteaux historiques, les œuvres d'art qui en constituaient autrefois la parure, tout le passionnait également. De chacun de ses écrits jaillissait une lumière nouvelle pour votre histoire provinciale.

Si la Providence lui avait accordé de plus longs jours nous aurions sans doute appris par lui quelque chose des découvertes faites à l'oppidum du Crêt Châtelard, découvertes qui jusqu'à présent sont restées à peu près inédites : il avait dirigé l'exploration de cet oppidum avec Auguste Chaverondier. J'espère que ses notes et celles de son collaborateur verront bientôt le jour par les soins d'un de nos plus distingués confrères : une telle publication serait accueillie avec une vive reconnaissance par tous les archéologues. En signalant en 1897 le curieux cadran solaire portatif trouvé, il y a plus de soixante ans, à l'extrémité méridionale du plateau du Crêt-Châtelard, Vincent Durand a fait naître dans nos esprits le désir bien légitime de connaître les autres secrets de ces ruines mystérieuses.

Ne regrettez pas, Messieurs, qu'il soit resté modestement pendant toute sa vie à l'ombre de son clocher, dans sa chère province où la Providence lui avait assigné un rôle qu'il a rempli avec une perfection admirable. Il a été le chevalier servant de la Diana. Il l'a servie longtemps et fidèlement avec l'aimable et très distingué comte de Poncins dont

le nom vient sur mes lèvres à côté du sien. C'est en grande partie à leurs efforts que votre savante Compagnie doit son merveilleux développement et l'influence scientifique qu'elle a exercée autour d'elle. Jamais Vincent Durand ne s'est dérobé à sa tâche. On ne saurait trop rappeler combien sa vie fut pleine de mérites : toujours plus préoccupé des autres que de lui-même, abandonnant parfois ses propres recherches pour faciliter celles de ses amis, se chargeant des besognes ingrates, heureux de trouver sans cesse de nouvelles occasions de se dévouer. Le résultat de ses travaux est tel qu'on ne prononcera jamais son nom sans reconnaître les services qu'il a rendus à l'histoire du Forez. Au milieu de vous il a été chef d'école, il a surveillé et dirigé le mouvement des études d'érudition, il a formé des élèves, il a entraîné des vocations hésitantes. Si sa mort vous laisse des regrets profonds elle vous permet de voir clairement tout ce que vous lui devez.

Vous tous, Messieurs, qui êtes venus souvent vous réconforter dans la grande salle de la Diana à la chaleur de son amitié, vous qui avez pu apprécier plus intimement les qualités de son cœur, la pénétration de son esprit, la vivacité de son intelligence et la sûreté de son jugement, vous nous redirez les projets dont il vous entretenait, vous compléterez les travaux qu'il laisse inachevés, vous les publierez à côté de ceux dont il a rempli les bulletins de la Diana depuis trente ans. Quelques-uns d'entre vous doivent peut-être à ses conseils cette satisfaction intime que le travail apporte à l'âme fatiguée, ce repos que l'étude procure toujours au milieu des peines et des misères de l'existence. N'abandonnez

jamais vos recherches ; si elles ne sont appréciées d'abord que par quelques initiés, ne vous découragez pas. Petit à petit les conclusions de vos travaux descendent dans les esprits : en y pénétrant elles rectifient sur beaucoup de points essentiels les idées bizarres et parfois grossières que certains hommes se plaisent à propager sur notre histoire nationale ; elles apprennent à aimer de plus en plus notre vieille France dont les malveillants ou les sots parlent seuls sans respect et sans admiration, dont ils affectent d'ignorer le passé comme s'il n'y avait plus sur notre sol de témoins encore vivants de sa gloire et de son impérissable génie !

Je m'excuse, Messieurs, d'avoir pris la parole pour répéter, moins bien que vous assurément, combien la vie de Vincent Durand a été belle et utile ; ce fut une série ininterrompue de bonnes actions et de fructueux exemples.

J'avais besoin de mêler ma voix aux vôtres, afin d'étendre la portée de ma pensée et d'en fortifier l'expression. Il me paraissait nécessaire de déposer devant cet image le souvenir sympathique des confrères qui, retenus loin d'ici, les uns par leur âge, les autres par des devoirs divers, regrettent de n'avoir pu se joindre à nous pour assister à cette touchante cérémonie : ils sont nombreux à Paris, particulièrement à la Société des Antiquaires de France à laquelle notre ami appartenait depuis vingt-huit ans.

Une autre Société dont l'influence bienfaisante s'exerce dans toutes nos provinces, la Société française d'archéologie, m'a confié le mandat spécial de la représenter près de vous aujourd'hui : elle ne saurait

oublier le rapport rédigé par Vincent Durand sur le Congrès de Montbrison en 1885, ni l'appui dévoué qu'il prêta constamment à l'œuvre féconde des Congrès archéologiques. Je suis chargé par son directeur, M. Eugène Lefèvre-Pontalis d'apporter ici l'hommage de son respect avec le témoignage de ses regrets. Les membres de la Société française d'archéologie, de cœur avec vous, s'associent sans réserve à votre juste manifestation, partagent votre émotion et tous les sentiments qui vous animent.

M. le Président donne la parole au secrétaire, M. Eleuthère Brassart.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui nous fêtons notre cher pays de Forez en la personne d'un de ses enfants, digne de mémoire.

C'est en effet un vrai Forézien, celui dont le bronze nous idéalise les traits. Issu d'une antique lignée de terriens et de notaires, tout imprégné du suc granitique de nos rudes montagnes, il n'en a jamais été déraciné par transplantation au collège ou aux écoles.

Il est resté lui-même, épanouissement, synthèse d'une famille chrétienne et française, dont les membres pendant plusieurs siècles ont eu le culte du beau, du bien : la vertu, le devoir.

* *

Vincent Durand naquit le 9 mai 1831, à Saint-Martin-la-Sauveté, sur le versant méridional de cette vallée de l'Aix si fertile, à toutes les époques, en

hommes éminents : écclésiastiques, prélats ou religieux ; littérateurs ; érudits ; artistes. Son père Claude-Anne Durand, né à Champoly, était notaire, sa mère Emilie Chazelle venait de la paroisse d'Allieu. Tous sont bien du même terroir.

Vingt mois après sa naissance, Vincent Durand perdait son père, et sa mère reprit le chemin de la maison paternelle, Daumois, où elle et son fils devaient définitivement vivre et mourir.

A la rentrée des classes, en 1839, Madame Durand, femme du plus grand mérite, amena Vincent à Lyon pour le confier, comme pensionnaire, au collège des Minimes. Il assista des hauteurs de Saint-Just à la terrible inondation de 1840, et fut victime de l'épidémie qui survint après. Le collège fut licencié, mais déjà atteint par la fièvre scarlatine, il fut recueilli dans une maison amie où sa mère vint en hâte le soigner.

De retour à Daumois, sa convalescence fut interrompue à plusieurs reprises par des rechutes, des complications, consécutives à cette maladie alors mal définie. Il faillit être victime des théories de Broussais : une crise d'albuminurie fut combattue à l'aide des sangsues par le Purgon local. Néanmoins il en réchappa, mais il ne fut plus possible de le mettre en pension. Les leçons de quelques ecclésiastiques, la plupart jeunes séminaristes arrêtés momentanément dans leurs études, lui permirent de faire ses classes jusques et y compris la rhétorique.

Il allait atteindre sa dix-neuvième année, pour couronner son instruction, sur le conseil d'amis compétents, il partit pour Lyon, s'installa avec sa mère dans

un modeste logement du quai de Retz, et suivit au lycée de Lyon le cours de philosophie de l'année 1849-1850. Il eut pour professeur le célèbre abbé Noirot, conserva précieusement toute sa vie ses cahiers de cours, les recommandant dans ses dernières volontés à la Diana héritière de ses papiers.

Vers la fin de l'année scolaire, il passa les examens du baccalauréat, obtint son diplôme avec la note bien. Quelques jours plus tard, à la distribution des prix du lycée, il recevait le second prix de mathématiques et le prix d'histoire naturelle.

Puis tout aussitôt, la mère et le fils regagnèrent la maison de Daumois. Vincent Durand s'y occupa d'agriculture, de voierie, d'administration. En particulier, de création de prairies ; de rectification, de tracé de chemins, occupation où il exerçait plus directement ses sérieuses connaissances des mathématiques.

En 1858, au lendemain du transfert de la préfecture de Montbrison à Saint-Etienne, il publie son premier travail intitulé : *De l'institution d'un siège épiscopal à Montbrison.* Dans cette brochure il expose d'une manière très claire les raisons qui militent en faveur de la division du diocèse de Lyon, les avantages généraux qui en résulteraient et les facilités qu'offre Montbrison pour être le siège du nouvel évêché. Ce travail causa quelque émoi. Vincent Durand revint plus tard sur ce sujet, en 1873, plus documenté, plus précis, et, sans des raisons diplomatiques, son plaidoyer aurait eu gain de cause.

L'année suivante, 1859, il donna à la Société d'agriculture un mémoire, qui fut imprimé, sur la

législation des céréales. Travail de longue haleine, bien raisonné qui dénote chez son auteur une grande puissance d'assimilation, travail qui n'a pas vieilli ; puisque le régime de l'échelle mobile pour le droit d'entrée des blés que préconisait Vincent Durand a encore de nombreux partisans.

Vers cette époque se place un petit événement qui décida de la vocation de Vincent Durand. Un voisin de campagne, un vieil ami de la famille, M. J.-M. de Saint-Pulgent faisait exécuter dans sa propriété, par un ingénieur spécialiste, des travaux de nivellement dans le but de créer des drainages alors fort à la mode. M. de Saint-Pulgent pria Vincent Durand de donner un coup de main pour le levé des plans, pour la surveillance des travaux. Les travaux amenèrent la découverte de quelques antiquités notamment d'un tronçon de la vieille voie d'Aquitaine, de Lyon et Feurs à Clermont.

A ce moment, Auguste Chaverondier rédigeait les notes si précieuses dont il a enrichi son appendice à l'*Inventaire des titres du Comté de Forez*, par Jacques Luillier. Il eut vent des trouvailles, entra en relation avec Vincent Durand, fut surpris de la précision des renseignements fournis par ce collaborateur occasionnel.

Et enfin l'engagea fortement à se livrer à l'étude de nos antiquités nationales lui promettant de l'aider de ses conseils, de sa bibliothèque.

L'élève ne tarda pas à égaler et même à dépasser le maître, mais il y prit peine.

Vincent Durand se mit à dépouiller toutes les archives que l'on voulut bien lui confier. Ses rela-

tions lui donnèrent l'accès de chartriers privés, inexplorés et très importants. Tout fut analysé ou copié. Ses inventaires analytiques sont des merveilles du genre. Tous conçus avec méthode et clarté. Il y a plus de profit, je crois, à lire une analyse de Vincent Durand qu'à déchiffrer un original, c'est aussi instructif et plus substantiel.

Quand il eut extrait et mis en ordre les textes intéressants d'une multitude de terriers, il se préoccupa d'en faire l'application sur le terrain, de les identifier. Pour cela il dépouilla le cadastre. Il n'y a presque pas de communes des cantons de Boën, Saint-Georges-en-Cousan, Noirétable dont il n'ait pas établi la table des lieux dits intéressants dont la position exacte, géographique, était déterminée sur des cartes dressées à l'aide du plan d'assemblage. C'est un travail original, merveilleux et qui a provoqué l'admiration des rares personnes qui ont pu le voir.

Puis, ainsi documenté, il va sur le terrain, visite les villages, les lieux dits dont il a relevé les noms dans les terriers et le cadastre, fait de véritables enquêtes auprès des habitants sur les antiquités que l'on aurait pu découvrir et, au retour, rédige le compte rendu de ses excursions et les illustre de nombreux croquis. C'est cette partie de son œuvre inédite que la Diana publiera la première.

Devenu aveugle, il ne s'est même pas arrêté. En 1901 il fait constater par un ami qu'il a mené avec lui des découvertes faites sur le parcours de la voie d'Aquitaine et, rentré chez lui, écrit au crayon, à tâton, le procès-verbal de la course.

Chaverondier après avoir pris connaissance du

procès-verbal d'une de ces excursions à laquelle il avait pris part écrivait à Vincent Durand :

« La relation que vous m'avez adressée de notre excursion à Feurs, à Randans, à Saint-Laurent-la Conche, à Marclop et à Montrond est on ne peut plus intéressante. Je l'ai montrée à MM. Testenoire-Lafayette, Smith et de Boissieu fils, de Saint-Chamond, qui vient depuis quelque temps travailler aux archives et tous ces messieurs en ont été charmés.

. . . . . .

« Quel plaisir d'avoir un compagnon de route comme vous, l'esprit, le pied, la main également alertes ! Quelle moisson de notes et de renseignements nous recueillerions si nous avions le temps de parcourir ainsi tout le Forez à petites journées et en préparant d'avance notre itinéraire quotidien ».

Vincent Durand appliqua dès le début à tous ses travaux la critique d'un esprit merveilleusement judicieux. En voici un exemple :

C'est en 1862, il est archéologue très novice. Dans un voyage à Montbrison, il a l'occasion de voir et de dessiner des bracelets en bronze trouvés à Vinol et conservés aujourd'hui dans le musée de la Diana.

De suite, il fait part à Chaverondier de cette intéressante trouvaille, mais il ne sait encore quel âge assigner à ces objets ; il hésite entre l'époque celtique et l'époque mérovingienne. Cependant il finit par conclure en faveur de l'époque celtique à l'aide du raisonnement suivant d'une irréprochable logique.

Ce qui me porterait à croire nos bracelets celtiques, c'est le style des ornements qui y sont gravés. Ces ornements me semblent appartenir plutôt à un art en voie de formation qu'à un art en décadence. Lorsque les arts du dessin ont été cultivés avec succès pendant une longue période, telle qu'a été celle de l'occupation romaine dans nos contrées, il s'établit des types de convention, de la même manière que les

phrases toutes faites s'introduisent dans la littérature, et la dégénérescence graduelle de ces types marque la décadence de l'art. Rien de pareil dans nos anneaux de bronze : on n'y sent pas l'influence d'un art antérieur et plus avancé, l'exécution est maladroite, mais elle n'a pas la prétention de produire un effet au-dessus de ses moyens. Nulle reproduction d'objets animés, de simples combinaisons de lignes, d'ailleurs de fort bon goût.

En juin 1862, Vincent Durand se fait inscrire parmi les premiers membres de la Diana, sans enthousiasme. Le côté officiel de la société d'alors, fondée et présidée par un ministre, devait porter ombrage à sa nature indépendante. C'est ainsi qu'il l'annonce à son ami Chaverondier.

Je me suis laissé enrégimenter comme tant d'autres dans la Société historique et archéologique du Forez, bien que la cotisation soit un peu forte. — J'ai bien de la peine à croire que les 212 souscripteurs soient longtemps fidèles au drapeau.

De 1862 à 1867, Vincent Durand publie quelques articles archéologiques dans le *Bulletin monumental.* Pendant cette période il est nommé secrétaire général de l'*Union des Sociétés d'Agriculture de la Loire. Union* qui n'eut qu'une durée éphémère, dissoute par l'Empire après deux ans d'exercice. A partir de ce moment V. Durand cesse de prendre part aux travaux des associations agricoles.

Pierre Gras fonde, en 1867, la *Revue Forézienne* dont Vincent Durand devient de suite un des meilleurs rédacteurs. Des nombreux articles qu'il y fit insérer de 1867 à 1870, il faut particulièrement signaler la *Confédération de la noblesse du Lyonnais, Forez et Beaujolais.* Le titre est celui de la pièce même, découverte dans les archives du château de Boën. Ce document prouve d'une manière surpre-

nante la largeur de vue, le patriotisme, la modération qui animèrent la noblesse et la bourgeoisie de notre province pendant les temps troublés de la Ligue.

Un chercheur vulgaire en aurait fait de la copie pour une revue, sans se préoccuper d'autre chose. Vincent Durand, au contraire, par un labeur opiniâtre détermine l'âge de la pièce, la classe à la place précise qu'elle doit occuper et en termine l'annotation par ce magistral jugement sur toute une période de notre histoire.

Plusieurs écrivains, le froid Anquetil entre autres, trop préoccupés de ce que j'appellerai l'histoire officielle de la Ligue, n'ont vu dans les grandes luttes de ce temps que le résultat d'ambitions égoïstes ou d'un aveugle fanatisme. Trop souvent, il est vrai, la religion servit de prétexte aux grands et aux sectaires pour travailler à leurs avantages personnels. Mais un souffle généreux et puissant se fit sentir aussi dans toutes les classes de la société française, et beaucoup de nobles cœurs obéirent à un zèle désintéressé. On a dit des croisades que toutes avaient échoué et que toutes avaient réussi. La même réflexion s'applique à la Ligue. Le seul résultat vraiment désirable qu'elle poursuivit fut atteint. La nation très chrétienne ne subit pas l'humiliation d'obéir à un prince hérétique. Et la France eut cette bonne fortune que la conversion d'Henri IV permit de concilier, de la manière la plus heureuse, les droits de la nation avec ceux de l'héritier naturel de la couronne. Le fidèle et catholique Forez n'avait jamais désiré autre chose. Il est agréable d'en trouver une nouvelle preuve dans le document qui sort aujourd'hui de la poussière des archives, pour rendre témoignage de la foi et de la loyauté de nos pères.

Nous arrivons à l'année terrible, Vincent Durand affligé autant que personne des malheurs qui frappent la patrie, travailla avec acharnement pour tromper ses angoisses. Aussi une fois le calme revenu,

lorsque la Diana se reconstitua, grâce à M. Testenoire-Lafayette, il en enrichit les publications de travaux de tout premier ordre qui firent classer de suite cette Société renaissante dans le meilleur rang.

Et en première ligne il convient de citer ses recherches sur l'emplacement des villes de notre région, inscrites sur la table de Peutinger, et sur les routes qui les desservaient dans l'antiquité.

Les procédés d'investigation de Vincent Durand sont absolument personnels et hors de pair. A la recherche de la position que doit occuper *Mediolanum* dont la situation est très mal définie dans la seule copie qui nous soit parvenue de la table, il part d'un point certain, incontesté, Lyon. Il détermine d'après les chartes, d'après les terriers, d'après les itinéraires du moyen âge le passage d'une route antique se dirigeant sur Roanne. Lorsqu'il est arrivé à un point concordant avec les mesures de la table il trouve, un peu en dehors du chemin actuel, un village, Miolan, dont le nom caractéristique rappelle celui de *Mediolanum* et philologiquement doit en provenir. Il fait une enquête, des fouilles, et non seulement découvre de nombreuses traces de l'occupation romaine, mais même exhume la chaussée de la route antique abandonnée à une époque reculée et dont la moderne n'est qu'une rectification. Continuant la même route, que jalonnent et les textes et les débris antiques, il arrive au port de Roanne après une deuxième étape dont la longueur correspond d'une façon satisfaisante avec les chiffres de la table.

Ce mémoire fit du bruit, étonna. Comme il dérangeait les archéologues dont le siège était fait,

on chercha à le démolir; non par des arguments sérieux, mais avec des raisons de sentiments. Voilà trente ans que ce mémoire a été livré au public, il n'a pas paru une rectification sérieuse. Tout au contraire, pour ne citer qu'un fait, les poteries italiques, exhumées du sol de Roanne par M. Joseph Déchelette, sont venues affirmer qu'une voie commerciale directe reliait, depuis l'aurore du premier siècle, Lyon à Roanne où la Loire devient navigable.

Le mémoire paru en 1875 sur la station d'*Aquæ Segetæ*, identifiée avec Moind, est aussi documenté, aussi sincère. Les vaines attaques aussi ne lui firent pas défaut.

Seul Chaverondier, dont cependant toutes les idées spéculatives sur la géographie antique de notre région se trouvaient bouleversées, acquiesça complètement aux conclusions de Vincent Durand.

« Le temps n'est pas loin, lui écrit-il, où vous serez proclamé l'Adrien de Valois et le Danville de notre Celtique. »

A partir de 1876 la Société de la Diana publia concuremment avec ses *Mémoires* un *Bulletin* périodique. Ce qui permit à Vincent Durand de signaler et de commenter immédiatement toutes les trouvailles intéressantes faites en Forez, d'élucider certains problèmes d'archéologie et d'histoire. Non seulement ceux concernant l'antiquité celtique ou romaine, mais aussi ceux intéressant le moyen âge dont il avait approfondi l'histoire, les institutions et les mœurs. Les douze premiers volumes de la Diana contiennent près de 150 communications de son érudit secrétaire. Toutes sont des travaux originaux et la

plupart, malgré leur concision, représentent le résultat de plusieurs années de recherches.

Quelles obligations la Diana ne doit-elle pas à Vincent Durand : inventaire de sa bibliothèque et de ses archives, règlements administratifs et, par dessus tout, une sollicitude méticuleuse pour rendre irréprochables ses moindres publications ! C'est à lui sans conteste qu'elle doit la notoriété qu'elle peut avoir dans le monde savant.

Aussi dès 1877, Chaverondier pouvait lui écrire sans flatterie, au lendemain du jour où le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, l'avait décoré :

« Je ne sais comment vous remercier de l'ovation que vous m'avez faite à l'occasion de ma nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. J'espère bien ne pas tarder longtemps à prendre ma revanche. Si j'ai rendu quelques services à l'archéologie de notre cher Forez, le plus grand sans contredit a été de contribuer à vous inspirer le goût de ces recherches et à préparer un maître qui s'est déjà révélé par de fortes et savantes études ».

Et il ne travaillait pas pour lui seul ; il était le guide, le conseil de tous ceux qui, en mal d'archéologie, s'adressaient à lui. Voici d'ailleurs en quels termes excellents et fort pittoresques le constatait notre Vice-Président, M. Chassain de la Plasse, dans son toast au banquet du 29 septembre 1897.

« Dès que l'un de nous a fait, ou croit avoir fait quelque découverte, son premier sentiment se traduit par ces mots : Qu'en va penser Vincent Durand ! — Rencontre-t-il un texte difficile à déchiffrer ? Je consulterai Vincent Durand. S'agit-il d'un problème historique, d'une question d'art, de géographie, de linguistique ? Il faudra que j'en parle à Vincent Durand.

« Et sans se soucier du temps qu'on va lui faire perdre, sans

pitié pour ses yeux fatigués, on écrit à Vincent Durand qui simplement, sans retard et sans murmure, s'arrache à ses études, interrompt ses travaux pour examiner la difficulté qui lui est soumise. Et quelques jours après, on reçoit de lui une longue lettre, comme il sait les écrire, où, sans aucune arrière-pensée, sans aucune préoccupation personnelle, il précise les points délicats, dissipe les obscurités, fait disparaître les contradictions, et donne la solution des problèmes posés avec une telle netteté, qu'on peut affirmer que, dans l'état des connaissances actuelles, il ne reste plus rien à dire sur la question ».

Et en effet, il n'a pas été publié depuis trente ans un livre sur notre histoire Forézienne sans que Vincent Durand n'y ait largement collaboré.

Parmi les œuvres qu'il a écrites pour obliger des amis, il est je crois nécessaire de signaler son histoire de Charlieu, placée en tête du très beau livre de M. Félix Thiollier, *L'Art roman à Charlieu et en Brionnais.*

Ce n'est qu'une compilation et c'est néanmoins un chef-d'œuvre. Les archives de Charlieu ont été anéanties pendant la Révolution, il n'en reste que quelques dossiers concernant les XVIIe et XVIIIe siècles. Avec patience, Vincent Durand a colligé un peu partout, les chartes, les documents, les moindres bribes se rapportant à l'histoire de ce prieuré célèbre, il les a fait passer au crible de son inexorable critique, les a classés chronologiquement. L'ensemble forme un manuscrit de 289 pages compactes, grand format, qui fourniraient plus de 200 pages d'impression.

C'est ensuite qu'il a rédigé les 25 pages de son *Abrégé de l'histoire de Charlieu,* chapitre définitif de notre histoire provinciale.

Les travaux de Vincent Durand restés manuscrits sont plus importants que ceux imprimés ; mais aucun n'avait atteint à son avis un degré suffisant de perfection pour être livré au public. Aussi recommande-t-il expressément dans son testament à ceux qui en useront ou tenteront de les faire connaître d'indiquer « qu'il s'agit d'une œuvre posthume que l'auteur aurait pu modifier encore avant de la livrer à la publicité ».

La Diana, héritière de ses papiers, en publiera autant qu'elle le pourra : les procès-verbaux d'excursions, les recherches sur le tracé des voies antiques, les chartes de franchises foréziennes, notamment celle de Saint-Bonnet-le-Château, sa traduction, son commentaire, étude complète du droit communal au moyen âge. Mais ce sera l'œuvre de plusieurs générations.

Sur la fin de ses jours, Vincent Durand devint aveugle. Ce fut d'abord l'œil gauche qui s'éteignit puis peu à peu l'œil droit. Au mois de janvier 1900 il ne voyait plus rien. Six mois plus tard, par acquit de conscience, il consentit à consulter un spécialiste, il était trop tard.

Il fut victime de ses préjugés contre la médecine. Il était de l'école de nos montagnards qui malades font venir le médecin, généralement un ami, causent longuement de tout, même de politique, se procurent les remèdes ordonnés, les placent bien en évidence sur un meuble, se gardent d'en avaler et le plus souvent guérissent.

La cécité ne lui fit pas interrompre ses travaux. A l'aide d'un cadre divisé il écrivait au crayon. Dans

les tomes XI et XII de notre *Bulletin* sont insérées ses dernières communications qu'il a rédigées par ce moyen. Nombreuses aussi sont les lettres qu'il échangeait avec ses amis.

En mai 1901, Vincent Durand sentit les premiers symptômes d'une maladie de vessie, conséquence de la vie trop sédentaire qu'il était contraint de mener. La médication la mieux ordonnée et suivie ne put avoir raison du mal qui le fit cruellement souffrir. Et le 28 janvier 1902, au moment où l'on croyait à un répit de la maladie, il s'éteignait dans les bras de son vieux domestique qui l'avait soigné avec un zèle et un dévouement admirables.

A ses funérailles se voyaient un prodigieux concours de terriens éplorés, ses administrés, ses amis.

* *

Si Vincent Durand fut un historien un archéologue de premier ordre il fut aussi admirable comme homme privé. Fils modèle il entoura toujours des plus délicates attentions sa mère, femme tout à fait supérieure qui l'avait si soigneusement élevé. Il avait conquis par la dignité de sa vie la respectueuse affection de ses concitoyens qui, malgré sa cécité, le maintinrent jusqu'à sa mort à la tête de la commune d'Allieu.

Quel homme aimable, hospitalier ! Qui de nous n'a pas fait au moins une fois à l'improviste le pélerinage de Daumois, ne s'est pas assis à la table patriarcale de Vincent Durand, n'a pas goûté le petit vin blanc du crû ! Tous ceux-là peuvent dire la cordialité de la réception.

Vincent Durand était un fin lettré, latin et grec lui étaient langues familières comme la sienne. Il charmait les longues veillées d'hiver par la lecture de Virgile et d'Homère. Il possédait assez ces trois langues pour pouvoir y versifier. Quelques années avant sa mort, il étonnait un universitaire de ses amis par une longue poésie grecque, écrite à propos de fouilles au Crêt-Châtelard. Et, quand il devint aveugle, il envoyait en vers latin sa démission de Secrétaire à la Diana, démission qui d'ailleurs ne fut pas acceptée.

Ad Sodales Dianenses.

Ille ergo Durandus, servans secreta Dianæ
Cervix sæpe habitus Turcico Menilio
Qui Barbatus eram, modo Cocles, denique Cæci
Tempore sub pauco nomine notus ero.
Solvete me officio, veteranum mittite honeste.
Nil prodesse potest lumine captus homo.

Il a aussi commis quelques poésies françaises qui ne sont pas sans mérite. Une pièce fort gaie sur les mésaventures des archéologues en voyage a été publiée dans nos *Mémoires*. Au hasard, je peux vous en citer une autre qui montre le tour gaulois de son esprit. C'est l'envoi de son travail sur Miolan à un ami, père de famille.

Le voici mon cher....
Ce Miolan que je promis
De miaulants, grands et mimis,
Cependant vous ne manquez guère.

A vos ordres toujours soumis
Vous trouverez leur petit frère :
Il est propre, a bon caractère,
Ne dis rien, dort comme on l'a mis.

Pour la gaîté, c'est autre chose.
A vos filles, à vos garçons
J'ai peur qu'il n'ait l'air bien morose.

Dans ce cas, sans plus de façons
Vous en pourrez prendre la prose
Pour y peindre leurs écussons.

Vincent Durand ne connut ni l'envie ni la haine, ni même la rancune. Cependant il avait gardé du ressentiment contre un certain monsieur qui l'avait pris comme tête de turc, lui-même vient de le dire. Il avait comploté de lui jouer un tour de sa façon pas bien méchant, il n'aurait pas su faire ; mais qui ne manquait pas d'originalité. Vous allez en juger.

Sur cinq lignes rétrogrades, il avait gravé sur une plaque de marbre en partie brisée ce jugement lapidaire :

MAITRE X... EST UN ETOURNEAU.

Les coupures, les cassures étaient disposées avec tant de science qu'à première vue cela avait tout à fait l'air d'un fragment d'inscription antique.

Des complices en nombre suffisant avaient été mis dans le secret. Tout était prêt pour donner la primeur de la découverte à celui que l'on devait mystifier. Au dernier moment, de peur de causer du chagrin, même à Zoïle, Vincent Durand fit disparaître son inscription.

Vincent Durand qui dans toutes les questions scientifiques faisait preuve d'un esprit doué d'une lucidité, d'une critique transcendante, était d'une indécision extrême pour tout ce qui le touchait personnellement.

De nombreux amis, des parents s'étaient entremis pour le marier. On voit par ses lettres que cette perspective ne lui déplaisait pas. Il trouvait généralement charmantes les jeunes personnes chez lesquelles il était présenté. Mais soit pour une raison, soit pour une autre, il hésitait à donner une suite immédiate au projet ébauché. Et quand tout était rompu, il se plaignait dans des termes d'une naïveté touchante, à faire éclater de rire un primaire, à émouvoir jusqu'aux larmes ceux qui à la longue ont fini par savoir lire.

Un autre épisode de sa vie vous donnera une idée de son indécision, quand il s'agissait de ses intérêts matériels.

C'était en 1863, il avait trente-deux ans, un ami haut placé s'était ingénié à lui procurer une situation honorable et dans ses goûts.

Il l'avait pour ainsi dire fait nommer agent-voyer d'arrondissement. Il restait pour la forme un examen à passer, examen qui n'aurait été qu'un jeu pour Vincent Durand rompu à tous les travaux de géométrie, aussi bon mathématicien que lettré.

Le matin du grand jour, il se lève de bonne heure, fait atteler sa voiture pour se rendre à Montbrison, déjeune, puis croit s'apercevoir à certains symptômes qu'il pourrait bien arriver qu'il soit indisposé. Il fait dételer, s'asseoit à sa table de travail et se replonge dans l'étude de quelque vieille paperasse.

Les vieux terriers, les vieilles chartes, les vieux papiers, les vieilles poteries, voilà sa joie, voilà sa consolation. En effet qu'il lui arrive quelque *cha-*

grin, quelques vicissitudes même cruelles, il en fait part à son confident en trois lignes, suivies de trois pages énumérant ses trouvailles.

Il redevenait très pratique, lorsqu'il s'agissait des intérêts d'autrui, intérêts de la Diana, intérêts de ses voisins, de ses concitoyens, débrouillant à honneur et profit les situations les plus compliquées.

Tous ces petits détails de la vie intime de Vincent Durand pourront paraître à quelques-uns superflus et mesquins. Ils sont je crois nécessaires pour montrer dans quelle sphère élevée planait son esprit. Sommet dont il ne daignait descendre quand son intérêt personnel était seul en jeu.

Ce dédain de la matière est la caractéristique d'une grande âme. Celle de Vincent Durand valait son talent. C'était celle d'un patriote, d'un chrétien fervent qui jusqu'à sa mort fit preuve de la foi la plus vive et la plus éclairée.

La séance est suspendue pour quelques instants ; les invités se retirent.

Les membres de la Diana rentrent ensuite en séance pour tenir l'Assemblée générale.

II.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 1904.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures et demie.

Sont présents : MM. Achalme, Baldit, Balloffet, abbé Barailler, Beauverie, abbé Bégonnet, de Bonnand, de Boissieu, E. Brassart, abbé Brosse, Chaize, Chassain de la Plasse, abbé Chevrolat, Coudour, J. Déchelette, Dèzes, baron Dugas de la Catonnière, L. Dupin, P. Dupin, Durel, abbé Fabre, E. Faure, Ferran, de Fréminville, abbé Gillet, abbé Gouttefangeas, Granger, Héron de Villefosse, Jacquet, Jeannez, Jordan de Sury, Lachmann, O. Lafay, Leriche, vicomte de Meaux, abbé Michaud, Monery, de Montrouge, Morel, abbé P. Perret, baron des Périchons, docteur Perdu, Pradier, abbé Reure, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousse, abbé Seignol, de Saint-Pulgent, Testenoire-Lafayette, B. Thevenet, abbé Versanne.

Ont écrit pour s'excuser ne pouvant assister à l'inauguration du buste de Vincent Durand et à l'assemblée générale : S. E. le cardinal Coullié, M. le Préfet de la Loire, M. le Sous-préfet de Montbrison, MM. le marquis d'Albon, d'Alverny, d'Aubignieu, abbé Bathias, Bertrand, Bourbon, Chaudier, Desjoyaux, Gonon, Guilhaume, Jamot. J. Le Conte, Point, abbé Sachet, N. Thiollier.

Invitation de l'Académie de Mâcon à assister aux fêtes de son centenaire en 1905.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, délégué de l'Académie de Mâcon, invite, au nom de cette Société, la Diana à prendre part aux fêtes que l'Académie doit organiser, en septembre 1905, à l'occasion du centenaire de sa fondation.

M. le Président prie M. Lex de remercier de sa confraternelle invitation l'Académie de Mâcon et l'assure que la Société de la Diana se fera un honneur d'y répondre.

Comptes.

M. le Trésorier présente le compte pour l'année 1903. Il est approuvé à l'unanimité. (V. annexe 1).

Budget additionnel 1904 et budget primitif 1905.

M. le Président donne lecture du budget additionnel pour 1904 et du budget ordinaire pour 1905. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés à l'unanimité. (V. annexes 2 et 3).

Services de quarantaine et de bout de l'an célébrés à Saint-Martin d'Estreaux en 1540, pour l'âme de Gilberte d'Estampes. — Communication de M. l'abbé Reure.

Gilberte d'Estampes, femme de Jean de Lévis, baron de Châteaumorand, sénéchal d'Auvergne, mourut à Paris le jeudi 22 juillet 1540, et fut enterrée le lendemain, en grande pompe, au couvent des religieuses de l'*Ave Maria*. Nous avons publié, au moins en partie, le compte de ses funérailles dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (t. XXX, 1903) (1). A la suite de ce compte, on en trouve dans le même cahier (2) un autre qui a pour nous plus d'intérêt : c'est l'état des dépenses faites pour les services de quarantaine et de bout de l'an qui furent célébrés pour Gilberte d'Estampes, dans l'église paroissiale de Saint-Martin d'Estreaux, les 8 et 9 octobre 1540. Ainsi, ces deux services se suivirent immédiatement, particularité déjà assez curieuse ; mais on en remarquera d'autres dans ce document. Au surplus, il nous semble qu'il serait difficile de désirer, sous la forme d'une pièce de comptabilité, une description plus complète des cérémonies en usage dans une paroisse forézienne, au milieu du XVIe siècle, pour honorer la mémoire d'une dame de la haute noblesse.

---

(1) Tirage à part, s. l. n. d., in-8° 9 pp.

(2) Cahier de papier de 42 ff., copie du temps, mais non signée. Ce document, qui vient des archives de Châteaumorand, est aujourd'hui au château de Léran (Ariège), et nous a été communiqué par M. le duc de Lévis-Mirepoix.

Les parties et sommes de deniers payées contant par Messire Jehan de Lévis et de Chasteaumorand, chevallier, pour les quarentaine et bout de l'an de feue dame Gilberte d'Estampes, en son vivant femme dudict chevallier, lesdictz quarentaine et bout de l'an faictz en l'église parrochiale de Sainct Martin d'Estraulx, les vendredy et sabmedy huictiesme et neufiesme jours du moys d'octobre l'an mil cinq cens quarente, ainsi qu'il ensuict.

Asçavoir que led. seigneur de Chasteaumorand a payé à Guichard l'Avrilhon, marchant demourant en la ville de Crozet en Rouannoys, pour les draptz de layne frize et fustaine nécessaires pour les paremens de l'église parrochiale dudict Sainct Martin d'Estraulx, aultel du cueur, aultelz des chappelles d'icelle église, chappelle ardant, saincture et bancs estans en icelle, durant lesd. huictiesme et neufiesme jour du moys d'octobre, comme appert par quictance signée Peraud, notaire royal (1), la somme de treize livres tourn. Cy XIII l. tz.

Plus a esté payé contant par ledict seigneur de Chasteaumorand aud. Avrilhon pour l'achapt de cinquante une aulne et demye et demy quart de drap noir au pris de trente deux solz six deniers tourn. l'aulne, la somme de quatre vingtz troys livres dix sept solz neuf deniers obolle pièce tourn., ledict drap pour faire vingt quatre robbes et vingt quatre chapperons de dueil donnez à vingt quatre paouvres qui ont porté lesd. jours de quarentaine et bout de l'an les tourches.
IIIIxx III l. XVII s. IX d. ob.

Item plus à François Mosnier, cousturier habitant du bourg de Sainct Martin, a esté payé contant pour la façon desd. vingt quatre robbes et vingt quatre chapperons de dueil pour lesd. vingt quatre paouvres, au pris chacune robe et chapperon de deux solz six den. tourn., la somme de soixante solz tourn. LX s. tz.

Plus, aud. Guichard Avrilhon a esté payé contant pour

(1) Toutes les dépenses sont certifiées par des quittances signées Peraud, notaire à Crozet, Nazarier et Ravyer, notaires à Saint-Martin. Ces indications étant sans intérêt, nous croyons devoir supprimer les suivantes. — On constate dans ce document plusieurs erreurs de compte.

l'achapt de quatre aulnes et ung quart de drapt noir, deux aulnes fustaine noire, et troys quartiers de doubleure blanche à faire une robe, chausses et pourpoinct à Durand du Chemyn, brodeur, pour porter le dueil de lad. feue dame (1), la somme de dix livres dix huict solz. Pour ce, la somme de X l. XVIII s. t.

Plus, a esté payé contant aud. Durand du Chemyn, pour l'achapt d'un bonnet de dueil et de deux aulnes de fustaine blanche pour doubler son pourpoinct, la somme de trente solz tourn. Cy XXX s. t.

A Me Jehan de Bourbon, menuisier, à présent demourant en lad. parroisse de Sainct Martin d'Estraulx, a esté payé contant, pour avoir faict de boys une chappelle ardant et icelle posée et assise dans la chappelle de Chasteaumorand en lad. église de Sainct Martin (2), posé et mis des ayz au dessoubz de la ceincture de lad. église pour mettre les cierges, et daventaige faict et fourny quatre chandelliers de boys à mettre ès quatre coings de lad. chappelle ardant, la somme de huict livres tourn. Pour ce, la somme de VIII l. t.

A Claude Soulchet, mareschal dudict bourg de Sainct Martin, a esté payé contant, pour vingt huict grands clox ou fiches de fer servans à tenir les ayz estans autour de la ceincture, au pris de huict deniers tourn. pièce, la somme de vingt solz tourn. Cy XX s. t.

A Me Jehan Féchard, painctre habitant de la Palise (*sic*), a esté payé contant la somme de trente deux livres douze solz tourn. Asçavoir pour douze douzaines escussons faictz d'or vel et argent fin aux armes de lad. feue dame, à raison de quatre solz pièce, XXVII l. XII s. Plus, pour avoir painct et noircy les sainctures de lad. église Sainct Martin et celle de la chappelle de Chasteaumorand dans lad. église. Plus, painct et noircy ladicte chappelle ardant, les quatre grands chandelliers de boys, les ayz on poustz estans à l'entour desd. sainc-

(1) Très singulier usage. Durand du Chemin était brodeur à Paris, et on l'avait fait venir tout exprès, il semble, « pour porter le dueil de lad. feue dame ».

(2) Le prix fait de cette intéressante chapelle, bâtie en 1495, a été imprimé dans le *Bull. de la Diana*, t. VI, p. 74.

tures, ensemble les petitz chandelliers servans à poser les cierges et luminaire, davantaige noircy quatre douzaines bastons de torche, collé, attaché et mis les escussons susd. ainsi qu'il estoit ordonné, cent solz tourn. Cy XXXII l. XII s. t.

A Jehan Tallon, marchant apoticquaire demourant à . Molins, a esté payé contant la somme de soixante cinq livres dix huict solz neuf deniers tourn., pour ce qui ensuict. Asçavoir pour six douzaines tourches poysans ensemble soixante et douze livres cyre au pris de six solz tourn. chacune livre, XXI l. XII s. Plus, pour douze douzaines et demy cierges mis sur la chappelle ardant, chacun d'un quarteron de cyre, qui sont vingt huict livres cyre aud. pris, la somme de XI l. II s. Plus, treize douzaines et deux cierges, chacun de demye livre cyre, mis au tour de la nef de lad. église Sainct Martin et chappelle de Chasteaumorand, poysans ensemble soixante huict livres cyre aud. pris, vallans la somme de XX l. VIII s. Plus, douze cierges pour mectre sur les aultelz des chappelles de lad. église, chacun d'une livre, qui sont douze livres cyre audict pris, III l. XII s. Et pour les peines, sallaires et vaccations dud. Tallon et ung serviteur, qui sont venuz de Molins à Chasteaumorand faire les ouvraiges susd. et iceulx mis ès lieux et places ordonnées, que pour le retour aud. Mollins, la somme de IX l. IIII s. Pour ce LXV l. XVIII s. IX d.

A esté payé par led. seigneur, et par les mains de Me Anthoine Peraud, notaire royal de Crozet, le vendredy huictiesme octobre, à six vingtz sept prebstres qui ont dict et célébré messe led. jour en lad. église de Sainct Martin, à chacun la somme de troys solz tourn., montant ensemble à la somme de dix neuf livres ung solz tourn. A ung cordellier qui a fait la prédication, vingt solz tourn., et à seize cordeliers des couventz du Donjon et de Charlieu, à chacun troys solz pour leur messe, pour ce, la somme de troys livres huict solz. Cy III l. VIII s. t. (1)

Plus a esté payé, le sabmedy neufiesme jour d'octobre, à six vingt quatre prebstres qui ont dict et célébré messe led.

(1) Cette somme ne s'applique qu'à la seconde partie de l'article.

jour en lad. église de Sainct Martin d'Estraulx pour le bout de l'an de lad. feue dame, à chacun troys sols tourn., qui est la somme de dix huict livres douze solz tourn. Cy XVIII l. XII s. t.

Plus a esté payé led. jour à ung cordelier qui a faict la prédication, vingt solz, et à seize cordelliers des couventz du Donjon et de Charlieu, à chacun troys solz pour leur messe, pour ce, troys livres huict solz tourn. Pour ce III l. VIII s.

A Messires Anthoine Robin et Loys Popet, prebstres vicaires de lad. église parrochiale de Sainct Martin d'Estraulx, a esté payé par led. seigneur, pour leurs droictz des obsèques et funérailles esd. quarentaine et bout de l'an de lad. feue dame (1) faictz en lad. église lesd. vendredy et sabmedy huict et neufiesme jours du moys d'octobre l'an dessusd., la somme de dix livres tourn. Cy X l. t.

A Messires Adrian Dynet (2), Martial Mareschal, Claude Jailhon, Estienne Nazarier, Loys Poupet, Anthoyne Robin, Jacques du Boys, Claude Bertrand et Rémond Mosnier, prebstres, tous demourans aud. Sainct Martin, a esté payé par led. chevallier, seigneur et baron dessus dict. la somme de quarente livres tourn. pour dire chacun jour consecutivement pendant ung an une grande messe et vigilles de mortz à haulte voix pour lad. feue damé. Pour ce X l. t. (3)

Plus, pour une aumosne générale faicte le jour de lad. quarantaine de lad. feue dame, le vendredi huictiesme octobre mil V c et XL, où il fut baillé à ung chacun paouvre venant à icelle douze deniers tourn., la somme de sept vingtz troys livres dix solz tourn. (4). Pour ce VII xx III l. X s.

Plus, a esté payé par led. seigneur de Chateaumorand à Jacques Mesplain, Symon Gaultière, Rémond Bardet, Pierre Ravyer et Jehan Blache, habitans du bourg Sainct Martin

---

(1) On notera que les droits funéraires sont payés aux vicaires et non au curé de la paroisse.

(2) Curé de Saint-Martin.

(3) Lire : XL l. t.

(4) Cela donne, de compte fait, 2870 pauvres qui seraient venus, sans doute de très loin à la ronde, toucher leurs douze deniers !

d'Estraulx, comme appert par leurs quictances, pour despence de chevaulx et serviteurs des gentilshommes, parentz et alliez, venuz à lad. quarentaine et bout de l'an, la somme de trente livres, troys solz huict deniers tourn. Cy

XXX l. III s. VIII d. t. (1).

Requête par Guillaume de Chabannes pour qu'il soit informé contre certains habitants qui avaient attaqué ses soldats campés à Saint-Georges-en-Couzan, 13 septembre 1589 ; — Prix fait donné par Mgr Jacques de Serre, évêque du Puy, à Antoine D'Alegron menuisier de Montbrison, 23 février 1598. — Communication de M. Noël Thiollier.

En l'absence de M. Noël Thiollier, M. T. Rochigneux donne lecture des documents suivants.

I.

13 Septembre 1589. — Requête présentée au Greffier de Boen par Guillaume de Chabannes, maitre de camp de quatre compagnies au service des ducs du Maine et de Nemours, pour qu'il soit informé contre certains habitants ou soldats de Boen, St-Bonnet-le-Courreau, Sauvain, Couzan, Monterboux, St-Just-en-Bas, Palognieu, Marcoux, Roche, Marcilly, et St-Georges-en-Couzan qui avaient attaqué ses soldats campés a St-Georges-en-Couzan.

L'an mil cinq cens quatre vingt et neuf et le treizième jour du moys de septembre par devant moy commis au greffe de

(1) Suivent trois articles de dépenses qui ne se rapportent pas aux services funéraires : 50 livres données à Antoinette de Lodde, femme de chambre de la défunte ; 10 livres, pour l'achat d'une robe, à Claude de Lévis, fille illégitime de Jacques de Lévis-Châteaumorand, et sœur naturelle de Jean de Lévis ; enfin 750 livres, pour la fondation de deux messes qui seront célébrées chaque semaine, à perpétuité, dans l'église de Saint-Martin.

la prevosté de Fourestz, s'est presanté noble Guilhaume de Chabanes, Me de camp de quatre compagnies de gens de pied pour le service de Dieu et sa sainte union ; lequel a remonstré, que le dixiesme jour du présent moys, faisant conduire son régiment pour s'en aller en Aulvergne suyvant le mandement qu'il avoyt du Sieur de Randans, gouverneur dudit pays et ayant troys de ses compagnies logées au villaige de Saint Georges-sur-Couzan sans faire aucun désordre ; ledit jour, sur le matin, certains soldatz et autres gens ramassés tant de la ville de Boën, Saint-Bonnet-de-Coraulx, Saulvain, Couzan, Monterboux, Sainct-Just-en-Bas, Pallongnieu, Marcoux, Roche et Marcilly-le-Chastel, ensemble ceulx dud. Sainct-Georges-sur-Couzan, conduictz par ung nommé de le Perier s'estoient avecq armes, sans occasion, rués contre sesd. soldatz, partie d'iceulx blessés et dévarisés, mis en chemise tête et pieds nus, faisant sonner le toquesaint par touttes lesd. parroysses ; et qui pis est en l'absence dud. plaigneur et sans aulcun respect, se seroyent gettés sur son esquipaige ; prins et ravy deux coffres dans lesquels y avoyent grande somme de denier pour la soulde et payement de sesd. soldartz, desquels il avoy délibéré faire faire monstre, entrant dans le pays d'Aulvergne ; quantité de vescelle d'argent, habitz, pièces de velours pour l'habillement de sesd. soldartz et grand nombre d'armes tant de corps et cuirasse, arnoys complets, plastrons, mousquetz, postes, allebardes, pertuisanes et aultres armes propres pour le faict de la guerre, chevaulx et autres meubles à plein spéciffiés par l'inventaire qu'il a sur ce signé, par Vernin commis du greffier de Boën, tous lesquelz meubles et armes il faisoit conduire pour armer et esquiper comme dict est, sesd. trouppes ; prins et mis en pièces sa commission qu'il avoyt de nos seigneurs les ducz du Maine et de Nemours pour la levée et conduicte desd. troupes et tout ce que dessus, avec quarante ou cinquante chevaulx ou jumens qu'il avoyt acheté desd. soldartz ; en ont pourté et mis en déroute sesd. troupes de quoy il se plain et requiert en estre informé pour apprès s'y pourvoir ainsy qu'il verra ce qui a esté accordé faire, en administrant tesmoingtz, et a led. sieur de Chabanes signé.

Signé CHABANES.

Au dos est écrit : Plaincte pour le cappitaine de Chabanes contre....

Tesmoins un soldat nommé La Roche et autre nommé Verchière de la compagnie de M. de Chateauneuf pour les conclusions (?).

Original, papier, communiqué par M. Convers, de Montfaucon, provenant des archives de M. Favier, de Lyon.

II

PRIFFAICT BAILLÉ PAR MONSEIGNEUR DU PUY A Me D'ALEGRON MENUISIER.

Il a este vendu par Me Anthoine D'Alegron, me menuyzier demeurant a Montbrison au marché vis à vis de la potence les meubles de boys pour le prix et de la façon qui s'en suict à moy E. du Puy.

Premièrement,

Six chalictz. façon du camp, du boys de noyer avec leurs clavettes et viz, de six pieds de longueur, et quattre de largeur chacun, reservé deux d'iceulx dont l'ung pourra estre moindre et l'aultre plus grand, sellon les mesures que je luy en bailleroy, et fauldra pour l'ung desd. derniers qu'il y ait ung escarré a servir d'impérialle. Le prix de chacun desdictz lictz a huict livres tournois, parce que il les rendra complectz de leur fonds qui ne sera que de boys de sap (*sic*) lad. besogne toute pleyne, réservé aux bords des pantes, aussi y aura quelques moulures pour leur donner grâce, et les piliers desd. lictz seront tournés en guenouilles de la hautteur de six piedz et demi.

Plus s'est obligé ledit Me D'Alegron, de fournir douze portes boys chesne ou noyer, de telle grandeur, longueur et largeur que les fauldra à mon chasteau pour les montées, chambres, salles, cuysine, greniers et aultres pareilles seullement ; lesd. portes de quatre panneaulx en bosse d'ung costé seullement et parées et rabottées unyment de l'aultre, pour le

prix chacune d'icelles d'ung escu et demy qui reviennent à dix huict escuz en tout.

S'est aussy obligé le susd. D'Alegron de fournir six tables noyer de quattre piedz de roy de longueur, et deux piedz et demy de roy en largeur, bien faictes et embouttées et se plyantz de la façon que je lui ay proposé, avecq troys chassys bien tournés scavoir : ung de long et deux de travers, par le prix de cent solz pour table, qui revient à dix escuz pour lesd. six. Desquelles toutefoys y a une qui doibt estre de quattre piedz et demy de longueur et au reste, de même façon que les aultres.

Plus m'a vendu led. D'Alegron ung buffet ou dressoir de quattre piedz dans œuvre, boys noyer tout plein et uny, tourné par les quattre pilliers en colonne par le prix de deux escus sol. Toutes lesquelles susdites somes revenant à quarante six escus sol. seront payables scavoir, dix escuz dans la sepmaine présente du plus tard ; et le reste à mesure qu'il livrera ladite besogne, laquelle il s'est pareillement obligé de livrer aud. seigneur, scavoir : à la fin de la présente sepmaine, ung chalict des susdicts, deux portes et une table, et ainsy de sepmaine en sepmaine jusques à ce que toute la susd. besogne soyt entièrement deslivrée aud. seigneur, lequel s'est obligé au payement de la susdite somme, et led. D'Alegron pareillement moyennant icelluy comme dessus, à la livrée et fourniture entière desd. meubles, en présence de nobles hommes les sieurs Guilhaume de Chabannes et Pierre de la Filhe, signés avecque lesd. partyes ce vingt troisiesme febvrier devant midy mil Vc IIIIxx dix huict à Monnistrol ; et moy notaire royal soubzsigné recepvant ; signé : Jacques de Serres evêque du Puy, Faure, présent La Filhe, Allegron ; moy present Chabanes.

Original, papier, archives de M. Favier, à Lyon ; pièce communiquée par M. Convers, de Montfaucon.

Inventaire des richesses d'art contenues dans les églises du Forez. — Communication de M. J. Déchelette.

M. Joseph Déchelette offre à la Diana l'inventaire, qu'il avait entrepris à la demande du ministère de l'Instruction publique, des richesses d'art conservées dans les églises de l'arrondissement de Roanne. L'impression de cet inventaire est abandonnée depuis plusieurs années.

M. Déchelette croit qu'il serait bon que la Société reprenne, pour tout le Forez, cette publication, mais sur un meilleur plan.

Des remerciements sont votés à M. Déchelette, à l'unanimité, et son vœu est adopté.

La Séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° 1

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1903.

BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes prévues au budget primitif	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4000 »	4020 »	3960 »	60 »
2. Cotisations à 15 fr.	1650 »	1890 »	1875 »	15 »
3. Subvention de la ville deMontbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	50 »	50 »	» »
Totaux.....	5860 »	6160 »	6085 »	75 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget primitif	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau, ports d'imprimés.	400 »	571 70	452 50	119 20
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100 »	33 95	33 95	» »
4. Chauffage.....	100 »	58 50	58 50	» »
5. Indemnité au concierge	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions.....	3000 »	3567 80	3111 25	456 55
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350 »	297 25	297 25	» »
8. Fouilles et moulages.....	150 »	3 »	3 »	» »
9. Frais d'encaissement...	100 »	169 65	169 65	» »
10. Achat de jetons..	200 »	200 »	200 »	» »
11. Imprévu.....	140 »	100 30	100 30	
Totaux.....	5860 »	6322 15	5746 40	575 75

BALANCE

Recettes effectuées.....	6.085 »
Dépenses effectuées.....	5.746 40
Excédent de recettes.....	338 60

BUDGET ADDITIONNEL

Recettes

	Recettes prévues au budget additionnel	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées.....	195 »	90 »	60 »	30 »
2. Restes à recouvrer sur la vente des publications éditées par la Société	100 »	100 »	» »	100 »
3. Intérêts de fonds en dépôt.....	10 »	» »		
Totaux.....	305 »	190 »	60 »	130 »

Dépenses

	Dépenses prévues au budget additionnel	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Excédent de dépenses de l'exercice 1902.....	216 40	216 40	216 40	» »
2. Restes à payer sur les achats de jetons	184 50	184 50	184 50	» »
3. Restes à payer sur l'acquisition du trésor de Limes.....	20 »	20 »	» »	20 »
4. Réparations au logement du concierge.....	690 35	690 35	690 35	» »
5. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire.....	300 »	300 »	300 »	
6. Imprévu	100 »	» »	» »	» »
Totaux.....	1511 25	1411 25	1391 25	20 »

BALANCE

Recettes effectuées.....	60 »
Dépenses effectuées.....	1391 25
Excédent de dépenses	1331 25

Résultats généraux de l'exercice 1903

Recettes du budget ordinaire.....	6.085 »	6.145 »
Recettes du budget additionnel	60 »	
Dépenses du budget ordinaire.....	5.746 40	7.137 65
Dépenses du budget additionnel ...	1.391 25	
Excédent de dépenses à reporter au budget additionnel de 1904.....		992 65

ANNEXE N° 2

BUDGET ADDITIONNEL DE 1904

Recettes

1. Cotisation d'un membre perpétuel.....	300 »
2. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées	105 »
3. Restes à recouvrer sur la vente de publications éditées par la Société.....	100 »
4. Intérêts de fonds en dépôt	5 »
TOTAL.....	510 »

Dépenses

1. Excédent de dépenses de l'exercice 1903.....	992 65
2. Restes à payer sur les frais d'impression.....	456 55
3. id. sur les frais de bureau.....	119 20
4. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire...	300 »
TOTAL.....	1.868 40

BALANCE

Recettes	510	»
Dépenses	1.868	40
Excédent de dépenses.....	1.358	40

ANNEXE N° 3

BUDGET ORDINAIRE DE 1905

Recettes

1. Cotisations à 30 francs	3.850	»
2. Cotisations à 15 francs	1.800	»
3. Subvention de la ville de Montbrison	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société..	10	»
TOTAL	5.860	»

Dépenses

1. Traitement du bibliothécaire	1.200	»
2. Frais de bureau et ports d'imprimés	400	»
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100	»
4. Chauffage.....	100	»
5. Indemnité au concierge	120	»
6. Impressions.....	3.000	»
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350	»
8. Fouilles et moulages.....	100	»
9. Frais d'encaissement	140	»
10. Achat de jetons	200	»
11. Imprévu	150	»
TOTAL.....	5.860	»

III

CATALOGUE DE L'ŒUVRE IMPRIMÉE DE VINCENT DURAND (1)

1858

1. — De l'institution d'un siège épiscopal à Montbrison. *Saint-Etienne, Théolier aîné, in-8° carte.*

1859

2. — Rapport fait à la Société d'Agriculture de Montbrison sur la législation des céréales. (Feuille du cultivateur forézien, 41e *année*). *Montbrison, Bernard, in-4°, planches.*

1860

3. — Rapport fait à la Société d'Agriculture de Montbrison sur le mode d'exploitation des taillis chêne dans la partie montagneuse de l'arrondissement de Montbrison. (*Ibid.*, 42e *année*).

1861

4. — La Croix de Saint-Martin-la-Sauveté. (Revue du Lyonnais, *t.* XXIII, *page* 396).

1863

5. — Note sur les bracelets présumés celtiques découverts à Vinol, près Montbrison (Loire). (Bulletin monumental, *t.* 29, *pages* 263 *et suiv.*). *Planche.*
— *Tirage à part, in-8°.*

---

(1) Vincent Durand avait entrepris le catalogue de ses écrits imprimés ; nous n'avons eu qu'à le compléter, en en respectant la disposition.

E. B.

1864-1865

6. — Séances générales des trois Sociétés d'Agriculture de la Loire. *Roanne, Sauzon*, 4 *fascic. in*-8°.

1865

7. — Note sur quelques monuments des environs de Montbrison. (Bulletin monumental, *t.* 31, *p.* 59). *Figures.*

1866

8. — Le Châtel du Châtelard et les forteresses analogues en Forez. (Bulletin monumental, *t.* 32, *p.* 422). *Fig.*

1867

9. — Sur deux cloches du nom de Sauveterre. (Revue Forézienne, *t.* I, *p.* 281).
— *Tirage à part. Saint-Etienne, Théolier, in*-8°.

1868

10. — Confédération de la noblesse de Lyonnais, Forez et Beaujolais, 1576-1577. (Revue Forézienne, *t.* II, *p.* 49).
— *Tirage à part. Saint-Etienne, Théolier, in*-8°.

11. — Quel est le véritable auteur des commentaires sur la loi *Si unquam* ? (*Ibid.*, *p.* 97).

1869

12. Les deux testaments et le tombeau de Jean Papon. (Revue Forézienne, *t.* III, *p.* 1 *et* 57. *Portrait.*
— *Tirage à part. Saint-Etienne, Chevalier, in*-8°.

13. Assemblées tenues à Montbrison en 1575 et 1576. (*Ibid.*, *p.* 77).

14. — L'Amazone de Chalain d'Uzore. (*Ibid.*, *p.* 241). *Fig.*

15. — Fragment de la vie de saint Jean-Baptiste en vers français, d'après une liève de la rente de Saint-Just-en-Chevalet. (*Ibid.*, *p.* 243 *et t.* IV, *p.* 18).

1870

16. — L'église de Sainte-Marie d'Agonges (Allier). (Bulletin monumental, *t.* 36, *p.* 171).

17. — Un registre de famille aux XVIe et XVIIe siècles. (Revue Forézienne, *t.* IV, *p.* 167).

1873

18. — Recherches sur la station gallo-romaine de *Mediolanum* dans la cité des Lyonnais. (Mémoires de la Diana, *t.* I, *p.* 38). *Cartes.*

— *Tirage à part. Saint-Etienne, Chevalier,* 1874, *in*-8°.

19. — Documents inédits : 1° Ancien pont de Feurs, 22 août 1433 ; 2° Construction d'un château à Magnieu-Hauterive; 3° Ordre donné par François de Mandelot, 4 mai 1564. (*Ibidem, p.* 111).

20. — Description d'une tessère d'hospitalité trouvée à Jullieu. (*Ibid., p.* 105). *Fig.*

21. — Mémoire sur la création d'un évêché et d'établissements diocésains dans le département de la Loire. *Paris, Paul Dupont, in*-8°. *Plans.*

1875

22. — *Aquæ Segetæ* et la voie Bolène en Forez. (Mémoires de la Diana, *t.* II, *p.* 103).

— *Tirage à part. Saint-Etienne, Chevalier, in*-8°.

23. — Lettres d'érection de la terre d'Urfé en comté, mars 1578. (*Ibid.*, p. 166).

24. — Fouilles à Feurs. (*Ibid., p.* 186). *Figures.*

1876

25. — Note sur le culte de saint Martin et les lieux qui portent son nom dans le département de la Loire. (Congrès scientifique de France, 42e session, à Autun, *t.* II, 1878, *p.* 525.

26. — De la véritable situation du *Tractus Rodunensis et*

Alaunorum, mentionné dans la *Notice des dignités de l'Empire*. (Mémoires de la Diana, *t.* III, *p.* 158).

— *Tirage à part. Vienne, Savigné*, 1877, *in*-8°.

27. — Sentence entre Anne de Norry, Jean du Chastel et Guillaume de Lavieu touchant l'héritage de Jean de Norry archevêque de Besançon. (*Ibid.*, *p.* 202). *En collaboration avec M. C.-P. Testenoire-Lafayette.*

28. — *Monographie de la Diana*, par M. H. Gonnard. Compte rendu. (*Ibid.*, *p.* 242).

1878

29. — L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château. (Mémoires de la Diana, *t.* IV, *p.* 161). *Planche.*

30. — Bulletin archéologique. (*Ibid.*, *p.* 229). *Planches.*

31. — Note sur les stations et voies antiques du pays Éduen. (Mémoires de la Société Éduenne, *Nouvelle série*, *t.* IV, *p.* 161).

— *Tirage à part. Autun, Dejussieu, in*-8°.

32. — Découverte d'une voie antique à Saint-Martin-la-Sauveté. (Bulletin de la Diana, *t.* I, *p.* 55).

1879

33. — Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers. (Mémoires de la Diana, *t.* V, *p.* 299). *Figures et planches. En collaboration avec M. A. Vachez.*

— *Tirage à part. Saint-Etienne, Théolier*, 1880, *in*-8°.

34. — Notes sur Saint-Bonnet-le-Château et lieux circonvoisins, *insérées dans le Rapport de M. W. Poidebard sur l'excursion de la Diana*. (Bulletin de la Diana, *t.* I, *p.* 103, *et suiv.*).

35. — Note sur une prétendue représentation gravée de Jeanne d'Arc. (Bulletin des Antiquaires de France, *p.* 148).

1880

36. — Feurs. Mémoire inédit de l'abbé J.-F. Duguet curé de

Feurs, publié par V. Durand. (Mémoires de la Diana, *t.* VI *entier*).

— *Tirage à part, aux frais de M. J. Duguet. Saint-Etienne, Théolier, in*-8°.

37. — Colonnes itinéraires de Pommiers et de Saint-Martin-la-Sauveté. (Bulletin de la Diana, *t.* I, *p.* 139, 251 ; — Bulletin des Antiquaires de France, *p.* 184).

38. — Fresque de l'ensevelissement du Christ à Saint-Bonnet-le-Château. (Bulletin de la Diana, *t.* I, *p.* 156).

39. — Inscription antique de Bussy. (*Ibid.*, *p.* 163 *et* 252).

40. — Le jeu de Marelles. (*Ibid.*, *p.* 257). *Fig.*

1881

41. — Lettre du conseiller Moissonnier à l'abbé Peyrichon. (Mémoires de la Diana, *t.* VI, *p.* 217).

42. — Compromis, sentence arbitrale et accords entre les seigneurs de Feugerolles et de Malmont, 1312, 1314, 1324 (*Ibidem*, *p.* 243). *En collaboration avec M. C.-P. Testenoire-Lafayette.*

— *Tirage à part. Saint-Etienne, Théolier*, 1882, *in*-8°.

43. — Colonne itinéraire de Balbigny. (Bulletin de la Diana, *t.* I, *p.* 317).

44. — Etablissement présumé d'Alains dans l'arrondissement de Roanne. (*Ibidem*, *p.* 325).

45. — Ancienne église de Chalmazel. (Bulletin de la Diana, *t.* II, p. 3). *Fig.*

46. — Ciseaux attribués à Anne de France, duchesse de Bourbon. (*Ibid.*, *p.* 21). *Fig.*

47. — Fouilles de Moind. (*Ibid.*, *p.* 35).

48. — Anciennes cloches de Saint-Marcel et de Saint-Romain d'Urfé. (*Ibid.*, *p.* 45). *Fig.*

49. — Epitaphes du cardinal de Richelieu. (*Ibid.*, *p.* 48).

50. — Le trésor de N.-D. de Montbrison. (Bulletin des Antiquaires de France, *p.* 157).

1882

51. — Inscription de Julius Priscus. (Bulletin de la Diana, *t.* II, *p.* 75). *Fig.*

52. — Ordonnance de police rendue par le juge de police de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés. (*Ibid.*, *p.* 96).

53. — Inscription à Saint-Germain-Laval et à Saint-Polgues. (*Ibid.*, *p.* 117).

54. — Croix de cimetière avec garniture de lumières à Saint-Didier-sur-Rochefort. (*Ibid.*, *p.* 125). *Fig.*

55. — *Cartulaire des Francs-fiefs du Forez*. Notes pour servir à la table générale des noms de personnes et de lieux. (*Pages* 237 *et suivantes du* Cartulaire des Francs-fiefs, *publié par le comte de Charpin-Feugerolles*).

1883

56. — Invention du tombeau de Sainte Prève à Pommiers. (Bulletin de la Diana, *t.* II, *p.* 215). *Fig.*

57. — Deux chartes apocryphes de Guy VI et Jean II de Bourbon, comtes de Forez. (*Ibid.*, *p.* 234). *Carte.*

58. — Les auges sépulcrales d'Amions. — Le gais, arme nationale des Gaulois. (*Ibid.*, *p.* 299).

59. — Charte de franchise de Moind. (*Ibid.*, *p.* 321).

1884

60. — Compte de deux tailles imposées en Forez en 1406. (Bulletin de la Diana, *t.* II, *p.* 253).

61. — La grande rose de N.-D. de Montbrison. (*Ibidem*, *p.* 357).

62. — Vases antiques de bronze trouvés à Limes. (Bulletin de la Diana, *t.* II, *p.* 408 *et t.* III, *p.* 12). *Planche et fig.*

63. — Trésor de vaisselle en bronze argenté, trouvé à Limes. (Bulletin des Antiquaires de France, *p.* 197).

1885

64. — Devis et prix fait de réparations au château d'Urfé en 1704. (Bulletin de la Diana, *t.* III, *p.* 13).

65. — Charte de Marie de Berry relative à la garde du château de Chenereilles, 3 février 1430. (*Ibid.*, *p.* 44).

66. — Anciens retables de l'église de Cezay. (*Ibid.*, *p.* 51).

67. — Dolmen présumé à Luriec. (*Ibid.*, *p.* 62).

68. — Découverte de sarcophages du moyen âge à Saint-Germain-Laval. (*Ibid.*, *p.* 95). *Fig.*

69. — Fouilles sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Clément. (*Ibid.*, *p.* 99). *Fig.*

70. — Charte inédite concernant les églises de Saint-Victor-sur-Loire et du Châtelet, 1145-1147. (*Ibid.*, *p.* 126).

71. — Inscription tumulaire à Chagnon. (*Ibid.*, *p.* 180).

72. — Lettre à propos de *Mediolano* et *Aquis Segete.* (Ancien Forez, *t.* IV, *p.* 302).

73. — Charte de privilèges de Saint-Bonnet-le-Château en langue d'oc, 1270, texte et traduction. (*Dans Langlois et Condamin*, Histoire de Saint-Bonnet-le-Château, *t.* I, *p.* 74).

74. — Bibliographie forézienne sommaire. (Bulletin monumental, *6e série*, *t.* I, *p.* 224 ; — Congrès archéologique de France, LIIe session, à Montbrison, *p.* 431).

— *Tirage à part. Paris et Caen*, *H. Champion et Le Blanc-Hardel*, 1885, *in*-8o.

1886

75. — Note sur saint Domnin, martyr d'Avrillé. (Congrès archéologique de France, LIIe session, à Montbrison, *p.*, 131).

76. — Sur plusieurs tables d'autel à rebords existant en Forez. (*Ibid.*, *p.* 134). *Planche.*

— *Tirage à part. Caen*, *Le Blanc-Hardel*, *in*-8o.

77. — *Mediolanum* et *Aquæ Segetæ.* (*Ibid.*, *p.* 166).

78. — Louis Vobis, peintre à Saint-Bonnet-le-Château. (*Ibid.*, *p.* 413).

79. — Rapport sur la 52e session du Congrès archéologique

de France tenue à Montbrison ne 1865. (Bulletin de la Diana, *t.* III, *p.* 195). *En collaboration avec MM. E. Jeannez et T. Rochigneux.*

— *Tirage à part. Montbrison, Huguet, in*-8o.

80. — Plaque de ceinturon mérovingienne trouvée à Moind. (*Ibid.*, *p.* 262). *Fig.*

81. — Marché fait pour la construction d'une maison en 1496. (*Ibid.*, *p.* 267).

82. — Sceau découvert à Saint-Just-en-Chevalet. (*Ibid.*, *p.* 295). *Fig.*

83. — Découvertes archéologiques au pied du mont d'Uzore. — Emplacement présumé de *Fluriacus* et de *Maceriæ*. (*Ibid.*, *p.* 317).

84. — Les souterrains du Forez. — Les Clusels. (*Ibid.*, *p.* 356).

85. — Inscription de la maîtresse cloche de Saint-Jean-la-Vêtre. (*Ibid.*, *p.* 359).

1887

86. — Conjectures sur le nom antique d'Essalois et celui de Montsupt, les *dunum* du Forez. (Bulletin de la Diana, *t.* III, *p.* 384).

87. — Eloge funèbre de S. Em. le cardinal Caverot, président d'honneur de la Diana. (Bulletin de la Diana, *t.* IV, *p.* 1).

88. — Vase trouvé dans un soutérrain à Saint-Julien-la-Vêtre. — Ancienne église de Saint-Julien ; — Madame Hugues. (*Ibidem*, *p.* 7).

89. — Registre de la justice seigneuriale de Cousan, 1468. (*Ibid.*, *p.* 14).

90. — Les armoiries du chanoine J.-M. de la Mure. (Le Roannais illustré, III*e* *série*, *p.* 105).

1888

91. — Statue équestre d'Usson. (Bulletin de la Diana, *t.* IV, *p.* 201).

92. — Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*. (*Ibid.*, *p.* 211).

93. — Peintures murales découvertes dans l'église N.-D. de Montbrison. — Notes sur cette église tirées des papiers de la Mure. (*Ibid.*, *p.* 227).

94. — La lanterne des Morts et la croix avec appareil de lumières au cimetière de Boën. (*Ibid.*, *p.* 277). *Fig.*

95. — Découverte d'antiquités romaines au Couera, commune de St-Etienne-le-Molard. (*Ibid.*, *p.* 318).

96. — Registre de dépenses de Jean Matorge, luminier de l'église de Trelins, de 1515 à 1518. (*Ibid.*, *p.* 347).

1889

97. — Inauguration de la statue de Victor de Laprade à Montbrison, le 17 juin 1888 (Bulletin de la Diana, *t.* IV, *p.* 369). *Planche. En collaboration avec E. Brassart.*

— *Tirage à part. Montbrison, Huguet, in*-8°.

98. — Cloches de l'église de Clépé (Bulletin de la Diana, *t.* V, *p.* 3).

99. — Le vin de Pâques. (*Ibid.*, *p.* 8).

100. — De l'établissement des étangs dans la plaine du Forez. (*Ibid.*, *p.* 101).

101. — Catalogue de la Bibliothèque de la Diana. — Préface.

102. — Vase de terre cuite en forme de tête de femme, trouvé à Cuzieu (Loire). (Bulletin des Antiquaires de France, *p.* 280).

103. — Le canton de Boën, *monographie*. (*Dans* Le Forez pittoresque et monumental, *p.* 289).

1890

104. — *Le cartulaire de Saint-Chaffre du Monastier*, publié par M. l'abbé Ulysse Chevalier. (Bulletin de la Diana, *t.* V, *p.* 159).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

105. — Le monastère de l'ordre de Saint-Etienne de Grandmont à Bussy. (*Ibid.*, *p.* 194). *Planche.*

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

106. — Le peintre Louis de Bellange. (*Ibid.*, *p.* 246).

107. — Emigrations périodiques des ouvriers foréziens au XVIIe siècle. (*Ibid.*, *p.* 283).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

108. — Un bâtard supposé de la maison d'Albon, Jean Curtil, curé de Saint-André-en-Roannais. (Le Roannais illustré, Ve *série*, *p.* 99).

1891

109. — Vase funéraire peint découvert à Allieu. (Bulletin de la Diana, *t.* V, *p.* 349). *Planche.*

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart in*-8°.

110. — Le Chira-Gros, à Saint-Laurent-Rochefort. (Bulletin de la Diana, *t.* VI, *p.* 28).

111. — *De l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, par M. l'abbé Duchesne. — Feurs a-t-il jamais été un évêché ? (*Ibidem*, *p.* 47).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

112. — Observations sur la recherche des limites des anciennes cités gauloises. (*Ibid.*, *p.* 77).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

113. — Origine de la paroisse de Graix. (*Ibid.*, *p.* 86).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart in*-8°.

114. — Nécrologie. Auguste Chaverondier. (Journal de Montbrison, 18 *octobre*).

1892

115. — Observations sur le cimetière de Sainte-Agathe à Savignieu. (Bulletin de la Diana, *t.* VI, *p.* 210).

116. — Abrégé de l'histoire de Charlieu. (*Dans* L'art Roman à Charlieu et en Brionnais, *par F. Thiollier*).

— *Tirage à part, revu et augmenté d'une table. Montbrison, E. Brassart, in*-4°.

117. — Roues symboliques avec le monogramme du Christ. (Bulletin des Antiquaires de France, *p.* 119).

118. — Origine du Lyonnais-Roannais. (Bulletin de la Diana, *t.* VI, *p.* 237).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

119. — Le traité de 1173 entre le comte de Forez et l'église de Lyon. Le château de Reculion. (*Ibid.*, *p.* 303). *Carte.*

— *Réimpression. Montbrison, E. Brassart,* 1894, *in*-8°.

120. — La comtesse Ascuraa, première femme de Guy III, comte de Forez. (*Ibid.*, *p.* 352).

121. — Table d'autel à rebords à Saint-Denys-sur-Coise. (*Ibid.*, *p.* 359). *Fig.*

122. — Passage de Charles VII à Montbrison en 1434. (*Ibid.*, *p.* 362).

123. — Instruction pour le dépouillement préparatoire des archives de la Diana. (*Ibid.*, *p.* 364).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart,* 1893, *in*-8°.

1893

124. — Mort de S. Em. le Cardinal Foulon. Allocution prononcée à la Diana. (Bulletin de la Diana, *t.* VII, *p.* 2).

125. — Aiguerande, communes d'Arfeuilles (Allier) et la limite de la cité ancienne des Arvernes. (*Ibid.*, *p.* 45).

126. — Tableau votif provenant de l'église de N.-D. de Laval. (*Ibid.*, *p.* 71).

127. — Voie romaine de Lyon à Clermont. Découverte d'un tronçon de cette voie sur les communes de Saint-Martin-la-Sauveté et de Cezay. (*Ibid.*, *p.* 85).

128. — Antiquités découvertes à Biterne, commune d'Arthun. (*Ibid.*, *p.* 89).

129. — Les anciennes paroisses de Forez supprimées. (*Ibid.*, *p.* 109).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

130. — Limites des justices de Lavieu et de Chazelles-sur-Lavieu. (*Ibid.*, *p.* 169).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart,* 1894, *in*-8°.

1894

131. — Lettres patentes de Charles IX pour la fondation du collège de Boen. (Bulletin de la Diana, *t.* VII, *p.* 200).
— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

132. — Les mouvements de population déterminés en Forez par les incursions des Sarrasins. (*Ibid.*, *p.* 206).
— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

133. — L'architecture médiévale, lettre à M. le comte de Marsy. (Bulletin monumental, *t.* 59, *p.* 20).

134. — Nécrologie. Madame de Pommerol. (Écho de Fourvière, 26 *mai*).

135. — Excursion de la Diana à Saint-Germain-Laval, Aix, Grezolles et Saint-Marcel-d'Urfé, le 18 juillet 1894. (Journal de Montbrison, 22 *juillet*).

136. — Ewiranda et les noms de lieu de la même famille. (Revue archéologique, III° *série*, *t.* XXIV, *p.* 368).
— *Tirage à part. Paris, E. Leroux, in*-8°.

137. — Observations sur une communication faite à la Diana par M. B. Thevenet. — Les Marturet. (Bulletin de la Diana, *t.* VII, *p.* 322).

138. — Du parti qu'on peut tirer des noms de lieu pour la recherche des sanctuaires du paganisme en Forez. (*Ibid.*, *p.* 347).
— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

139. — Compte-rendu des travaux exécutés pour la restauration de l'église de N.-D. de Laval. (*Ibid.*, *p.* 436).

140. — Documents relatifs à l'histoire de Forez contenus dans le V° volume des *Chartes de Cluny*. (Bulletin de la Diana, *t.* VIII, *p.* 34).
— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8°.

141. — La question d'*Ariolica*, note insérée dans le *Rapport de l'abbé Reure sur l'excursion archéologique faite par la Diana en* 1893. (*Ibid.*, *p.* 89 à 96). *Planche.*
— *Tirage à part, revu et augmenté. Montbrison, E. Brassart*, 1896, *in*-8°.

142. — Inauguration de la chapelle de N.-D. de Laval. (*Ibid.*, *p.* 334).

1896

143. — Bague en or du cimetière de Ciply (Hainaut). (Bulletin de la Diana, *t.* IX, *p.* 11). *Fig.*

144. — Puits antique découvert à Allieu. (*Ibid.*, p. 58). *Pl.*

145. — M. le comte Léon de Poncins. Article nécrologique. (Journal de Montbrison, 6 *septembre*).

1897

146. — Des changements réels ou apparents, survenus depuis le Xe siècle dans le vocable de certaines églises du Forez. (Bulletin de la Diana, *t.* IX, *p.* 178).

147. — Discours prononcé à l'occasion de l'offre d'un objet d'art faite au secrétaire de la Diana par ses confrères, 29 septembre 1897 (Bulletin de la Diana, *t.* IX, *p.* 320).

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-4°.

148. — Cadran solaire portatif trouvé au Crêt-Châtelard, commune de St-Marcel de Félines (Loire) : 1° Description, par Vincent Durand ; 2° restitution et mode d'emploi, par le général de la Noë. (Mémoires des Antiquaires de France, *t.* LVII, *p.* 1). *Planches.*

— *Tirage à part. Paris, in*-8°.

149. — Le palais royal de *Cambisonum.* (Bulletin de la Diana, *t.* IX, *p.* 337).

150. — Procès-verbal d'élection des consuls de St-Bonnet-le-Château pour les années 1452-1453. (*Ibidem.*, *p.* 378).

151. — Sépultures découvertes à la Garde, commune d'Arthun. (*Ibid.*, *p.* 381).

1898

152. — Note sur la structure de la voie antique de Feurs à Clermont. (Bulletin de la Diana, *t.* X, *p.* 29). *Fig.*

153. — Demande de classement des monuments mégalithiques du Forez. (*Ibidem*, *p.* 112).

154. — Trois sceaux inédits de la cour de Forez des XIIIe, XVe et XVIe siècles. (*Ibid.*, *p.* 117). *Planche et fig.*

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart, in*-8o.

155. — Note sur la famille Saramand, *à propos d'un acte de conversion d'alleu en fief.* (*Ibid.*, *p.* 145).

156. — Voie antique de Lyon et Feurs à Clermont. (*Ibid.*, *p.* 253).

157. — Les monuments mégalithiques. (Journal de Montbrison, 11 *septembre*).

158. — Compte-rendu de l'excursion de la Société de la Diana à Saint-Germain-Laval, Grezolles, Aix et Saint-Marcel d'Urfé. (Bulletin de la Diana, *t.* X, *p.* 289). *Planches et figures.*

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart,* 1899, *in*-8o.

1899

159. — L'église d'Allieu. (Bulletin de la Diana, *t.* XI, *p.* 196).

160. — De la déviation de l'axe du plan, constatée dans un grand nombre d'églises anciennes. (*Ibid.*, *p.* 203).

1900

161. — Note sur une table d'autel à rebords, à Balbigny, *insérée dans le Rapport de M. A. Vachez sur l'excursion de la Diana, du* 13 *août* 1905. (Bulletin de la Diana, *t.* XI, *p.* 318). *Fig.*

162. — Le Crêt-Châtelard, conférence faite aux membres de la Diana sur l'emplacement de cette station antique, 13 août 1905, *insérée dans le Rapport de M. A. Vachez sur l'excursion de la Diana.* (*Ibid.*, *p.* 382). *Plan.*

— *Tirage à part. Montbrison, E. Brassart,* 1901, *in*-8o.

163. — Projet d'un vitrail pour N.-D. de Laval ; choix d'un patron pour la Diana. (*Ibid.*, *p.* 419).

164. — Notre-Dame de Montbrison, étude sur les réparations faites ou à faire dans cette église. (Journal de Montbrison, 22, 29 *avril et* 27 *mai*).

165. — Silex taillé trouvé à Souternon. (Bulletin de la Diana, *t.* XI, *p.* 444).

166. — Poteries du haut moyen âge, découvertes à Saint-Germain-Laval. (*Ibid.*, *p.* 445).

167. — Inscription commémorative de la fondation de la chapelle de l'Ermitage au Crozet, commune de Cezay. (*Ibid.*, *p.* 498).

168. — Les constructions en pisé. (*Ibid.*, *p.* 514).

1901

169. — *Lugudunum.* (Bulletin de la Diana, *t.* XII, *p.* 63) (1).

---

(1) Le classement définitif des travaux manuscrits, laissés par Vincent Durand, n'étant pas terminé, il n'est pas encore possible d'en donner l'inventaire.

IV.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE AU PUY ET A LA CHAISE-DIEU.

Les 22 et 23 juin 1904.

Commissaires : MM. A. Boudon, J. Déchelette, H. Gonnard, P. Testenoire-Lafayette, N. Thiollier.

PROGRAMME.

LE PUY.

La Cathédrale (XIe et XIIe siècle). Le Porche ; portes en bois sculpté, du XIIe siècle. La porte nord-est de la cathédrale, avec ses anciennes pentures à têtes de bronze. Bas-reliefs gallo-romains encastrés dans le mur du chevet.

Le cloître (XIe ou XIIe siècle). Collection lapidaire. Le nouveau musée d'archéologie chrétienne (bible de Théodulphe, tableaux anciens, ex-voto, vêtements sacerdotaux, pièces d'orfèvrerie locale, etc.).

Peinture murale des *Quatre arts libéraux,* dans l'ancienne salle de la bibliothèque du chapitre (fin du XVe siècle).

Autres dépendances de la cathédrale : chapelle des Morts (XIIe siècle), avec un Crucifiement, peinture murale du XIIIe siècle ; bâtiment des Machicoulis.

Chapelle Saint-Jean (XIe siècle).

Rocher Corneille et statue colossale de *N.-D. de France,* coulée en fonte de fer d'après un modèle de Bonnassieux.

Rocher et chapelle Saint-Michel (Xe et XIe siècle).

Chapelle octogonale d'Aiguilhe, dite temple de Diane (XIIe siècle).

Eglise Saint-Laurent. Monument de Duguesclin.

Porte de Pannessac, reste de l'ancienne enceinte de la ville.

Nombreuses maisons anciennes de diverses époques, avec murs de façade et cours intérieures, ornées de sculptures.

Musée Crozatier. Collections lapidaires gallo-romaines et médiévales. Tapisseries, meubles et ferronnerie. Tableaux et objets d'art. Dentelles. (Les collections archéologiques du musée du Puy viennent d'être l'objet d'un nouveau classement qui en rehausse l'intérêt).

LA CHAISE-DIEU.

L'église, commencée en 1344. Le jubé. Les boiseries du chœur, XVe s. Les tapisseries, XVIe s. Les tombeaux de Clément VI et de Renaud de Montclar, XIVe s. La danse macabre, XVe s. La tour Clémentine, XIVe s. Le cloître (1378-1417).

La salle de l'Echo et les restes des bâtiments conventuels, XVIIe et XVIIIe siècles.

Maison du moyen âge dans le bas de la ville.

V.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires

M. Joseph Jacques, cours Gambetta, à Roanne, reçu le 20 juin 1904.

M. Jean Beyssac, quai de l'Archevêché, 15, à Lyon, et château de Chenereilles, par Saint-Marcellin (Loire), reçu le 26 juin 1904.

M. Claudius-Julien Guyot, à Cremorel, Trelins, par Boën, reçu le 3 juillet 1904.

M. Eugène Guyot, à Saint-Germain-Laval, reçu le 3 juillet 1904.

M. Louis Jullien, à Bellevue-la-Mulatière (Rhône), et château de la Bruyère, à Saint-Romain-le-Puy, reçu le 6 septembre 1904.

Membre correspondant

M. Marius Chaudier, architecte, cours Lafayette, 9, à Lyon, reçu le 7 juin 1904.

Membres décédés

M. Dulier-Viellard, agent-voyer départemental en retraite, à Lezoux (Puy-de-Dôme), membre correspondant.

M. Rémy Laffay, ancien notaire, rue des Marronniers, 2, à Lyon, membre titulaire.

M. Jules Poinat, ancien avoué, à Saint-Rambert-sur-Loire, membre titulaire.

M. Xavier Rousse, ingénieur des arts et manufactures attaché à la Compagnie P.-L.-M., rue de l'Yvette, 6, à Paris-Auteuil, membre correspondant.

M. Louis Vier, ancien avoué, ancien président de l'administration des hospices, à Saint-Etienne, membre fondateur.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1904.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 1904.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. d'Alverny, Baldit, abbé Barailler, abbé Bathias, abbé Bégonnet, abbé Boucharlat, E. Brassart, abbé Buer, abbé Chazal, abbé Chevrolat, J. Déchelette, baron Dugas de la Catonnière, H. Gonnard, abbé Gouttefangeas, Jacquet, Lachmann, O. Lafay, Leriche, abbé Marsanne, vicomte de Meaux, abbé Michaud, de Montrouge, abbé P. Penel, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Perret, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Alphonse de Saint-Pulgent, abbé Serre, Testenoire-Lafayette.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la réunion : MM. Beauverie, M. de Boissieu, abbé Bonjour, Bourbon, Chassain de la Plasse, Monery,

abbé Peyron, abbé Reure, abbé Sachet, N. Thiollier, A. Vachez.

M. le Président ouvre la séance à deux heures. Il s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« La liste nécrologique, dont il me faut hélas vous entretenir à chacune de nos séances, est longue aujourd'hui. Depuis notre dernière réunion, nous avons perdu, soit dans le Forez, soit au delà, sept de nos confrères.

Hors du Forez, nous devons tout d'abord un hommage à la mémoire de M. Anatole de Barthélemy. Ce n'est pas à nous ici de passer en revue tous ses travaux et d'apprécier tous ses mérites. Un de ses pairs, son collègue à l'Institut et dans bien d'autres Sociétés savantes, M. Héron de Villefosse a célébré non seulement son érudition vaste et variée, mais aussi son empressement, sa générosité à mettre cette science historique à la disposition de ses émules ou de ses disciples et nous connaissons assez M. de Villefosse, surtout depuis sa récente visite à notre compagnie, pour savoir qu'un tel éloge ne pouvait être décerné par un juge plus compétent. Quant à nous, ce qu'il nous appartient particulièrement de rappeler dans la carrière si bien remplie de M. de Barthélemy, c'est le début. Il y a de cela, si je ne me trompe une soixantaine d'années, son père était préfet de la Loire, en résidence à Montbrison et ce fut lui, de concert avec l'abbé Renon à cette époque vicaire à Notre-Dame d'Espérance, plus tard bénédictin, ce fut lui qui découvrit et signala la salle héraldique alors oubliée, déchue et décrépite,

transformée à sa base en dépôt d'épicerie, à son sommet en grenier à foin, la salle de la Diana que M. de Persigny devait restaurer plus tard et où nous siégeons maintenant. M. de Barthélemy ne devait pas oublier la Diana ; en toute occasion nous l'avons trouvé prêt à rendre service à notre Société.

En même temps que lui nous avons perdu :

M. Dulier-Viellard agent-voyer à Lezoux (Puy-de-Dôme). Les vieux liens du Forez avec l'Auvergne l'avaient attiré à la Diana.

M. Laffay ancien notaire à Lyon ; M. Rousse ingénieur à Paris ; leur affiliation à notre Société attestait l'affection que gardent au pays de Forez les Foréziens au cœur bien placé, lorsque les hasards de la vie les en éloignent.

Dans notre pays même nous avons à regretter :

M. l'abbé Grimaud curé de Soleymieux ; il s'était fait connaître parmi nous en soutenant, au sujet de l'origine de sa paroisse une polémique sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer, mais où se manifestait à la fois son attachement pour l'église qui lui était confiée et son respect pour l'antiquité des institutions religieuses.

M. Poinat ancien avoué à Saint-Etienne ; il appartenait à bien d'autres Sociétés foréziennes qu'à la nôtre et partout où on le rencontrait on l'aimait autant qu'on le respectait. Pour notre part, nous gardons encore souvenir de la chanson pleine de gai savoir et de belle humeur qui composée et chantée par lui, a charmé notre course à travers les gorges de la Loire vers Saint-Paul-en-Cornillon. Lorsque

le compte-rendu de cette course nous sera donné, j'espère bien que nous y retrouverons la chanson de M. Poinat.

Enfin M. Vier qui vient de s'éteindre presque centenaire appartenait à notre Société depuis sa fondation ; il était l'intime ami de son contemporain, notre second fondateur, M. Testenoire-Lafayette, et semblait lui-même comme un monument de notre histoire forézienne. Car durant le siècle qui vient de se clore, successivement secrétaire du comité des houillères de la Loire, adjoint au maire de sa ville, président du bureau de l'assistance judiciaire, administrateur de la caisse d'épargne et pendant quarante-cinq ans président du conseil des hospices, il n'a pas cessé de prendre part utilement et avec honneur à la vie, aux labeurs, aux œuvres de Saint-Etienne ».

Quelques notes sur le Maréchal de Saint-André. — Communication de M. E. Leriche.

Dans la grande *Histoire de France* que publient les éditeurs Hachette et Cie sous la direction de M. Ernest Lavisse, l'un des collaborateurs de l'éminent académicien, M. H. Lemonnier, a tracé de notre compatriote, le maréchal de Saint-André, un portrait des moins flatteurs. Voici comment il s'exprime :

« Parmi les personnages de second ordre figurait M. de Saint-André, dont les intrigues, les basses ambitions, le luxe, sont très caractéristiques de l'époque. Saint-André s'était signalé à la bataille de

Cérisoles ; il avait du crédit auprès d'Henri II, qui le choisit pour premier gentilhomme de sa chambre; il en profita pour obtenir les grandes charges ; il réussit à faire déposséder Montmorency de son maréchalat et à se le faire attribuer. Brantôme parle de lui comme d'un seigneur très dépensier ; il vante l'abondance exquise de sa table, la beauté des meubles rares qu'il aimait à collectionner. Il mentionne aussi les splendeurs de son château de Valery, dans le Senonais. Saint-André avait hérité du château de Tournoël en Auvergne, qu'il fit réédifier presque entièrement et décorer avec somptuosité, et où d'ailleurs il s'endetta. Il ne pouvait suffire à ses prodigalités qu'à force d'exactions sur ses petits vassaux et ses tenanciers, ou de procès iniques, dont le gain était dû au crédit qu'on lui connaissait et à la terreur qu'il inspirait dans ce pays d'Auvergne, qui a toujours été en proie au despotisme féodal. Il mourut à la bataille de Dreux en 1562, tué froidement à la fin du combat par un gentilhomme protestant, qui vengeait une longue série d'injustices odieuses dont son père et lui avaient été victimes. Saint-André, précisément parce qu'il n'avait ni scrupules, ni moralité, était un de ces hommes que de plus puissants redoutent ou dont ils ont besoin. Dès le règne d'Henri II, il allait jouer partie entre les Guise et les Montmorency » (1).

Ce passage ne pouvait manquer d'attirer l'attention d'un forézien, qui avait eu l'occasion récente d'étudier la figure un peu effacée mais intéressante

---

(1) E. Lavisse, *Histoire de France*, t. V, p. 130 (chapitre dû à la collaboration de M. Lemonnier).

et, à tout prendre, plutôt sympathique de Jacques d'Albon de Saint-André.

Le personnage est surtout connu grâce au crayon peu bienveillant qu'a tracé de lui Jacques-Auguste de Thou et à l'éloge légèrement compromettant qu'en a fait Brantôme.

Quand on rassemble les témoignages des contemporains, il paraît bien avoir eu, avec des vices qui étaient ceux de son temps, des parties d'homme politique et de grand capitaine; c'est ce qui ne ressort pas du jugement sévère que porte sur son compte M. Lemonnier; ce jugement pourrait paraître néanmoins justifié, si les faits sur lesquels il se fonde devaient être considérés comme établis. Le sont-ils ? Nous nous le sommes demandé et nos recherches, dont nous apportons à la Diana le résultat, nous ont amené à les tenir pour entièrement controuvés. On ne doit aux morts que la justice, mais on la leur doit, même après trois siècles, et l'histoire, suivant la belle maxime de Cicéron, ne saurait ni supporter le faux, ni reculer devant le vrai.

Et d'abord est-il exact que Jacques d'Albon ait enlevé à Montmorency la charge de maréchal de France ?

Le fait semble à priori assez difficile à croire, François Ier étant mort le 31 mars 1547 et Jacques d'Albon ayant été créé maréchal, par Henri II, le 29 avril suivant ; l'intrigue aurait marché bien vite. La difficulté augmente si l'on réfléchit au caractère du personnage qui en aurait été victime ; Anne de Montmorency n'était pas homme à supporter une injustice ou à endurer un affront, encore moins à

se laisser dépouiller sans crier. Tous les contemporains sont d'accord sur son compte et voici le portrait que trace de lui M. Lemonnier lui-même : « Il était peu aimé à cause de la brutalité de ses manières ; haut à la main, entier, d'un abord très difficile, il avait la réputation d'un rabroueur. On n'osait guère lui parler, encore moins le contredire.... (1) En outre il passait pour avare et il était convoiteux... » Si peu sympathique qu'il fût, il était en faveur auprès du roi. Ecoutons encore M. Lemonnier étudiant le caractère d'Henri II : « Sa faiblesse éclate dans ses rapports avec Montmorency. Au début de son règne, son père à peine mort, il n'a qu'un souci, rejoindre le connétable, avec qui il s'enferme plusieurs jours à Saint-Germain, comme s'il avait hâte de proclamer le joug qu'il subit ».

Est-il admissible que, tout puissant sur le roi, Montmorency ait pu se laisser arracher sa charge de maréchal pour en voir gratifier un nouveau favori ?

Il y a plus, et l'impossibilité s'accuse à mesure qu'on regarde de plus près.

Anne de Montmorency, créé maréchal le 6 août 1522, après le siège de Mézières, où il s'était illustré, avait, en 1538, échangé le bâton de maréchal contre l'épée de connétable. Or le connétable était le chef des maréchaux ; c'était, après le Roi, le premier personnage du royaume : « Lors que le Roi n'est pas à l'armée », dit l'ambassadeur de Venise, Lippomano, « c'est le connétable qui fait tout en son nom » (cité par Belleval, les *Derniers Valois,*

(1) Nous supprimons un passage dans lequel l'auteur appuie son opinion d'un fait matériellement inexact.

Paris, Vivien, 1900, in-8°, p. 98). Dire que le connétable a été dépossédé de son maréchalat paraît être l'équivalent de cette assertion : qu'on aurait enlevé à un général le grade de colonel. M. Lemonnier indique, dans une note, que Montmorency avait gardé son premier titre malgré son élévation à la connétablie. Mais il paraît bien qu'il se méprenne, car il ne cite aucune autorité à l'appui de son dire. Pour en revenir au fait lui-même, il est on ne peu plus nettement démenti par de Thou :

« Ces deux princes » dit-il, « (François de Lorraine. duc d'Aumale et Charles de Lorraine, archevêque de Reims, son frère) avaient obtenu du Roy avant que le connestable fust retourné à la Cour, qu'afin qu'un plus grand nombre de personnes eussent part aux honneurs & que les charges publiques fussent exercées plus dignement, ceux qui avaient plusieurs dignitez fussent obligez d'opter celles qu'ils voudroient garder, et de se défaire des autres. Ainsi le duc d'Aumale esperoit que si Anne de Montmorency qui estoit & connestable et grand maistre de la maison du Roy, quittoit l'une de ces deux charges, le Roy l'en gratifieroit, mais le Roy qui aimoit le connestable & qui l'appeloit son compere, le reçeut à son arrivée avec tant de caresses et tant de bon accueil que le duc d'Aumale pût bien juger de là qu'il ne reussiroit pas en son dessein ; en effet les charges du connestable luy furent toutes conservées. Mais d'Annebaud, qui estoit & admiral et mareschal de France, fut contraint de se deffaire de sa charge de mareschal qui fut aussi tost donnée à Saint André. Il n'y avoit alors que quatre mareschaux de France, Odart de Biez, Jean Caraciol prince de Melfe,

Robert de la March prince de Sedan, qui avoit épousé Françoise de Bresé fille de la duchesse de Valentinois, & le mareschal de Saint-André dont je viens de parler (1) ».

Ainsi il y eut à l'avènement de Henri II une sorte de *loi du cumul* dont le jeu rendit libre une charge attribuée aussitôt à Jacques d'Albon ; mais celui-ci ne paraît avoir dépouillé ni supplanté personne. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Montmorency fut précisément le seul à échapper à la loi commune et que loin de résigner aucune de ses dignités, il conserva entièrement toutes celles dont il était investi.

Cependant il est vrai que, dans une circonstance de sa vie, il fut contraint de faire un sacrifiee : mais là encore Saint-André doit être mis hors de cause. Il s'agit de la charge de grand maître de France dont Montmorency avait été pourvu en 1525, et dont son fils, François, avait la survivance (2).

C'était en 1559, au moment du sacre du jeune roi, François II (18 septembre). « Tandis que l'on estoit à Reims », dit de Thou, « Catherine (de Médicis) fit en sorte par l'entremise d'Odet (de Châtillon) et de Coligni, de persuader au connestable de Montmorency de se deffaire de sa charge de Grand

---

(1) De Thou, *Histoire... des choses arrivées de son temps*, mise en français par P. du Ryer, de l'Académie françoise, conseiller et historiographe du Roy. Paris, chez Augustin Courbé, 1659 in-f° t. I p. 157.

(2) Il avait été fait grand maître en survivance de son père après la prise de Calais (8 janvier 1558). Il s'agissait d'une de ces survivances appelées *reçues*, dans lesquelles le nouveau titulaire était installé en présence du résignant.

Maistre de la maison du Roy, en faveur du duc de Guise qui en faisoit desja les fonctions : & qu'au reste il feroit en cela une chose agréable au Roy, & qui la satisferoit elle mesme. Lorsque les Colignis en eurent parlé au connestable leur oncle (1), il s'en excusa d'abord, et dit que cette charge avoit esté donnée à son fils par un bien-fait du feu Roy, et que ce ne seroit jamais de son consentement que son fils, de la Fortune duquel il devoit avoir du soin fust privé de cet honneur. Mais comme Catherine le pressa d'un costé par des menaces secrettes, & de l'autre par l'esperance que François son fils aisné, à qui le feu Roy avoit déjà donné cette charge, seroit fait mareschal de France, ce qui estoit plus convenable à son âge, il promit qu'il y penseroit et qu'il feroit réponse aussi tost qu'il seroit chez luy. Lorsqu'il fut donc à Chantilly, & qu'il en eût communiqué à ses amis, enfin voyant qu'on en fust venu à la violence, & qu'il estoit de sa reputation qu'il ne semblast pas avoir esté contraint, il conseilla à son fils de recevoir la condition qu'on lui proposoit, & que, quand il auroit esté fait mareschal de France, il remit sa charge de grand Maistre entre les mains du Roy, non pas en faveur du Duc de Guise, afin de faire paraistre que ce n'estoit pas une necessité qui luy eust esté imposée par son adversaire. Il vint donc à Bloys où le Roy estoit alors, et en quittant sa premiere dignité il en receut une autre et fut fait extraordinairement mareschal de France » (2).

---

(1) Odet, cardinal de Châtillon, Gaspard II de Coligny et Henri d'Andelot étaient fils de Louise de Montmorency, sœur du connétable, mariée en 1514 à Gaspard I de Coligny.

(2) De Thou, *Histoire de choses arrivées de son temps*, t. II, p. 15.

C'est aussi ce que dit le P. Anselme (1) « Le Roy François II ayant contraint Anne de Montmorency connestable de France de resigner son office de Grand Maistre pour en pourvoir François de Lorraine, duc de Guise, érigea un estat de mareschal de France en faveur de François de Montmorency, fils aisné dudit Anne (2) ».

Ainsi, examen fait des textes, Jacques d'Albon sort complètement lavé de la vilenie qu'on lui prêtait.

---

(1) *Le Palais de l'honneur*, Paris, Pierre Bessin, 1664, in-8°, p. 274.

(2) François de Montmorency reçut le bâton le 17 novembre 1559. Voici en quels termes la Reine mère l'annonce à son père :

« Lettre à mon compère Monsieur le Conestable. Mon compère, j'é reseu veos letre, l'eune par Monsieur de Monmoransi et l'aultre yer par luy mesme, et entendeu set que lui avès donné charge de me dire, à quoy vous heuse fayst plulxtôt réponse se n'eut aysté que je vous voulès mander tout d'eun trayn set que le Roy mon fils avest fayst pour vostre dict fyls, après avoir veu la procouratyon que m'aviés envoyé pour luy remestre la grant mestrise entre ses mayns, set qu'il a trouvé si bon de l'auneste fason que en navès hausé que yncontynent yl a fayst dépéché la marichausyé à vostre fyls, ynsin que plulx au long y vous pouré mender et a comendé ausi vostre asinasion pour vostre ranson (*a*), et vous aseure que yl é en très bonne volenté ver vous et veos enfans ; et de ma part je meteré pouyne de la lui fayre tourjeur contyneuer tyeule et vous prie vous en haseurer et que me troverés tourjour preste à fayre plésir à vous et au vostres. Vostre bonne coumère et amye.

CATERINE.

On a du maréchal de Saint-André une lettre du même jour au connétable : il lui fait part du contentement que le Roi et la Reine ont éprouvé en recevant la procuration envoyée par lui et lui annonce qu'aujourd'hui son fils a prêté serment pour le maréchalat.

(*a*) Il s'agit de la rançon de Montmorency fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557) et relaché sur parole par les Espagnols.

Est-il vrai, d'autre part, qu'il ait reconstruit le château de Tournoël et s'y soit endetté ? C'est ce qu'affirme M. H. Gomot, dans son *Histoire du château de Tournoël* (Clermont-Ferrand, Montlouis, 1881, p. 87), qui donne des détails circonstanciés sur les réparations entreprises. Mais ce n'est pas dans cet ouvrage sans critique, œuvre d'un politicien plutôt que d'un archéologue, que l'on peut puiser des renseignements certains.

L'auteur donne la mesure de la sûreté de son information quand il cite parmi les possessions du Maréchal « sa demeure de Montrond en Forez,... habitation digne d'un roi » (1). Tout ce qu'il dit des

---

(H. de la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, Imprimerie nationale, 1880, in 4°, t. Ier, page 128, et note).

Le français italianisé et l'orthographe ultra fantaisiste de Catherine demandent une traduction : Mon compère, j'ai reçu vos lettres, l'une par Monsieur de Montmorency et l'autre hier par lui-même, et entendu ce que vous lui avez donné charge de me dire ; à quoi vous eusse fait plus tôt réponse, si n'eût été que je vous voulais mander tout d'un train ce que le Roi mon fils avait fait pour votre dit fils, après avoir vu la procuration que m'aviez envoyée pour lui remettre la grand maîtrise entre ses mains, ce qu'il a trouvé si bon, de l'honnête façon que en avez usé, que incontinent il a fait dépêcher la maréchaussée à votre fils, ainsi que plus au long il vous pourrait mander et a commandé aussi votre assignation pour votre rançon ; et vous assure qu'il est en très bonne volonté envers vous et vos enfants ; et de ma part, je mettrai peine de la lui faire toujours continuer telle et vous prie vous en assurer et que me trouverez toujours prête à faire plaisir à vous et aux vôtres. Votre bonne commère et amie, Caterine.

(1) Montrond appartenait à Arthaud d'Apchon, époux de Marguerite d'Albon, sœur du Maréchal, et lui venait de sa mère Marguerite de Lavieu. Pour faire juger de la valeur historique de l'ouvrage de M. Gomot, il suffira de citer le début de l'introduction :

« Les chroniques de Tournoël résument, autant dans la « moralité que dans la matérialité des faits qui les constituent,

travaux entrepris par Saint-André et de ses nombreux séjours à Riom paraît du domaine de la fantaisie. En réalité, Jacques d'Albon n'a fait en Auvergne que de très rares apparitions ; peut-être n'a-t-il jamais habité Tournoël.

Ce château lui venait de sa mère, Charlotte de la Roche, qui avait épousé Jean d'Albon le 22 janvier 1510, et mourut avant 1519. Un érudit tourangeau, M. de Clérambault, prépare sur Tournoël un travail qui sera sans doute définitif et pour lequel il a eu à sa disposition les riches archives de la famille de Chabrol, propriétaire du domaine depuis le milieu du XVIIIe siècle. De ses recherches, dont il a bien voulu nous communiquer les résultats, il ressort que, si le Maréchal a fait quelques travaux, ils ont dû être peu importants : les documents n'en font aucune mention. En revanche, ils relatent à diverses reprises la présence de Jean d'Albon son père.

Le 12 juillet 1533, par exemple, on voit figurer dans les comptes du receveur : *Pour dépense « de mon dit seigneuret de son train* 12 l. 8 s. 6 d. ». Les embellissements exécutés à Tournoël pendant le XVIe siècle sont l'œuvre de Jean d'Albon comme le sont, en Forez, ceux du château de Saint-André. Très absorbé par ses importantes fonctions de lieutenant à la compagnie du duc de Bourbon (1512), lieutenant général en Bourgogne (1514), bailli de Beaujolais (1528) (1) ; bailli de Mâcon et sénéchal de

« l'histoire de cette féodalité fanatique, licencieuse, brutale « qui tint, durant près de huit siècles, la France asservie ». (*Histoire du château de Tournoël*, p. 1).

(1) Il prêta serment en cette qualité « à l'hostel commun de Villefranche » le 9 juin 1628 (Le Laboureur).

Lyon (1530), gouverneur des enfants de France (1532), lieutenant du roi en Guyenne (1536), gouverneur de Lyonnais, Forez et Beaujolais, il venait néanmoins de temps en temps en Auvergne, soit pour ses affaires, soit pour surveiller les réparations qu'il avait entreprises dans les possessions de sa femme. Il mourut le 28 décembre 1549. Son fils Jacques eut encore moins que lui le loisir de résider dans une province à laquelle aucun lien ne le rattachait plus. Presque constamment employé aux armées ou retenu auprès du roi par ses charges de cour, il était éloigné de l'Auvergne par son mariage avec Marguerite de Lustrac, riche héritière périgourdine (1). Il est donc certain que ce n'est pas à Tournoël qu'il mérita par sa magnificence l'admiration de Brantôme et les critiques de l'austère de Thou.

De même que la reconstruction de Tournoël, il faut mettre, semble-t-il, au rang des légendes, la tyrannie féodale qu'il aurait fait peser sur ses vassaux auvergnats. Les d'Albon, de race forézienne, n'appartenaient pas à cette noblesse rude et violente, âpre comme la lave de ses montagnes, dont Fléchier un siècle plus tard, retraçait encore les exactions et les cruautés. Jean d'Albon, avant d'entrer à la Cour, avait été d'Eglise. Son fils n'a jamais passé pour dur et, d'ailleurs, quand on parcourt son *curriculum vitæ*, on se demande à quel moment de son exis-

(1) M. Gomot a sur ce mariage, qu'il place en 1550 « ou peut-être un peu avant », une page de la plus violente fantaisie romantique. « Saint-André », dit-il (*Hist. de Tournoël* p. 86), « n'était plus jeune ». En réalité le mariage est du 27 mai 1544 (Vindry, *Dictionnaire de l'Etat-major français au XVIe siècle*, p. 514); Jacques d'Albon, né le 3 mars 1513, comme on le verra plus loin, avait à peine 31 ans !

tence il aurait pu se trouver en contact un peu prolongé avec les vassaux et les tenanciers de la province.

En 1550, aussitôt après la mort de Jean d'Albon, il lui succède comme gouverneur de Lyonnais, Forez et Beaujolais ; il se trouve en ce moment à la Cour (1) et c'est seulement quelques mois après qu'il prend possession de son gouvernement. Il fait son entrée solennelle à Lyon le 24 août de la même année ; l'année suivante, il est envoyé comme ambassadeur en Angleterre (juillet) ; en 1552, la guerre éclate avec l'Espagne : il est de l'armée de Champagne et, chargé de la défense de Verdun, il en est nommé gouverneur ; de 1553 à 1557, il ne quitte guère la Picardie ; au mois d'octobre 1553, il s'empare de saint Pol et d'Avesnes ; en juin 1554, il investit Mariembourg et dirige la retraite de l'armée devant les forces supérieures de Charles Quint (juillet) ; il se signale au combat de Renty (13 août) ; il prend Cateau-Cambrésis le 2 avril 1559, bat l'ennemi à Germigny (14 juillet) et à Givry (16 juillet) ;

---

(1) Nous devons à l'obligeance de notre collègue M. Joseph Déchelette, communication d'une pièce originale intéressante que nous reproduisons en appendice ; ce sont les lettres patentes par lesquelles le maréchal déléguait une partie de ses pouvoirs à Arthaud d'Apchon, son beau-frère, à la date du 16 février 1550. Il est à remarquer que les d'Apchon étaient de lignée auvergnate et n'avaient pas toujours le caractère accommodant (v. dans Fléchier, *Grands jours d'Auvergne*, l'histoire du prieur de Saint-Germain et celle du comte d'Apchon ; v. aussi dans Brantôme le duel du jeune d'Apchon avec le baron de Mastas).

Arthaud d'Apchon aurait-il usé un peu rudement des pouvoirs qui lui étaient conférés ? c'est possible. Mais lui-même ne séjournait guère en Auvergne et un document authentique serait bien nécessaire pour l'incriminer.

il fait, en 1556, une courte apparition dans son gouvernement : le 23 mai, il est à Lyon, logé chez le sénéchal de Gadagne, et il reçoit du Consulat un présent de 1200 écus d'or (Péricaud, *Notes pour servir à l'histoire de Lyon*, IVe p^ie. p. 22) ; le 10 août 1557, il est pris à la bataille de Saint-Quentin et ne sort de captivité qu'au mois d'octobre 1558, pour négocier la paix qui est signée le 12 mars 1559 (traité de Cateau Cambrésis) ; en 1569, il est à la Cour ou dans son gouvernement (Péricaud, *loc. cit.* p. 36) ; le 6 avril 1561, jour de Pâques, il se trouve à Fontainebleau et il forme avec Anne de Montmorency et François de Guise cette fameuse union à laquelle les protestants donnèrent par ironie le nom de *Triumvirat* (1). Mal vu de la Reine mère qu'il n'avait pas ménagée, il refuse malgré ses injonctions, de quitter la Cour (2). Il prend, au commencement de l'année suivante, le commandement de l'armée qui opérait contre les religionnaires en Poitou et en Berry ; est à la prise de Blois (4 juillet), emporte Poitiers (1er août), défend Corbeil contre le prince de Condé, et périt à la bataille de Dreux (19 décembre 1562).

Il n'est donc pas téméraire d'affirmer qu'en toute sa vie il dût à peine mettre les pieds à Tournoël et

---

(1) « La Reine mère à qui cette union (que nos ennemys appelèrent le Triumvirat) n'estoit pas agréable.. » Le Laboureur.

Disons en passant que le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, flottant entre le catholicisme et la réforme, passait pour être le chef de ce nouveau parti (*Mémoires*, de Castelnau, Bruxelles, 1731, in-f°, t. I p. 756) ; en sorte que ces triumvirs étaient quatre.

(2) De Thou, t. IV p. 171.

il n'est que juste de l'absoudre d'y avoir fait régner la terreur.

Faut-il l'absoudre aussi des « odieuses injustices » qui auraient excité la haine de son meurtrier, Bobigny ? Il est certain que l'animosité de celui-ci avait de profondes racines : Saint-André l'avait « outragé » et « jouissait de son bien par confiscation ». Mais Bobigny avait déjà vengé son outrage en assassinant traîtreusement Saint-Sernin, neveu du Maréchal ; il avait été pour ce condamné à mort par contumace et la confiscation avait été prononcée contre lui en réparation de son crime (1). Si la haine était justifiée, au moins, n'est-il pas tout à fait équitable de l'attribuer, aux abus de pouvoir du Maréchal. « Il soutenait » dit M. Lemonnier, « des procès iniques dont le gain était dû au crédit qu'on lui connaissait » : ce point n'est peut-être pas prouvé. On trouve, dans la correspondance de Catherine de Médicis une lettre par laquelle elle sollicite en faveur de Saint-André les conseillers du parlement de Dijon pour un procès qu'il avait en cette cour (4 juillet 1561) ; ce que la reine demande, c'est que la solution se fasse attendre le moins possible : « Je vous ay bien voulu, à sa requeste, escripre la présente et prier de luy faire sur cela plus prompte et briefve expédition de justice que faire ce pourra » (La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I. p. 210). On a vu, en des temps plus normaux, l'intervention gouvernementale s'exercer avec moins de mesure.

Nous avons parlé de la mort du Maréchal. Les circonstances en sont rapportées très différemment

(1) De Thou, *Histoire...*, t. IV, p. 481.

par les contemporains, ce qui montre combien il est difficile d'arriver en histoire à la vérité. Mais des deux versions produites, il en est une qui semble à l'examen devoir être écartée. C'est celle que l'on trouve dans les *Mémoires* de Vieilleville ; Carloix, le rédacteur de ces mémoires, aura confondu deux des incidents de la journée de Dreux, qui n'étaient pas sans analogie, la prise de Montmorency par les reîtres allemands du prince de Condé et celle de Saint-André par les cavaliers protestants. On lit en effet dans les additions de Le Laboureur aux *Mémoires*, de Castelnau (Bruxelles, Léonard, 1731, in-f° t. II p. 72) : « Le Connestable fut en grand danger d'estre tué par les Lanskenets qui entrerent en different à qui l'auroit et il y en avoit quelques uns qui de depit de cette dispute, levoient le pistolet contre luy, quand Antoine de Croy prince de Porcien y accourut à toute bride. Le connestable ne croyoit pas estre plus en seureté, et craignit quelque ressentiment de la part de ce seigneur pour quelques differens qu'ils avoient eu ensemble (1) ; d'autant plus qu'il estoit fort violent et qu'il n'estoit pas maistre de ses premiers mouvemens ; mais il fut en cela plus heureux que le mareschal de S.-André qu'il eut affaire à un ennemy genereux, qui escarta cette canaille à grands coups d'espées pour le dégager. Après cela il luy tendit la main pour le recevoir son prisonnier ; sans lui celer neantmoins que ce n'estoit pas un office qu'il rendit à sa personne, mais un simple respect qu'il devoit

(1) Brantôme raconte longuement ces différends dans son *Discours sur les Duels*, éd. de Pène, Paris Jouaust, 1887 p. 236 et suiv.

à sa charge et qu'il ne pouvoit pas souffrir qu'un homme de sa qualité demeurât abandonné à la discrétion et à la mercy de ces coquins ».

Il est bien peu vraisemblable qu'Antoine de Croy, après avoir sauvé Montmorency, ait pu, le même jour et dans des circonstances identiques, intervenir en faveur de Saint-André. D'ailleurs, si l'on consulte le plan scénographique de la bataille de Dreux dans Tortorel et Périssin, on voit que les troupes du connétable faisaient face à celles que commandait le prince de Porcien, tandis que Saint-André se trouvait sur un point tout opposé et à l'autre extrémité du champ de bataille. C'est donc à la version de Brantôme, traduite par les deux artistes qu'il faut définitivement se ranger : Saint-André tombé de cheval, fait prisonnier et désarmé par un cavalier ennemi qui le prend en croupe, pendant que Bobigny survient, le reconnaît et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Cela explique qu'on ait, pendant quelque temps « ignoré s'il était mort ou pris » (1).

Le maréchal n'avait pas encore cinquante ans ; il était né, en effet, le 3 mars 1513. Cette date était ignorée jusqu'à ces derniers temps ; les biographes

(1) La Reine mère fut assez facilement consolée de cette perte. Voici en quels termes elle l'annonçait à l'ambassadeur de France en Allemagne, Bernardin Bochetel, évêque de Rennes (dans Castelnau, *Mémoires*, t. II p. 66) : « Et comme telles choses ne se peuvent executer sans perte de beaucoup de gens de bien et ordinairement des meilleurs capitaines, nous y avons perdu à mon grand regret le mareschal de Saint André, Montbron qui est le quatriesme enfant de mon cousin le connestable, les s^rs de la Brosse, de Beauvais et de Givry, chevaliers de l'Ordre, etc... dont nous avons grande occasion de louer Dieu, pour s'estre une si cruelle bataille passée avec perte de si peu d'hommes principaux ».

faisaient varier la naissance de Jacques d'Albon de 1505 à 1524. C'est à M. Fleury Vindry que revient l'honneur d'avoir fixé ce point. Son *Dictionnaire de l'Etat-major français au XVIe siècle*, véritable travail de bénédictin, est une mine inépuisable de renseignements, pour la plupart inédits. A l'appui de la date qu'il donne, il cite Giuntini. Ce n'est pas une autorité banale. Pas de plus étrange personnage que cet ancien provincial des Carmes de Florence, défroqué et réfugié à Lyon (1), passé au protestantisme, puis revenu à la foi catholique, théologien, astrologue, prêteur sur gages, mort dans l'athéisme en 1590, sans laisser trace des grandes richesses qu'il avait amassées, ce qui ne laissait pas douter qu'il n'eût été emporté par le diable. C'est dans un de ses ouvrages oubliés, le *Speculum astrologiae* que l'érudit lyonnais a découvert le renseignement précis qu'il met au jour (2). De pareilles aubaines n'échoient qu'à ceux qui en sont dignes.

---

(1) Son arrivée est signalée au mois d'avril 1561 (Péricaud, *Notes chron.*, 5e partie, p. 5).

(2) Voici le titre exact de ce volumineux in-4°, sorti des presses de Pierre Roussin, et dédié à la Reine mère, Catherine de Médicis.

Speculum astrologiae quod attinet ad judiciariam rationem nativitatum atque annuarum reuolutionum ; cum nonnullis approbatis Astrologorum sententiis, Auctore Francisco Iunctino Florentino, sacræ Theologiæ Doctore, ad publicam vtilitatem studiosorum omnium æditum. — Lugduni. Sumptibus Philippi Tinghi Florentini. M.DLXXIII. Cum privilegio regio.

Le privilège est du 18 juin 1571. Le portrait de l'auteur, gravé sur bois, précède l'ouvrage. Il nous montre un personnage d'assez basse mine, coiffé du bonnet de docteur, représenté, dit la légende qui l'encadre, à l'âge de 51 ans.

Le passage concernant Saint-André est à la page 293. Il figure dans un calendrier où sont notés jour par jour les mouvements des astres et où chaque jour a son éphéméride.

En résumé : 1° il est certain que Jacques d'Albon n'enleva pas le maréchalat au connétable Anne de Montmorency ; 2° il l'est aussi que la reconstruction et les embellissements de Tournoël ne lui sont pas dus ; 3° le silence des documents montre qu'il n'a jamais séjourné en Auvergne, par conséquent il ne faut plus parler de la terreur qu'il aurait inspirée dans ce pays ; 4° il n'est pas établi que la vengeance privée à laquelle il a succombé fût motivée par d'odieuses injustices de sa part.

APPENDICE

COMMISSION DE LIEUTENANT AU GOUVERNEMENT D'AUVERGNE, BOURBONNAIS, FOREZ POUR ARTHAUD D'APCHON, DU 16 FÉVRIER 1550.

JACQUES DALBON SEIGNEUR DE SAINCT ANDRÉ, CHEVALIER DE L'ORDRE, MARESCHAL DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROY || ès pays de Lyonnois Forests Beaujeullois, Dombes, Auvergne, Bourbonnois, St-Pierre le Moustier, la Haulte et Basse Marche et Combrailles a tous ceulx qui ces presentes lettres verront || salut. Comme pour les empes-

---

En voici la reproduction textuelle :

Au.nu.	lit. D	dies.	
16	f.	3	℣ Lucida Eridani mane oritur. Dominus Jacobus Sancti Andreæ de Albone Gubernator Lugduni || & Franciæ Mareschalus, nascitur anno 1513. min. 14 post meri || diem. & anno 1562 interfectus fuit in prælio a Retris.

Où naquit Saint-André ? On a pensé que ce pouvait être à Tournoël, son père Jean d'Albon guerroyant en Italie au moment de sa naissance. Il est infiniment plus probable que ce fut au château de Saint-André, résidence ordinaire de ses parents, sise dans une province tranquille « fort saine, en lieu sec, en belle veue, et proche de très bons vignobles ». (Anne d'Urfé, *Description du païs de Forez*).

chemens que nous avons ordinairement pour les affaires dud. Sr prez et autour de sa personne nous ne pourrions continuellement vacquer aux affaires chacun jour || survenant par tous les lieux et provinces de notredit gouvernement au moyen de quoy soit besoing pourveoyr et commectre en chacun de nosd. gouvernemens Lieutenans ayans soubs nous l'oeil, charge || et superintendance tant pour les affaires dud. Seigneur et a ce quils (1) ne soient aulcunement retardez que pour le soullaigement du peuple Et mesmement esd. pais du hault et bas Auvergne, Bourbonnois, || St-Pierre le Moustier, Forestz et Rouanoys de personnaige ydoine, suffizant, cappable et de la qualite requise ; Scavoir faisons que pour la bonne et entiere confiance que nous avons en || la personne de nostre tres cher et ties ame Beaufrere messe Arthaud Dapchon Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et de ses sens suffizance loyauté, preudhommye, experience au faict || des armes et bonne diligence Icelluy, pour ces causes et autres a ce nous mouvans, avons commis et ordonne commectons et ordonnons par ces presentes notred. lieutenant général au gouvernement || desd. pays du hault et bas Auvergne, Bourbonnoys, St-Pierre le Moustier, Forestz et Rouanoys, luy donnant en nostre absence toute et telle charge pouvoir, auctorité, et commission qu'il || a pleu au Roy nous donner pour ladministration et gouvernement desd. pais et y faire, ordonner et pourveoyr tant pour le faict des ban et arriereban qu'aultres choses qui pourront || survenir pour lentretenement de la justice et police desd. pais et aultres occurrences, tout ainsi que ferions ou faire pourrions si y estions en personne. Si mandons & || commandons par ces presentes en vertu du pouvoir a nous donne par led. seigneur, a tous magistrats, juges, officiers, cappitaines, manans, habitants, et subjectz d'iceulx pays et provinces, prions et requerons tous aultres qu'il appartiendra, que nostred. beaufrere, le sr Dapchon, ils facent, souffrent, et laissent joyr plainement et paisiblement desd. || charge et estat de nostred. lieutenance esd. pais, et a luy obeyr et entendre en nostre absence de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra es choses touchans et

(1) *Affaires*, des deux genres au XVIe siècle.

concernans lad. charge et estat || et tout ainsi quilz feroient a nous mesmes, si y estions en personne, sans luy faire ne souffrir estre faict mys ou donne aulcun ennuy ou empeschement au contraire. Et || en tesmoing de ce nous avons signe ces presentes de notre main et faict contresigner et sceller du scel de noz armes. A Bloys le XVIe jour de fevrier lan mil || cinq cens cinquante.

JACQUES DALBON. *(Trace du sceau, probablement plaqué sur cire rouge).*

Et plus bas : Par commandement de mondict seigneur.

DUTRONCHET.

La fin de la Société de prêtres de Sury-le-Comtal. — Communication de M. l'abbé Relave.

J'avais toujours pensé que la Société de prêtres de Sury avait été détruite par la Révolution. Je me trompais. Il y avait, en 1789, vingt-cinq ans qu'elle était morte dans la personne de son dernier membre, Mre Rambert Clépier, que l'on enterrait dans la chapelle St-Etienne (du cimetière) exactement le 4 janvier 1764. Elle n'avait point été emportée par aucune catastrophe ; elle avait péri d'inanition.

A la base de tous les établissements humains, fondés par des hommes et fonctionnant par des hommes, se trouve la question d'argent. C'est de l'abondance des fondations de messes et de leur dotation qu'était née, en quelque sorte spontanément, la Société de prêtres de Sury, au commencement du XIVe siècle, aux temps prospères du comte Jean Ier. C'est la même abondance, confirmée par le temps et la pratique, qui avait en 1479 amené cette Société, qui existait alors de fait depuis cent cinquante ans, à se

donner une existence de droit par des *Statuts* écrits et approuvés, en vertu desquels le nombre de ses membres était limité à huit. C'est la surabondance des mêmes fondations qui, une quinzaine d'années plus tard, en 1493, avait fait porter de huit à douze le nombre des prêtres sociétaires, car, disait expressément la requête des « consuls manans et parrochians habitants de Sury-le-Comtal » au cardinal archevêque Charles de Bourbon, « ont été faites plusieurs grandes fondations de messes et anniversaires tant par feu Mgr l'archevêque du Puy votre oncle qu'autres plusieurs manans et habitans et parrochians de votre dite église, que sont importables à servir et célébrer à ce petit nombre de prêtres (le curé et les huit sociétaires), dont souventes fois vacquent lesdites messes et anniversaires une grande partie, que n'est pas chose de permettre (1) ». C'est enfin l'insuffisance des mêmes fondations qui, après avoir rendu précaire dès le XVIIe siècle l'existence de la Société, devait déterminer sa fin au milieu du XVIIIe.

Le premier grand coup lui avait été porté par les huguenots. Les huguenots étaient gens pratiques. On a beaucoup parlé de leur acharnement à briser les statues et à jeter au vent les reliques : ils en ont mis peut-être davantage à détruire les titres et terriers des églises, car ils sentaient bien que supprimer ce qui procurait la subsistance aux prêtres, c'était, à un plus ou moins bref délai, supprimer les prêtres eux-mêmes. A Montbrison, ils passèrent deux jours à brûler dans l'église de Notre-Dame les papiers du

(1) Statuts et Terrier de la Société de Sury, ms.

chapitre (1) ; ils trouvèrent naturellement beaucoup moins à détruire à Sury, mais ils détruisirent consciencieusement tout ce qu'ils trouvèrent, et ce qui avait échappé à des Adrets en 1562 n'échappa point à Pierregourde en 1577. On put sauver les reliques, on ne sauva pas les papiers. Il fallut une requête des « curé, prêtres et desserviteurs de l'église paroissiale » à Henri IV en 1607 et des lettres-patentes que le roi donna en conséquence à la date du 7 mars 1608, pour que les « contrats, terriers, lièves et papiers anciens et modernes (2) » fussent plus ou moins péniblement — et très incomplètement — reconstitués. Cette reconstitution pallia le mal, mais ne rendit point à la Société de prêtres son ancienne prospérité, qui était irrémédiablement atteinte.

Pendant le XVIIe siècle, la Société vécut : c'est tout ce qu'on peut dire d'elle. Ses membres étaient au nombre de cinq en 1614 ; à cette date, les vitres des chapelles de l'église, « rompues » au passage des huguenots, n'avaient point encore été rétablies, et tout indique que les prébendes et fondations ne l'avaient guère été davantage : leur énumération ne mentionne que des ruines (3). Le XVIIe siècle répara un peu tout cela, mais la réparation (on ne saurait l'en blâmer) alla plutôt à l'église qu'à la Société de prêtres. Jacques de la Veuhe construisit dans l'église la chapelle qui est encore aujourd'hui la chapelle du château ; ses successeurs élevèrent à l'entrée du

(1) Archives de la Diana, ms. de l'abbé Carra.

(2) Statuts et Terrier cités.

(3) Visite pastorale de Monseigneur de Marquemont, aux Archives du Rhône.

chœur un jubé sur lequel fut établi un autel de la Sainte Croix ; ils renouvelèrent les vases sacrés ; ils donnèrent des cloches ; enfin, ils transformèrent et firent ériger en prieuré, sous le vocable de Notre-Dame de la Mercy, l'ancien oratoire de Notre-Dame de l'hôpital. C'était assurément là beaucoup d'améliorations, et des libéralités fort bien placées. La dernière, qui créait une nouvelle dignité, celle de prieur de N.-D. de la Mercy, et une nouvelle fonction, celle de prébendier de la même chapelle, toutes les deux rétribuées, aurait pu rétablir un peu les affaires de la Société en dotant deux sociétaires, mais il n'en fut rien. Le prieur, dont la désignation était au choix du seigneur de Sury, fut toujours un étranger, et le prébendier, dont la désignation était au choix du prieur, presque toujours.

En 1662, pour des causes du reste accidentelles et par le fait de décès multipliés, les sociétaires ne se trouvaient plus que deux. « Il y a, disait le procès verbal de la visite de Mgr Camille de Neuville, société en l'église de Sury pour les prestres dud. lieu qui avec le casuel peut nourrir quatre prestres et rendre à chacun 300 livres ; présentement ils ne sont que deux, et le curé a une portion de sociétaire. » Ce chiffre évidemment *minimum* ne tarda pas à se relever, et à la fin du siècle il était remonté à sept. Les sociétaires étaient alors M^res^ Tristan Cussonnel, Mathieu Clépier, Antoine Ravel, Etienne Granjard, Barthélemy Reynaud, François Forest et Antoine Camu. C'était florissant en apparence, mais une mesure que le curé Desforges était amené à prendre en 1699 de concert avec les sociétaires venait confirmer l'appréciation du procès verbal de la visite

de 1662 relative à l'insuffisance du revenu. Mre Desforges demandait cette année-là à l'autorité ecclésiastique un relèvement des tarifs en faveur des prêtres de Sury. Comme il était personnellement riche et d'un caractère notoirement désintéressé, il ne saurait être suspecté d'avoir fait cette démarche sans une nécessité véritable ; c'était donc que les sociétaires avaient peine à vivre avec les tarifs anciens.

Peu après, la Société prenait pour syndic, avec pleins pouvoirs pour opérer toutes reconstitutions de titres et tous recouvrements, Mre Forest, l'un de ses membres, qui ne craignait pas — qui craignait trop peu — les papiers de justice et les hommes de loi. Par les soins et la diligence du nouveau syndic, chaque année à partir du commencement du siècle, quelques possesseurs de terres plus ou moins anciennement grevées d'une redevance annuelle à l'égard de la Société, durent comparaître pardevant l'un des notaires de Sury, Me Relogue ou Me Loyauté, pour *reconnaître* leur dette ; dans la seule année 1715, il n'en comparut pas moins de cinquante-huit, dont neuf de Saint-Romain-le-Puy, deux de Craintillieu et un de Montbrison. Le recueil de toutes ces *reconnaissances* en comprenait en 1730 cent quarante-six, formant ensemble pour les sociétaires un revenu de sept cent cinquante-cinq livres huit deniers (1). Ajoutée à la dotation des prébendes, cette somme eût été quelque chose, mais de tout temps il a été plus facile de faire reconnaître une dette que de la faire payer.

---

(1) Statuts et Terrier cités.

La Société du reste, dans cette période, avait encore à peu près son recrutement normal. En 1730, cinq des sociétaires de 1700 étaient morts ; un, Mre Camu, était devenu curé de Montverdun (en 1707) ; un dernier survivait, qui était le syndic, Mre Forest. Mais six nouveaux membres étaient entrés dans la Société, Mres Antoine Pasquier et Jean-Baptiste Vier en 1708, Bonnet Forest en 1713, Barthélemy Plagnieu en 1716, Etienne Pasquier en 1723, et Jean-Baptiste Bory en 1725. Il est vrai que Mre Vier avait quitté Sury dès 1713 pour devenir curé de Saint-Cyprien (1), que Mre Bonnet Forest, après avoir desservi avec le titre de vicaire l'annexe de l'Hôpital-le-Grand (2), était mort en 1728, et que Mre Antoine Pasquier venait de se retirer en 1727 au château du Fenoyl en attendant d'aller mourir curé à Souzy. Mais après tous ces départs il y avait encore trois sociétaires résidents, et, dans la même année 1732, la Société qui perdait, il est vrai, Mre François Forest à la fois curé et sociétaire, ne recevait pas moins de trois membres nouveaux, dont les deux premiers, Mres Jean-Baptiste Chatain et Louis Vier, installés le même jour 30 mai, devaient toujours demeurer fidèles à Sury (3). Le troisième, Mre Jacob Devaux, installé en septembre, alla au bout de quelques années desservir l'église de Curis, annexe de Saint-Germain-au-Mont d'Or, pour revenir en 1752 administrer la paroisse de Boisset et Saint-Priest en

(1) Il y mourait le 23 février 1748.

(2) L'Hopital-le-Grand était une annexe d'Unias.

(3) Mre Chatain avait fait à Saint-Romain-le-Puy en 1731 l'année de vicariat imposée à tout aspirant sociétaire par Mgr Camille de Neuville en 1678 (Statuts et Terrier cités).

Rousset en qualité de curé. C'eût été là les derniers sociétaires, si Me Rambert Clépier praticien et procureur de Sury à ce moment, après s'être marié et avoir eu trois enfants, n'avait perdu sa femme en 1741, ce qui lui permit de devenir successivement clerc tonsuré en 1743, sous-diacre en 1744 et prêtre-sociétaire en 1745. C'est lui qui fut le dernier.

Mais avant d'achever mon exposition, j'ai une remarque à faire. Mre Chatain reçu en 1732 était le premier prêtre de Sury qui ne fût point fils de marchand ; il était fils et frère de laboureurs. Sans doute le jeune sociétaire avait, conformément au droit canonique, justifié au moment d'entrer dans les ordres sacrés d'un *titre clérical*, c'est-à-dire d'un patrimoine de deux mille livres, ce qui au denier vingt représentait cent livres de revenu (1). Il y avait néanmoins là un signe des temps. D'autant plus que huit ans plus tard, en 1740, il arrivait également pour la première fois à un notaire royal de Sury, Me Jean-Baptiste Boyron, d'être fils de laboureur et non point fils de légiste ou au moins de marchand. Evidemment des circonstances exceptionnelles avaient dû se rencontrer pour l'un et l'autre cas, mais il est certain que ces circonstances ne se fussent point rencontrées cent ans plus tôt. Visiblement, des temps nouveaux s'annonçaient.

La Société de Sury dura tant que vécurent les sociétaires dont je viens de parler. Mre Etienne Pasquier avait quitté Sury dès 1735 pour aller résider

(1) Dans cet acte, qui est du 29 juillet 1729, le futur sous-diacre faisait entrer en ligne de compte le revenu de la prébende des Vaire, dont il était déjà pourvu.

au château de Cucurieu, dans la paroisse de Saint-Cyr-de-Favières (1) ; Mre Louis Vier mourait en 1746, Mre Bory en 1755, Mre Plagnieu en 1756, et lorsque Mre Chatain mourut à son tour en 1760, il ne demeurait plus à Sury qu'un seul et unique sociétaire, qui était Mre Rambert Clépier (2). Est-ce à dire qu'il ne s'y rencontrait plus aucune vocation ecclésiastique ? Nullement. On se faisait prêtre tout comme précédemment, mais on ne se faisait plus prêtre-sociétaire. Dès le commencement du siècle, la Société, on l'a vu, avait déjà peine à vivre avec ses revenus réguliers ; il ne lui manquait, pour l'achever, qu'un bon procès. Naturellement elle l'engagea, et non moins naturellement elle le perdit. J'ai dit tout à l'heure qu'il n'était pas toujours aisé de faire rentrer une créance même reconnue, c'est sans doute le désir d'obtenir un de ces paiements à la fois important et litigieux qui consomma la ruine de la Société. Car Mre Plagnieu pouvait écrire en 1747 à Mgr l'archevêque de Lyon les lignes suivantes : « Nous avons perdu un procès au Parlement de Paris qui nous a ruinés. Notre Société étant pauvre, *ç'a été à nous particuliers* à payer les frais dont la seule exécution est d'environ 1500 livres (3) ». Voilà déjà

(1) Il y avait, à proximité du château fort de Cucurieu, une chapelle sous le vocable de Saint-Cyprien avec une prébende d'une certaine importance à la nomination du seigneur du lieu. Etienne Pasquier avait sans doute été pourvu de cette prébende. Aujourd'hui le château est complètement détruit, et il ne demeure de la chapelle que les murs ; elle est devenue un abri pour le fourrage et quelques ustensiles de ferme.

(2) Registres paroissiaux.

(3) Archives de la Diana, ms.

amplement de quoi expliquer qu'on ne se fît plus prêtre sociétaire à Sury.

Une ordonnance du cardinal de Tencin, du 1er juillet 1749, approuvée par lettres patentes du même mois, enregistrées au parlement le 4 août suivant, va compléter l'explication. Car le mal que signalait la lettre de Jean-Baptiste Plagnieu n'était point particulier à Sury : par tous pays, il est toujours plus ou moins malaisé de faire rentrer une créance, lorsqu'on la réclame à quelqu'un qui n'a pas contracté la dette lui-même, que cette dette lui est venue par héritage, et qu'elle est de plus une redevance d'église. Les Sociétés de prêtres se trouvèrent ainsi dans la nécessité d'intenter des procès, qui, s'ils avaient rarement l'importance de celui que venait de perdre la Société de Sury, n'en étaient pas moins ruineux par leur multiplicité. La rareté croissante des fondations nouvelles, la diminution des revenus anciens, amenaient aussi de fréquentes compétitions entre sociétaires ; j'ai relaté précédemment quelques-uns de ces litiges, qui étaient fort regrettables. Et les plus regrettables de tous, et aussi les plus communs, étaient ceux qui s'élevaient entre les curés et les sociétaires, faisant de ces derniers les rivaux du clergé paroissial, dont ils étaient à l'origine les auxiliaires très utiles. A Sury l'administration de François Forest notamment (1717-1732) en avait été déplorablement remplie, et ils n'avaient point manqué à celle de son successeur (1). L'exposé de motifs de l'ordonnance de 1749 va nous apprendre combien le mal était général dans le diocèse.

---

(1) V. *Bull. de la Diana*, XI, p. 36 et 37 ; XII, p. 117 et 118.

« Vu, disait l'archevêque, le réquisitoire qui nous a été présenté par notre Promoteur général, contenant que les contestations qui se sont élevées depuis quelques années entre plusieurs prêtres desserviteurs et les curés des paroisses où ils sont établis, au sujet de différents droits honorifiques et utiles respectivement prétendus, ne peuvent manquer de scandaliser les fidèles ; que le trouble et la discorde règnent entre les ministres du sanctuaire, chargés eux-mêmes par leur état d'inspirer aux peuples la paix, l'union et la subordination ; que des coopérateurs subsidiaires élevant autel contre autel, font retentir les tribunaux séculiers de leurs prétentions fausses ou exorbitantes, disputent aux légitimes pasteurs leurs droits les plus incontestables, en sorte que des établissements utiles dans leur origine ne sont plus que des occasions de dissenssions ; que les règlements provisionnels faits à ce sujet jusqu'à présent sont demeurés sans exécution ou ont été un remède trop faible contre un mal si universel et si invétéré... » (1).

L'archevêque, en conséquence, édictait de nouveaux règlements, où il prenait hautement parti pour les curés, « légitimes pasteurs », contre les prêtres desserviteurs, « coopérateurs subsidiaires ». Il statuait d'abord qu'aucune place de prêtre desserviteur (2) ne pouvait se résigner ni se permuter (art. I), et fi-

---

(1) *Ordonnance* de S. E. Mgr le cardinal de Tencin, archevêque et comte de Lyon, portant règlement pour les prêtres desserviteurs établis dans son diocèse. Lyon, 1749, in-4°.

(2) L'acte épiscopal dit à dessein « place de prêtre desserviteur » au lieu de « charge de prêtre sociétaire ».

xait la dotation *maximum* de chacune de ces places (non compris l'honoraire des messes) à la somme de 300 livres, attribuant le surplus à la fabrique (art. III). Pour que tout prêtre eût sa fonction utile dans le diocèse, « et pour que le service des autres paroisses ne souffrît pas de la multitude arbitraire d'ecclésiastiques qui y étaient admis », il abolissait l'usage « d'en recevoir d'aspirants, d'aggrégés, de non participants, de surnuméraires » (art. II), et il exigeait que tout candidat à la place de prêtre desserviteur eût rempli pendant quatre années (1) dans le diocèse les fonctions de vicaire (art. V). Mesure plus grave, après avoir rappelé aux prêtres desserviteurs « dits sociétaires » que les sociétés n'avaient point d'existence légale, faute de lettres patentes qui ne leur avaient jamais été accordées, il leur défendait « de prendre le titre de sociétés ou de communautés, et d'exercer aucuns droits dont jouissaient les corps et communautés approuvés dans le Royaume », et leur signifiait qu'ils ne pourraient « avoir ni syndic ni sceau » (art. IV), ordonnant que leurs biens seraient régis et administrés à l'avenir par les marguilliers de l'église paroissiale (art. XIII). Cet article marquait nettement la portée de la nouvelle ordonnance, qui, en paraissant maintenir dans le diocèse des prêtres desserviteurs, supprimait en réalité les sociétés de prêtres.

A Sury, on se soumit à la lettre et à l'esprit de la loi : il y eut encore des vocations sacerdotales, il n'y eut plus de prêtre desserviteur. En devenant

(1) L'ordonnance de 1678 n'exigeait qu'un an.

prêtre, on tâchait de se faire pourvoir (1) ou de quelque prébende à Sury, ou de quelque fonction ailleurs. Mre Léonard Pinand fils de sieur Pierre Pinand me boulanger de Sury et de Catherine Lyottin, prêtre en 1752, était immédiatement nommé vicaire à Chazelles-sur-Lyon, puis devenait curé de Sury en 1760. Mre Jean-Baptiste Marcou, fils de Claude Marcou laboureur (2) et de Jeanne Roux, prêtre en 1756, obtenait bientôt à Sury le prieuré de N.-D. de la Mercy, puis il devenait vicaire de la paroisse, et ne se faisait pourvoir en 1790 de la cure de Craintillieu que pour démissionner au bout de onze jours. Mre Joseph Broniard fils de sieur François Broniard de Blangy-en-Artois greffier de Sury et de Marie Relogue, prêtre en 1757, n'exerça, que je sache, aucune fonction ; peut-être sa santé ne le lui permit-elle pas, car il mourait à 32 ans en 1763. Mre Georges Laforest fils de Me Jean-François Laforest notaire royal et de Claudine Lyottin, prêtre en 1760, commença par desservir avec le titre de vicaire

---

(1) J'emploie à dessein cette expression, qui attribue aux prêtres de l'ancien régime, dans l'affaire de leur nomination, plus d'initiative que n'en ont les prêtres d'aujourd'hui. Avant la Révolution les dignitaires ecclésiastiques, prieurs, supérieurs de communautés, chanoines, qui nommaient à la plupart des cures du diocèse de Lyon, étaient fort nombreux et leur dignité n'était pas tellement haute qu'il ne fût possible d'agir auprès d'eux. Veut-on savoir de combien de paroisses, sur les sept cent six qui composaient le diocèse dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, Mgr l'Archevêque avait le droit de disposer? De quatre-vingt-dix-neuf, sans plus ; il n'arrivait pas à la centaine (*Mém. de la Diana*, V, p. 120 et suiv.) Quant à la nomination des vicaires, elle appartenait au curé, qui les choisissait et n'avait qu'à les faire approuver.

(2) Ce cas est le seul avec celui de Mre Chatain, dont j'ai parlé plus haut. Mais Mre Marcou ne fut pas sociétaire.

la Celle de Lorme, annexe de Cleppé (1) ; il fut ensuite curé de Magnieu Hauterive, et à la Révolution il se retira dans son ancienne paroisse de Cleppé, au château de Châtel (2). Mre Antoine Mosnier, fils de sieur Pierre Mosnier maître-tailleur d'habits de Sury originaire de Saint-Bonnet-le-Château et de Catherine Allard, prêtre également en 1760, desservit d'abord, comme vicaire de Mre Devaux, un compatriote, curé de Saint-Priest et Boisset, l'annexe de Boisset ; il fut ensuite vicaire de Sury de 1762 à 1765 ; à cette date je perds sa trace. Mre Christophe Bénévant, fils de sieur Jean-Baptiste Bénévant menuisier de Sury au service de M. de Seynas et de Catherine Guillot, surtout neveu de Mre Crépin Guillot de Saint-Just-en-Chevalet, prieur de Rochebaron, intendant au château de Sury de M. de Rochebaron puis de M. de Seynas et chanoine de Saint-Rambert, devenait d'emblée et avant même son ordination à la prêtrise en 1763, chanoine de Saint-Rambert lui-même à la place de son oncle. Je note enfin pour mémoire deux enfants de la paroisse qui, fait absolument nouveau dans l'histoire de Sury, se faisaient vers ce temps non pas prêtres séculiers, mais religieux : Dom Daurelle, fils de sieur Joseph Daurelle marchand chandelier de Sury et d'Antoinette Calemard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et Dom Hugues Mazet, fils de sieur Joseph Mazet, de Bas-en-

(1) L'ancien village de la Celle est complètement détruit. Un monticule couvert de broussailles a remplacé la chapelle dédiée à saint Martin, dont une croix en pierre blanche conserve le souvenir.

(2) Châtel existe encore, et n'a rien perdu de la beauté que lui attribuaient au XVIIIe siècle les *Almanachs de Lyon*. Il appartient à M. Larderet de Fontanès maire de Cleppé.

Basset marchand drapier et me chirurgien de Sury et de Marguerite Relogue, également bénédictin; ce dernier, entré à 16 ans au couvent de Sainte-Allyre à Clermont, alla ensuite à Saint-Hilaire de Poitiers où il demeura jusqu'à la Révolution. C'eût été là, avec les mœurs anciennes, autant ou à peu près de prêtres sociétaires, et la Société de Sury, à la mort de Mre Clépier en 1764, au lieu de s'éteindre avec lui, aurait encore compté de cinq à six membres, ce qui, pour Sury où tout a toujours été modeste, était un chiffre très normal.

Mais la Société était éteinte, ses raisons d'être paraissaient avoir disparu, et un esprit un peu réfléchi qui aurait considéré dans la seconde moitié du XVIIIe siècle la situation paroissiale de Sury, n'aurait pu se défendre des pires appréhensions, car il était bien impossible à qui que ce fût de pressentir par quoi pourrait être remplacé un état de choses qui visiblement s'en allait. Et le XIXe siècle est venu, et jamais Sury n'avait prospéré davantage. Lorsque ce siècle a pris fin il y a quatre ans, il ne comptait pas moins de trois mille âmes, ses marchés étaient fréquentés plus que jamais, la vie paroissiale, sans être parfaite de tout point, représentait une moyenne bien acceptable, et vingt-deux de ses enfants, revêtus du sacerdoce, exerçaient le ministère ecclésiastique dans le diocèse de Lyon, — tous prêtres séculiers d'ailleurs, comme aux premiers temps.

Les réparations de l'église de Rosiers-Côtes d'Aurec. — Communication de M. Noël Thiollier.

M. Testenoire-Lafayette en l'absence de M. Noël Thiollier, donne lecture de la note suivante :

Par une lettre du 16 juin 1904, M. Fuvel curé de Rosiers-Côtes d'Aurec avait manifesté à la Diana son intention d'exécuter quelques restaurations au chœur de son église et lui avait demandé de désigner un des membres de la société pour l'aider de ses conseils.

La Diana a bien voulu me charger de ce soin, et, le 10 août dernier, je me suis rendu à Rosiers en compagnie de notre confrère M. Paul Bréchignac architecte à St-Etienne. Nous nous y sommes rencontrés avec M. le maire et M. le curé de Rosiers.

Il est inutile d'indiquer ici le très réel intérêt que présente l'église de Rosiers ; il suffit de renvoyer à la description si complète et si remarquable qu'en a donné M. Vincent Durand (1).

L'intérieur de l'église était recouvert d'un mauvais crépissage que M. le curé voulait faire disparaître. Ce travail avait déjà été effectué au chœur, à la coupole qui recouvre le carré du transept et au cul-

---

(1) Durand (Vincent) et Vachez (A), *Etude archéologique et historique sur le prieuré de Rosiers. Mémoires de la Diana* tome V, p. 301 et suiv. — On trouvera des vues et des dessins géométraux de cette église dans *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, par Noël et Félix Thiollier. Le Puy 1900, in-f°, p. 137 à 141 et pl. 87 et 88,

de-four de l'abside. Le badigeon de chaux avait été remplacé par une couche de peinture, blanche sur les voûtes et verte avec faux joints noirs sur les doubleaux et les grandes arcades.

Le travail de grattage avait amené la découverte, sur la partie méridionale de la voûte en cul-de-four de l'abside, de fragments d'une peinture ancienne et bien détériorée où M. le curé avait cru reconnaître un évêque tenant une crosse.

Ces peintures avaient été déjà recouvertes d'un nouveau badigeon, et, à notre grand regret il nous a été impossible de juger de leur intérêt artistique ou archéologique. M. le curé et M. le maire m'ont assuré qu'elles n'ont pas été endommagées par les réparations en cours et qu'elles existent sous la nouvelle couche de badigeon.

Nous n'avons pas dissimulé qu'il eut été préférable de laisser les peintures apparentes ainsi que l'appareil en pierres de taille des voûtes recouvrant le carré du transept, le chœur et le cul-de-four de l'abside. Mais il était trop tard.

L'intention de M. le curé était de recouvrir de la même peinture blanche tout l'intérieur de l'église. Nous l'en avons dissuadé et lui avons conseillé de laver simplement à la brosse les murs et la voûte du surplus de l'édifice ainsi que les colonnes engagées de la nef et les colonnettes de l'abside. Il nous a promis qu'il se conformerait à cet avis. Mais depuis notre visite, il nous a écrit qu'il y avait à l'intérieur de l'abside des traces de reprises, et qu'il paraissait impossible de laisser voir l'appareil dans cette partie de l'église.

Les colonnes engagées qui supportent la coupole du transept étaient fendues et criblées de trous ; on a dû les enduire de la même peinture blanche, mais on s'est contenté de nettoyer les colonnettes et les curieux chapiteaux qui soutiennent les arcatures décoratives de l'abside.

En résumé, d'après ce que nous a écrit M. le curé, l'appareil des murs et des voûtes de la nef est actuellement nettoyé et apparent : le transept, le chœur et l'abside sont enduits de peinture blanche.

Nous avons renouvelé à M. le curé un vœu déjà émis par M. Vincent Durand et relatif au curieux bas-relief représentant un évêque. Cette sculpture déposée jusqu'ici dans la nef, au niveau du pavé était exposée aux dégradations. On a dû la transporter dans le bras sud du transept. Elle sera placée à $1^{m}50$ environ au-dessus du sol. Nous avons pu constater que nulle part, dans l'église, elle ne serait en meilleure lumière.

La curieuse clochette suspendue dans le chœur et enlevée par suite des réparations sera remise en place. M. Vincent Durand avait remarqué sur sa tranche une série de dents saillantes, ces dents sont inégales et paraissent cassées. Il nous semble donc plausible de comparer cet intéressant objet à une clochette de même forme qui existait à l'église de Chaspuzac (Haute-Loire) et qui a été transportée depuis peu de temps au musée religieux du Puy. Sur la tranche de cette dernière prend naissance une série de longues griffes fondues avec la cloche, recourbées et convergeant vers un même point : leur but parait être de protéger le battant de la clochette.

Les dents de la cloche de Rosiers auraient été, croyons-nous, le point de départ de griffes analogues cassées après coup.

Congrès des Sociétés savantes en 1905.

M. le Président dépose sur le bureau le programme et le questionnaire du Congrès des Sociétés savantes pour 1905. Ce congrès se tiendra à Alger; il s'ouvrira le 19 avril.

La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. — Don de M. A. Vachez.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. A. Vachez, président de l'Académie de Lyon, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et annonçant l'envoi de son dernier volume, *La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*. Des remerciements sont votés à M. Vachez.

De l'expression Aqua ardens. — *Communication de M. E. Brassart.*

M. E. Brassart dit qu'au nombre des pièces justificatives publiées par M. A. Vachez en appendice à son histoire de *La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez* se trouve le très précieux testament de Thibaut de Vassalieu.

Parmi les legs à son familier Jehan dit Chagneu, on lit :

Item eidem Johanni omnia instrumenta de stagno

seu plombeo et alia quecumque que habeo ad faciendam aquam ardentem seu alias aquas do, lego.

Si l'on cherche dans le *Glossaire*, de du Cange, la signification des mots *aqua ardens* on trouve : AQUA ARDENS, *Potio abortiva*. Le texte cité par dom Carpentier justifie cette acception ; mais pour le cas qui nous occupe il faut en ajouter une autre : celle d'*eau-de-vie*, *aigue ardente* en patois Forézien ; c'est incontestablement ici la seule admissible.

De ce fait, le célèbre personnage que fut Thibaud de Vassalieu mort le 12 juillet 1327 devient l'ancêtre des bouilleurs de cru de la vallée du Gier.

Il est encore à remarquer que Thibaud de Vassalieu et Jehan Chagneu ne se contentaient pas de distiller de l'eau-de-vie,. mais aussi des simples, *ad faciendam aquam ardentem seu alias aquas*, et cela dans une chartreuse sur les pentes du Pilat. Alors, en lâchant la bride à l'imagination, on arrive à classer ces deux personnages au nombre des chercheurs qui dotèrent les Chartreux des formules de leur élixir et de leur liqueur si célèbres.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

II

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dons

Ont été offerts par MM :

Bourbon (A.-F.-T.), architecte : Société centrale des architectes français, *L'Architecture*, journal hebdomadaire, 27e année, n° 49, 3 décembre 1904.

Eglise de l'Annonciation à Lyon-Vaise, plans, coupe, vues perpectives extérieure et intérieure (architecte T. Bourbon).

Déchelette (Joseph), son ouvrage : *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise)*, tomes I et II. Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, in-4°.

Les deux volumes sur la céramique ornée gallo-romaine, qui viennent d'être livrés au monde savant, renferment un travail magistral qui classe d'emblée M. Joseph Déchelette à l'un des premiers rangs de la science archéologique.

Comme méthode et comme critique c'est irréprochable. Voici d'ailleurs le jugement qu'en a porté M. Espérandieu dans la Revue épigraphique *: Cette œuvre « honore au plus haut degré l'érudition française et elle restera, quelles que soient les modifications de détails que lui feront peut-être subir de nouvelles découvertes, l'indispensable recueil de doctrines de quiconque voudra s'occuper sérieusement désormais des céramiques ornées de l'Europe occidentale pendant les trois premiers siècles de notre ère ».*

E. B.

Héron de Villefosse (Antoine), son ouvrage : *Remarques épigraphiques* (IX à XI). (Extrait des

nos 111, 112 et 113 de la *Revue épigraphique*, année 1904). Paris, Ernest Leroux, s. d., in-12.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : *Fraternité des peuples*, chœur à quatre voix d'hommes, op. 270, paroles d'Antoine Roule. Paris, V. Lory, s. d., in-4°.

— *La fête des aïeuls*, op. 280, chœur à quatre voix d'hommes, paroles d'Antoine Roule. Lyon, « Accord parfait », s. d., in-4°.

— *Rondel de la vie*, chœur à quatre voix d'hommes, op. 282, paroles d'Etienne Michel. Lyon, « Accord parfait », s. d., in-4°.

Leriche (Ernest), Bornet (Jean) : *L'école libre de demain*. Lyon (A Geneste), 1904, in-8°.

— 1er Congrès national des administrations d'écoles libres tenu à Lyon les 17, 18 et 19 novembre 1904 : *Programme du Congrès, liste des adhérents, comptes rendus in-extenso des séances de commission, texte des vœux, banquet du Congrès, documents annexés*. Lyon (A Geneste), 1904, in-8°.

Thiollier (Noël), sa notice : *Une église du Velay construite suivant le mode poitevin*. (Extrait du *Compte-rendu du LXXe Congrès archéologique de France tenu à Poitiers*). Caën, Henri Delesques, 1904, in-8°.

Echanges

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus des séances de l'année 1904*. Juillet-octobre.

Clédat (Jean), Nouvelles recherches à Baouit (Haute-

Egypte), 1903-1904. *Découverte de nombreuses chapelles funéraires décorées de curieuses peintures murales.*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* mars-novembre 1904.

Boudet (Marcellin), Le domaine des Dauphins du Viennois en Auvergne — Le domaine des comtes de Forez en Auvergne.

Académie de Vaucluse : *Sixième centenaire de la naissance de Pétrarque célébré à Vaucluse et Avignon les 16, 17 et 18 juillet 1904.*

Chambre de commerce de Saint-Etienne : *Situation générale des industries de la région en 1903*, Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1904, in-4°.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin*, tome VII, n° 49, 1904.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne*, 11e année, nos 47, juillet-septembre 1904.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Bulletin archéologique*, 2e livraison, année 1904.

— *Bulletin historique et philologique*, nos 1 et 2, année 1904.

Guigue (Georges), Une lettre du cardinal Hugues de Saint-Cher, pour la réformation de l'abbaye de Savigny (4 juin 1248) — Publication du testament de Guillaume de la Palud, archidiacre de Vienne et prévôt de Saint-Thomas de Fourvière (19 juillet-décembre 1243).

— Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, *Bulletin*, n° 27, 24 octobre 1904.

— — *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des*

départements du 5 au 8 avril 1904, 28e session, année 1904.

— Musée Guimet, *Revue de l'histoire des religions*, 25e année, tome XLIX, n° 3, et tome L, nos 1 et 2, mai-octobre 1904.

Smithsonian Institution. Report of the S. v. national museum under the direction of the Smithsonian Institution for the year ending june 30, 1902.

Revue de l'histoire de Lyon, tome III, fascicules 3 à 6, juillet-décembre 1904.

Revue épigraphique, 27e année, tome V, nos 113 et 114, avril-septembre 1904.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré, tome XII, nos 7 à 10, juillet-octobre 1904.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 11e année, nos 32 à 52, et 12e année, nos 1 à 6, 1er juillet 30-décembre 1904.

Société archéologique du Midi de la France, *Bulletin*, nouvelle série, n° 33, 1904.

Société archéologique et historique de la Charente, *Bulletin et Mémoires*, 1904. *Tables générales*, dressées par M. Jules Baillet et M. Jules de la Martinière, secrétaires de la Société, avec avant-propos par M. J. Baillet.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, *Bulletin*, tome XIII, n° 179, 1er et 2e trimestres 1904.

Société archéologique, scientifique et littéraire de

Béziers, *Bulletin*, 3e série, tome V, 2e livraison, volume XXXIV, 1904.

Continuation des visites pastorales de Clément de Bonzy, 1633.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 35e année, nos 7 à 12, juillet-décembre 1904.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, *Annales*, 2e série, tome XXIV, 2e, 3e et 4e livraisons, avril-décembre 1904.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, *Bulletin mensuel*, 4e année, nos 7 à 12, juillet-août 1904.

Société de Borda, *Bulletin*, 29e année, 3e et 4e trimestres 1904.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 36e année, juillet-décembre 1904.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 150e-151e livraisons, juillet-octobre 1904.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie*, 16e année, nos 7 à 12, janvier-décembre 1904.

Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne*, 21e année, nos 4 à 6, juillet-décembre 1904.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, *Bulletin*, tome XIV, nos 1 et 2, année 1904.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin*, 2e série, tome X, 2e, 3e et 4e trimestres 1904.

Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin*, 2e et 3e trimestres 1904.

Société des Antiquaires du Centre, *Mémoires*, XXVIIe volume, 1903.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, XXIV volume, 4e, 5e et 6e livraisons, juillet-novembre 1904.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXIII, fascicule 4, 1904.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 6e année, nos 19 et 20, juillet-décembre 1904.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue de la Haute-Auvergne*, 6e année, 2e, 3e et 4e fascicules, 1904.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur, *Bulletin*, années 1902 et 1903.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, nos 34 et 35, 1er et 2e trimestres 1904.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, *Bulletin*, 9e année, nos 5 à 11, 15 mai-15 novembre 1904.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 23e année, 3e série, nos 11 et 12, 3e et 4e trimestres 1904.

Société Gorini, *Revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, 1re année, nos 3 et 4, juillet-octobre 1904.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, avril-décembre 1904.

Société nationale des Antiquaires de France, *Bulletin et Mémoires*, 7e série, tome III, *Mémoires*, 1902.

— Mettensia, IV, *Cartulaire de l'évêché de Metz*, fascicule 2.

Société neuchâteloise de géographie, *Bulletin*, tome XV, 1904.

Abonnements.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXV, 4e livraison, juillet-août 1904.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 5e année, nos 28 à 30, juillet-décembre 1904.

Bulletin monumental, 18e volume, nos 4 à 9, 1904.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome LXe, CIe de la collection, 1re à 6e livraisons, juillet-décembre 1904.

Revue archéologique, 4e série, tome IV, juillet-décembre 1904.

Revue forézienne illustrée, 14e année, 2e série, nos 81 à 84, juillet-décembre 1904.

Acquisitions.

Faucon (Maurice) : *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), son fondateur, son architecte, ses décorateurs (1344-1352)*,

d'après les documents conservés aux archives du Vatican. Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, in-8°.

Fontanille (Gaston) : *Du Mezenc aux sources de la Loire (Mezenc, Gerbier de Jonc, chartreuse de Bonnefoy, lac d'Issarlès,* etc.*), histoire et description.* Le Puy-en-Velay, A. Bertaud et fils, 1904, in-8°.

Galley (Jean-Baptiste) : *Saint-Etienne et son district pendant la Révolution,* tome I, Saint-Etienne, 1904, in-8°.

Germa (Bernard), *L'Astrée d'Honoré d'Urfé, sa composition, son influence*, Toulouse, Edouard Privat, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, in-12.

Gras (L.-J.) : *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et petite métallurgie (serrurerie, ferronnerie, coutellerie, taillanderie, clouterie, boulonnerie, etc.) à Saint-Etienne et dans la région stéphanoise comparée aux régions concurrentes.* Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1904, in-8°.

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires.

M. l'abbé Boucharlat, professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 8 novembre 1904.

M. l'abbé Jean Lafay, professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 8 novembre 1904.

M. Fleury Vindry, à Francheville (Rhône), reçu le 24 novembre 1904.

M. Jacques Laffay, rue de la Reclusière, à Saint-Chamond, reçu le 1er décembre 1904.

Membres décédés.

M. Alban Durand, ancien magistrat, à Montbrison, membre titulaire.

M. André Steyert, place Bellecour, 21, à Lyon, membre honoraire.

JANVIER — MARS 1905.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 FÉVRIER 1905.

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. d'Alverny, abbé Barailler, abbé Bégonnet, de Boissieu, Mme de Bonand, abbé Boucharlat, E. Brassart, abbé Buer, abbé Chazal, J. Déchelette, baron Dugas de la Catonnière, P. Dupin, H. Gonnard, abbé Gouttefangeas, Jacquet, abbé Lafay, O. Lafay, E. Le Conte, vicomte de Meaux, Morel, Pichon, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé Saignol, de Saint-Pulgent, Testenoire, B. Thevenet, abbé Versanne.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la réunion : MM. Bertrand, Chassain de la Plasse, Jamot, Leriche, abbé Massardier, abbé Peyron, abbé Reure, abbé Sachet, abbé Serre.

A deux heures, M. le Président ouvre la séance.

Messieurs,

« L'histoire et l'archéologie viennent de perdre un de leurs plus capables et laborieux adeptes en notre pays, M. Steyert, et cette perte doit être particulièrement sensible à la Diana, car notre Société était la seule dont ce savant homme avait jamais voulu faire partie ; non pas qu'il la fréquentât, je ne sais depuis quelle époque reculée il avait cessé de venir à Montbrison ; pour ma part je ne l'avais jamais rencontré, j'ai connu sa figure, seulement tout à l'heure, par la photographie, singulièrement expressive et certainement ressemblante tant elle est vivante qui vient de m'être montrée, photographie que tous les membres de la Diana trouveront dans notre prochain bulletin. Enfermé dans son logis à Lyon, M. Steyert y paraissait immuable à peu près comme les vieilles pierres qu'il visitait et interrogeait jadis. Mais de loin, il suivait attentivement et goûtait fort les travaux de la Diana, il leur a rendu témoignage auprès du Congrès archéologique de France, tandisque ce Congrès se tenait ici ; quelques-uns de ses mémoires ont enrichi nos bulletins. Précédemment il avait prêté son concours à la publication de l'Histoire du Forez que M. Régis Chantelauze a tiré des manuscrits de la Mure. Rien de plus important dans ce grand ouvrage que les notes et les éclaircissements dus à M. Steyert. Dans son *Armorial,* les familles foréziennes occupent bonne et large place, livre précieux sous son apparence modeste et qui, vous le savez, fait autorité, car les renseignements qu'il donne reposent sur des documents authentiques soigneusement indiqués. Cependant l'auteur n'en

André STEYERT

8 juillet 1830 — 17 décembre 1904

XIV, p. 188.

était point satisfait, il en avait entrepris une nouvelle édition tout autrement développée et complète, dont le premier volume seul était imprimé déjà ; mais ce premier volume d'un recueil alphabétique qui d'abord n'en avait qu'un seul, ce premier volume s'arrête à la lettre A.

L'*Histoire de Lyon*, œuvre capitale de M. Steyert intéresse aussi tout particulièrement le Forez. Les démêlés de nos comtes avec les archevêques et l'alliance de notre province avec la cité Lyonnaise pour la défense de la foi catholique y sont retracés de main de maître. Je vantais, tout à l'heure, dans l'*Armorial* de notre auteur l'indication des sources. Je regrette au contraire que cette indication fasse défaut dans l'*Histoire de Lyon*. Mais tel est le crédit que M. Steyert s'était assuré quand parut son livre que nul n'hésite à le croire sur parole, son nom seul fait autorité, et sans sortir de cette enceinte, ici-même nous avons eu la preuve que cette autorité est légitime.

Dernièrement un érudit Allemand (1) faisait à travers la France des recherches sur l'antique royaume d'Arles. Comme il visitait la Diana, comme il consultait nos manuscrits, l'*Histoire de Lyon* lui fut montrée ; il ne la connaissait pas, bien qu'il eût visité Lyon et ses bibliothèques ; il alla tout droit à l'objet de ses études : le royaume d'Arles ne doit tenir et ne tient dans les annales lyonnaises qu'une place accessoire, son histoire n'y figure qu'à titre d'épisode, et le savant étranger qui faisait de cette histoire son étude spéciale tout aussitôt déclara qu'il

(1) Le docteur W. Wiederhold, professeur à l'université de Goslar (Hanovre).

ne l'avait trouvée nulle part aussi bien connue, aussi fidèlement résumée. Vous apprécierez, Messieurs, ce témoignage rendu par l'érudition allemande à l'érudition française et recueilli par la Diana. Enfin si les références manquent à l'*Histoire de Lyon*, en revanche les illustrations, les portraits, les images contemporaines des événements y figurent en abondance, accompagnés de brèves légendes, où l'auteur a mis son savoir, en telle sorte que ceux qui lisent ce livre comme il mérite d'être lu parviennent à posséder à fond l'histoire de la ville et de la province, tandis que ceux qui le feuillettent, comme on feuilletterait un album, s'en donnent une teinture non frelatée.

Presque en même temps que M. Steyert, nous avons perdu l'un de nos confrères plus rapproché de nous M. Alban Durand. Il représentait une famille qui fut pendant un siècle et plus l'honneur de notre magistrature forézienne et lui-même, par sa droiture, son désintéressement, son indépendance, son amour du bien, son application au travail, en perpétuait fidèlement les traditions.

Grâce à Dieu, ma tâche aujourd'hui n'est pas uniquement nécrologique.

Je dois remercier les amis nombreux et généreux, presque tous nos confrères, qui ont fait don à la Diana de manuscrits, de brochures et de livres.

M. du Sauzey nous a confié, sous certaines conditions que nous ne manquerons pas de respecter, 300 pièces manuscrites importantes sur la Bâtie d'Urfé, ses seigneurs ou possesseurs du XVe siècle au XIXe.

M. Crozier nous a remis la minute d'une enquête personnelle relative à la codification des usages lo-

caux et à une série de statistiques agricoles décennales à Montbrison.

M. Fleury-Vindry nous a envoyé l'étude publiée par lui sur l'Etat-major Français au XVIe siècle.

Madame la marquise de Monspey, Messieurs de Villefosse, Leriche, Bertrand, Thiollier, Reure nous ont fait hommage de diverses brochures, que vous apprécierez d'autant mieux que la plupart rappellent nos séances et nos excursions les plus intéressantes.

Enfin M. Joseph Déchelette vient d'enrichir notre bibliothèque d'un magnifique ouvrage sorti des presses d'où sortent les travaux de la Diana : *les Vases céramiques de la Gaule Romaine.* En ouvrant ces deux beaux et savants volumes, je me suis souvenu d'une de nos excursions, lorsque M. Déchelette nous conduisait à travers le Musée de Roanne dont il a la garde. Si j'avais passé seul devant une série de vitrines, remplies de vieux pots cassés, je le confesse, je ne m'y serais guère arrêté. Mais entre les mains de notre confrère, ces pots cassés, avec leurs formes variées leurs dessins et leurs couleurs à demi-effacés, devenaient les témoins de la civilisation et de l'art, de l'industrie et du commerce, de la richesse et du génie de la Gaule et de l'Italie, à l'époque où les deux contrées, les deux races s'étaient rapprochées, mêlées et comme pénétrées l'une l'autre. Grâce à l'ouvrage que nous possédons maintenant, vous pourrez, Messieurs, entreprendre, et d'une façon bien plus complète, le même voyage à travers les siècles écoulés et les générations disparues. Vous aurez un guide avec lequel on ne risque ni de se lasser ni de s'égarer ».

Notes sur Chalmasel et son clergé. — Communication de M. l'abbé A. Peyron.

En l'absence de M. l'abbé Peyron, M. d'Alverny donne lecture du mémoire suivant.

Il est bien regrettable que les prêtres qui ont exercé le ministère paroissial n'aient pas été amenés par goût, par conseil, par ordre même, à tenir un registre pour y consigner les évènements capables d'intéresser dans l'avenir. Si cette mesure avait été prise depuis l'établissement des paroisses, leur histoire serait aujourd'hui toute préparée.

Faute de ces documents, il nous a fallu, pendant nos treize ans de vicariat à Chalmasel, consulter les registres, dépouiller les archives des fabriques et bon nombre de vieilles chartes et papiers de famille, souvent difficiles à déchiffrer.

C'est ainsi que nous avons pu établir la liste des curés de Chalmasel depuis le XIVe siècle, avec quelques lacunes cependant, et des défauts de précision dans les dates, qu'on voudra bien nous pardonner.

Cette liste, présentée toute sèche, ne pouvait offrir qu'un intérêt bien restreint de curiosité locale. Mais les évènements civils, auxquels les clercs sont souvent mêlés comme témoins ou acteurs, ont élargi et plus ou moins généralisé cet intérêt. Il y a donc peut-être quelque utilité à publier ces recherches qui datent déjà de bien loin.

Nous ne saurions oublier d'écrire ici le nom d'Ambroise Jacquet, instituteur privé, puis huissier

à Chalmasel où il est mort. D'abord notre maître, il fut ensuite notre ami et collaborateur. Une grande partie des chartes citées sans autre référence ont été lues par lui, dans les archives des familles de Chalmasel ou des environs; et c'est sur l'autorité de ce modeste et consciencieux chercheur que nous pouvons les citer avec pleine assurance. A lui revient une bonne part du mérite de ce travail.

PIERRE DE LA CHAISE, 1325.

Aux archives de la Loire (*Inventaire*, B. 1904, pp. 358 col. 2, et 361 col. 1) on trouve mention de Pierre de la Chaise en 1325 à la tête de l'église de Chalmasel. Son nom qui est celui de plusieurs localités du pays, fait présumer qu'il en était lui-même originaire, comme le plus grand nombre de ceux qui le suivront. Il a le titre de chapelain, *capellanus*, non de curé. On verra plus loin les motifs d'insister sur la différence entre ces deux qualifications.

GIRARD DE BOYSSEL, 1361.

Girardus de Boysello est d'abord qualifié simplement de prêtre, *presbyter*. En 1375, il est appelé curé, et le titre qui le mentionne alors écrit Giraldus, Giraud de Boyssel. Il était natif de Saint-Just-en-Bas, du hameau qui porte encore le nom de Boissel.

Dans les papiers de la maison Verdier, de Grossapt (hameau de Chalmasel) nous avons lu un terrier de 1360 dont voici un extrait :

Matheus Grossapt, homo levans et cubans dicti domini Chalmaselli (c'était alors Jean II de Marcilly), confitetur per

juramentum suum se tenere de directo dominio et censiva dicti domini res infra scriptas :... partem suam nemorum Chapollioux ; item partem suam calmorum et aliorum nemorum et pasquorum, et aliorum jurium que habet in eisdem ; pro quibus rebus debet singulis annis dicto domino et suis perpetuo sex solidos et novem denarios turron., duos rasos avene et dimidiam gallinam.... solvenda quolibet anno, tempore quo dictus dominus aut sui levabit census suos in mandamento Chalmazelli, monete tunc currentis in balleagio Matisconensi et comitatu Forensi ; item charreyum et manoperam ad bonos usus castri Chalmazelli predicti ; item tailliabilis et complemtabilis secundum bonos usus et consuetudines totius comitatus forensis ; item... cornu teneri toties quoties... merum et mixtum imperium et omnimodam juridictionem... Datum anno domini millesimo tercentesimo sexagesimo.

H. de Poyeto.

Ce terrier porte en tête la copie d'un autre, moins étendu, de 1356. Le copiste en atteste l'authenticité en ces termes :

Ita vidi contineri in terrario Pilosi Chalmazelli ; date in perambulo die martis post festum beati luce evangeliste anno Domini MCCCLVI°.

Si nous avons cité ces terriers qui ne paraissent guère à leur place ici, c'est qu'il en semble ressortir une indication bonne à consigner aussitôt sur l'étymologie du nom : *Chalmasel*. Il dérive de *calma* = chaume. En patois, on dit *Chemesèï* ou *Chamesèï*. C'est le diminutif sous forme masculine, comme *la Chemesollo*, nom d'une localité voisine, est le diminutif sous forme féminine, de *Chemello*. En ce cas, il faudrait écrire Chalmasel et non Chalmazelles, comme le fait aujourd'hui l'administration.

Il faut noter encore qu'une ancienne tradition ne voudrait pas faire remonter Chalmasel, en tant que paroisse, avant cette époque. Antérieurement, ce

n'aurait été qu'une chapelle sous le vocable de *St-Jean-des-Neiges*, annexe de St-Just-en-Bas. Cette tradition est confirmée et ce vocable rappelé par La Mure (Mss, t. II, f° 127 v°.). La construction du château, autorisée en 1231, aurait groupé une agglomération plus considérable et amené l'érection en paroisse. Celle-ci, en 1543, est encore appelée St-Jean-de-Chalmazel (*Contrat de mariage, papiers Doytrand*).

Girard ou Giraud de Boyssel aurait donc été le premier *curé*.

La charte suivante, curieuse à plus d'un titre, du reste, pourra nous aider à comprendre la situation de Chalmasel avant l'érection en paroisse (1214). Nous la reproduisons intégralement.

Rainaudus, Dei gratia prime Lugdunensis ecclesie minister humilis, omnibus in perpetuum. Universitati vestre innotescat quod, cum dubitatio exorta fuisset inter Hugonem Cotum, obedientiarium ecclesie Sancti Justi in Basso et de Chalmazel, et earumdem ecclesiarum capellanos, super jure tam ad obedientiarium quam ad capellanos et sacristas pertinente, confessi sunt coram nobis Petrus, de Sancto Justo in Basso, et (*lac.*) de Chalmazel capellani, quod obedientiarius Sancti Justi in Basso et de Chalmazel habet in eisdem ecclesiis duas partes oblationum et sepulturarum et baptisterii, et tertia est capellani, exceptis precibus et penitentibus et peregrinis que sunt capellani. Carte nuptiarum sunt obedientiarii, pro quibus habet XII denarios. Jura sacristaniarum sunt hec: oblationes puerperarum; in quolibet defuncto V denarios, exceptis parvulis, in quibus habet unum denarium; sed si fiat eis cancellum, tunc habet octo denarios; in nuptiis III denarios, et reliquias nuptiarum que fiunt in ecclesia; in festo Sancti Justi I demenc. Bladi; in Nativitate Domini unam turtam; in Natali Innocentium oblationem farine; tempore Pasche oblationem primi baptisterii; et in festis annalibus I denarium de communi oblatione, videlicet in Natali Domini,

in octabis, in Epyphania, in Pascha, in Ascensione Domini, in Pentecosten, in festo omnium Sanctorum, et debet habere messionem per totam parrochiam ; et hec sacristanie pertinent ad obedientiarium. Quicumque fuerit sacrista Sancti Justi in Basso debet obedientiario v solidos annuales ; sacrista vero de Chalmazel non debet obedientiario nisi duos solidos annuales. Ut autem super premissis nullus posteris dubitationis scrupulus relinquatur, nos presentem cartam per alphabetum divisam sigillo nostro cum sigillo ecclesie Sancti Justi fecimus in testimonium roborari. Actum anno Domini M° CC° XIIII° (1).

Saint-Just-en-Bas était donc une grande circonscription ecclésiastique qui outre la paroisse actuelle, commandait aux territoires de Chalmasel, Jensanière, et peut-être aussi de Palogneu. On ne voit d'ailleurs pas figurer encore le titre de curé en 1214. Mais le plus intéressant côté de cette charte est la mention des usages si curieux de cette époque.

Quoiqu'il en soit, Girard de Boyssel, testant en 1375, élit pour lieu de sa sépulture St-Just-en-Bas « in tumulo parentum et predecessorum suorum ». La fabrique de cette église possède encore dans ses archives un terrier de 1484 à 1535, où il est fait mention d'une prébende fondée par Girard de Boyssel et autre Girard Corrier, au profit de Michel Perrin et de sieur Georges Perrin, son neveu, prêtres titulaires de ladite prébende.

Relevons encore dans le testament de Girard de Boyssel deux legs : « monasterio et conventui monalium Leigniaci unum floreum auri semel dedit et legavit. — Item curato de Chalmasel qui pro tempore fuerit, duodecim denarios viennenses reddituales

(1) Archives du Rhône — Titres de Saint-Just. — Cf. M.-C. Guigue, *Cartulaire Lyonnais*, t. I, n° 123.

quolibet anno, dedit et legavit ». Et enfin, la mention de biens meubles et immeubles que ce curé possédait « in hospitio quo inhabitat apud Chalmasellum ».

ETIENNE SAPON, 1385.

Il intervient comme témoin et conciliateur entre Julien et Pierre Marchand, du Supt, dans une transaction qui porte : « anno Dni, millesimo ccc^mo octuagesimo quinto, presentibus testibus dompno Stephano Saponis curato Chalmaselli... ».

PIERRE CHARPIN, 1407.

Les archives départementales (*Invent.* B. 1886, p. 252) font mention de Pierre Charpin, curé de Chalmasel, dans un acte de 1407. Rien autre ne nous avait fait remarquer son passage.

ANTOINE BÉAL, 1440, 1466.

Il est témoin dans un contrat où nous lisons : « presentibus... discreto viro domino Anthonio Bealis presbitero curato Chalmaselli ». Déjà curé le 26 janvier 1440, il figure encore comme tel en 1466 (*Invent. Arch. départ.*, B. 1895, p. 295, col. 1).

ETIENNE DE L'ORME, 1477.

Une lacune probable entre Antoine Béal et le titulaire suivant de la cure, peut être remplie avec quelques réserves par la mention, relevée dans les papiers d'une famille de Chalmasel, de « Stephanus de Ulmo, presbiter, vicarius de Chalmasel ».

JEAN BOURGOYS, 1480, 1485.

Son nom est écrit, tantôt Bourgeys, tantôt Bourgoys, dans les différents actes où il est appelé comme témoin. Le plus important de ces actes est une transaction entre le seigneur de Cousan et un certain nombre d'habitants de Chalmasel. C'était en 1480, sous Jean de Lévis-Cousan. Après avoir abénévisé certaines portions des bois d'en Garin (aujourd'hui dits de Cousan), des prés des Olmés, et du jas des Granges, à une vingtaine d'habitants de Chalmasel, il eut à se plaindre de fraudes commises dans la rédaction de leurs récentes réponses ou reconnaissances, et d'empiètements sur leurs droits primitifs. Le 7 septembre 1480, il est convenu que les gens de Chalmasel augmenteront leurs cens et servis envers Cousan chacun de deux deniers censuels et redditiels avec directe seigneurie, lods, investizons, etc. Et de son côté, le seigneur de Cousan renonce à se dire fraudé, maintient les gens de Chalmasel dans leur jouissance et autres usages, ratifie les reconnaissances précédentes. Il est ainsi convenu que les abénévisataires pourront et devront en tout temps jouir et se servir, sans contradiction, des bois désignés, pour tous leurs usages nécessaires pour y passer avec leurs animaux, pour y scier, lever, exploiter, vendre, aliéner et transporter leur bois et les fruits croissant dans ces forêts. Suivent divers autres stipulations (*Papiers de la famille Verdier, de Grossapt*).

C'est Jean Bourgoys qui dut lire, en chaire, un dimanche de 1481, le document suivant, le premier d'une série de curieux monitoires expédiés par l'official de Lyon, et dont nous avons retrouvé les textes.

Ils sont précieux pour peindre les mœurs de cette époque mêlée de foi, de naïveté et de misères morales.

Lorsqu'une personne avait à se plaindre d'un dommage matériel ou moral, sans en connaître les auteurs, ou sans pouvoir contre eux disposer de preuves juridiques suffisantes, dans l'impuissance de la justice civile, elle s'adressait à l'official diocésain.

L'évêque, après examen des motifs, s'il les jugeait en conscience très graves (Cf. Canons du Concile de Trente, sess. XXV, chap. 3, *De Reform.*), envoyait un monitoire que le curé publiait « coram populo ad divina audienda congregato ». C'était un ordre, sous peine d'interdit puis d'excommunication, aux fidèles qui avaient connaissance des faits de la plainte spécifiés dans le monitoire, d'en dénoncer les auteurs. En étaient dispensés : ceux qui, absents par exemple du lieu de proclamation, étaient légitimement empêchés de connaître le monitoire ; l'auteur du crime et ses complices ; le conseil de la partie et les personnes tenues au secret professionnel ; ceux qui pouvaient redouter de leur révélation un dommage considérable ; enfin les parents et alliés du coupable, jusqu'à ses cousins issus de germains.

Si le monitoire était resté sans résultat, diverses cérémonies expiatoires devaient être faites ; et elles frappaient vivement l'esprit des paroissiens, car le souvenir traditionnel en vivait encore au commencement du XIXe siècle.

Voici donc le premier monitoire connu de Chalmasel, en 1481.

Anthonius Bertrand, decretorum doctor, canonicus Sancti Pauli, miles in ecclesia majori, officialis lugdunensis, capel-

lanis quibus pertinet et aliis ac notariis curie nostre juratis super hoc requirendis, salutem in Domino.

Gravem querimoniam Johannis Sochon, loci de Villa, et Johanne ejus uxoris, videlicet dicte uxoris de auctoritate dicti Johannis ejus viri, quathenus opus fuit ; necnon Margarite et Laurencie, filiarum deffuncti Petri de Viala, parochie et mandamenti Chalmaselli, recepinus.

Continentem in effectu quod nonnulli malefactores, viri sive mulieres, cujuscumque status, gradus et condicionis existentes, Deum solum pre oculis non habentes, non contenti hiis que sua sunt, sed aliena jactura locupletari satagentes, malignoque spiritu imbuti, qui a decem annis citra vel circa retinent et detinent solvereque recusant dictis conquerentibus quamplures summas et quantitates auri, argenti, bladi, siliginis, frumenti et avene, et aliarum rerum et debitorum ; in quibus dicti malefactores tenebantur et debebant dicto Petro de Viala, quondam patri et socero dictorum conquerentium, tam causa seu mutui quam causa affanagii pro sua fabrica tempore quo vivebat, quam etiam aliàs quoquomodo seu seu quacumque causa.

Item illi sive alii malefactores qui a dicto tempore citra, de die sive de nocte, ceperunt et furati fuerunt in domo et in fabrica dictorum conquerentium, sitis in eodem loco de Viala, juxta iter tendens de domo Johannis de Viala ad fontem dicti loci ex borea, cum suis aliis confinibus, quamplura bona et garnimenta mobilia ; furtum, latrocinium et rapinam committendo, et secum, quo voluerunt, deportaverunt seu deportari et capi fecerunt.

Item illi sive alii malefactores qui a dicto tempore retinent, denegant et solvere recusant dicto Johanni Sochon decem solidos turronenses bone monete, quos idem conquerens affanavit cum ipsis malefactoribus ad murandum seu ad masonandum.

Item illi sive alii malefactores qui, etiam ab eodem tempore citra, verterunt et fregerunt levatas et conductos aquarum pratorum eorumdem conquerentium nuncupatorum de les Tenelles et doz Traverses, pro ipsas aquas conducendo et

labi faciendo ad sestorium de Malintra situm tam juxta pratum Johannis Man... ex borea, quam juxta pratum Johannis... ex mane, cum suis aliis confinibus.

Item illi sive alii malefactores qui ab eodem tempore citra vel circa, dolose et injuriose percusserunt, verberaverunt et maletractaverunt quamdam equam sive rossinam et alia animalia dictorum conquerentium; ex quo dicta animalia plura dampna sustinuerunt et adhuc sustinent.

Item illi sive alii malefactores qui, a dicto tempore, ceperunt de die sive de nocte et furati fuerunt ligna viridia et sicca in nemoribus ipsorum conquerentium nuncupatis de la Bonenchy, sitis juxta aquam de Lignion ex borea, et juxta terram Anthonii Boiflaz ex vento, cum suis aliis confinibus, et quo voluerunt, deportaverunt, furtum et rapinam committendo.

Item illi sive alii malefactores, a dicto tempore citra, retinent, denegant tradereque et expedire recusant dicte Margarite, alteri ipsorum conquerentium, unam tunicam seu raupam, et unum capusium, ac certas alias vestes, quas olim deffuncta et tunc vivens Catharina, ejus soror, in fine dierum suorum eidem Margarite dedit, donavit et legavit.

Item illi sive alii malefactores, qui, a festo beati Johannis Baptiste ultimo lapso citra, dictam Laurenciam alteram conquerentem existentem in molendino Johannis de Viala situm juxta aquam de Lignion ex vento, et plateam dicti loci, ex borea et sero, in quo molendino ipsa Laurencia molebat bladum, percusserunt maliciose, injuriose, et de facto, sua ipsa auctoritate, verberaverunt cum certo baculo seu cologny ipsam Laurenciam conquerentem, injuriando et..... o magis male tractendo et vituperando, super ipsorum conquerentium maximum dampnum et dictorum malefactorum animarum periculum.

Quocirca, premissis attentis, ad supplicationem et requestam dictorum conquerentium, vobis et vestrum cuilibet in solidum, tenore presentium committendo mandamus, quathenus auctoritate nostra moneatis publice et in generali in ecclesiis ves-

tris coram [populo] ibidem ad divina audienda congregato, omnes et singulos malefactores predictos, necnon agentes et consentientes, scientesque et non revelantes ; quos nos tenore presentium monemus, ut ipsi, infra octo dies post monitionem hujusmodi, quarum dierum duos pro primo, duos pro secundo, et reliquos quatuor pro tertio et perhemptorio termino eisdem assignetis quibus per presentes assignamus, de premissis maleficiis dictis conquerentibus emendam et satisfactionem faciant condignam, et cum eisdem concordent, adeo quod merito valeant contentari ; et, in casu oppositionis. citatis opponentes perhemptorie coram nobis seu nostro locumtenente ad diem veneris post festum Sancti Bartholomei apostoli proximi venientis, nisi sint causas suarum oppositionum dicturi et allegaturi, ulteriusque facturi et processuri cum dictis conquerentibus via juris ;

Alioquin ipsos malefactores, necnon agentes et consentientes, scientesque et non revelantes, interdicimus ; et si inderdictum hujusmodi per alias octo dies sustinuerunt, ipsos, quos nos ex tunc in hiis scriptis excommunicamus, interdictos et excommunicatos in vestris [ecclesiis] publice nuncietis singulis diebus dominicis et festivis.

Datum sub sigillo curie nostre die xij^a^ mensis Iulii anno Domini millesimo iiij^o^ octuagesimo primo.

ANTOINE DUSSAP, 1492, 1496.

Ce fut lui qui publia au prône, le 13 août 1492, le curieux monitoire dont voici les passages principaux. Il convient d'en remarquer premièrement le préambule, qui fait allusion à la situation du siège archiépiscopal de Lyon, contesté à ce moment entre Hugues de Talaru, archevêque élu (20 septembre 1488), mais non sacré, et le cardinal d'Epinay, en faveur duquel Hugues de Talaru se démit enfin le 23 décembre 1499. Notre titre prouve qu'à cette période litigieuse le diocèse avait été placé suivant la

tradition entre les mains de l'évêque d'Autun ; il complète sur un point le récit de la Mure (1).

Johannes.... utriusque juris doctor, ecclesiarum Eduensis et Matisconensis canonicus, pro reverendo in xpo patre et domino domino Anthonio de Cabilone, miseratione divina Eduensi episcopo, habente regimen et administrationem sedis archiepiscopalis lugdunensis, jure Regalie, ipsa sede vacante, cappellanis quibus pertinet.....

Gravem querimoniam nobis factam pro parte Johannis de la Viala, parochie et mandamenti Chalmazelli, et de sua auctoritate et licentia Johannis, sui filii, qui indiget, recepimus, continentem quod nonnulli malefactores.... dicerunt et attestati fuerunt false et dolose, clam et occulte deposuerunt contra rei veritatem, Deum et consensum, quod ipse Johannes filius ceperat et quod ipse furatus fuerat unum scutum auri et alias pecunie summas cum pluribus aliis rebus cuidam Anthonio de Viala... dicentes quod ipse Johannes filius intraverat domum fabrice ipsius Anthonii Viala, in qua ceperat predicta bona...

Item dicti sive alii malefactores qui ab anno citra dicerunt et pervulgaverunt de uno ad alium, clam et occulte, false et dolose, quod Marieta, ejusdem Johannis patris uxor, erat macquarudda, eam sic nominando in ipsius conquerentis et dicte Mariete infamiam et prejudicium.

Item dicti sive alii malefactores qui a dicto tempore citra eumdem conquerentem false et dolose... accusaverunt erga dominum Chalmazelli et suos officiarios, dicendo quod ipse

---

(1) J.-M. de la Mure (*Histoire du diocèse de Lyon*, p. 199), dit que Hugues de Talaru fut élu archevêque de Lyon par le chapitre, le 20 septembre 1480 ; et qu'en cette qualité d'archevêque élu il administra, sans être sacré, le diocèse. Il ressort du titre que nous citons qu'il n'en fut pas toujours ainsi et qu'au moins pendant quelque temps, suivant la tradition ancienne, approuvée dès 1189 par Philippe-Auguste, la régale et administration du diocèse de Lyon, le siège vacant, revinrent à l'évêque d'Autun (Cf. *Ibidem*, 166, 177, 178, 180, 181, 340).

furatus fuerat unum scutum et plures alias res, taliter et adeo... quod ipsum conquerentem ceperint et incarcerarent...

Et adhuc pejus, quod ipse conquerens et ejus uxor dicerant et pervulgaverant quod Laurencia, filia Petri de Viala, dicte parochie, fuerat reperta in castro Chalmazelli, clausa in quadam camera in qua non erant nisi ipsa et unus alius aut duo secum ; licet ipsi nunquam hec dicerint... hoc facientes pro ipsos male ponendo erga eosdem dominum Chalmazelli et suos officiarios, et ipsos destruendo indebite ; et licet ipsi fuerint requisiti ipsos malefactores de veritatem dicendo, hoc facere noluerunt : ob quod fuit tractus in causam et multos sustinuit et sustinet sumptus et expensas.

Item dicti sive alii malefactores qui eidem conquerenti celatam et occultam reddereque et restituere nolunt quandam litteram acquestus cujusdam nemoris, vocati de la Bonenchi per suos predecessores acquisiti et sibi conquerenti pertinentis, furtum et rapinam committentes.

Item dicti sive alii malefactores qui a festo pasche eidem conquerenti erenaverunt quemdam suum porcum, taliter quod opportuit eum occidere ante tempus debitum, in ejus prejudicium.

Item illi sive alii malefactores, qui a quatuor annis citra... tempore deffencibili transiverunt [et ?] eorum passagia cum curru et animalibus ligatis et non ligatis, pedesque et eques, eorum passagia sumendo per quoddam suum pratum, situm... juxta iter tendens de la Piecilla au Setour de Malintra, ex borea et traversia, et juxta pratum de Mareschal ex vento, cum suis... licet alibi habeant eorum passagia.... et aquam prati diverterunt et eidem amoverunt diebus quibus uti et gaudere debebat, et fregerunt clausuras ipsius prati, in ipsius conquerentis grande dampnum et prejudicium, dictorumque malefactorum animarum periculum...

Quocirca...

Datum sub sigillo curie nostre die quarta mensis Augusti anno Domini m° iiij° nonagesimo sdo : *Bardet.*

Anno quo retro, et die decima tercia mensis augusti, denunciata fuit presens monicio in ecclesia parochiali Chalmazelli in offertorio magne misse, coram populo ad divina audienda

congregato, juxta sui formam et tenorem, per me curatum loci : *A. de Sappo.* — Datum pro copia : *A. Grandis.*

Le 19 décembre 1496, Antoine Dussap figure encore comme témoin dans un acte : « presentibus viro discreto domino Anthonio de Sappo, curato Chalmaselli » (*Papiers Fayard, de Nermont*).

MATHIEU GAYTE, 1507.

C'est le premier membre d'une famille qui fut, à Chalmasel, une pépinière de prêtres. Sous les noms de Gayte, Doytrand et Fenon, ils se succédèrent, d'oncles à neveux, à plus ou moins d'intervalle, pendant trois siècles. Nous en avons connu le dernier représentant, M. Fenon, curé-archiprêtre de St-Georges-en-Couzan, décédé à l'Hôtel-Dieu de Lyon le 25 octobre 1847, et auquel il ne manqua pour se distinguer que d'avoir vécu dans un autre milieu. En les voyant figurer, tantôt comme vicaires, tantôt comme curés, parfois comme prêtres sociétaires, nous sommes autorisés à croire qu'ils étaient élevés, instruits et enfin « poussés » prêtres, comme on dit au pays, les uns par les autres.

A cette époque donc vivait Annet Doytrand, prêtre, de Vaganey, hameau de Chalmasel. Voici son testament, du 16 juin 1517, rédigé à Saint-Georges où peut-être il était allé à cette intention. Cette pièce donne des détails intéressants sur les usages d'alors en ce qui concerne les sépultures :

In Illius nomine qui lumen est de lumine, Nos Philippus Chatillon, jurium licenciatus, judex ordinarius Forensis, universis... etc. Notum facinus quod vir discretus dnus Annetus Doytrand, presbiter loci de Vaganey, parochie Chalmazelli, personaliter constitutus, et sanus et compos mentis

et corporis, et, animadvertens in sui pectoris gremio quod cujuslibet sapientis interest de rebus et bonis suis, quandiu Racio suam regit mentem, vigetque in eo rectum Racionis judicium, disponere, ne penitus decedat intestatus. Ad Dei omnipotentis... laudem, decus et gloriam, de se et omnibus rebus, juribus, bonis et actionibus suis a Deo sibi collatis, suum condendo testamentum nuncupativum seu suam ultimam voluntatem nuncupativam, ipse predictus dnus Annetus disponit, testatur et ordinat in hunc, qui sequitur, modum et formam.

In primis signaculo venerabile sancte crucis se premuniendo, sic dicendo: In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen † Ejus animam, Dei clemencia, precio magno redemptam, altissimo Creatori et nunc et quam primum a suo fuerit egressa corpore, humiliter et devote reddit et recommendat.

Corpori vero suo sepulturam eligit in ecclesia predicta parochiali Chalmazelli in tomba videlicet aliorum presbiterorum filiorum ecclesie dicte parochie, ad quam sepulturam convocari vult curatum seu vicarium et alios presbiteros dicte parochie Chalmazelli, qui teneantur dicta die ibidem divina celebrare officia pro remedio anime dicti testatoris; cuilibet vero dari vult quattuor albos turron., cum refectione prandiali honesta semel.

Item dat et legat dictus testator dictis curato et presbiteris dicte parochie Chalmazelli quattuor libros turon. semel pro una quarantena missarum a die sue sepulture per ipsos presbiteros intensiones et pro remedio et salute ejus anime et suorum parentum et amicorum, predecessorum et successorum, alta voce in dicta ecclesia dicendarum.

Item vult et ordinat idem testator fieri unum returnum in fine dicte quarentene apud Chalmazellum, in quo pariter convocari vult supradictos presbiteros, qui teneantur et debeant divina celebrare officia intencione qua supra ; cuilibet vero dari vult tres albos turon., cum eorum refectione prandiali honesta semel.

Item vult et ordinat idem testator fieri suum returnum in fine anni a die sue sepulture computandi, in quo convocari et presentes esse vult supra nominatos presbiteros, qui te-

neantur divina celebrare officia intensione quo supra; cuilibet vero dari vult tres albos turon., cum eorum prandiali refectione honesta semel.

Item dat et legat pro ejus elemosina luminari dicte ecclesie Chalmazelli quinque solidos turon. semel.

Item dat et legat item testator ac jure institucionis relinquit Reverendo in xpo patri et dno dno archiepiscopo et comiti Lugdun. quinque solidos turon. semel, et hoc pro omni jure suo...

Item dat et legat idem testator illi seu illis qui induant corpus suum de indumentis sacerdotalibus die sue sepulture quinque solidos.

Item dat et legat omnibus jus et actionem in ejus bonis habentibus quinque solidos turon. semel...

Et quia heredis institucio caput est et fundamentum tocius boni et equi testamenti... etc.

Actum et datum apud Stum Georgium Cosani. ante fores ecclesie loci, die decima sexta mensis Junii anno dni millesimo quingentesimo decimo septimo, presentibus viris discretis dnis Johanne Crusil, curato de Jullieu... etc: *De Ulmo.*

Le pain et le vin offerts aujourd'hui encore à l'occasion des offices seraient-ils un souvenir du pain et du vin nécessaires au saint sacrifice de la messe, ou bien un reste de *honestum prandiale* dont il est ici question ?

Voici maintenant le testament de Mathieu Gayte (extraits) :

In nomine sanctæ et indivisæ Trinitatis, Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. Nos Johannes Gay, jurium doctor, officialis Lugdunensis, et Philippus Chastillon... notum facimus... Quod coram mandato nostro, videlicet Dno Matheo de Ulmo, presbitero, curiæ officialis Lugdunensis jurato, et Anthonio Grandis... discretus vir Matheus Gayte, presbiter, curatus ecclesiæ parochialis Chalmazelli, necnon honesta mulier Joanna Surgetta... animadvertentes circa fragilem statum nihil esse certius morte, nihilque incertius ipsius mortis

hora ; nam juvenes de facili moriuntur et senes diu vivere non possunt ; et quod tutius est diu testatum vivere, quam intestatum ab hoc seculo decedere ; ne penitus decedant intestati, quum presentis vitæ conditio statum habeat instabilem ; ea quæ visibilem habent essentiam, visibiliter tendant ad non esse, exemplaque preteritorum præcavere nos moneant ad futura ; et recordati verborum Sapientis canentis : Quod tam ducibus quam principibus mors communis habetur ; nullus tam fortis qui [evadeat ?] mortis vincula, et quod semel mori statutum sit ; timentes hoc mortis periculum, nolentes tamen, ut dicunt, intestati nec sine expressione harum, quæ subtus scribuntur, ab seculo decedere, imo illud possentes, volentes evitare, dum tempus habeant...

Item dat semel et legat ipse dominus Matheus Gayte pontibus Leniassy (*de Leigneu*) et de Creuvé (*Creuvé* ou *Culvé*, hameau de Sail-sous-Couzan, et cuilibet ipsorum pontium pro juvando ad dictos pontes muniendos, videlicet duos grossos turronenses... etc.

Fort de ces philosophiques considérants, Mathieu Gayte survécut en effet à son testament. Celui-ci est daté du 6 janvier 1518. Et, si nous avons trouvé mention de son auteur, curé de Chalmasel en 1507, en 1513, 26 janvier (*Papiers Piron*), il signe encore en cette qualité, en 1520, une quittance des servis dus à la cure par Georges Labbes, de Chancolon (*Papiers Labbes*).

MATHIEU DELORME, 1526.

Ce testament devint l'occasion de graves difficultés pour les héritiers de Mathieu Gayte et Jeanne Surjette, probablement sa domestique. Nous les trouvons relatées dans un monitoire du 5 octobre 1526, qui fut proclamé par Mathieu Delorme, prêtre, vicaire de Chalmazel. Nous inscrivons le nom de celui-ci,

signalant une lacune probable dans la série des curés, après la mort de Mathieu Gayte.

Johannes Gay, jurium doctor, officialis Lugdunensis, cappellanis quibus pertinet et aliis curie nostre juratis, super hoc requirendis, salutem in Domino.

Gravem querimoniam nobis factam pro parte Mathei Gayti, et Anneti, ejus parerii, parochie Chalmazelli, recepimus, continentem in effectu quod nonnulli malefactores, viri sive mulieres, cujuscumque gradus existant, licet ut quondam discretus Dominus Matheus Gayti, quondam presbiter, necnon onesta mulier Johanna Surgecta loci predicti Chalmazelli, de anno Domini millesimo quingentesimo decimo octavo et die sexta mensis jannuarii, ipsi Gayti et Surgecta ambo simul eum consensu suum fecissent testamentum, in quo inter alia eosdem conquerentes suos heredes fecissent et nominassent ; qui conquerentes, sicut supra heredes, facta funeraria dictorum testatorum complevissent prout in dicto testamento continetur ; et quia ipsi quondam testatores plura debita habuissent tam in dicto loco Chalmazelli quam alibi ; et eisdem debita fuissent plures summas tam argenti quam bladi et aliorum debitorum ; et maxime quia ipsa quondam Johanna tunc vivens possidebat plura bona mobilia et domus ustensilia in domo dicti quondam domini Gayti sita apud Chalmazel juxta chareriam publicam ex vento, et domum Anthonii Perret ex mane, et domum Johanne Forneri ex sero..., in qua residebant dicti testatores ;

...certi malefactores, de die sive de nocte, clam, furtive in eadem ceperunt et furati fuerunt unum poero (1), duos lectos plume, plumam lectorum ; furati fuerunt discos, scutellas largas et mancelatas, lagenas stanni, chammaros (?) et alia bona usque ad valorem quinque denariorum, tunicas dicte Johanne ; necnon quidam malefactores detinent plures summas quas solvere nolunt, lintheamina, mapas, servietas.

Item a duobus annis, in eorum grangia [sita] juxta pratum de la Vercheri ex mane, et iter tendens de Chalmazel ad cru-

(1) En patois : grande marmite.

cem doz Trez ex sero, furati fuerunt bladum in dampnum et prejudicium.

Preterea (propterea) vobis mandamus... etc.

Datum Lugduni sub sigillo curie nostre die vicesima quinta mensis octobris anno Domini milesimo quingentesimo vicesimo sexto — *Captor.*

Anno et instante quibus retro, et die dominica, que fuit vicesima octava dicti mensis octobris, fuit hec presens monicio publicata et declarata in offertorio magne misse ecclesie parochialis Chalmazelli, coram populo ibidem ad divina audienda congregato, juxta sui formam et tenorem, hec prout retro fieri mandatur, per me vicarium loci : *M. de Ulmo.* — Datum pro copia : *M. de Ulmo.*

PIERRE BOYSSON, 1538, 1571, 1578 (?).

Dans un parchemin chez J.-B. Grange, de Colombettes (St-Just-en-Bas), on lit :

Noble homme Jehan d'Espinasse, châtelain de Cosant, et vénérable personne messire Pierre Boysson, prêtre, curé de Chalmazel, négociateurs et facteurs de nobles et puissants seigneurs Glaude de Cosant, baron dudit lieu, et Loys de Chalmazel, baron d'Escotay, conservateurs de l'hostel Dieu de Champdieu, fondé et doté par feu de bonne mémoire, Maistre Pierre de la Bastie docteur en décrept, prieur commandataire dud. Champdieu...

Faict et passé le 3e jour du mois de février 1538.

Donc, à cette date, Pierre Boysson était curé de Chalmasel. Il était né au Vernay, hameau de St-Didier-sur-Rochefort. Un autre Pierre Boysson, peut-être son parent, était notaire à Chalmasel.

On trouve mention authentique de Pierre Boysson à la cure de Chalmasel par des quittances de 1545, 1553, 1561 deux actes de 1567, 1568, et une quittance de 1571. Mais plusieurs pièces nous apportent

une attestation embarrassante : Pierre Boysson a été curé de St-Victor sur Thiers (supra Thiernum) ; et l'une d'elles déclare que la chose était récente en 1571 :

Vir discretus dominus Petrus Boysson, curatus seu Rector Chalmaselli, et nuper Sancti Victoris, Cleromontensis diocesis (*Papiers Mollen*).

Il disparaît de tous les actes depuis février 1571, et sa signature fait place à celle de Mathieu Marchand. Pourtant celui-ci sera dit vicaire en 1577, et ne portera le titre de curé que sur une quittance du 30 janvier 1579.

En 1550, Louis, seigneur de Chalmasel, baron d'Ecotay, seigneur de la Pie en Bresse, Magneu le Gabion, Chozieu et Pralong, et sa femme Mitte de Chevrières, font des fondations « en l'église de Chalmasel en laquelle est leur sépulture et (celle) de leurs prédécesseurs » (*archives de la fabrique de Chalmasel*).

Il est facile d'imaginer les craintes que le curé dut éprouver quand il apprit, quelques années plus tard, que les huguenots avaient fait leur entrée à Saint-Georges-en-Cousan, le 31 octobre 1567. Cette date est consignée dans les registres de cette paroisse : « ce dernier jour d'octobre 1567 fut baptisé..., et ce dit jour, les huguenots arrivare à St-Georges ».

Deux ans plus tard, ces mêmes registres mentionnent la naissance de plusieurs enfants posthumes. De plus, en 1828, M. l'abbé Plagne, en creusant les fondations de sa maison de St-Georges, découvrit une grande quantité d'ossements enfouis pêle-mêle : ce qui fait présumer que vers 1567-1568 il y eut

d'horribles massacres. On en possède d'ailleurs d'autres preuves.

On trouve dans les actes capitulaires de St-Jean, à Lyon, liv. 53, f° 317, un mémoire des papiers précieux qui furent mis en garde au château de Chalmasel en 1562, lorsque les calvinistes prirent Lyon. Cé fut probablement Claude de Chalmasel, doyen du chapitre, qui avait cru les mettre en sûreté sur nos montagnes. Il les en fit rètirer en 1564, averti peut-être par son frère François de Chalmasel, qui se trouvait à Montbrison, comme capitaine, le 13 juillet 1562, quand le baron des Adrets s'empara de cette ville.

Le nom de Pierre Boysson se trouve encore dans un document intéressant. On trouve dans les minutes des actes de Mathieu Dumollin, notaire à Juël (hameau de Chalmasel) la preuve qu'en 1567 et 1568, il y avait jusqu'à huit prêtres résidant dans cette paroisse. Plusieurs d'entre eux n'étaient-ils pas originaires des environs, et réfugiés là, fuyant les huguenots ? Chalmasel en effet, paraît n'avoir pas souffert directement de leurs attaques. Ces prêtres étaient, outre le curé, Claude Gayte, Mathias Thève, Pierre Fenon, Claude Fenon, Antoine Coudard, Mathieu ... et Mathieu Marchand.

MATHIEU MARCHAND, 1572 (?), 1579 à 1608.

Ce fut ce dernier qui succéda à Pierre Boysson en 1572, et c'est sous son administration que fut construit, en partie par les libéralités de Claude de Chalmazel, le clocher de l'ancienne église.

Claude, frère de François de Chalmasel, fut trente

ans doyen du chapitre des chanoines comtes de Lyon. L'Archevêque et tout le clergé le députèrent à l'assemblée générale du clergé de France qui se tint à Paris en 1595 pour remédier aux abus introduits par les troubles.

Ce doyen aussi recommandable par sa science que par sa piété fut, suivant La Mure, un des plus grands ornements de sa famille. Il avait enrichi le château de Chalmasel d'un cabinet remarquable en pièces antiques et curieuses : 1793 a anéanti ce qui en était resté.

Il s'intéressait vivement à Chalmasel : l'état de l'église avait fixé son attention et excité sa bienfaisance. Il jugea à propos de faire construire un clocher dont elle était encore dépourvue. Mathieu Marchand paraît avoir été commis à la surveillance des travaux.

Bien que cette église ait disparu de nos jours pour faire place à une plus spacieuse (1), nous croyons devoir reproduire les conventions qui furent faites pour la construction du clocher ancien. Le document est fort curieux. Les Basset, famille d'architectes (massons) à laquelle appartenaient le ou les auteurs de la nef de Châtelneuf et du chœur de Trelins (2), et dont la signature sur ces beaux morceaux d'art ne nous apprenait rien de plus que leur nom, étaient donc Foréziens ; peut-être même étaient-ils originaires de Chalmasel.

Prixfaict du clochier de Chalmazel et aultres, avec quittance, par le Lumynier.

---

(1) Cf. *Bulletin de la Diana*, t. II, pp. 1 et suivantes, description par Vincent Durand de l'ancienne église démolie en 1881.

(2) Cf. *Bulletin de la Diana*, t. IV, 347 ; t. VII, 267.

Pardevant le Notayre royal juré au Baillage de Fourestz soubsigné et present les temoingts cy apres nommes et escript; estably en leur personne Pierre Burian, dict Moynieu, lumenier moderne de Chalmazel, d'une part, et Mathieu Basset, masson dud. Chalmazel, d'aultre part, ont faict et passé les obligations, prifet, qui s'ensuict ; c'est que led. luminier moderne, du conseil et advis de Messire Claude de Chalmazel. archidiacre de Lyon, présent et à ce consentant et conseillant, et aussy du consentement de la plus sayne voix des parochiens dud. Chalmazel, que pardevant led. seigneur auraient consentu à ce que sensuict, et des présens de Mre Mathieu Marchand, prêtre et vicaire et de Pierre Piere (?) Mathieu Querat, Estienne Thomas et Claude Johannet, consuls de lad. paroisse ; estans en la salle du chasteau dud. Chalmazel, pardevant led. seigneur, des le jour d'hier, consentant, ont faict, savoir :

Led. lumenier a baillé et par ces présentes baille aud. Basset le prifet du clochier dud. Chalmazel, que de élever et monter les deux prisons (?) dud. clochier, qui se treuveront d'ung costé et d'aultre, et iceux monter jusque à la sommité et au-dessus les oyes des petites cloches ; le tout en pierres de taille et en carreaux ; et sera tenu faire la couverture dud. clochier en quatre pans ou esgouts, ensemble la galerie dud. clochier ; sera tenu aussy faire, led. Basset, la couverte en gardonne ; fera la turbine (tribune ?) au pied de l'église avec des degrez ; ensemble la solyue estant dans le chœur de lad. église en forme et façon de fogière ; fera aussy ung fenestrage au-dessus de lad. turbine pour y donner jour et clerté du cousté de la galinière en façon de fenestre couchée ; et elargira et agrandira la fenetre du cousté de la bise estant au pied de lad. eglise.

Pour et moyennant la somme de sept vingts livres tournois, payable par led. lumynier, au nom desd. parochiens ; et à leur nom s'est obligé à payer lad. somme aud. Basset, savoir à commencer l'œuvre, la somme de quarante livres tournois, à my-œuvre, quarante livres tournois, et à la fin tout le reste de lad. somme.

Sera tenu led. lumenier fornir la chaux et sable, mapnœuvres et pierres aud. Basset au pied du mur, avec le boys necessaire pour lad. œuvre ;

Et sera tenu led. Basset rendre le mur faict et parachevé dans la St-Jehan Baptiste prochain venant ;

Et sera tenu led. lumenier fornir une corde por monter le[s]d. pierre[s] au clochier ;

Et led. Basset aura et prendra la frachen du boys sy bon luy semble ; car ainsi a esté dict avec promesse, sermans, obligations, soubmissions de promesses et biens à toutes cours, etc. renonçant, etc...

Faict à Chalmazel, en la salle du chateau, le neufviesme jour de setembre l'an mil V^c soixante-dix sept, presens a ce Me Mathieu Marchand, Anthoine Guilhon et Antoine Reynaud, temoingts qui n'ont signé ny lesd. parties, sauf led. Marchand qui a signé, et led. seigneur de Chalmazel a signé.

Expédié est aud Lum[in]ier par moy notaire royal : *Devaux*.

Led. Mathieu Basset por luy et les siens confesse avait heu et receu dud Lum[in]ier present tout le contenu au present prixfaict, dont s'en est contenté et a promit le tenir quitte envers et contre tous de la somme de sept vingts livres tournois ; ensemble led. Lum[in]ier quitte led. Basset de l'œuvre...

Faict le quatorzième aoust 1578, présent à ce... *Devaux*.

Rien ne prouve que cette construction, qui dura deux ans, ait été gênée ou interrompue, et nous n'avons trouvé aucune trace du passage des huguenots à Chalmasel. Il est vrai que les registres paroissiaux présentent une lacune et n'enregistrent point de baptêmes depuis le mois de février 1579 jusqu'au même mois de l'année suivante. Mais on peut supposer que Mathieu Marchand était malade ou avait été contraint de quitter momentanément sa paroisse. Le château de Chalmasel et les moyens de résistance que pouvait opposer François, ligueur déterminé, furent sans doute une garantie pour cette paroisse, pendant que Saint-Georges et Saint-Just-en-Bas avaient tant à souffrir.

Peu après le clocher, en 1583, fut érigée la belle croix du cimetière de Chalmasel. Elle porte à sa base le double écusson des Talaru et des Mitte de Chevrières, qu'on retrouve de même au château, datant ainsi à la fois la restauration de celui-ci dans le style renaissance, et les bienfaits des châtelains à leur église.

Les registres de Mathieu Marchand sont fort intéressants. On y lit. par exemple : « Le 1er jour de juillet 1589 fut baptizée X..., et ce jour feut une tempête si véhémente quelle ne pensat rien laysser ici, à Saint-Georges, Saulvaing, Saint Just et beaucoup d'aultres paroysses en Fourets et lyonnais ; et vient d'Auvergne où elle fit beaucoup de maulx et en plusieurs aultres pays ».

A l'occasion des mariages, il était généralement d'usage, sous ce curé, que le lendemain des noces les nouveaux mariés fissent célébrer un service pour les défunts des deux familles : « quant aux frais de l'aumosne et service divin accoustumés faire après les nopces, cela doibt être payé par commung comme il est accoustumé estant lesd. aumone et service faicts en considération des mariez et de leurs parens » (1594). Pensée pieuse et bien naturelle de faire participer les morts et les pauvres aux réjouissances des vivants. Cet usage s'est heureusement conservé dans quelques localités de nos montagnes, par exemple à St-Bonnet-de-Coureaux.

Autre usage : lorsqu'un nouveau marié entrait comme gendre dans une maison, il payait, sans doute avec moins de plaisir et à coup sûr moins de mérite, deux moutons gras que le seigneur exigeait de lui. Ce droit seigneurial était-il le même que les

introges ? Voici le texte de trois quittances intéressantes à confronter, relatives à ces droits seigneuriaux :

1. Receu de Noel Jerrye, dict Marchand, laboureur du Sut, p^e de Chalmazel, deux moutons por raison de une inveistizon, qu'il a faict en ma court de Chalmazel, des usufruicts a lui donnez par Clauda Marchand, sa femme, a quoy a esté condempné suyvant la coustume localle... Faict huy cinquiesme jor du moys de décembre l'an mil cinq cens soixante huict : *Chalmazel.*

2. Nous soubzsignés, officiers de la jurisdiction de Couzan et Boën, quittons et promettons acquitter envers qu'il appartiendra, Jean Murat du Genestey, parroisse de Sainct Just en Bas, des droicts à nous deubs pour estre par luy venu nouveau fillastre dans la maison de François Ponet, laboureur dud. lieu du Genestey, après avoir par led. Murat fait le serement de nouveau tenancier et emphitéote de monseigneur de Couzan, comme aussi s'être enregistré au papier du greffe de lad. jurisdiction. En foy de quoy nous avons signé cette quittance, cejourd'huy huictiesme novembre 1617 : *Poussat* châtelain, *Perrot* procureur d'office, *Charrery* greffier.

3. Je soubzsigné, ayant charge de Monseigneur de Chalmazel, confesse avoir receu de Pierre Ferrand la somme de six livres pour la valleur de deux moutons gras qu'il doibt aud. seigneur pour le droict de nouveau fillastre, d'être entré gendre en la maison de Tollin ; de quoy le promets tenir quitte envers led. seigneur, à la charge de faire enregistrer la présente au greffe dud. Chalmazel et payer les droicts des officiers accoustumés. Huy neufviesme juin 1654 : *A. Mollyn.*

On pourrait relever d'autres quittances semblables à cette dernière en 1669 et 1678.

Mathieu Marchand était assez souvent parrain, soit seul, soit avec d'autres, comme c'était l'usage encore alors. Il le fut, en particulier, en 1582, d'un certain Mathieu, « fils à Claude Biron, mareschal de la

compagnie de monsieur de Guise... Sa marrenne fut damoyselle Catherine d'Orelle de Monistrol... ».

La moyenne des baptêmes était alors de 27 par an, ce qui suppose à Chalmasel une population d'environ 1300 âmes. C'est à peu près le chiffre actuel, bien que les limites du mandement d'alors, sinon de la paroisse, ne fussent pas rigoureusement les mêmes que celles de la commune actuelle.

CLAUDE GAYTE, 1609 à 1627.

Il était, nous l'avons dit, de Chalmasel, et de cette famille où la vocation ecclésiastique semblait héréditaire.

Le 27 septembre 1607, à Lyon, « noble et révérend père en Dieu Me Claude de Chalmasel, comte et doyen en l'esglise de Lyon, lequel désirant effectuer la fondation d'une messe du St Sacrement de l'autel, qu'il veut faire en l'église paroissiale de Chalmazel, constitua à cet effet pour son mandataire général et spécial Me Claude Gayte, prêtre de Chalmazel, à présent demeurant à Bart, auquel il donne plein pouvoir et puissance pour et en son nom passer ledit contrat de fondation... ».

En conséquence de cette procuration, le 5 novembre 1607, « Mre Claude Gayte, prêtre de Chalmazel, à présent demeurant au prieuré de Bar... » donna et légua aux prêtres et curé de Chalmazel la somme de 300 livres pour acquérir une rente pour dire et célébrer perpétuellement tous les jeudis de chaque semaine une grande messe eucaristielle » (*Papiers de la Rouéry*).

Nous ne savons ni comment ni pourquoi, du

prieuré de Bard, qui nommait à la cure de cette paroisse, il vint à la cure de Chalmasel, qui était à la nomination du chapitre de St-Just de Lyon.

Mathieu Marchand avait élevé le clocher de Chalmasel : le premier soin de son successeur fut de le meubler de cloches.

Cejourd'hui xij^e may a esté fondue la grand'cloche de notre église de Saint Jehan de Chalmazel par Me Loys Mousnier et Philippe Monier, fils à Me Annet Mousnier de Veveroul (Viverols en Auvergne), en l'année 1611 : *Gayte*, curé.

Cejourd'hui X houst a este baptisé la seconde cloche de l'église de Chalmazel, et a esté parrin Messire Christofle de Charmazel, hermite de la Faye ; et marrine domeselle Lionor la Lont, domeselle de Genetines, et a heu nom Lionor, par moi curé : *Gayte* ». (*Extraits des registres paroissiaux*).

Il est surprenant que dans le procès-verbal de la bénédiction il ne soit fait aucune mention de cloches plus anciennes. Il est vrai que, le clocher ne datant que de 1578, on ne voit pas où on aurait pu les loger. C'est à se demander si les habitants de Chalmasel étaient convoqués aux offices divins « ad cornu et cridum » comme ils l'étaient « ad guettum et gardiam castri Chalmazelli ».

PIERRE GAYTE, 1627 à 1632.

C'est encore un membre de la même famille, Pierre Gayte qui succède à Claude. Un autre Claude Gayte l'aîné, prêtre de Chalmasel, vivait quelque temps auparavant, en 1584 et 1592.

Pierre Gayte qui était encore vicaire au mois d'août 1626, est qualifié de curé en 1627 *(Papiers Patural)*. Il signe encore avec cette qualité, le 6 janvier 1628, comme témoin dans un acte de partage entre plusieurs habitants du Cros.

Au printemps de l'année 1631, la peste se déclare à Chalmasel. Dès le mois de juin, son extension s'accentue et ses ravages deviennent inquiétants.

Jean Costa, du lieu de chez Côte, « craignant de mourir ab intestat à cause de la malladie contagieuze qui est à présent », teste le 6 juin 1631 *(Papiers de la famille Favard-Bequillon)*.

Le bourg est complètement contaminé. Les officiers seigneuriaux siègent en plein air, hors du village:

Judiciellement et par devant nous Jehan Mollin, chastellain de la terre et jurisdiction de Chalmazel, et nous estant transpourté au lieu et plasse appelé la croix de la Fay, proche le bourg dudit Chalmazel, à cause de la maladie contagieuse, dont le bourg dudict Chalmazel et partie de la parroisse sont à present affligez de la malladie de peste, est comparu par devant nous maistre Claude Marchand, procureur d'Estienne Vincent, qui nous a remonstré que led. Vincent auroit esté cy devant descerné tuteur aux enfans et biens de deffuncts Claude Pastural et Anthoinette doz Grand, sa femme; et par son conseillier Anthoine Vorzey, lequel à cause de lad. malladie contagieuse dont ledict Vorzey et ses domestiques sont à présent affligez, n'auroit pu se présenter...

Faict en jugement le mardy douziesme jour du mois de juin l'an mil six cens trente-ung : *A. de Saint-Vidal*, greffier. (*Papiers Viot, Goubier et Fayard, de Nermont*).

Bientôt, pour tenter d'enrayer la contagion, les différents hameaux eurent défense de communiquer entre eux. La tradition rapporte qu'on disait la messe en plein air sur le puy de Grossapt, éminence visible de presque tous les points de la paroisse. Le prêtre confessait les malades de loin seulement ; précaution bien insuffisante, car Pierre Gayte fut atteint à son tour, et mourut en 1632, on peut le dire, au champ d'honneur.

Les morts, et leur nombre fut grand, ne devaient pas même faire au centre de la paroisse cette dernière visite où l'on ne prend pas congé. Ils étaient enterrés, non au cimetière, mais près de leur village. Les habitants de Juël et de Diminasse étaient ensevelis dans une terre aux environs du puy de Juël.

Pensant échapper à la contagion, d'autres cherchèrent sur les flancs de la grande montagne un séjour salubre ; on voit encore entre le Supt et les Couardes, dans un endroit élevé, les traces d'anciens murs, et la tradition affirme que c'étaient là des habitations construites par les familles désertant leur foyer contaminé ou menacé.

Le 11 mars 1632, monsieur l'archepbre accompagné de mres Papon, curé de Saint-Georges, et de Marc Devaux, curé de Marcoux, sont venus jusques à l'entrée du bourgt pour faire la visite, et, à cause du dangier, n'ont visitté ladite esglise (*Registres de Claude Dumollin, curé*, successeur de Pierre Gayte).

Les ravages causés par cette épidémie furent terribles. La tradition rapporte que dans telle maison moururent sept personnes, dans telle autre, deux seulement restèrent vivantes. La population entière de certains hameaux fut réduite presque à néant. Diminasse en particulier aurait été dépeuplé, et plusieurs maisons, vides, détruites par les héritiers. Le mal était très contagieux, et pouvait être communiqué par des objets qui avaient touché les malades. Au commencement du XIXe siècle, chez Patural, à Nermont, on trouva, en creusant des fondations dans un jardin, des habits qui avaient été enfouis là après l'épidémie, de peur de perpétuer celle-ci.

Elle cessa dans l'été de 1632.

Cejourd'huy dernier jour du mois de septembre 1632, au lieu et bourgt de Chalmazel... et pardevant nous Jean Mollin, chastellain,... s'est présenté Mathieu Reynaud le Gris, lequel nous a dit et demonstré que cy-devant il auroit par nous esté décerné tuteur aux enfans et biens de feu Me Mathieu Reynaud, et à lui enjoinct de faire inventaire des facultés mobiliaires, tiltres, papiers et meubles dudict deffunct, ce qu'il n'auroit pu faire jusqu'à present, accause de l'infection de la malladie contagieuse, mesmement que n'auriez voulu y travailler plustost, craignant le péril de l'infection qui estoit pour lors tant dans ledict village de Diminassy que maison dudit tuteur, et d'aultant que la dicte maison, meubles et papiers ont estez parfumez par plusieurs et diverses fois.... (*Papiers J. M. Charles, de Diminasse).*

La peste de 1631-1632 ne fut pas localisée à Chalmasel. Elle ravagea tous les environs, et l'on pourrait relever en bien d'autres paroisses des faits et des traditions analogues. A Sauvain, par exemple, on dit aussi la messe en plein air :

La chapelle du calvaire (bâtie en 1739), lieu où du temps de la peste on disoit la Sainte Messe, et où furent enterrés les pestiférés » (*Registres paroissiaux de Sauvain*).

A Palognieu, les paroissiens firent vœu de bâtir et dédier une chapelle à saint Roch ; « puis lequel vœu a été reconnu que ledit mal contagieux n'a été si grand en ladite paroisse » ; et en accomplissement de leur vœu, après en avoir, le dernier jour d'avril 1632, demandé l'autorisation à l'archevêque de Lyon, ils l'édifièrent en effet.

CLAUDE DUMOLLIN, 1632 à 1651.

Nous trouvons trace pour la première fois sous son administration, d'une intéressante fondation d'aumône par les seigneurs de Chalmasel. Elle était

imposée sur le bail du moulin seigneurial « sis au bourg de Chalmazel, près la planche sur Lignon ». En 1636, Christophe de Chalmasel fait stipuler ou maintenir que le fermier de ce moulin est tenu de faire tous les ans le jour de saint Jean-Baptiste une aumône de pain et de lard ; de payer aux prêtres de Chalmasel leur salaire pour les offices de ce jour et de leur donner à dîner. Cette aumône a été acquittée régulièrement jusqu'à la Révolution. Elle consistait alors en 88 bichets de seigle, distribués aux pauvres sur une liste que présentait le curé de la paroisse, et qui était arrêtée par les officiers de la juridiction seigneuriale.

Cette aumône dut être bien employée, surtout à cette époque malheureuse. La peste n'était pas encore oubliée, et la guerre venait faire sentir ses conséquences qui, pour indirectes, n'en furent pas moins dures.

En 1641, pour travailler aux fortifications de Lyon, chaque paroisse eut ordre d'y envoyer un certain nombre d'ouvriers : Chalmasel fut taxé à 80 hommes *(Papiers de Le Gris, de Diminasse).*

La même année, il fallut payer 694 livres pour les étapes des gens de guerre passant et repassant dans les provinces de Forez.

En 1642, Chamasel paya 3661 livres, 6 sous, « pour la subsistance des gens de guerre du quartier d'hiver ». *(Papiers J. M. Charles, de Diminasse).*

ANTOINE DAVAL, 1651 à 1676.

Un cahier de recettes et dépenses de Jean-François Tacaud, luminier en 1664, nous apprend qu'à cette

époque on allait en procession fort loin : le lundi des Rogations, à Saint-Georges ; le mardi, à Saint-Just ; le mercredi, à Sauvain ; puis, vers la Pentecôte, à Notre-Dame de l'Hermitage, et au Mont d'Uzore.

ANTOINE FENON-GAYTE, 1676 à 1693.

Antoine Fenon, dit Gayte, né à Juël en 1634, succède au précédent en 1676, et se démet en 1693 en faveur de Joseph Doytrand. Il vivait encore en 1694.

JOSEPH DOYTRAND Ier, 1693 à 1719.

Né en 1662, Joseph Doytrand, premier du nom, fut curé de 1693 à 1719. Il ne mourut qu'en 1724.

La tradition s'est encore conservée du terrible hiver de 1709, qui gela presque entièrement les blés, et amena une misère inouïe. Plusieurs familles se nourrirent d'herbes et de racines ; au Tey, on fit du pain avec des racines de fougère pulvérisées.

Une pièce de procédure porte, en novembre 1709, ces mots « dans ce temps de cherté... ».

Une autre pièce, de mars 1711 : «... la grande cherté en fut la cause : Marie Marchand ne pouvoit vivre d'une somme de 30 l. dans une année aussi malheureuse que fut celle de 1709 ». (*Papiers Loyn*).

JOSEPH DOYTRAND II, 1719 à 1761.

Il succéda en 1719 au précédent, son oncle, et se démit en faveur de son neveu en 1761. Il mourut à la fin de l'année 1771.

JEAN-JOSEPH-MARIE COING, 1761 à 1773.

Neveu et petit neveu de ses deux prédécesseurs, il mourut en exercice au mois de mai 1773.

BENOIT VILLE, 1773 à 1779.

Il acheta le 25 juin 1778, une maison qui devint la « maison curiale » en remplacement de l'ancienne, revendue le 2 août de la même année, 1624 livres. Mais cette nouvelle cure, payée 3000 livres, devait être revendue à son tour plus tard. La maison qu'habite le curé, de nos jours, est donc au moins le troisième presbytère.

Benoît Ville quitta Chalmasel pour la cure de Saint-Georges, où il mourut en 1793.

CLAUDE GUILLOT, 1779 à 1802.
JACQUES JANVIER, 1802.
ETIENNE BARTHOLIN, 1803 à 1818.

Tandis que les siècles que nous revivions se rapprochaient du nôtre, les notices consacrées aux curés de Chalmasel devaient se faire plus brèves. Nos documents, modestes comme le petit village qui les a fournis, et relatant des faits humbles en soi, n'avaient pour mérite et pour parure que cette poussière des ans. Les en voici trop dépourvus ; et comme, au regard de l'archéologie, un siècle seul reste trop peu de chose, nous arrêtons là cette simple liste, peut-être déjà fastidieuse.

L'exécution à Montbrison du capitaine Yleus et de ses compagnons, mars 1514. — Communication de M. E. Brassart.

Dans le tome III du *Bulletin* de la Diana, pages 175 et 326, notre regretté vice-président, M. le comte de Charpin-Feugerolles, nous apprenait que le Président Baudrier de savante mémoire l'avait consulté sur un certain capitaine *Yleus* qui aurait été pendu à Montbrison avec une partie de sa bande.

Cette exécution était mentionnée dans une pièce de vers latins, composée par Jean Pellisson, de Condrieu, maître d'école à Saint-Chamond, et faisant partie d'un rarissime petit in-4° gothique, sans lieu et sans date d'impression, orné sur le titre de la marque de Gilbert de Villiers. Ce volume contient d'autres pièces en vers latins du même auteur, son épître dédicatoire est datée du 8 des calendes de mai (24 avril) 1517; la marque de Gilbert de Villiers indique qu'il a été imprimé à Lyon.

La pièce de vers en question a été reproduite en entier dans le *Bulletin*.

M. le comte de Charpin Feugerolles ne pouvant satisfaire la curiosité de M. Baudrier crut utile de soumettre à la Diana ce petit problème.

Vincent Durand répondit que ses propres recherches n'avaient abouti à aucun résultat; mais l'allusion faite dans les vers de Pellisson à la mort de Gaston de Foix, tué à la bataille de Ravenne sous les

yeux d'*Yleus,* prouvait que l'année où celui-ci finit si honorablement ses jours, entre le ciel et la terre, devait être cherchée entre 1512, date de cette bataille, et 1517, date probable de la publication de cette poésie latine.

Quant au Montbrison qui fut le théâtre de l'exécution, c'était vraisemblablement Montbrison, capitale du Forez.

Sur ces données, M. du Mesnil avait émis une autre opinion dans l'*Ancien Forez* (t. V, p. 1 et suiv.) Aidé par la vive imagination qui lui était spéciale, il avait bâti tout un roman. Le capitaine *Yleus* n'avait jamais existé. Il s'agissait incontestablement du pape Jules II, l'ennemi irréconciliable de la France, et l'auteur du poème satyrique de son exécution (en effigie) avait travesti le nom *Iulius* en *Ileus* pour ne pas encourir l'excommunication. En résumé, l'œuvre de Pellisson n'était autre que le récit virgilien d'une farce de carnaval.

Et à la page 255 (même volume), M. du Mesnil, après avoir encore pris à parti Vincent Durand, malmenait rudement *le membre faisant fonction de secrétaire* et lui disait ainsi son fait, à la troisième personne : « Nos observations subsisteront donc jusqu'à ce qu'il ait prouvé pour ce brigand et meurtrier une meilleure attribution ».

Aujourd'hui la preuve indiscutable d'une *meilleure attribution* peut être produite et il en découle que Vincent Durand avait raison : ce qui ne surprendra personne.

Elle se trouve d'abord dans le passage suivant de

J. M. de la Mure, qui avait échappé aux premières recherches (1).

... Ce Duc (Charles III de Bourbon) fut envoyé en ladite province (la Bourgogne) en qualité de Lieutenant Général pour le Roi. Et, étant arrivé à Dijon le 15 novembre de ladite année (1513), il mit des ordres merveilleux pour faire cesser les ravages que faisoient en cette province plusieurs bandes de gens de guerre, qui, se retirant du services, avoient pris le nom de pillards et aventuriers, auxquels il donna la chasse, tant par les troupes qu'il dépêcha sur les principales avenues de Bourgogne que par les lieutenants qu'il donna aux Prévôts des Maréchaux, en chaque bonne ville, pour en faire capture et punition. Et même à Montbrison, un gentilhomme de Gascogne nommé Hallon de Trye, capitaine d'un tas d'aventuriers qui faisoient des vols et ravages étranges en Forez, ayant été arrêté par MM. de Sarre et de Chavagnac, y fut exécuté par jugement du Prévôt des Maréchaux, nommé St-Ouln, assisté de son lieutenant en Forez, nommé Jean Larchier, capitaine et châtelain de la Tour en Jarez. Et cette exécution ayant été faite le 29 mars en ladite ville, en présence de Monsieur de la Palisse, Maréchal de France, ledit seigneur Maréchal accorda que le corps de ce patient fut enterré en terre sainte, dans le cimetière des Cordeliers de Montbrison.

Mention du même événement, mais avec d'autres détails, se lit dans les *Mémoires* de Barthélemy Puy (2). En voici la copie.

Le cappitaine Ylyon. — L'an M V^c XII et le premier jour de mars furent amenez prisonniers a Montbrison le cappitaine Ylyon gascon et autres trois qui avoient tue Genebrier de Chazelle. Ledict cappitaine et ung autre furent penduz devant la chappelle de Jaquet lez les lardres (*sic*) vendredi (*blanc*) dud. mois et le lendemain au Peuron autres deux. Et Blanchon Sainctoyn prevost des mareschaulx.

---

(1) *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. II, p. 520 à 522.

(2) Mss. (Archives de M. le vicomte de Meaux).

Les deux documents que nous reproduisons ne sont pas absolument d'accord sur la date de l'événement qu'ils relatent.

D'après la Mure l'exécution d'Hallon de Trye *alias* Ylyon (1) eut lieu le 29 mars 1514. D'après Barthélemy Puy, un vendredi de mars 1513 (1512 a. s.). Les dates des deux récits ne concordent que sur un point : le mois, mars.

Pour l'année (1514), la Mure parait avoir raison. En effet c'est le 15 novembre 1513 que Charles de Bourbon fit son entrée à Dijon comme lieutenant général du roi Louis XII ; c'est de là qu'il organisa les compagnies prévôtales qui débarrassèrent peu à peu le pays des bandes de pillards. Il est à présumer que ces compagnies accomplirent leur salutaire besogne en Forez dans les premiers mois de 1514.

Mais, en 1514, il n'y a pas de vendredi 29 mars : les vendredis de mars, furent les 3, 10, 17, 24, 31. Or le récit de Barthélemy Puy, un contemporain, est précis ; il a laissé en blanc le quantième, mais il a indiqué le jour, un vendredi.

Il faut aussi admettre que la Mure a pu prendre la date du 29 mars dans un registre de sépultures du couvent des Cordeliers où Hallon de Trye avait été inhumé et alors le 29 mars serait la date de ses funérailles (2).

---

(1) *Hallon*, *Ylyon* semblent être le même nom écrit différemment sous la dictée ; ils ont à peu près la même consonnance, car dans notre dialecte languedocien la lettre *h* est, autant que l'*y*, le signe d'une mouillure.

(2) Il est encore à remarquer que, dans son récit, la Mure qualifie Monsieur de la Palisse de maréchal de France ; or cette dignité ne fut octroyée à Jacques II de Chabannes que en 1515, par François I.

Maintenant, à chacun de conclure suivant ses préférences.

Il est peut-être aussi utile de déterminer les lieux où se dressèrent les gibets.

Le capitaine Ylyon fut exécuté « devant la chapelle de Jaquet lez les lardres ». Le territoire des Ladres se trouve sur la commune de Moind au couchant de la route départementale de Montbrison à Ambert, presque à la limite de Montbrison. C'est dans la partie la plus méridionale de ce territoire que se trouve la source d'eau minérale exploitée par la commune de Moind et qui a toujours été dénommée *Source des Ladres*. A la page 56 du présent volume, nous avons publié un article du terrier *Paparin*, daté de 1557, indiquant que la chapelle des Jacquet était à proximité du grand chemin; un autre texte d'un terrier du chapitre de Notre-Dame dit qu'elle était située le long du chemin allant du Parc (aujourd'hui propriété de M. Levet) à la prairie de Moind (1). De la comparaison de ces diverses indications il paraît résulter que la chapelle qui nous occupe s'élevait à proximité si non sur l'emplacement de la Croix que l'on voit à l'intersection de la grande route et du chemin contournant à l'ouest le territoire du Parc, près du stand de la garnison. Comme on le voit par les textes que nous avons cités cette chapelle qui existait en 1557 était détruite dans le premier quart du XVIIe siècle.

(1) « ... jouxte le chemin tendant de Montbrison passant sur Charlieu, servant les vignes de soir, l'autre chemin tendant du Parc du Roi, où soulloit être la chapelle des Jacquet, à la prairie de Moind ou à Curraize de vent » (Terrier *Fouyn*, expédié Lassaigne, au profit du chapitre de N.-D. de Montbrison, 1621-1629, f° 58).

Quant au territoire du *Peuron* (1) il est situé au nord de Montbrison joignant la grande route de Boën au point culminant de la première montée.

Naguères on voyait, au bord de la route, extraite d'une vigne limitrophe (propriété Barrieu), une pierre percée d'un trou qui avait servi à fixer le bois du gibet (2).

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte de Meaux.

Le Secrétaire,
Eleuthère Brassart.

---

(1) *Peuron* alias *Peoron* alias *Pioron* ; aujourd'hui *les Piorrons*.

(2) Ce dernier renseignement nous a été fourni par notre confrère et ami M. T. Rochigneux.

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bertrand (Alfred), sa notice en collaboration avec MM. Tourteau et Raymond de la Barre : *Découverte d'un village gallo-romain dans l'ancienne province du Bourbonnais et actuellement sur la commune de Livry (Nièvre), près du château de Paraize.* Moulins, (Auclaire), s. d., in-8°.

Beyssac (Joseph), ses notices : *Quelques notes sur le prieuré de Saint-Hilaire de Nus au diocèse d'Aoste.* Lyon, (Emmanuel Vitte), 1902, in-8°.

— *La fête de Notre-Dame des Neiges et son fondateur à Lyon.* Lyon, (Vitte), s. d., in-12.

— *Contribution à la généalogie de la famille de Pradier d'Agrain.* Montbrison, (E. Brassart), 1902, in-8°.

— *Marius et Ludovic Perrin, ciseleurs et médailleurs lyonnais.* (Extrait *de la Revue du Lyonnais,* août-octobre 1901). Lyon, (Waltener et Cie), 1901, in-8°.

— *Une famille consulaire de Lyon. Généalogie de J.-B. Lacour, échevin, directeur de la Chambre de Commerce, juge du tribunal de la Conservation, trésorier et recteur de l'Hôpital général de la Charité.* Lyon, (Waltener et Cie), 1902, in-8°.

— *La confrérie des pénitents blancs de Craponne. Liste des recteurs aux XVIIIe et XIXe siècles — Le vœu à saint Roch — Les tapisseries.* Le Puy, (Gustave Mey), 1902, in-8°.

— *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon. François Cheuzeville,* 1764-1850. Lyon, (Emmanuel Vitte), 1902, in-8°.

— — *Le bienheureux Louis Allemand, chanoine et custode de l'église, comte de Lyon, abbé de Saint-Pierre-la-Tour, chanoine et précenteur de l'église de Narbonne, évêque de Maguelonne, cardinal du titre de Sainte-Cécile, archevêque d'Arles.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais,* novembre et décembre 1899). Lyon, (Waltener et Cie), 1899, in-8°.

— — *Le cloître de Fourvière en 1590.* Lyon, (Emmanuel Vitte), 1904, in-8°.

— — *Les grands prêtres de l'église de Lyon.* (Extrait des *Mémoires de la Société littéraire de Lyon,* année 1903). Lyon, (Waltener et Cie), 1903, in-8°.

— — *Les seigneurs de Villars, chanoines d'honneur de l'église de Lyon.* Lyon, (Waltener et Cie), 1899, in-8°.

— — *Saint Ismidon de Sassenage, chanoine de l'église de Lyon, évêque de Die.* Lyon, (Emmanuel Vitte), 1900, in-8°.

Broc de Seganges (commandant du) sa notice : *Les Bourbon-Montluçon ont-ils existé ? Etude sur les Bourbons primitifs, avec tableaux généalogiques.* Moulins, (Etienne Auclaire), 1905, in-8°.

Chapelle (F.), sa notice : *Les nombres triangulaires.* S. l. n. d. (1899), in-8°.

Crozier (François-Philippe), Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxera : *Compte-rendu des séances du Congrès viticole tenu à Montbrison les 23, 24 et 25 juin 1881.* Montbrison, (A. Huguet), 1882, in-8°.

— Rougier (L.) et Jeannin, professeurs d'agriculture, *Les concours départementaux de greffage de la vigne dans la Loire en 1891 et 1893.* Montbrison, (E. Brassart), 1894, in-8°.

— Ministère de l'Agriculture. *Questionnaire de la statistique agricole décennale de 1892.* Réponses pour le canton de Montbrison dressées par la commission cantonale, rassemblées, complétées et mises en ordre par le donateur, président de ladite commission. Mss. sur questionnaire, in-4°.

— *Statistique agricole décennale des communes du canton de Montbrison de 1882 à 1892.* Tableau synoptique des réponses par commune au questionnaire du ministère. Mise au net du travail définitif de la commission cantonale avec observations à l'appui par le donateur, président de ladite commission. Mss. cahier barlong.

— *Usages agricoles, urbains, industriels et commerciaux de l'arrondissement de Montbrison.* Réponses par canton au questionnaire dressé par le Ministère. Mise au net avec notes et observations à l'appui par le donateur. Mss., 3 cahiers in-4° barlong.

Jamot (Claudius), sa notice : *Compte-rendu du Congrès archéologique du Puy* (à la société académique d'architecture de Lyon), année 1904. Lyon, (Waltener et Cie), 1905, in-8°.

Lachmann (Emile), son œuvre musicale, *Cœur de rose*, chœur pour quatre voix d'hommes, op. 268, paroles de Georges Faure. Lyon, « Accord parfait », s. d., in-8°.

Leistenschneider (abbé), supérieur du petit séminaire de l'Argentière, son ouvrage : *Un petit séminaire du diocèse de Lyon. L'Argentière.* Lyon, (Emmanuel Vitte), 1905, in-8°.

Meaux (vicomte de), ses œuvres : *L'église catholique et la liberté aux Etats-Unis.* Paris, Victor Lecoffre, 1893, in-12.

— *Montalembert.* Paris, Calmann-Lévy, 1897, in-12.

Monspey (marquise de), née de Sinety, son ouvrage : *Notes sur Reneins, les seigneurs de Reneins et leur sépulture dans l'église de Saint-Georges de Reneins.* (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences et arts du Beaujolais*). Villefranche, (P. Mercier), 1904, in-8°.

Vindry (Fleury), son ouvrage : *Dictionnaire de l'Etat-major français au XVIe siècle* ; 1re partie, *Gendarmerie.* Paris, 1901, 2 vol. l'un in-4°, l'autre in-8°.

Echanges.

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes-rendus des séances de l'année 1904. Bulletin*, novembre-décembre.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de

Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, n° 10, décembre 1904.

— *Mémoires*, 2e série, fascicule XVI, Pareinty (H.), *Les tourbillons de Descartes et la science moderne.*

— — fascicule XVII, Roux (dr Emile), *Epitaphes et inscriptions des principales églises de Clermont-Ferrand d'après les manuscrits de Gaignières.*

— — fascicule XVIII, Mège (Francisque), *La dernière année de la province d'Auvergne. Les élections de 1789.*

Académie de Mâcon, *Annales*, 3e série, tome VIII, 1903.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, *Procès-verbaux et Mémoires*, année 1904.

Académie de Vaucluse, *Mémoires*, 2e série, tome IV, 4e livraison, année 1904.

Chambre de commerce de Saint-Etienne, *Situation générale des industries de la région en 1904.* Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1904, in-4°.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin*, tome VII, n° 50, 1905.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne*, 12e et 13e années, nos 48 à 50, novembre 1904-mars 1905.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, *Bulletin*, année 1903.

— Musée Guimet, Bibliothèque d'études, *Annales*,

tome XVI, *Le culte et les fêtes d'Adonis-Thammouz dans l'Orient antique*, par Charles Vellay.

— — — Tome XVII, *Le Népal, étude historique d'un royaume hindou*, par Sylvain Lévy, tome Ier.

— — Bibliothèque de vulgarisation, tome XVI, *Conférences faites au musée Guimet en 1903-1904* par MM. G. Lafaye, Philippe Berger, Sylvain Lévy, D. Menant, 2e partie.

— — — *Revue de l'histoire des religions*, 25e année, tome L, n° 3, novembre-décembre 1904.

Revue de l'histoire de Lyon, tome IV, fascicules 1 et 2, janvier-avril 1905.

Revue épigraphique, 27e année, tome V, nos 113 et 114, avril-septembre 1904.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais illustré, tome XII, nos 11 et 12, novembre-décembre 1904; tome XIII, nos 1 à 4, janvier-avril 1905.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 12e année, nos 7 à 18, 6 janvier-27 mars 1905.

Société archéologique et historique de la Charente, *Bulletins et Mémoires*, 71e série, tome VI, années 1903-1904.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 36e année, nos 1 à 3, janvier-mars 1905.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, *Mémoires et procès-verbaux*, tome XII, 1902-1903.

Société d'archéologie lorraine et du musée histo-

rique lorrain, *Bulletin mensuel*, 5e année, nos 1 à 3, janvier-avril 1905.

Société d'émulation du Bourbonnais, *Bulletin*, tome XII, 1904.

Quirielle (Roger de), Sur la frontière bourbonnaise-forézienne, Saint-Martin d'Estreaux, Saint-Pierre-Laval, Montaiguet et la Palisse.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 152e-153e livraisons, janvier-avril 1905.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie*, 17e année, nos 1 et 2, janvier-février 1905.

Société des amis de l'Université de Clermont. *Revue d'Auvergne et Bulletin de l'Université*, 22e année, n° 1, janvier-février 1905.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, XXVe volume, 1re et 2e livraisons, janvier-mars 1905.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXIV, fascicule 1, 1905.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue de la Haute-Auvergne*, 7e année, 1er fascicule, 1905.

Société des sciences, lettres et arts de Rive-de-Gier, *Bulletin*, n° 7, décembre 1904.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, nos 36 et 37, 3e et 4e trimestres 1904.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 24e année, 3e série, n° 13, 1er trimestre 1905.

Société Gorini, *Bulletin Revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, 1re et 2e années, nos 5 et 6, octobre 1904-avril 1905.

Société historique et archéologique du Maine, *Revue*, tome LV et LVI, 1er et 2e semestres 1904.

Société française d'archéologie, Congrès archéologique de France, 70e session, *Séances générales tenues à Poitiers en 1903*.

Société nationale des Antiquaires de France, *Bulletin*, 1904.

Abonnements.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXV, 5e et 6e livraisons, septembre-décembre 1904.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 6e année, nos 31 et 32, janvier-avril 1905.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome LXIe, 1re à 4e livraisons, janvier-avril 1905.

Revue archéologique, 4e série, tome V, janvier-avril 1905.

Revue forézienne et vellave illustrée, 15e année, 2e série, nos 85 à 88, janvier-avril 1905.

Acquisitions

Besançon (Dr Abel) et Longin (Emile), *Registres consulaires de la ville de Villefranche (Rhône)*, Ier volume, 1398-1489, publié d'après les documents originaux. Villefranche-sur-Saône, Claude Ruban, 1905, in-8o.

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires

M. le comte Enguerrand de Thy de Milly, château de Berzé-le-Châtel, par Solagny (Saône-et-Loire), reçu le 15 avril 1905.

Membre décédé

M. Jules du Chevalard, au château de Vougy, membre titulaire.

AVRIL — JUIN 1905.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MAI 1905

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Achalme, d'Alverny, Baldit, abbé Barailler, Beauverie, abbé Bégonnet, Beyssac, de Boissieu, Mme de Bonand, de Bonand, abbé Boucharlat, E. Brassart, abbé Brosse, Broutin, Chassain de la Plasse, Coudour, abbé Duclos, baron Dugas de la Catonnière, E. Faure, Ferran, H. Gonnard, Granger, Guilhaume, Lachmann, O. Lafay, Leriche, de Longevialle, vicomte de Meaux, Monery, de Montrouge, Morel, abbé Penel, baron des Périchons, abbé Perret, Pichon, abbé Planchet, abbé Relave, abbé Reure, Rochigneux, J. Rony, Rousse,

de Saint-Genest, de Saint-Pulgent, abbé Serre, Testenoire, B. Thevenet, abbé Versanne.

Ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à l'Assemblée générale : MM. Balloffet, abbé Buer, abbé Condamin, J. Déchelette, abbé Faugier, J. Gonon, Point, L. Rony, abbé Sachet, du Sauzey, N. Thiollier, Vachez, abbé Virieux.

En ouvrant la séance, M. le vicomte de Meaux, président s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière réunion, nous avons encore perdu deux membres de la Diana : M. Jules du Chevalard, M. Ferdinand Courbon, deux foréziens qui faisaient honneur au Forez et que l'amour héréditaire, actif et fidèle de la petite patrie rattachait à notre Société, mais dont la vie s'est consumée dans d'autres labeurs que nos études historiques : celle de M. du Chevalard dans les emplois administratifs et les luttes politiques ; celle de M. Courbon, dans les travaux et les luttes du barreau. Aussi convenait-il d'apprécier et de célébrer ailleurs qu'ici leur mérite. Sur la tombe de M. du Chevalard, son plus vieil ami, son compagnon d'armes a rappelé sa carrière, tandis que le maire de son village attestait le bien qu'il avait fait dans sa retraite. Sur la tombe de M. Courbon, ses confrères, ses émules n'ont pas manqué non plus de signaler la place qu'il avait prise parmi les plus habiles avocats, parmi les plus dévoués citoyens de Saint-Etienne. Pour honorer maintenant la mémoire de l'un et de l'autre, qu'il me soit donc permis de me référer aux hommages émus et sincères qui leur ont été déjà rendus ».

Comptes.

M. le trésorier présente le compte de l'année 1904. Il est approuvé à l'unanimité. (V. annexe 1).

Budget additionnel 1905 et budget primitif 1906.

M. le Président donne lecture du budget additionnel pour 1905 et du budget ordinaire pour 1906. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés sans observation, à l'unanimité. (V. annexes 2 et 3).

Excursion pour 1905.

M. le Président invite l'Assemblée à désigner la localité du Forez qui recevra cette année la visite de la Diana.

Depuis quelques années une excursion dans la partie basse du canton de Pélussin a été proposée ; mais les trains des diverses lignes de chemin de fer qu'il faut emprunter correspondent mal. Il est donc nécessaire d'y consacrer deux journées consécutives et de coucher en route. Le meilleur point de concentration, de départ, paraît être Vienne.

Une autre excursion, beaucoup moins compliquée, pourrait se faire, en une petite journée, à Rochefort et lieux circonvoisins.

A la majorité, l'Assemblée choisit l'excursion à Rochefort, Saint-Laurent et l'Hôpital ; elle élit, commissaires, MM. E. Brassart, abbé Faure, C. Jacquet, T. Rochigneux, L. Rony.

Notes sur la dynastie littéraire des Dupuy. — Communication de M. l'abbé Reure.

Je dois au compte-rendu de M. Maurice de Boissieu sur l'excursion de la Diana à Saint-Galmier (1), la première idée de ces modestes notes. M. de Boissieu a naturellement rencontré sur sa route le nom des Dupuy, originaires de Saint-Galmier, longtemps châtelains de cette petite ville, et qui, une fois transplantés à Paris, devaient s'élever si haut, les uns par leur éloquence, les autres par leur érudition. J'ai pensé, à ce propos, qu'il ne serait pas sans intérêt d'exhumer quelques souvenirs sur la dynastie littéraire des Dupuy.

On peut remarquer qu'un grand nombre de nos auteurs foréziens forment de petits groupes familiaux : ainsi les Robertet, les d'Urfé, les Paparin, les du Verdier, les Papon, les Palerne, les Masson, les Chapelon, les Duguet, et plus près de nous, les Richard de Laprade, les Montaigne de Poncins, etc.

On trouve, dans la maison Dupuy, une dynastie littéraire du même genre, mais celle-ci singulièrement touffue. Je ne veux pas dire que tous les Dupuy dont je vais parler aient été des écrivains : plusieurs se sont contentés d'adresser quelques vers à leurs amis ; d'autres, plus sages encore peut-être, n'ont même rien écrit du tout, bien qu'ils fussent

(1) *Excursion archéologique de la Diana à Saint-Galmier*, dans le *Bulletin de la Diana*, t. XII.

très capables, il semble, de le faire avec honneur et succès. Mais tous ont été plus ou moins mêlés à la vie littéraire, et enfin les remarquables aptitudes intellectuelles de la race ont trouvé leur expression définitive dans la branche illustre qui s'établit à Paris.

Une dynastie suppose d'abord une filiation bien assurée. Malheureusement nous ne connaissons que la généalogie imprimée dans les *Mémoires de Michel de Marolles* (1), abbé de Villeloin, issu par sa mère des Dupuy de Saint-Galmier (2), et il s'en faut qu'elle soit digne d'une confiance absolue. On la retrouve, avec de très légères différences, une date ajoutée çà et là, dans un recueil manuscrit de documents formé sur leur maison par les deux frères Pierre et Jacques Dupuy (3). On peut donc la considérer comme la généalogie traditionnelle de la famille.

---

(1) Paris, Sommaville, 1651, in-f°. Voir, p. 404 et suiv. : « Généalogie des Dupuy, au païs de Forets, d'où je suis sorti à cause de Magdelaine Dupuy ».

(2) Michel de Marolles était fils de Claude de Marolles et d'Agathe de Châtillon ; celle-ci fille de Noël de Châtillon et de Jeanne de la Veühe ; Jeanne, fille de Jean-Baptiste de la Veühe et de Madeleine Dupuy, fille à son tour de Geoffroy Dupuy et de Françoise Trunel (*Ibid.*, p. 321).

(3) Bibl. nationale. Manuscrits. *Collection Dupuy*, vol. 638. J'ai vu encore, dans le vol. 548 des *Dossiers Bleus* du Cab. des Titres, plusieurs généalogies de la famille Dupuy, mais toujours semblables, sauf de petites variantes, à celle de l'abbé Marolles. (Cf. le *Nouveau d'Hozier*, vol. 276). — M. d'Avaize a bien voulu me communiquer la généalogie qu'il a dressée de la maison Dupuy, très précieuse pour diverses branches, surtout pour celle de Marcigny et Semur ; mais, en ce qui concerne les anciens Dupuy de Saint-Galmier, elle reproduit, à peu de chose près, celle qui est insérée dans les *Mémoires* de Marolles.

J'ai dit qu'elle était loin pourtant de mériter une aveugle confiance. Les Dupuy, aussi bien que le bon abbé de Villeloin, n'ont pas résisté à la tentation d'enrichir le catalogue de leurs ancêtres de noms qui ne devaient pas y figurer. Par exemple, ils y mettent hardiment François Dupuy, ou plutôt Dupuis, général de l'Ordre des Chartreux au commencement du XVIe siècle, et auteur d'une *Catena aurea* qui eut de nombreuses éditions. François Dupuis est un Forézien authentique, il est vrai, mais d'une autre famille, et qui portait des armes différentes (1). Je le regrette d'autant plus que, s'il eût été en effet de la race des Dupuy de Saint-Galmier, j'y aurais trouvé l'occasion d'enrichir ces pages d'un charmant portrait. Les Dupuy de la branche parisienne, bien que leur grande situation, leur valeur personnelle et leur caractère dussent les mettre au-dessus des petites vanités d'origine, n'en étaient pas exempts. Dans le même recueil de documents que je viens de mentionner, on lit une note de Pierre Dupuy sur le cardinal « Imbert Du Puys », qu'il a bien l'air de vouloir rattacher à sa maison (2). Les preuves présentées, pour son entrée dans l'ordre de Malte, par Nicolas Dupuy, frère de Pierre et de Jacques (3), nous offrent de singulières fantaisies. Nicolas s'y donne pour fils de Claude Dupuy, con-

---

(1) Il y a quelques variantes sur les armes des Dupuy de Saint-Galmier. Elles sont ainsi blasonnées au f. 87 du vol. 638 de la *Collection Dupuy*, constitué, comme je viens de le dire, par Pierre et Jacques Dupuy : « Dupuy en Forests, *d'or à la bande de sable chargée de 3 roses d'argent, au chef d'azur chargé de 3 estoiles d'or* ».

(2) *Collection Dupuy*, vol. 638, f. 109.

(3) Bibliot. nationale. Cab. des Titres, *Dossiers Bleus*, vol. 548.

seiller au parlement de Paris, et *seigneur de Saint-Germain-Laval*; petit-fils de l'avocat Clément Dupuy, aussi *seigneur de Saint-Germain-Laval*; arrière-petit fils de Geoffroy Dupuy, *gouverneur* de la ville de Saint-Galmier en Forez et de Françoise *de* Trunel. Ces innocentes supercheries n'ajoutaient pas grand' chose à la renommée solide de la famille.

Cependant la généalogie des Dupuy, parfaitement connue pour la branche qui se fixa à Paris, paraît assez sûre aussi, pour les Dupuy qui restèrent en Forez, à partir de Geoffroy Dupuy, bourgeois de Saint-Galmier. D'après l'abbé de Marolles, sa femme Françoise Trunel lui donna onze enfants, dont trois au moins, quatre peut-être, appartiennent à mon sujet.

Pierre Dupuy, prieur d'Estivareilles, curé de Saint-Galmier et chanoine de Notre-Dame de Montbrison, fut un des adeptes fervents de la petite société forézienne dont Loys Papon était l'oracle (1) : gens relativement instruits, cultivés, occupés de vers, de philosophie, de théologie, d'antiquités, touchant à tout, mêlant tout dans leur naïve ardeur. Pierre Dupuy était poète à ses heures perdues ; Gaspard Paparin, encore épris, en ce temps-là, de goûts profanes qu'il devait pleurer plus tard comme un gros péché, lui adressait de mauvais sonnets, et c'était là son vrai péché. En voici un, entre autres, que certes je ne cite pas à cause de sa valeur, mais comme témoignage de la camaraderie littéraire de bons pro-

---

(1) Voir ma brochure : *Gaspard Paparin, poète forézien.* Montbrison, 1904, in-8°, et *Bulletin de la Diana*, t. XIV, p. 25 et suiv.

vinciaux qui s'essayent à charmer leurs loisirs. Evidemment Pierre Dupuy venait d'accepter la charge de curé de Saint-Galmier, quand son ami Paparin lui envoya ces vers :

Phébus, dans le berceau sacrant ta fantaisie,
Te choisit pour sauver ses honneurs et son loz (1) ;
Dans ta bouche dès lors il a le miel enclos
Qui verse une sucrée et douce poésie.

Or un nouveau Phébus ha ton ame saisie,
Ce soleil de justice, et embrazant tes os
Comme à son nourrisson, te veult charger le doz
D'un habit pastoral et holette choisye.

Tu ne desdaigneras la garde d'un troupeau ;
Ton Appollon jadis, quittant le Ciel si beau,
Se rendit bien pasteur sur la rive d'Aphrise.

Pour ce tu ne lairras la lyre, ny les vers,
Parnasse, ny les Sœurs, ni les beaux lauriers vertz,
Prenant d'un tropelet (2) cette charge en l'Eglise (3).

C'est ainsi qu'en ce temps-là, on associait le profane et le sacré, Apollon et le Saint-Esprit, sans étonner ni scandaliser personne.

Etienne du Tronchet, lorsqu'il était à Montbrison ou dans son domaine de Saint-Georges-Hauteville, se mêlait volontiers à la docte compagnie. Un jour, il envoyait à Pierre Dupuy six vieilles médailles, et il ajoutait : « J'ay encore deux médailles figurées de l'équité de la justice et de la fidélité des amis. Elles sont merveilleusement antiques, mais si effacées

(1) Sa gloire.
(2) Petit troupeau.
(3) Mss. 663 (Catal. Delandine) de la biblioth. de Lyon).

et rouillées, que le Capitaine (1) ne s'en est voulu empescher... Si la fortune en peut faire tomber d'autres en mes mains, pour donner secours à voz contentements, je ne faudray de les vous envoyer » (2).

Etienne Charpin, presque un Forézien, qui du moins résidait quelquefois à Saint-Galmier (3), dédia à Pierre Dupuy, en 1559, son édition de la *Lettre de saint Eucher à Valérien* (4), à laquelle il avait joint un poème de Juvencus découvert par Antoine de Talaru dans un manuscrit abandonné et à demi rongé. On apprend par cette dédicace, d'un tour original, que Pierre Dupuy avait écrit un abrégé historique de l'ancien et du nouveau testament (5) ; mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait été imprimé.

Je remarque en passant qu'on lit encore, en tête du même ouvrage édité par Etienne Charpin, une pièce de vers latins écrite par un anonyme en l'honneur de Hugues Dupuy, probablement oncle de Pierre, et en tout cas de la même famille. Ce morceau ingénieux, sinon d'un goût bien raffiné, roule sur une comparaison subtile entre la source de Fontfort, à Saint-Galmier (*puteus*), « vomissant sans interruption ses eaux salutaires pour la santé des

---

(1) Très probablement Jacques Dupuy, capitaine de Saint-Galmier.

(2) *Lettres missives et familières d'Estienne du Tronchet* (1re édition, Paris, Breyer, 1568, in-4°). Lettre 122.

(3) Le *Dialogus Divi Chrysostomi de Sacerdotio* (Lugduni, 1554, in-f°) est précédé d'une dédicace d'Et. Charpin, datée « E. Baldomeriano nostro oppido, VI idus Aug. 1554 ».

(4) *Divi Eucherii Episcopi Lugdunensis ad Valerianum cognatum Epistola Paræmetica*... S. l. n. d., (Lyon, 1559) in-f°.

(5) « Utriusque testamenti facta celebriora dexteritate omnino exquisita exacte complexus es ».

hommes », et Hugues Dupuy (*Hugo a Puteo*), savant juriste, qui sans cesse fait jaillir de son esprit le torrent de sa science des lois pour l'utilité de ses clients !

Du Tronchet était aussi en commerce épistolaire avec un des frères de Pierre, Messire Jacques Dupuy, capitaine et châtelain de Saint-Galmier ; il lui recommandait des affaires privées (1). Nous avons déjà vu que Jacques s'entendait aux médailles, et collectionnait celles qui paraissaient avoir quelque intérêt. Jacques Dupuy était un homme fort érudit pour son temps, d'une intelligence ouverte et d'une curiosité éveillée, ayant des lumières de tout, et, sans écrire lui-même, encourageant les jeunes littérateurs. En 1558, Gilbert Damalis, un Bourbonnais que je ne sais quelles circonstances avaient amené dans le Forez, lui dédia un poème moral traduit ou plutôt imité de l'italien, *Le procès des trois frères* (2), « livre non moins utile que délectable, et contenant mainte bonne érudition ». Il est inutile ici d'analyser cette œuvre assez singulière ; il suffit de dire que Damalis, inconnu, sans appui, remercie Jacques Dupuy d'avoir aidé ses modestes débuts :

Ma pauvre Muse, encore jeune et tendre,
Sans vous n'osoit encores entreprendre
De sortir hors et nager par le monde,
Craignant son flot et sa dangereuse onde ;
Mais vous estant son appui et support,
Pourra venir, Dieu merci, à bon port.

---

(1) *Lettres missives et familières* (lettre 98).

(2) Lyon, Maurice Roy et Loys Pesnot, 1558, in-8°. — La dédicace est datée de Montbrison, 11 mai 1558.

Bien autrement intéressante est la dédicace à Jacques Dupuy que, précisément la même année 1558, Jean Surrelh, médecin à Saint-Galmier, mettait en tête de son *Apologie des Medecins contre les calomnies et grands abus de certains Apothicaires* (1). Cet opuscule, auquel un certain Pierre Brailler, se disant apothicaire à Lyon, répondit par des *Articulations sur l'Apologie de Iean Surrelh* (2), pleines d'une verve grossière, se rattache à une querelle entre Messieurs les médecins et les apothicaires ; les uns et les autres le prirent de fort haut avec leurs adversaires. L'exposé de cette querelle serait une digression un peu longue, et c'est assez, pour le moment, de citer une partie de la dédicace de Surrelh : « Ayant receu de vous, mon très honnoré seigneur, un petit livret contenant deux traitez, l'un de Braillier, inscript *les abus*, l'autre de Lisset Benancio (3), me suis mis à lire le premier ; à la lecture duquel ay trouvé non pas les abus des médecins (ce qu'il promet), mais un malédic ouvrage, formé par malvouloir sur l'enclume de faulseté, le tout par ignorance... Ie me suis mis, après avoir veu le premier, à lire celuy de Benancio, qui est de pareil aloy, et ledit Benancio homme cupide de mal dire, et tous deux ignares, et, comme il appert, gens agitez de

(1) Lyon, 1558, in-8°, 28 ff. ch. J'ai vu ce livre rarissime à la Biblioth. nationale. La dédicace « A Monseigneur, Monsieur Iaques du Puy, capitaine et chatelain de S. Galmier » est datée de Saint-Galmier, 10 mai 1558.

(2) Lyon, 1558, in-8°, 63 pp.

(3) Les deux ouvrages de Lisset Benancio et de Pierre Brailler, dont il me paraît inutile de transcrire ici le titre, avaient été imprimés ensemble à Lyon, par Michel Jove, en 1557, in-16.

tous vens, et mal contens de leurs estats... A vous [je dédie ce livre], comme à celuy qui est expert en toutes choses, et versé en toutes autres sciences tant humaines que divines, tant et si heureusement que, si on vous oyt parler d'une science, semble à voir que seulement soyez exercité en icelle, combien que ayez une grande et admirable cognoissance de toutes les autres ; et ce par un singulier dessein de Dieu, lequel vous a donné, et généralement à toute la race des du Puy, la latitude d'esprit, laquelle demandoit Salomon. Certainement c'est chose digne d'admiration, voir un homme civil ne faisant pas profession des lettres, avoir si grande cognoissance des choses, qu'il fait honte mesmes aux professeurs desdites sciences... »

Il est bien probable que Jean Surrelh, homme de peu en somme, étranger au pays (1), avait besoin de la protection de Mgr le châtelain de la ville où il exerçait précairement sa profession. Pourtant, même en faisant très large la part de l'exagération naturelle à un panégyriste, cet éloge de Jacques Dupuy, et des qualités d'esprit particulières à la race n'est-il pas remarquable, et ne fait-il pas en quelque sorte pressentir la prochaine gloire de la famille ?

Cette gloire, non plus enfermée dans les bornes d'une lointaine province, mais se produisant sur un plus vaste théâtre, commence avec Clément Dupuy, avocat au parlement de Paris, frère de Pierre et de Jacques. Il mourut à Paris le 22 août 1554, à 48 ans,

---

(1) On voit, par la réplique de Brailler, que Surrelh n'était pas Forézien, mais « descendu des hautes montagnes d'Auvergne ».

dans toute la force de son talent, sans avoir pu prendre, comme il s'y était engagé, la défense du président d'Oppède, accusé d'avoir fait massacrer les Vaudois de Cabrières et Mérindol. Son éloquence a été célébrée par Des Gorris, Denis Lambin, Antoine Loisel et plusieurs autres (1). On lira sans doute avec plaisir ce qu'un de ses compatriotes, Papire Masson, en a dit au commencement de l'éloge de Claude Dupuy (2). « Dans une ville du Forez qui a pris son nom de l'église consacrée à saint Galmier, ville sise sur une colline, d'où on voit à peu de distance le fleuve de Loire, et à ses pieds la plaine, naquit Clément Dupuy, d'une noble famille. S'étant ensuite attaché au parlement de Paris en qualité d'avocat, bien qu'il fût d'une faible santé, et n'eût pas la vigueur de poitrine nécessaire à la parole publique, il excella cependant dans sa profession jusqu'à sa mort, par son habileté consommée dans la science du droit civil. Il laissa pour héritier de son génie Claude, son fils aîné, etc. » (3).

Nous connaissons aussi cinq épitaphes imprimées de Clément Dupuy, en vers français, en prose latine et en vers latins, en grec et même en hébreu (4) !

---

(1) Voir : *Tumulus Clementis Puteani*, aux pp. 303-314 de *Petri Puteani Vita*, Lutetiæ, 1652, petit in-4°. — *Epistolæ clarorum virorum*, Lugduni, 1561, in-8° (p. 371). — *Divers opuscules tirez des Memoires de M. Antoine Loisel*, Paris, 1653, in-4° pp. 505, 508, 519).

(2) Dans *Petri Puteani Vita* (pp. 227-231). Cet éloge est en latin ; nous traduisons littéralement ce passage.

(3) On lit des vers latins d'un autre Forézien, Jean Girinet, adressés à Clément Dupuy, en tête des *Commentaires* de Jean Papon sur la coutume du Bourbonnais (Lyon, de Tournes, 1550, in-f°).

(4) Un feuillet impr. en placard in-4°, s. l. n. d.

C'était alors la mode d'honorer le souvenir des hommes illustres par un grand étalage d'érudition, où trouvait son compte la vanité des vivants au moins autant que la mémoire des morts. Qu'on me permette de citer encore l'épitaphe en vers français. Je la donne comme un document, non comme une page littéraire ; c'est toute mon excuse, et du moins cette pauvre poésie prouvera que les « muses » parisiennes ne s'élevaient pas toujours au-dessus des muses de province :

A ton berceau plusieurs foys assistèrent
Iustice, Foy, et Pithon et Clémence ;
Chascunne d'euz de leur (*sic*) dons te feërent,
Et au nom d'euz dist le dieu d'éloquence :
Croy, mon enfant, croy en perfection.
Pour tous ces dons, tu seras en estime
Entre les grands de ta profession.
Mais, las ! tu es, en ce commun abisme,
Trop tost ravi de nostre commun iour.
Pleure, Pithon, et Clémence, et Mercure,
Iustice et Foy, pleure ta nourriture
Qui a trop peu faict icy de séiour.

Il est vraisemblable qu'on doit compter aussi, au nombre des enfants de Geoffroy Dupuy et de Françoise Trunel, un « Loys du Pui, Forésien » (1), qui a fait un sonnet sur la *Prosopographie* d'Antoi-

(1) Selon l'abbé de Marolles, Louis Dupuy, fils de Geoffroy, et chef de la branche de Marcigny, est né en 1526 ; d'après la généalogie manuscrite de M. d'Avaize, il fut marié trois fois, et mourut le 12 juin 1609. Mais Marolles nomme un autre Louis, fils de Jacques, et qui aurait succédé à la charge de châtelain de Saint-Galmier.

ne du Verdier (1). J'ai déjà cité tant de mauvaises rimes, que je n'ose plus tenter la patience du lecteur, bien qu'à vrai dire celles de Loys Dupuy vaillent un peu mieux. Il déclare que l'ouvrage de du Verdier, en un certain sens, est supérieur à ceux d'Homère et de Tite-Live; car l'un n'a chanté que les « Grégeois », l'autre n'a raconté que les actions des Romains, mais Antoine du Verdier, dont le cadre embrasse toute l'histoire, est « le sonneur de l'universel monde ».

Pour en finir avec la branche de Saint-Galmier (2), il n'y a plus qu'à nommer le Père Claude-Archange Dupuy, capucin, fils de Jacques Dupuy (3) et de Catherine de Villars. Nous traduisons son article dans la *Bibliothèque* de Bernard de Bologne (4) : « Archange Dupuy, de la province lyonnaise, né dans la ville de Saint-Galmier en Forez, homme

---

(1) *La Prosopographie, ou Description des personnages insignes.* Lyon Ant. Gryphius, 1573, in-4°. — Le sonnet de Dupuy est à la fin du volume.

(2) A laquelle toutefois il faut joindre probablement Etienne Dupuy, qui a son éloge imprimé : *Justa Puteani memoriæ.* s. l. n. d., in-8°. Il porte à la Bibl. nation. la cote Ln 27, 6854 ; mais on n'a pu le trouver sur les rayons, quand je l'ai demandé en septembre 1904. Je ne puis donc affirmer que ce personnage est le même qu'Etienne Dupuy, conseiller au parlement de Paris, fils de Hugues Dupuy et d'Antoinette de Chastelus, dont parle Marolles. — N'oublions pas Geoffroy Dupuy, Forézien (Gaufridus du Puy, Forestanus), conseiller au parlement de Rouen, mort en 1544. On peut voir des vers sur lui dans Le Chandelier, *Eloges en vers latins des présidents et conseillers du parlement de Rouen...* Rouen, 1905, in-8°.

(3) Fils lui-même de l'autre Jacques Dupuy dont il est parlé plus haut.

(4) *Bibliotheca Scriptorum Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum.* Venetiis, 1747, in-f° (au mot *Archangelus*).

puissant en œuvres et en parole, remarquable prédicateur, et prélat très distingué par son zèle, sa prudence, sa discrétion, et son incroyable humanité envers tous. Il administra pendant vingt ans environ, avec un grand accroissement de la régulière observance, les provinces de Lyon et de Toulouse (1). Il mourut en l'an 1625. Il est enterré à Toulouse dans notre couvent, avec son frère François Dupuy, homme docte et éloquent hérault de la parole de Dieu. Archange Dupuy a écrit beaucoup d'ouvrages, mais nous ne connaissons que ceux qui suivent : 1. *Historia B. Mariæ Virginis de Gros nuncupatæ prope Agathopolim, cujus Imago miraculosa in nostra ecclesia a populis maxima veneratione colitur* (Lyon, Muguet, 1616, in-8°). — 2. *Responsio solidissima ad motiva conversionis cujusdam Christophori Guegnard Gallosequani ad religionem calvinisticam* (Lyon, Muguet, 1620) (2). — 3. *Commentaria in libro Job*, restés inédits ».

Nous revenons aux Dupuy de Paris, mais nous devrons nous contenter d'observations sommaires, parce que la tige, désormais déracinée du sol forézien, ne s'y rattache plus que par ses origines.

De l'avocat Clément Dupuy et de Philippe Poncet naquirent le jésuite Clément Dupuy et Claude Dupuy. Le Père Clément Dupuy, mort à Bordeaux le 16 avril 1598, plusieurs fois provincial, tient une place considérable dans l'histoire de son Ordre. Son

---

(1) L'abbé de Marolles dit qu'il fut quatre fois provincial.

(2) Il est probable que ces deux ouvrages, dont le titre est donné en latin par Bernard de Bologne, ont été réellement imprimés en français. Je n'ai pu retrouver ni l'un ni l'autre.

Discours apologétique en faveur de la Compagnie de Jésus a été imprimé par le Père Prat (1).

Claude Dupuy, conseiller au Parlement de Paris, mort en cette ville le 1er décembre 1594, à 48 ans, comme son père, n'a rien écrit, du moins à ma connaissance. Mais sa mémoire a été consacrée par tant d'hommages, de discours funèbres, d'éloges en prose et en vers (2), que je ne puis l'oublier ; d'autant que, son père étant né à Saint-Galmier, Claude Dupuy est encore une espèce de demi-Forézien. Loisel l'appelle un « grand homme de lettre, et d'intégrité en sa charge », et Cujas a dit de lui qu'il était *disciplina omni instructissimus, et ingenio prudentiaque acutissimus.* On a déjà remarqué que Papire Masson fut un de ses panégyristes (3) ; et puisque mon but est principalement de rappeler quelques souvenirs de l'histoire littéraire du Forez, je note aussi que Claude du Verdier, faisant ses études à Paris en 1581, lui avait envoyé, pour ses étrennes, une des épigrammes de son *Peripetasis* (4).

Claude Dupuy a inscrit de sa main, sur un des

---

(1) *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France du temps du Père Coton* (t. V, pp. 11-51).

(2) *V. Amplissimi Claudii Puteani Tumulus.* Parisiis, 1607, in-4°, 75 pp. — *V. C. Cl. Puteani memoriæ* (par Scévole de Sainte-Marthe). S. l. n. d., petit in-8°, 2 ff. non ch. — *Ara divis manibus V. Cl. Claudii Puteani* (par Scriverius). S. l. n. d., plac. in-f°. — *Les Eloges des hommes savans, tirez de l'Histoire de M. de Thou*, par Anthelme Teissier. Leyde, 1715, 4 vol. in-12 (t. IV, pp. 192-196). — Vol. 638 de la *Collection Dupuy* (f. 119 et suiv.). — Etc.

(3) Voir plus haut.

(4) *Claudii Verderii Peripetasis.* Parisiis, M. Prevost, 1581, in-8° (p. 135 : « Ad Dominum du Puy. Calendis Ianuariis »).

feuillets de garde d'une bible française, la date de la naissance et du baptême de ses dix enfants : « En ce court document, dit M. Flament, sont rassemblés les noms de tout ce que la magistrature et la haute bourgeoisie française comptaient d'illustrations à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe » (1). Ce mémorial de famille va du 1er février 1578 au 14 juillet 1594.

Trois des enfants de Claude Dupuy ont laissé un nom : Dom Christophe Dupuy, procureur général des Chartreux, mort à la Chartreuse de Rome en 1654, éditeur du *Perroniana* ; Pierre Dupuy, conseiller du roi en ses conseils, mort à Paris le 16 décembre 1651 (2) ; Jacques Dupuy, aumônier du roi, prieur de Saint-Sauveur en Brie, mort le 17 novembre 1656. Pierre et Jacques surtout, tous deux gardes de la bibliothèque du roi, sont très connus, soit par l'immense collection manuscrite que leurs patientes recherches ont formée, soit par leurs ouvrages, dont la plupart sont encore estimés, soit par cette touchante fraternité de goûts, d'études, de travail en commun, qui ne permet plus de séparer « les frères Dupuy ». Mais nous nous éloignons de plus en plus du berceau forézien de la race, et je ne puis, pour ce motif, m'arrêter sur ces deux illustres érudits.

---

(1) *Une Bible de la famille Dupuy* (dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, t. LXII, p. 720). — On retrouve le même document, copié par Pierre, et augmenté de quelques additions par Jacques, dans le vol. 638 de la *Collection Dupuy*, f. 177.

(2) Voir sur Pierre, le plus célèbre des Dupuy : *Petri Puteani... Elogium*. S. l. n. d., in-4°. — *Viri eximii Petri Puteani... Vita. Cura Nicolai Rigaltii*. Lutetiæ, Cramoisy, 1652, petit in-4°. — Etc.

Cependant les derniers Dupuy parisiens conservaient des attaches avec leur province d'origine. Je pourrais donner divers témoignages de ce souvenir pieux gardé au pays des ancêtres ; un m'a paru digne d'être rappelé.

Le 10 février 1647, Madeleine du Peloux, que La Tour Varan appelle « une des femmes les plus accomplies de son temps », épousa en secondes noces Gaspard de Capponi, baron de Feugerolles et de Roche-la-Molière. Madeleine était fille de Nicolas du Peloux, gouverneur du Haut-Vivarais, et de Catherine Dupuy, de la branche de Saint-Galmier (1). Le cousinage entre les Dupuy de Paris et les Dupuy du Forez commençait à être un peu éloigné (2), mais cette parenté déjà assez lointaine avait été rajeunie par une correspondance dont on retrouve des débris à la Bibliothèque nationale (3). On y voit en particulier que les deux frères Pierre et Jacques Dupuy avaient, en 1650, rendu de grands services

(1) Voir : La Tour Varan, *Chroniques des châteaux et des abbayes*. Saint-Etienne, 1854-1857, 2 vol. in-8° (t. Ier, pp. 429 et suiv.). — La comtesse de Charpin-Feugerolles, *Notice hist. sur le chât. de Feugerolles*. Lyon, 1878, in-8°, (pp. 123 et suiv).

(2) Quelques mots sont nécessaires pour faire comprendre la parenté de Madeleine du Peloux avec Pierre et Jacques Dupuy. De Geoffroy Dupuy et de Françoise Trunel est né : Jacques Dupuy, marié à Claire de Chalencon, d'où — Jacques Dupuy, marié à Catherine de Villars, d'où — Catherine Dupuy, qui épousa Nicolas du Peloux, d'où — Madeleine du Peloux.

D'autre part, des mêmes Geoffroy Dupuy et Françoise Trunel est né : Clément Dupuy, marié à Philippe Poncet, d'où — Claude Dupuy, marié à Claude Sanguin, d'où — Pierre et Jacques Dupuy.

(3) Manuscrits de la *Collection Dupuy*, vol. 790, *passim*. Les deux lettres citées plus loin sont aux ff. 66 et 68.

à M. et à Mme de Capponi-Feugerolles, à l'occasion d'un procès d'où dépendait en grande partie leur fortune (1). Cette circonstance avait comme renouvelé une vieille parenté presque oubliée. Aussi quand Pierre Dupuy mourut à Paris, le 16 décembre 1651, son frère Jacques ne manqua pas de faire part de la triste nouvelle à M. et Mme de Feugerolles. Tous deux répondirent du château de Roche-la-Molière.

La lettre du baron est d'un tour extraordinaire, pour ne rien dire de plus, écrite avec un emportement de douleur qu'on croirait peu sincère, s'il ne valait mieux peut-être y reconnaître l'inexpérience d'un gentilhomme peu familiarisé avec l'exactitude et les nuances du langage. Quoi qu'il en soit, voici ce curieux échantillon de style épistolaire :

« Je suis perclus de tous mes sens, et incapable de vous faire paroistre la grandeur de deuil après l'effroyable perte, que nous avons tous faict, de l'original des gens de bien et d'honneur, du parangon des perfections et des vertus, et du roy des amis ; je me perds dans l'exès de ma douleur, et vous jure, Monsieur, qu'après un si funeste coup, je n'ay plus d'attache en ce monde que pour votre très chère personne, et celles de vos plus proches ; c'est en vous que je puis treuver et reccouvrer ma perte, en vous considérant comme légitime successeur de touttes ses vertus. Je me diray heureux en mon mal'heur, si vous me continuès l'honneur de votre affection que je vous supplie de m'accorder, si vous voullès que je vive... — Votre très humble et très obéissant serviteur. FEUGEROLLES. — A Roche, le 27e xbre 1651 ».

La lettre de Mme de Feugerolles, du lendemain 28 décembre, est belle, si on veut bien seulement excuser certaines formes pardonnables à une femme

(1) La Tour Varan parle de graves démêlés d'intérêts entre les Capponi et J.-B. du Fournel, sieur du Roure, démêlés qui furent l'origine d'implacables inimitiés.

qui vivait au fond de la province. Elle écrit à Jacques Dupuy :

« Je peux vous dire avec vérité que la douleur que je sens de l'incomparable perte que nous avons fait est esgalle à celle qu'on doit à la mort d'un père ; je considérois aussy bien monsieur vostre frère comme le père de mon repos, et avois pour luy autant de respect et d'amour que si j'usse eu l'honneur d'estre sa fille. Je croys que c'est trop peu rendre à sa mémoire que de luy donner des regrets et des larmes le reste de ma vie ; il faut des siècles entiers pour pleurer dignement un si grand personnage. Monsieur, je ne suis capable de consolation que dans la seule pensée que j'ay que vous estes un second luy mesme en toutes choses ; je supplie très humblement le ciel de nous conserver longues années vostre chère personne, et qu'il me fasse naistre les occasions de vous rendre mes très humbles services, pour mériter quelque jour l'honneur de vostre amitié. — Vostre très humble et très obéissante nièce (1) et servante. M. DU PELOUX.

Un rameau de la famille Dupuy s'était implanté à Roanne et dans la région voisine. A ce rameau appartient, selon M. O. de Viry (2), noble Denis Dupuy, sieur de Chantoisel, procureur fiscal au bailliage ducal de Roanne, mort le 2 octobre 1692 (3). Grand ami de Pierre Gontier, on trouve des vers latins de sa façon dans les *Exercitationes* du médecin roannais (4). Un autre Dupuy de la même lignée, l'abbé Dupuy de Farges, a fait imprimer, de 1750 à

(1) On peut voir, par une des notes précédentes, que Madeleine était plus éloignée d'un degré de la souche commune ; c'est probablement pour cela qu'elle se dit la *nièce* de Jacques Dupuy.

(2) *Notice hist. sur Pierre Gontier*. Roanne, 1863, in-8°.

(3) Généalogie manuscrite communiquée par M. d'Avaize ; il était fils de Claude Dupuy et de Marie Berthet.

(4) Dix vers signés « Dionysius Dupuy Roannæus », dans les liminaires des *Exercitationes hygiasticae*. Lyon, Jullieron, 1668, in-4°.

1759, des thèses de théologie dont je n'ai pu jusque là découvrir une description précise.

Enfin la branche des Dupuy de Marcigny et de Semur en Brionnais, qui subsiste encore en la personne de M. le baron de Semur (1), a donné le docteur Jean Dupuy, « connu par son savoir et ses rares expériences, médecin du duc de Nivernois et de la princesse Marie, sa fille, depuis reine de Pologne » (2), et le Père Daniel Dupuy, recollet, prédicateur qui eut de la réputation au XVIIe siècle, probablement auteur d'un sonnet signé « P. D. Dupuy », inséré dans les *Entretiens de Philermie*, du Père Chérubin de Marcigny (3). Un autre Dupuy, lieutenant au bailliage de Semur, a laissé, sur l'histoire de cette petite ville, des *Mémoires* qui, je crois, n'ont pas été imprimés (4).

Bien que cette notice soit incomplète, j'en ai dit assez, il me semble, pour faire voir que nos Dupuy étaient doués d'aptitudes littéraires peu communes; et si les plus célèbres d'entr'eux, en particulier Pierre et Jacques Dupuy, sont nés loin du Forez, c'est encore pour Saint-Galmier un honneur d'avoir été le berceau de la famille.

---

(1) Le 18 juillet 1904, M. le baron Dupuy de Semur a épousé Mlle Gabrielle-Marie-Odette de Cosnac (d'Avaize).

(2) Michel de Marolles, *Mémoires*. — D'après la généalogie établie par M. d'Avaize, il fut baptisé à Marcigny, le 8 novembre 1586, et épousa, le 20 novembre 1619, Etiennette Brisson, de Nevers.

(3) Lyon, Candy, 1641, in-12. L'ouvrage est dédié à « Philermie », qui pourrait bien être Françoise de Nérestang, abbesse de la Bénisson-Dieu.

(4) Ils sont mentionnés dans Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, éd. Fevret de Fontette, sous le n° 35993.

L'Hermite de la Faye. — Communication de M. E. Brassart.

Parmi les principaux personnages de la cour du bon duc de Bourbon Louis II, se trouvait Guillaume de Montrevel, plutôt connu par son surnom, l'Hermite de la Faye ; Jean de Châteaumorand, dans sa *Chronique,* ne l'appelle jamais autrement. Ce surnom d'ermite lui avait été donné très probablement par plaisanterie ; car c'était, comme le fait observer A. Steyert, l'un des grands coureurs d'aventure de son temps.

Dès sa première jeunesse, l'Hermite *alias* Lermite de la Faye était parti guerroyer au loin et son suzerain en 1363 lui réclamait en vain l'hommage de son fief de la Faye (1) ; tellement qu'il en vint à le faire saisir. En 1374, pendant quelques heures de paix, certains gentilshommes au service du duc de Bourbon, las de leur inaction, partirent en Prusse prêter aide et assistance aux chevaliers Teutoniques. Ils y trouvèrent l'Hermite qui les y avait précédés.

Au retour d'interminables chevauchées (1381), Louis de Montboissier lui restitua sa seigneurie de la Faye avec augmentation de fief, à cause des services qu'il lui avait rendus ainsi qu'au duc de Berry.

Louis II de Bourbon nomma l'Hermite son chambellan et non seulement l'emmena avec lui dans toutes ses expéditions ; mais encore l'employa à des ambas-

(1) La Faye, fief en la châtellenie d'Aubusson, aujourd'hui commune d'Olmet (Puy-de-Dôme).

sades lointaines et délicates, même à reformer ses finances. Et telle était son estime pour lui qu'il l'institua en mourant l'un de ses exécuteurs testamentaires.

C'était même un lettré, probablement à la manière de Jean de Chateaumorand son contemporain : les Archives nationales possèdent quelques-uns des rapports diplomatiques qu'il a adressés, au cours de ses missions, au duc de Bourbon son maître.

En somme, il fut si célèbre que son sobriquet passa à ses descendants, même en ligne collatérale, de génération en génération, pendant plus de deux siècles. Nous ne connaissons pas d'autres exemples d'un fait similaire ; aussi avons-nous cru intéressant de dresser l'état des divers personnages qui ont porté comme un titre de gloire le surnom d'Hermite de la Faye.

I. — Guillaume de Montrevel, qualifié l'Hermite de la Faye, eut quatre enfants : 1° Jean qui épousa le 12 mars 1406 Jeanne Gaillonnet ; 2° Louis, appelé du vivant de son père, le Petit Hermite, familier et officier de la cour de Bourbon ; 3° Philippe, mariée à Antoine de Montchenu ; 4° Béatrix, mariée à Guillaume Boullié du Chariol qui suit.

Les deux frères de Montrevel testèrent au profit l'un de l'autre en 1415, avec substitution en faveur de leurs sœurs, ils paraissent être morts, avant 1417, sans postérité.

II. — Par substitution, le titre d'Hermite de la Faye revint à Guillaume III Boullié du Chariol qui avait épousé, vers 1407, Béatrix de

Montrevel, il mourut vers 1428 laissant entre autres enfants : Guillaume IV du Chariol, Jean qui suit, Bernard.

III. — Jean Boullié du Chariol dit l'Hermite de la Faye épousa le 12 avril 1449 Alice de Lastit, d'où un fils qui suit.

IV. — Jean II Boullié, l'Hermite de la Faye, baron des Etables et de Mézenc, se maria le 30 novembre 1493 avec Péronnelle de Langeac. Ils eurent pour héritière une fille qui épousa Jean de Calard.

V. — Jean de Calard seigneur de Fressonnet et du Mas, l'un des cent gentilshommes de la chambre du Roi, épousa le 25 mai 1516 Philiberte Boullié de la Faye et recueillit dans l'héritage de son beau-père le titre d'Hermite de la Faye. De ce mariage naquit un fils qui suit.

VI. — Christophe de Calard porta le titre d'Hermite de la Faye; il se maria le 6 avril 1532 avec Anne de Montmorin, d'où un fils qui suit.

VII. — Antoine de Calard, marié le 3 octobre 1592 à Jeanne de la Fayette n'eût qu'une fille, Péronnelle, qui fut la première femme de Claude de Talaru-Chalmasel. Antoine de Calard par son testament du 11 octobre 1603 institua pour son héritier universel Mre Christophe de Talaru son petit-fils, à condition de porter « le nom et armes et escusson de Calard avec la qualité d'Hermite seigneur de la Faye ».

VIII. — Christophe de Talaru, seigneur de Chalmasel, baron d'Ecotay, qui mourut dans la seconde moitié du XVIIe s., fut le dernier personnage qui, à notre reconnaissance, prit le titre d'Hermite de la Faye (1).

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte DE MEAUX.

Le Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

---

(1) Cf. J.-M. de la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* ; — *La chronique du bon duc Loys de Bourbon* ; — Huillard Bréholles et Lecoy de la Marche, *Invent. des titres de la maison ducale de Bourbon* ; — Chabrol, *Coutumes locales de la haute et basse Auvergne*, t. IV ; — Dom Bétencourt, *Noms féodaux* ; — Barban, *Recueil d'hommages, aveux et dénombrements de fiefs relevant du comté de Forez*, dans *Mémoires* de la Diana, t. VIII ; — Truchard du Molin, *La baronnie de Mézenc* ; — *Invent. des archives de la maison de Talaru*, ms., copie à la Diana.

ANNEXE N° 1

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1904.

BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes prévues au budget primitif	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	3850 »	3990 »	3930 »	60 »
2. Cotisations à 15 fr.	1800 »	1800 »	1800 »	» »
3. Subvention de la ville deMontbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	321 75	321 75	» »
Totaux.....	5860 »	6311 75	6251 75	60 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget primitif	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau, ports d'imprimés.	400 »	350 30	350 30	» »
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100 »	51 15	51 15	» »
4. Chauffage.....	100 »	45 25	45 25	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions.....	3000 »	1046 40	1046 40	» »
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350 »	254 70	254 70	» »
8. Fouilles et moulages.....	100 »	32 75	32 75	» »
9. Frais d'encaissement...	140 »	157 45	157 45	» »
10. Achat de jetons..	200 »	200 »	» »	200 »
11. Imprévu.....	150 »	127 15	127 15	
Totaux.....	5860 »	3585 15	3385 15	200 »

BALANCE

Recettes effectuées.....	6.251 75
Dépenses effectuées.....	3.385 15
Excédent de recettes.....	2.866 60

BUDGET ADDITIONNEL

Recettes

	Recettes prévues au budget additionnel	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisation d'un membre perpétuel	300 »	300 »	300 »	» »
2. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées.....	105 »	» »	» »	» »
3. Restes à recouvrer sur la vente des publications éditées par la Société	100 »	100 »	» »	100 »
4. Intérêts de fonds en dépôt.....	5 »	31 85	31 85	» »
5. Subvention spéciale de l'Etat....	» »	400 »	400 »	» »
Totaux.....	510 »	831 85	731 85	130 »

Dépenses

	Dépenses prévues au budget additionnel	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Excédent de dépenses de l'exercice 1903	992 65	992 65	992 65	» »
2. Restes à payer sur les frais d'impression.....	456 55	456 55	456 55	» »
3. Restes à payer sur les frais du bureau.	119 20	130 50	119 20	11 30
4. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire	300 »	300 »	300 »	» »
Totaux.....	1868 40	1879 70	1868 40	11 30

BALANCE

Recettes effectuées.....	731 85
Dépenses effectuées.....	1868 40
Excédent de dépenses	1136 55

Résultats généraux de l'exercice 1904

Recettes du budget ordinaire.....	6.251 75	6.983 60
Recettes du budget additionnel	731 85	
Dépenses du budget ordinaire.....	3.385 15	5.253 55
Dépenses du budget additionnel ...	1.868 40	
Excédent de recettes à reporter au budget additionnel de 1905.....		1.730 05

ANNEXE N° 2

BUDGET ADDITIONNEL DE 1905.

Recettes

1. Excédent de recettes de l'exercice 1904.....	1.730 05
2. Restes à recouvrer sur les cotisations arriérées	60 »
3. Restes à recouvrer sur la vente de publications éditées par la Société.....	100 »
4. Intérêts de fonds en dépôt	10 »
TOTAL.....	1.900 05

Dépenses

1. Restes à payer sur les frais de bureau..... .	11 30
2. Solde de l'acquisition des jetons.....	389 30
3. Indemnité supplémentaire au bibliothécaire...	300 »
4. Frais d'impression	899 45
5. Réserve d'amortissement.....	300 »
TOTAL.....	1.900 05

BALANCE

Recettes	1.900	05
Dépenses	1.900	05
Excédent	»	»

ANNEXE N° 3

BUDGET ORDINAIRE DE 1906

Recettes

1. Cotisations à 30 francs	3.850	»
2. Cotisations à 15 francs	1.800	»
3. Subvention de la ville de Montbrison	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société	10	»
TOTAL	5.860	»

Dépenses

1. Traitement du bibliothécaire	1.200	»
2. Frais de bureau et ports d'imprimés	400	»
3. Entretien de la salle et de ses annexes	100	»
4. Chauffage	100	»
5. Indemnité au concierge	120	»
6. Impressions	3.000	»
7. Achat de livres, abonnements, reliures	350	»
8. Fouilles et moulages	100	»
9. Frais d'encaissement	140	»
10. Achat de jetons	200	»
11. Imprévu	150	»
TOTAL	5.860	»

II

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A ROCHEFORT, SAINT-LAURENT-EN-SOLORE ET L'HOPITAL-SOUS-ROCHEFORT.

Le 28 août 1905

Commissaires : MM. abbé Faure, C. Jacquet, T. Rochigneux, L. Rony, Eleuthère Brassart.

PROGRAMME.

ROCHEFORT.

La route qui y mène est, depuis l'Hôpital-sous-Rochefort, *une des voies antiques de Feurs à Clermont ;* elle se détachait de la voie principale à Naconne. Au sortir de la plaine, elle touchait Boën, Leignieu et traversait l'Hôpital-sous-Rochefort. Cette voie paraît s'être dirigée sur Thiers par le Mas de Saint-Didier-sur-Rochefort, l'Endrevis, la Pau, Rambaud et Montguerlhe. Très fréquentée pendant tout le moyen âge, elle était, dès le XVIIe siècle, jalonnée par des relais de poste.

Croix des Rameaux d'où il est facile de voir les positions occupées par *Solore* et *Château-Vieux* près desquelles les excursionnistes passeront sans pouvoir y aborder, faute de temps et de chemins praticables.

Rochefort, château cité pour la première fois en 1173 dans le traité entre le comte de Forez et l'Eglise de Lyon, rasé en 1596, lors de la pacification, sous Henri IV. Seule la porte d'entrée à l'ouest, quoique fortement minée, a résisté à la démolition. Eglise, paroissiale jusqu'à la Révolution, réunie à Saint-Laurent depuis le rétablissement du culte ; nef et chœur du XIIe siècle ; le portail, les deux chapelles

latérales, le clocher paraissent être du XVIIe siècle. A remarquer dans le chœur un curieux pavage à compartiment en bois et briques rouges. Ancien, artistique et très précieux mobilier qui, grâce à la pauvreté des habitants sans ressources pour l'échanger contre une plus moderne, nous est parvenu dans son intégrité.

CHATEAU-VIEUX.

Château-Vieux, position fortifiée, au bord d'une muraille de rochers à pic d'une prodigieuse hauteur, inaccessible, sauf par une arrête que coupent deux fossés. En soir, une aiguille de rocher porte a son sommet une guette. Entre le fort et la guette, dans les taillis, emplacements des maisons d'un village abandonné que traversait un chemin grossièrement pavé.

D'après la tradition on y voyait naguère (?) les traces de scellement d'anneaux en fer qui servaient à attacher les bateaux voguant sur le lac du Forez. Que signifie ce mythe que l'on retrouve dans diverses localités du Forez, même a plus de 1200 mètres d'altitude, dans la montagne de Chalmasel ?

Au-dessous de Château-Vieux et au midi, *Chez Tavel*, autre lieu abandonné. De l'autre côté du valon, territoire de *Château Bernard* sur un mamelon dont les pentes sont couvertes d'un éboulis de moellons pouvant provenir de la destruction d'un ouvrage de main d'homme.

SOLORE

Solore, chef-lieu de l'*ager Solobrensis*, division territoriale citée dans de nombreuses chartes du Xe siècle, château sur une colline isolée au milieu du vallon où se cache Saint-Laurent. Il ne reste de cette place que quelques pans de murs informes ; mais leur construction en mortier très dur, mélangé de briques pilées, les nombreux debris de tuiles à rebords que l'on y rencontre permettent de la regarder comme appartenant au Bas-Empire ou à l'époque Mérovingienne. Au-dessous du rempart, au levant, les défoncements pour

plantation de vignes ont fait découvrir quelques sépultures qui paraissent être franques ou burgondes.

SAINT-LAURENT.

Saint-Laurent-en-Solore ou *sous-Rochefort*. L'église est datée, commencée en 1470, elle était terminée en 1496. Deux portes, l'une à l'ouest, l'autre au midi d'un dessin ferme et élégant. Maître-autel en bois doré, XVIIIe siécle, un des plus beaux du Forez, orné de statuettes remarquables. Statue de sainte Anne de la fin du XVe siècle.

En dehors de l'église, au milieu de l'ancien cimetière, haute croix en grès, ornée d'une *Piété* et de nombreuses statuettes. C'est une œuvre du XVIe siècle dans un état de conservation aujourd'hui très rare.

Plusieurs vieilles maisons de St-Laurent méritent l'attention des artistes.

L'HOPITAL-SOUS-ROCHEFORT.

Petit bourg fortifié dans la première moitié du XVe siècle. Le mur d'enceinte est encore en grande partie visible et a conservé ses deux portes principales, l'une à l'ouest, l'autre à l'est ; cette dernière est particulièrement bien conservée.

Au midi du bourg, mais compris dans l'enceinte, prieuré de bénédictins, relevant de la Chaise-Dieu. Edifié au XIIe siècle, il fut en majeure partie reconstruit au XVe siècle. Plusieurs cheminées portent les armes du prieur Mastin de la Merlée qui vivait à la fin du XVe siècle ; l'une d'elles a été transportée à Anzon.

Eglise du XIIe siècle. Portail principal en arc brisé surmonté d'un campanile à quatre baies plein cintre. La nef était primitivement couverte d'une voûte en berceau s'appuyant sur les grands arcs appliqués latéralement aux murailles ; pour une cause inconnue, elle fut remplacée par une autre en croisee d'ogives, vers 1485, aux frais du prieur Mastin de la Merlée. Coupole barlongue sur laquelle fut édifié un corps de garde au XVe siècle, lors de la fortification du bourg et

de la mise en état de défense de l'église. Ce corps de garde devint au XVIIe siècle le clocher actuel.

Cette église est construite en majeure partie avec des matériaux de grand appareil provenant d'un monument romain ; quelques pierres portent des trous de scellements. On remarque aussi de nombreux socles de cippes funéraires creusés d'un trou circulaire.

Divers objets du culte dignes d'attirer l'attention notamment une très remarquable statue de la Vierge du commencement de la Renaissance, classé comme monument historique.

Sur une place, un cippe antique, marqué de l'ascia, supporte une croix de fer.

Maisons en pisé, du XVIe siècle, ayant encore gardé d'élégantes ouvertures en chêne qui primitivement étaient garnies de volets sculptés dont une collection privée conserve des spécimens.

III

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons

Ont été offerts par MM :

Anonyme : *Instruction sur le jubilé de l'église paroissiale de Saint-Jean de Lyon à l'occasion du concours de la Fête-Dieu avec celle de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste qui arrive le 24 juin de cette année 1734.* Lyon, Pierre Valfray, 1734, in-12.

— Cholet (baron Fortuné de), *Madame, Nantes, Blaye, Paris.* Paris, L.-F. Hivert, Dentu, 1833, in-8°.

— Custine (Comte Robert de), *Les Bourbons de Goritz et les Bourbons d'Espagne.* Paris, Ladvocat, 1839, in-8°.

— Eckart, *Recherches historiques et critiques sur Versailles. Biographie sommaire des personnes illustres, célèbres, remarquables, etc, nées dans cette ville, suivies d'une notice concernant l'ancienne cour de justice de la maison de nos rois.* Versailles, Dufaure, 1834, in-8°.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ses œuvres : *Bibliothèque liturgique,* tome V, 4e livraison, *Autour des origines du suaire de Lirey, avec documents inédits.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1903, in-8°.

— — — Tome VII, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Rémy. Martyrologe, calendrier, ordinaire et prosaire de la métropole de Reims (VIIIe-XIIIe siècles) publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise.* Paris, Alphonse Picard, 1900, in-8°.

— — — Tome VIII, *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIIIe siècle) publiés d'après les manuscrits originaux.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1902, in-8°.

— — — Tome X, Repertorium hymnologium, *Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'église latine depuis les origines jusqu'à nos jours;* tome III. A-Z, n°s 22257-34827. (Extrait des Analecta Bollandiana), Louvain, (Polleunis et Ceuterick), 1904, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Barnard de Romans,* 1re partie (817-1093). Romans, 1898, in-4°.

— *Documents historiques inédits sur le Dauphiné,* 8e livraison, *Vie et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, documents du XVe siècle publiés d'après le manuscrit de M. Chaper avec une introduction.* Paris, Alphonse Picard, 1894, in-8°.

— *Jeanne d'Arc. Bio-bibliographie.* Valence, 1905, pet. in-4°.

— en collaboration avec le chanoine J.-H. Albanès, Gallia Christiana novissima. *Histoire des archevéchés, évéchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales.* Tome Ier, *Aix, Apt.*

Fréjus, Gap, Riez et Sisteron. Montbéliard, 1899, in-4°.

— — *Marseille (évêques, prévots, statuts).* Valence, (A. de Chaléon), 1899, in-4°.

— — *Arles (archevêques, conciles, prévôts, statuts).* Valence, (A. de Chaléon), 1900, in-4°.

— Bellet (Mgr Charles-Félix), *L'œuvre scientifique de M. le chanoine Ulysse Chevalier. Hommage et souvenir de ses amis.* (Extrait de la *Semaine religieuse de Grenoble).* Grenoble (Joseph Baratier), 1903, in-8°.

— — *Le saint Suaire de Turin.* (Extrait de la *Revue d'histoire ecclesiastique,* IV, n° 2). Paris, A Picard et fils, 1903, in-8°.

— Deslandes (chanoine E.), *Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux (XIIIe siècle).* Bayeux, (G. Colas), s. d., in-8°.

— Perrossier (chanoine Cyprien), Gallia christiana novissima, *Histoire des archevéchés, évéchés et abbayes de France,* etc... *Bibliographie.* (Extrait de l'*Echo de N.-D. de la Garde, semaine religieuse de Marseille).* Marseille, (Dupeyrac), s. d., in-8°.

Crozier (Philippe) : Sentence contre Jean Girin, laboureur de Chalain-d'Uzore, au profit de Jean de Lévis, père et administrateur des biens d'Ylaire de Lévis sa fille, et de Sybille Verdier, sa femme, au sujet de troubles apportés par ledit Girin à la jouissance par les consorts Lévis d'un pré dit le pré Précieu, sis aux Boissonnées, paroisse dudit Chalain d'Uzore, 26 août 1581.

Expédition authentique. Parchemin de 4 feuillets, l'un blanc.

— Vente de terres et étang sis aux Boissonnées près Chalain d'Uzore, passée par Pierre de Citron, sieur de Beaucieu, au profit d'Ylaire de Lévis veuve de Jacques Perrin, sieur de la Corée, les Thevenets, Villechaize, reçu Granjon, not. royal, le 27 août 1615.

Expédition authentique. Parchemin de 4 feuillets.

Doesz (Mme Madeleine) : Faugier (chanoine Etienne), *Panégyrique du bienheureux curé d'Ars prononcé à Ars le 5 juin 1905 à l'occasion du pèlerinage du canton de Rive-de-Gier.* Rive-de-Gier, Bruyère frères, 1905, in-8°.

— Annoyme, *Album historique. Pèlerinage de Notre-Dame de Valfleury, 1er septembre 1901, dirigé par les prêtres de la mission.* S. l. n. d., in-16.

Faugier (chanoine Etienne) : abbé Salesse, *Histoire du pèlerinage et du sanctuaire de Notre-Dame de Valfleury au diocèse de Lyon.* Lyon, (E. Paris, Philippona et Cie), s. d., in-12.

Grellet de la Deyte (Emmanuel) : Longevialle (Maurice de), *Un chapitre de plus au mérite des femmes. Souvenir de la Terreur à Lyon en 1793.* Le Puy, 1905, in-12.

Jaubert (D.), son ouvrage : *Gestes de Provence.* Paris, Albert Fontemoing, 1905, in-12.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : *Menuet du Roi*, op. 186, arrangé pour estudiantina ; 1re mandoline, 2e mandoline, mandole, guitare et piano-

conducteur, par Raoul Chassain de la Plasse. Lyon, « Accord parfait », 1905, in-8°.

— La partition manuscrite de ce même arrangement pour estudiantina. In-4° oblong.

— Vingt solfèges (de 21 à 40) à deux voies égales. Ténors et basses pour épreuves de lecture à vue des concours de musique. Deux exemplaires. Lyon, « Accord parfait », s. d., in-8°.

Laire (H. de), comte d'Espagny : Protocoles du notaire *Garonis*, de Saint-Haon-le-Châtel, 1526-1530.

Registre manuscrit, sans couverture, de 298 feuillets in-4°.

Martin (abbé Jean-Baptiste), ses ouvrages : *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon, des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312. Thèse pour le doctorat de l'Université de Lyon. Mention lettres.* Lyon, Emmanuel Vitte, 1905, in-8°.

— *L'église de Lyon au XIVe siècle.* Lyon, Emmanuel Vitte, 1905, in-8°.

Meaux (vicomte de), son ouvrage : *Souvenirs politiques, 1871-1877.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1905, in-8°.

Monery (Louis) : *Exposition des primitifs français au palais du Louvre (pavillon de Marsan) et à la Bibliothèque nationale. Catalogue,* par MM. Henri Bouchot, Léopold Delisle, J.-J. Guiffrey, Frantz-Marcou, Henri Martin, Paul Vitry, avec préface de Georges Lafenestre. Paris, 1904, in-8°.

— Limagne (A), *Souvigny, son histoire, son ab-*

baye, son église (Extrait du *Mois littéraire et pittoresque*). Paris, P. Ferron-Vrau, s. d., gr. in-8°.

Nesme (abbé) : *Règlemens et ordonnances faites par Mgr. l'illustrissime et révérendissime archevêque et comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du Roy et son lieutenant général au gouvernement de Lyonnois, Forez et Beaujolois, imprimé de nouveau selon l'ordre des matières, avec quelques arrêts et déclarations concernant la jurisdiction ecclésiastique.* Lyon, Antoine Jullieron, 1687, in-12.

Neyron (Gabriel) : Buste du pape Pie VII.

Albâtre. Hauteur o m. 58 c.

Reure (abbé), ses notices : *Gaspard Paparin, poète forézien.* (Extrait du tome XIV du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1904, in-8°.

— *Les emblèmes de Anne d'Urfé avec des stances de Loys Papon et un discours sur la vie d'Anne d'Urfé.* (Extrait du *Bulletin de la Diana*, tome XIII). Lyon, Louis Brun, s. d. (1904), in-8°.

— *Services de quarantaine et de bout de l'an célébrés à Saint-Martin-d'Estreaux en 1540 pour l'âme de Gilberte d'Etampes,* (Extrait du *Bulletin de la Diana*, tome XIV). S. l. n. d. Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1904, in-8°.

— [Alleon Dulac], *Mélanges d'histoire naturelle.* Tomes I et II. Lyon, Benoît Duplain, 1763, 2 vol. in-12.

— Boissieu (le R. P. de), *Le saint Evangile de Jésus-Christ, expliqué en méditations pour chaque jour de l'année selon l'ordre de l'Eglise, augmenté de*

méditations pour les fêtes de Notre-Dame et pour la fête et neuvaine de saint François-Xavier, tomes I, II, III et IV. Lyon, Jacquenod père et Rusand, 1767, 4 vol. in-12.

— Daubenton, *Extrait de l'Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux*. Feurs. Magnein, an III, in-12.

— Delarue (F.), *Traité élémentaire de réthorique française à l'usage des collèges et spécialement des pensionnats de demoiselles et des établissements où l'on ne s'occupe que d'études françaises*. Saint-Etienne, Delarue, 1836, in-12.

— Dubois (Paul), *Discours prononcé, au nom de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, aux funérailles de M. Bonnassieux, membre de l'Académie, le lundi 6 juin 1892*. Paris, Firmin Didot, s. d. (1892), in-4°.

— Flachat (Jean-Claude), *Observations sur le commerce et sur les arts d'une partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et même des Indes orientales*, tome Ier. Lyon, Jacquenod père et Rusand, 1766, in-12.

— Janin (Jules), *Choix de poésies contemporaines, André Chénier, de Lamartine, Casimir Delavigne, Charles Nodier, Madame Tastu, Mademoiselle Delphine Gay, Madame Desbordes-Valmore, Jules Lefèvre, Alfred de Vigny, précédées d'une histoire de la poésie moderne*. Paris, Méquignon, Havard et Bricou, 1829, in-12.

— Lisfranc (J.), *Des rétrécissements de l'urèthre, thèse soutenue le 24 février 1824 au concours de*

l'agrégation (section de chirurgie), près la faculté de médecine de Paris. Traduction du latin avec des notes par J.-B. Vésignié et J.-B. Ricard. Paris, Béchet jeune, 1824, in-8°.

— Saint-Etienne (Ville de), *Rapport sur la reconstruction de l'Hôtel-Dieu de Saint-Etienne, présenté à la commission d'étude par une délégation composée de MM. Girodet, maire, Simonnet, Lamaizière, Fleury et Chavanis, rapporteur.* Saint-Etienne, J. Pichon, 1889, in-8°.

— Soleysel (de), *Le parfait mareschal qui enseigne à connoistre la beauté, la bonté et les défauts des chevaux, les signes et les causes des maladies, les moyens de les prévenir, leur guérison et le bon ou mauvais usage de la purgation et de la saignée.* 1re et 2e parties, reliées en un seul volume. Liège, François Broncard, 1708, in-4°.

— Thiollière (J.-C.), *Diversités littéraires, historiques et philosophiques.* Saint-Etienne, Boyer, 1791, in-8°.

— Vingtrinier (Aimé), *Notice nécrologique sur Léon Boitel.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 1er septembre 1855). Lyon (Aimé Vingtrinier), s. d. (1855), in-8°.

Ribier (Dr Louis de), son ouvrage : *Charlus-Champagnac et ses seigneurs.* Paris, H. Champion ; Riom, Ulysse Jouvet, 1902, gr. in-8°.

Saint-Pulgent (Alphonse de) : *Les amours des Dieux. Recueil de compositions dessinées par Girodet et lithographiées par MM. Aubry, Le Comte, Châ-*

tillon, Connis, Coupin de la Couprie, Dassy, Dejuisme, Delorme, Laucresson, Monanteuil et Pannetier ses élèves, avec un texte explicatif par P. A. Coupin. Paris, Engelmann et Cie, 1826, gr. in-fo.

Thiollier (Noël), sa notice : *La porte romane en bois sculpté de l'église de Blesle (Haute-Loire).* (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1905). Caën, Henri Delesques, 1905, in-8o.

Thomas (le P.) [abbé Jean-Baptiste Sapy], de Saint-Etienne, son ouvrage : *Une illustration du XIXe siècle, J.-J.-L. Bargès, docteur en théologie, ancien professeur d'hébreu à la Sorbonne, doyen honoraire de la faculté de théologie de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique, chanoine honoraire de Paris et de Marseille,* etc. Bourg-de-Péage, librairie séraphique, 1905, in-8o.

Echanges.

Académie de Nîmes, *Mémoires*, VIIe série, tome XXVII, année 1904.

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Compte-rendu des séances de l'année 1905; Bulletin*, janvier-juin.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, *Mémoires*, IVe année, tome IX, années 1903-1904.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique*

de l'Auvergne, 2e série, nos 1 à 4, janvier-avril 1905.

— Boudet (Marcellin), Le domaine des dauphins de Viennois en Auvergne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, *Mémoires*, *sciences et lettres*, 3e série, tome VIII, année 1905.

Académie de Vaucluse, *Mémoires*, 2e série, tome V, 1re livraison, année 1905.

Académie du Var, *Bulletin*, tome LXXII, année 1904.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne*, 12e année, no 51, mai 1905.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Bulletin archéologique*, 1re et 3e livraisons, année 1904.

— Comité des travaux historiques et scientifiques, *Liste des membres titulaires, honoraires et non résidents du Comité, des membres des commissions qui s'y rattachent et de la Commission des documents économiques de la Révolution française, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de Paris et des départements*. Paris, imp. nat., 1905, in-8o.

— Congrès des sociétés savantes à Alger, *Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le mercredi 26 avril 1905, par M. Héron de Villefosse, de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du musée du Louvre, par M. Stéphane Gsell, correspondant de l'Institut,*

professeur à l'école préparatoire à l'enseignement supérieur des lettres d'Alger, inspecteur des antiquités de l'Algérie, et par M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Paris, imp. nat., 1905, in-8°.

Revue de l'histoire de Lyon, tome IV, fascicule III, mai-juin 1905.

Revue épigraphique, 28e année, tome V, nos 115 et 116, septembre 1904-mars 1905.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, illustrée, tome XIII, n° 5 à 9, mai-août 1905.

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, nos 19 à 35, 13 janvier-21 juillet 1905.

Smithsonian institution. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures and condition of the institution for the year ending juen, 30.1903. Report of the U. S. National museum.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, *Bulletin archéologique et historique,* tome XXXII, 1er à 4e trimestres 1904.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, *Mémoires,* tome XXIX, année 1905.

— *Bulletin,* tome XIII, n° 180, 3e et 4e trimestres 1904.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin,* 36e année, nos 4 à 7, avril-juillet 1905.

Société d'agriculture, industrie, sciences, lettres et

arts du département de la Loire, *Annales*, tome XXV, 2e livraison, avril-juin 1905.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, *Bulletin mensuel*, 5e année, nos 5 à 7, mai-juillet 1905.

Société de Borda, *Bulletin*, 30e année, 1er et 2e trimestres 1905.

Société d'émulation du Doubs, *Mémoires*, VIIe série, 8e volume, 1903-1904.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 38e année, janvier-mars 1905.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 154e livraison, juillet 1905.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie*, 17e année, nos 3 à 7, mars-août 1905.

Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne et Bulletin de l'Université*, 22e année, 3e livraison, mai-juin 1905.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, *Bulletin*, tome XIV, n° 3, 1905.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin et Mémoires*, tome XXVIII, année 1904.

Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin*, 4e trimestre 1904 et 1er et 2e trimestres 1905.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, 25e vol., 3e, 4e et 5e livraisons, mai-septembre 1905.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXIV, fascicules 2 et 3, 1905.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue de la Haute-Auvergne*, 7e année, 2e fascicule 1905.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 6e année, nos 21 et 22, janvier-juin 1905.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, no 38, 1er trimestre 1905.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 24e année, 3e série, no 14, 2e trimestre 1905.

Société d'études économiques du département de la Loire, *Bulletin*, no 1, mars 1905.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, *Mémoires*, tome XXVIII, année 1903.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, *Mémoires*, 2e série, tome Ier, 1re partie, 1905.

Société éduenne, *Mémoires*, nouvelle série, tome XXXII, 1904.

Société Gorini, *Bulletin*, 2e année, no 7, juillet 1905.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, janvier-mars 1905.

Société nationale des Antiquaires de France, *Bulletin et mémoires*, *Mémoires*, 1903.

Société philomatique de Paris, *Bulletin*, 9e série, tome VI, 1904.

Société scientifique et littéraire d'Alais, *Revue cevenole*, VI, 2e semestre 1904.

Université de Lyon, *Annales*, nouvelle série II, *Droits, lettres*, fascicule XIV, *Pythagoras de Rhégion*, par Henri Lachat, 1905.

Abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXVI, 1re à 4e livraisons, janvier-août 1905.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 7e année, nos 33 et 34, mai-août 1905.

Bulletin monumental, 68e volume, nos 4 à 6, 1904; et 69e volume, nos 1 à 4, 1905.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie littéraire, 2e série, tome LXIe, 5e et 6e livraisons, et tome LXII, 1re et 2e livraisons, mai-août 1905.

Revue archéologique, 4e série, tome V, mai-août 1905.

Revue forézienne illustrée, 15e année, 2e série, nos 89 à 91, mai-juillet 1905.

Acquisitions

Béraud (Noël) et Gaston Jourda de Vaux, *Le Puy en Velay, vues pittoresques, documents archéologiques*. Le Puy, (photolithographie A. Canard), s. d. (1904), in-fo.

Petit (Ernest), *Histoire des ducs de Bourgogne de*

la race Capétienne avec des documents inédits et des pièces justificatives. Règne de Philippe de Rouvre, 1349-1361; La Bourgogne sous le roi Jean II, 1361-1363, tome IX et dernier. Dijon, (Darantière), 1905, in-8°.

[Valence de Minardière (Isidore de)], *Notice et documents généalogiques sur la famille de Valence de Minardière.* Paris, Schlesinger, 1883, in-4°.

IV

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres titulaires

M. Pérot, à Prétieux, reçu le 26 juillet 1905.

M. l'abbé Jean-Baptiste Sapy, rue Foriel-Saint-Victor, à Valence, reçu le 26 juillet 1905.

M. Louis Méhier, juge au tribunal civil, de Montbrison, reçu le 28 août 1905.

JUILLET — DÉCEMBRE 1905.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 1905

PRÉSIDENCE DE M. LE VICOMTE DE MEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. d'Alverny, de Boissieu, abbé Bonjour, abbé Boucharlat, E. Brassart, abbé Chazal, Coudour, Crozier, J. Déchelette, baron Dugas de la Catonnière, H. Gonnard, abbé Gouttefangeas, Jacquet, abbé Lafay, vicomte de Meaux, de Montrouge, comte R. Palluat de Besset, baron des Périchons, abbé Perret, abbé Planchet, abbé Relave, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Testenoire-Lafayette, abbé Versanne.

Ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la réunion : MM. abbé Buer, Bourbon, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, Leriche, abbé Massardier, Monery, A. de Saint-Pulgent.

Apothicaires et Médecins. — La querelle de Pierre Brailler et de Jean Surrelh. — Communication de M. l'abbé Reure.

Dans une récente communication faite à la Diana (1), nous avons parlé incidemment d'une querelle entre médecins et apothicaires : c'est le grave sujet sur lequel nous allons revenir, en peu de mots d'ailleurs, et sans appuyer plus qu'il ne convient. Dieu nous garde d'étaler ici les récriminations réciproques et les lourdes injures de ces Messieurs hérissés de suffisance et de pédantisme. Mais les hostilités ont mis en scène un médecin qui exerçait sa profession à Saint-Galmier, un médecin qui se mêlait d'écrire ; c'est assez peut-être pour retenir pendant quelques minutes l'attention d'un lecteur forézien.

En 1553, paraissait à Tours un petit volume qui portait ce titre belliqueux : *Declaration des abuz et tromperies que font les Apothicaires, fort utile et necessaire à un chacun studieux et curieux de sa santé, composé par Maistre Lisset Benancio* (2).

Lisset Benancio est évidemment un nom de fantaisie ; mais qui donc s'est masqué sous ce pseudonyme ? On a nommé Symphorien Champier (mort depuis longtemps), Thomas Lespleigney, un certain

(1) *Notes sur la dynastie littéraire des Dupuy*, plus haut, dans ce *Bulletin*, p. 244 et suiv. — Tirage à part, Montbrison, 1905, in-8°, 19 p.

(2) Tours, Matthieu Chercelé (ou Guillaume Bourge), 1553, petit in-8°.

Antoine Belise (1) ; mais si on veut bien remarquer que *Lisset Benancio* est justement l'anagramme de *Sebastien Colin*, médecin à Fontenay-le-Comte, et qui a signé d'autres livres de son véritable nom, il ne restera guère de doute sur l'auteur de la *Déclaration*.

Ce point, du reste, nous importe assez peu. En 1557, l'ouvrage reparut à Rouen, chez Thomas Maillard ; la même année, il fut encore réimprimé à Lyon, par Michel Jove (2), qui donna en même temps la réplique de Pierre Brailler, se disant apothicaire à Lyon. Brailler (copiant presque le titre du factum de Benancio) intitula le sien : *Declaration des abus et ignorances des Medecins, œuvre tresutile et profitable à un chacun studieux et curieux de sa santé, composé par Pierre Braillier, Marchand Apotiquaire de Lyon : Pour response contre Lisset Benancio, Medecin* (3). Le livre est dédié à un grand personnage (4) que son nom rattache étroitement au Forez, Claude Gouffier, seigneur de Boisy, grand écuyer de France ; « Monseigneur, lui dit Brailler, par iceluy [livre] cognoistrez que certain Médecin satyrique, sous un nom emprunté, et forgé nouvellement (ainsi qu'il peult sembler y avisant de près), s'est légère-

(1) Brunet, *Manuel du Libraire*, t. Ier, col. 768.

(2) In-16, 68 ff. non chiffrés.

(3) A Lyon, Par Michel Iove. S. d. [1557], in-16, 146 pp. et un f. non ch., qui contient des vers à l'auteur. — La *Biographie lyonnaise* de Breghot du Lut et Péricaud mentionne Pierre Brailler comme un personnage réel ; d'autres ont pensé que c'était aussi un pseudonyme. En tout cas, l'attribution de l'ouvrage à Bernard Palissy a peu de vraisemblance, bien qu'il ait été plusieurs fois réimprimé dans ses œuvres.

(4) Cette dédicace est datée de Lyon, 1er janvier 1557 (1558, n. st.).

ment ingéré à blasmer et vilipender l'estat de la Pharmatie, auquel Dieu m'a appellé, estat certes non moins utile et nécessaire que le sien, du quel s'il a abusé, il ne sen suit pas qu'il doive croire que les Apoticaires abusent du leur ». Brailler convient qu'il y a en effet des apothicaires « impéritz et imprudens », mais c'est ordinairement la faute des médecins eux-mêmes, etc.

La guerre en était là, et probablement en serait restée là, si les deux livres de Lisset Benancio et de Pierre Brailler n'étaient tombés entre les mains de Jacques Dupuy qui, au fond de sa petite ville de Saint-Galmier, se tenait à l'affût des nouveautés littéraires. Il prêta les deux pamphlets à Jean Surrelh, pour lors médecin à Saint-Galmier. Le bon Surrelh ne perdit pas son temps, tailla sa bonne plume, et, sans épargner les épigrammes à Lisset Benancio, réfuta aussi les dires de Brailler, dans un opuscule qu'il lança sous ce titre : *Apologie des Medecins contre Les calomnies et grands Abus de certains Apothicaires, Par Jean Surrelh, Medecin* (1).

Chose singulière, Antoine du Verdier, un Forézien, et si au courant des productions des presses lyonnaises, ne mentionne pas, dans sa *Bibliothèque*, l'*Apologie* de Jean Surrelh, bien qu'il ait connu la réponse de Pierre Brailler. On n'oubliera pas que ces livrets de circonstance faisaient bien peu de bruit ; après avoir été lus par quelques curieux, ils disparaissaient de la circulation : heureux s'il en

(1) Lyon, sans nom de libraire, 1558, in-8°, 28 ff. chiffrés, y compris les ff. lim., qui contiennent le titre, et la dédicace à Jacques Dupuy.

restait un ou deux exemplaires pour la félicité des bibliophiles futurs ! J'ai cité ailleurs l'intéressante dédicace de Pierre Surrelh à Jacques Dupuy, où il fait un éloge si remarquable de la « latitude d'esprit » de « toute la race des du Puy ». Il suffit d'ajouter que le mince volume de Surrelh bafoue, avec une verve parfois assez heureuse et qui n'est pas sans esprit, l'ignorance et les bévues des apothicaires.

Surrelh avait paru faire le procès à la corporation des apothicaires en général, plutôt qu'à Pierre Brailler ; mais, dans la dédicace, il n'avait pu se tenir de blasonner le livre de Brailler; il l'avait irrévencieusement qualifié un « maledic ouvrage, forgé par mal-vouloir sur l'enclume de faulseté ». Enfin, confondant dans le même dédain Benancio et Brailler, il les traitait tous deux de « gens ignares, agitez de tous vens, et mal contens de leurs estats ».

La vengeance de Brailler ne se fit pas attendre, et, quelques semaines après, parurent : *Les Articulations de Pierre Brallier, Apothicaire de Lyon, sur l'Apologie de Iean Surrelh, Medecin à S. Galmier* (1). En tête est une espèce d'introduction, où Brailler prend un ton goguenard contre celui qu'il juge un infime adversaire : « Des nouvelles, Messieurs, des nouvelles bonnes et belles. Tout est gaigné, tout est sauvé. L'honeur des Médecins ignorans est restabli, et remis par un (qui dirai-je), par un Hercules vengeur de maux, ou plutost par un Escarbot nouvellement sorty du fumier, pour entreprendre la ven-

(1) A Lyon, sans nom de libraire, 1558, in-8o, 63 pp., y compris le titre. A la fin sont huit méchants vers contre « Jan Surrelh ».

geance du Lièvre contre le Lyon. Par un Iean Surrelh, seur et seul vindicateur des Médecins ignorans, contre moy Pierre Brallier, Apothicaire de Lyon, par cy devant respondant à un incertain Benancio Lisset. Contre lequel Benancio, Surrelh aussi se contrebande, tant est seur et asseuré de ses forces, estimant peu le triomphe et la victoire de l'un, s'il ne conioint les deux champions, pour tous deux les rendre macts, veincus et outrez par une brave *Apologie*, nouvellement et à grande instance imprimée ».

Brailler attaque Jean Surrelh sur la qualité de médecin dont il s'est paré au titre de son libelle. D'après lui, Surrelh n'est pas un vrai médecin, un médecin titré, diplômé, pourvu de toutes ses licences ; « et ne fut onq, ains est maistre d'escholle à sainct Galmier, descendu des hautes montagnes dAuvergne. où il a veu, par exemples de couple d'iverse en nature, se faire de petits asnes grands mulets, et venu estre trainebalay à la Font-fort ; de laquelle estant aluminé, a songé à estre illuminé, et à un instant devenu médecin ». Donc son titre est faux, archi-faux, « car non médecin, mais des bonnes lettres professeur à escorche-cul de la langue françoise ».

On peut juger, par ces extraits, de l'urbanité charmante et de l'atticisme de Brailler ! Il est aussi fort scandalisé que Surrelh ait osé dédier cette pauvreté à Jacques Dupuy, « homme méritant dédication de chose meilleure et plus honnorable, et lequel, je croy, ne prendra pas grand plaisir à telles flatteries parasitiques », ni à ces pesantes sottises.

Je me garderai bien de suivre une à une les *Articulations* de Pierre Brailler. Sa méthode est de dépecer l'*Apologie* de Surrelh, d'en détacher des passages, et de les malmener avec une violence grossière et outrageuse.

Telle fut la grande querelle de Brailler et de Surrelh, qui dut tout au plus, je pense, amuser un instant les bonnes gens de Saint-Galmier, et fut oubliée le lendemain.

Ornements flamboyants des époques gauloise et romaine. — Communication de M. J. Déchelette.

En 1885, M. Vincent Durand a signalé à notre Société et a publié dans son *Bulletin* (III, p. 99 et suiv.) d'intéressantes découvertes funéraires qui venaient de se produire sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Clément, commune de Montverdun. Le défoncement d'un champ avait mis à découvert des sépultures à incinération et à inhumation de diverses époques, depuis la période gallo-romaine jusqu'au moyen âge. Divers objets faisant partie de ces trouvailles ont été reproduits dans l'article de Vincent Durand, notamment un ornement de bronze sur lequel je crois devoir revenir, car il me semble digne de fixer l'attention. Il s'agit d'une plaque circulaire d'un diamètre de 15 centimètres, sortie « des couches profondes du cimetière ». « Elle porte, écrit notre regretté secrétaire, exécutée au repoussé, une

décoration d'un caractère assez barbare ; des trous qui durent être originairement au nombre de six,

1. — PLAQUE D'ORNEMENT
de *Style flamboyant*,
trouvée dans le cimetière de Saint-Clément,
commune de Montverdun (Loire).
Époque gallo-romaine.

disposés deux à deux, montrent que cette plaque était fixée sur du bois ou sur du cuir par des clous. Le centre conserve des traces de soudure ayant servi à fixer une pièce aujourd'hui perdue : aurions-nous affaire à l'*umbo* d'un bouclier ou à une pièce de harnachement d'un cheval ?

Ce petit objet aparu à juste titre intéressant à André Steyert, qui l'a reproduit dans le tome II de sa *Nouvelle Histoire de Lyon* (p. 221, fig. 212), en le classant parmi les antiquités mérovingiennes, alors que Vincent Durand n'avait ex-

primé aucune opinion sur l'âge probable de la trouvaille.

Au témoignage du maître ouvrier qui a dirigé le défoncement, « à l'endroit où la plaque en question a été recueillie, gisait un squelette qui avait à son côté un grand couteau » (Vincent Durand, *Ibid.*, p. 108). Mais la plaque appartenait-elle au même dépôt funéraire que cette sépulture, vraisemblablement burgonde ou franque, comme paraît l'indiquer la présence d'un couteau de grande dimension ? Il est permis d'en douter, puisque les fouilles n'ont pas été méthodiques et que dans le cimetière de Montverdun « les antiquités gallo-romaines se superposent ou plutôt se mêlent intimément à de nombreuses sépultures chrétiennes d'une époque reculée » (V. Durand, *Ibid.*, p. 105).

Je suis convaincu, quant à moi, qu'il faut sans hésiter reporter l'ornement de bronze de Montverdun à l'époque gallo-romaine. Ce n'est point simplement pour redresser ce que je crois être une légère inexactitude dans le substanciel ouvrage de l'historien lyonnais que je reviens sur ce petit objet. C'est avant tout pour le rapprocher de certaines pièces de même style et insister sur l'intérêt de ces comparaisons au point de vue de l'histoire de l'art décoratif.

C'est un fait actuellement reconnu que le style dit *flamboyant* et caractérisé par un tracé ornemental à lignes sinueuses, où la courbe s'oppose à la contre-courbe, s'est épanoui à deux reprises dans l'Europe occidentale, tout d'abord à l'époque gauloise, plus tard à l'époque gothique vers la fin du XIVe siècle.

C'est dans les Iles Britanniques que nous pouvons étudier dans tout son épanouissement le *celtique flamboyant*. Quelques figures seront à cet égard plus instructives que de longues descriptions, d'autant plus que cette ornementation, par le caractère capricieux et fantaisiste de ses lignes sinueuses, ne se laisse point aisément décrire.

La pièce la plus curieuse, parmi les créations de l'art flamboyant proto-historique, est, à mon avis, un manche en bronze de vase en bois, à garniture métallique, trouvé en Angleterre, à Trawsfynydd, Merionethshire, et conservé au musée de Liverpool. Comme ce vase est, je crois, peu connu des archéologues du continent, il ne sera pas inutile de le signaler ici. C'est une sorte de petit baquet de bois que recouvre sur toute sa surface une enveloppe mince en métal. Il est muni d'une seule anse, dont notre dessin, emprunté à une notice de M. Romilly Allen, représente la face principale. Cette anse est en bronze fondu. Ses ajours présentent une telle similitude avec les remplages flamboyants du quinzième siècle que beaucoup d'archéologues se trompe-

2. — ANSE DE VASE EN BRONZE, de *Style celtique flamboyant*, trouvée en Angleterre dans le comté de Merioneth. *Époque gauloise.*

raient encore sur la date de sa fabrication. Il est tout à fait intéressant, d'ailleurs, d'apprendre de M. Romilly Allen que le vase de Trawsfynydd était encore classé comme *mediaeval* dans un catalogue du musée de Liverpool, rédigé en 1850.

Il serait facile de multiplier les exemples, d'autant plus que depuis l'an dernier deux nouveaux ouvrages ont été publiés en Angleterre sur la période dite du *Late Celtic* et que l'un et l'autre renferment des documents nouveaux pour l'étude de cet art gaulois (1). En France, nous en avons des spécimens d'ailleurs assez nombreux, mais chez nous l'art indigène a été étouffé dès les débuts de l'ère chrétienne par la diffusion de l'art classique qu'ont introduit les Romains. Les Bretons insulaires, moins accessibles aux influences gréco-romaines, en raison de leur situation géographique, ont su conserver plus longtemps à leurs produits industriels leur caractère local et original.

La petite rondelle de Montverdun, si modeste que soit son décor, se range parmi les ornements de style gaulois flamboyant. Vincent Durand était parfaitement autorisé à qualifier son ornementation de « barbare » et André Steyert excusable de l'attribuer à l'ère mérovingienne, car cette ornementation s'écarte entièrement de la tradition classique. M. Steyert a commis la même erreur que le rédacteur du catalogue du musée de Liverpool pour l'anse en bronze de Trawsfynydd. De telles erreurs sont instructives,

---

(1) Romilly Allen, *Celtic art in pagan and christian times*, Londres, 1904. — Read et Smith, *A Guide to the antiquities of the early iron age in the British Museum*, Londres, 1905.

et témoignent hautement des affinités étranges qui, à plusieurs siècles de distance, unissent les produits de l'art celtique aux monuments de l'art chrétien. Il resterait à expliquer l'origine de ces affinités. Quelques historiens de l'art admettent la co-existence en Europe de deux « grandes écoles artistiques » nettement distinctes et occupant l'une et l'autre une zone géographique propre. A l'école méridionale appartient l'art figuré, la représentation fidèle et naturaliste des êtres animés. A l'école du Nord, le style héraldique, et le décor purement ornemental. L'histoire de l'art dans l'Europe centrale et notamment en France met en lumière les phases de la lutte perpétuelle engagée entre ces deux éléments. Thèse séduisante, qui poussée jusqu'à ses dernières applications, permettrait de considérer à certains égards le *modern style*, malgré ses affinités japonaises, comme un retour offensif du tempérament nordique contre la tradition classique.

Je ne saurais, Messieurs, m'engager dans l'examen de questions aussi complexes à propos de la modeste rondelle de Montverdun. Je reviens à ce petit objet en vous communiquant encore, avant de clore cette note, certains ornements ou fibules de style similaire trouvés en Allemagne et appartenant à l'époque romaine (1). Vous y

---

(1) Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, III, cahier VII, pl. 5. Voici l'indication des provenances de ces quatre petits bronzes : Fig. 3, fibule, trouvée dans une sépulture romaine à Regensbourg ; fig. 4, plaque de garniture, tombe romaine à Alsheim (Hesse rhénane) ; fig. 6, boucle, lieu de provenance inconnu, en Bavière ; fig. 5, garniture, trouvée à Dorsheim (Hesse rhénane).

remarquerez, comme sur le petit bronze forézien, le motif typique formé d'une courte tige cintrée portant à chaque extrémité

3.

4.

5.

6.

3, 4, 5, 6. — BOUCLES ET FIBULES EN BRONZE
de *Style celtique flamboyant*,
trouvées dans la région de Mayence.
Époque gallo-romaine.

une sorte de pavillon de cor, enfin sur le bronze allemand n° 5 la division ternaire du décor, adoptée de préférence par les artistes gaulois.

Telles sont les analogies qui permettent de classer à l'époque romaine le bronze de style celtique du cimetière de Montverdun.

P. S. Au moment où je corrige les dernières épreuves de cette note, je reçois le dernier fascicule du *Bulletin Monumental*, contenant un article de M. Enlart sur les origines du style gothique flamboyant. Singulière coïncidence, M. Enlart établi que les Iles Britanniques auraient été le berceau de ce style. Il semblera sans doute à nos lecteurs que l'anse de Trawsfynydd et les autres bronzes flamboyants du *Late Celtic* anglais doivent donc de plus en plus retenir l'attention des historiens de l'art.

31 mai 1906.

Une petite inscription forézienne à Leniecq. — Communication de M. d'Alverny.

Notre Société relèvera sans doute avec plaisir une inscription encore inédite. Elle est située, il est vrai, presque au bout du monde, j'entends du monde forézien, à Léniecq, commune de Merle, canton de Saint-Bonnet-le-Château. Si nul archéologue ne l'a lue, c'est peut-être que la maison, autour de laquelle on tourne à droite en venant de Saint-Bonnet et longeant le village pour se rendre au cimetière, n'appartient pas au groupe des habitations étagées autour de l'église, dans les ruines du vieux château. Ce groupe principal attire immédiatement l'attention du visiteur, et sans doute trop exclusivement.

Il s'agit d'un linteau en accolade, d'un seul morceau de granit, qui surmonte une porte simple, aujourd'hui celle de l'étable. La maison, dans son ensemble, paraît de l'époque (1551) notée par deux fois sur la pierre. On remarque, à côté, une fenêtre à croisillon, çà et là, diverses moulures en médiocre état. Au contraire, la conservation de ce linteau, voué à si humble office, est excellente. Les lettres en relief, taillées avec assez de soin, sont à fleur de coin, si l'on osait ainsi dire.

Rien de plus facile à lire pour un épigraphiste averti. Ne l'étant point, j'apporte à la Diana la collaboration de M. Bondurand, archiviste du Gard, et le remercie ici de l'aide qu'il a prêtée à son cousin un peu embarrassé.

L'écusson porte :

MDLI — A. M. (*Ave Maria*) — I.H.S. (*Jesus hominum salvator*) — date, et monogrammes religieux bien connus. On retrouve ceux-ci, et disposés de la même façon dans un écu, sur plusieurs autres maisons de la même région ; par exemple, en deux hameaux de Saint-Nizier-de-Fornas, avec des dates diverses. C'est un motif ornemental, et une manifestation pieuse, classiques.

L'inscription se lit :

1551. C[on]FIT L' IVER, ALES EN MAY. VITAL M.

Confit l'hiver, allez en Mai ! En ces termes d'une harmonieuse concision, auxquels l'archaïsme du premier mot donne, pour nous, une très expressive drôlerie, le maître de la demeure transpose à sa façon le proverbe : Après la pluie, le beau temps. Il apostrophe le passant : Fini, enterré l'hiver, profitez du printemps.

C'est grand'sagesse, et de tour bien français. Nous allons regretter de ne savoir qu'une lettre du nom de Vital M***. Pourtant lui, ne s'est guère soucié de nous l'écrire tout au long ; un chiffre pieux lui parut mieux placé. Acceptons la leçon de cette humble pierre.

Hache en pierre polie découverte à Précieu. — Communication de M. E. Brassart.

M. E. Brassart dépose sur le bureau une superbe hache en pierre polie offerte à la Diana par M. Perrot, de Précieu, notre confrère.

Cette hache qui mesure 0^m 250 de longueur et que la phototypie ci-jointe nous dispensera de décrire longuement, est à double tranchant et est percée au centre d'une douille pour l'emmanchement. Elle est en roche métamorphique de couleur marron foncé, admirablement taillée et polie. Elle est brisée, mais les deux morceaux se rejoignent exactement. Elle paraît avoir subi, sur un de ses côtés, un feu violent et c'est peut-être à cette circonstance qu'est due sa cassure.

Cette hache provient d'une sablière située au lieu dit *la Baluse*, au nord du cimetière actuel de Précieu. Ce territoire renferme des sépultures par ustion du Ier siècle de notre ère ; notre *Bulletin* (IX, 68) en a précédemment décrit quelques-unes.

Dans son livre sur *Les Ages de la Pierre* (1), John Evans, après avoir énuméré les contrées de l'Europe qui ont fourni des haches perforées et polies, constate que les plus belles, les plus élégantes de forme, proviennent de la France. La découverte de Précieu vient confirmer cette observation.

Existe-t-il à Précieu une relation quelconque des

(1) Traduction par E. Barbier, Paris, 1878, page 181.

Echelle de 0m 056 pour 0m 10

IV. — HACHE EN PIERRE POLIE
percée d'un trou d'emmanchement,
trouvée, en 1895, à Precieu (Loire).
Musée de la Diana.

XIV, p. 306.

sépultures à la hache : on ne saurait le dire ; car celle-ci a été recueillie par des ouvriers qui n'ont pas pu ou voulu fournir aucun détail sur les circonstances de la découverte.

Sur la proposition du Président, des remerciements sont votés, à l'unanimité, à M. Perrot.

Découverte de peintures murales dans l'église d'Epercieu. — Communication de M. T. Rochigneux.

Le secrétaire fait circuler des croquis donnant une idée assez exacte des peintures d'Epercieu ; ils lui ont été confiés par M. Beauverie et sont l'œuvre de M. Jean Delomier, le jeune fils d'un de nos confrères.

M. Rochigneux ajoute les renseignements suivants :

Dans le courant de septembre dernier au cours de travaux urgents de restauration entrepris dans l'église d'Epercieu près de Feurs, des ouvriers plâtriers en enlevant le badigeon des murailles ont fait une intéressante découverte. Nous avons été avisés de cet événement par M. l'abbé Machon, curé de la paroisse, et c'est en l'aimable compagnie de M. Recorbet, notaire, que nous avons pu faire les constatations sommaires dont voici le résumé :

Les peintures en question détruites par places et d'autre part endommagées par plusieurs crépissages ou enduits modernes superposés, garnissent tout l'espace compris entre l'extrados de l'arc triomphal

et l'intrados de l'arc doubleau supportant la voûte de la grande nef (1).

Au sommet de la composition, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, plane entre le Père Éternel assis, coiffé de la tiare et soutenant la boule du monde, à gauche, et le Christ, dont la figuration a presque entièrement disparu, à droite.

La partie principale au-dessous, représente l'enfer peuplé d'une légion de damnés grimaçants, de femmes notamment, ainsi que de nombreux démons : au centre saint Michel armé d'une croix à longue tige repousse les réprouvés et garde l'entrée de l'abîme.

Dans l'écoinçon de gauche, le seul intact, est figuré le spectre de la Mort avec, en main, la faux traditionnelle ; sur un philactère qui semble sortir de sa bouche on lit ces mots suggestifs : REDDE RATIONEM, en capitales romaines.

Ces peintures sur crépi pourraient bien avoir été éxécutées à la fresque à en juger par certaine partie agathisée ; elles sont d'une très médiocre facture, mais à distance et par un bon éclairage, elles produisent un certain effet.

Il est possible de fixer la date de cette décoration à la première moitié du XVIIe siècle, grâce au costume de certain personnage dont la silhouette a été épargnée dans les dégradations de la partie droite.

Nous avons également constaté dans le chœur l'existence de peintures fort défraîchies mais d'une toute autre époque, probablement du XVIIIe siècle

(1) Dimensions : largeur 4 m. 40, hauteur 3 mètres.

finissant, qui simulent de grandes architectures classiques : aussi n'en aurions-nous point parlé si nous n'avions remarqué sous une de ces arcades peintes, et faisant face à la fenêtre ogivale du midi, la figure naïvement traitée de saint Paulin de Nole, un des patrons de l'église, représenté, comme il convient, sous l'aspect d'un enfant.

Quelles que soient les réserves que l'on puisse faire sur le mérite artistique du *Jugement dernier* d'Epercieu, il n'en est pas moins vrai qu'il constitue un spécimen rare d'une décoration de cette nature au XVIIe siècle ; à ce titre ces peintures auraient mérité d'être conservées sans restauration aucune, dans l'état où nous les avons trouvées !

Presque isolée au milieu d'une plaine aux lointains horizons et dans un site assez monotone qu'égayent seulement çà et là quelques bouquets d'arbres de toutes essences, l'église d'Epercieu se présente elle-même sous un aspect saisissant d'abandon et de pauvreté qu'elle tire peut-être de sa longue sujétion du prieuré non moins pauvre de Randan. Elle se composait à l'origine d'un chœur carré plus ou moins reconstruit ou remanié vers la fin du XVe siècle et d'une nef unique longue seulement de deux travées paraissant de la fin du XIIe siècle. Cette dernière partie de l'édifice, la seule à peu près intacte, a sa voûte relativement élevée, en berceau ogival, portée sur des doubleaux carrés reposant sur des piliers actuellement cruciformes et sans bases, couronnés d'impostes unilatéraux.

Successivement deux chapelles voûtées sur nervures prismatiques, la dernière moins bien construite, furent ajoutées au XVe ou XVIe siècle sur le flanc nord de l'édifice, puis au XVIIIe siècle si ce n'est plus tard, la grande nef fut allongée d'une travée et des collatéraux de même longueur, mais de largeur inégale, furent accolés à la nef, l'un de toutes pièces sur le côté sud, l'autre à travers et au delà des chapelles de l'aspect nord, enfin, plus récemment encore, une

chapelle de la Vierge, d'assez grande dimension, fut établie en saillie sur le collatéral droit. Ces agrandissements successifs témoignent d'une grande pauvreté de matériaux et d'un manque absolu de règle et de goût dans la construction. L'aspect extérieur est fort simple et sans aucun contrefort.

Le clocher, massif et du style déplorable en faveur chez nous dans le deuxième quart du XIXe siècle, s'élève en hors d'œuvre contre le mur du chevet : il renferme deux cloches dont l'une appelée *Sauveterre* comme en témoigne son inscription, date de 1579 ; l'autre, vraisemblablement, extraite du clocher de Saint-Paul d'Epercieu bien avant sa disparition dans les eaux de la Loire en 1846 et très probablement lors de la réunion de cette dernière paroisse à celle d'Epercieu en 1802, date de 1711 et a eu pour parrain et marraine Abraham de Thélis, seigneur de Chambost, Clépé et Saint-Paul et dame Marguerite du Bost de Boisvair.

La façade actuelle de l'église se compose d'un mur plat sans saillie aucune terminé par un pignon obtus et deux demi-pignons inégaux. La porte ancienne surmontée d'un oculus circulaire et replacée sans soin au centre de la façade accuse le XVIe siècle.

Cette église est un des rares et derniers survivants des édifices religieux bâtis en pays ouvert le long des rives de la Loire qui gardent ou gardèrent, la plupart jusqu'à nos jours, le caractère de pauvreté architectonique et décorative spéciale à cette région.

A quelques mètres en midi de l'église, des ruines fort solides ont été utilisées pour l'habitation d'un modeste cultivateur : dans leur construction, aux angles et aux rares ouvertures anciennes, entre de la pierre calcaire jaune appareillée provenant des carrières des environs de Charlieu ; un fossé encore en eau mais en partie comblé, circonscrit cette maison à l'est et au midi ; c'est tout ce qui reste de l'ancien château d'Epercieu !

Une bulle relative au prieuré de Sury au XVe siècle. — Communication de M. l'abbé Relave.

En 1468, le pape Paul II disposait du prieuré de Sury par la bulle suivante.

Dilectis filiis Abbati monasterii Doe Aniciensis diocesis, et Valentino Chati canonico aniciensi, ac Officiali aniciensi.

Cum itaque, sicut accepimus, prioratus Suriaci ordinis Sancti Benedicti Lugdunensis diocesis, quem quondam Guillermus Seguini, presbyter, Apostolicæ Sedis notarius, olim sibi tunc certo modo vacantem auctoritate apostolicâ commendatum, in hujusmodi commendam, dum viveret, obtinebat, per obitum ipsius Guillermi, qui extra romanam curiam diem clausit extremum, hujusmodi cessante commenda, eo quo ante commendam ipsam vacaverat modo, vacare noscatur ad prœsens;

* *

A nos chers fils l'Abbé du monastère de Doe (1) au diocèse du Puy, Valentin *Chati* chanoine du Puy, et l'Official du Puy.

Attendu que, par le rapport qui nous en a été fait, nous avons connaissance que le prieuré de Sury, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Lyon, dont Guillaume Seguin, prêtre, notaire du Siège Apostolique, avait obtenu, lors d'une vacance précédente certaine et dûment constatée, la commende de l'autorité apostolique, et qu'il possédait à titre viager, est devenu, la commende cessant par le décès dudit Guillaume qui a terminé son dernier jour hors de la curie romaine, vacant présentement de la même manière qu'il l'était antérieurement à ladite commende ;

---

(1) *Doe*, *Doa*, aujourd'hui *Doue*, abbaye de Prémontrés très florissante au moyen âge, ruinée au moment des guerres de religion, et réunie à la mense épiscopale du Puy au XVIIIe siècle. Son église, quelques fragments mutilés du cloître et une vieille tour carrée existent encore dans la commune de Saint-Germain-Laprade, canton du Puy, département de la Haute-Loire.

Ac dilectus filius Oliverius Chauderii, rector parochialis ecclesiæ Sancti Boniti de Sancto Bonito castri, dictæ diocesis, cupiat in monasterio Insulæ Barbaræ, ordinis et diocesis predictorum, una cum dilectis filiis illius Abbate et conventu, sub regulari habitu, virtutum domino famulari ;

Nos, cupientes eumdem Oliverium qui, ut asserit, dictam parochialem ecclesiam inter cætera obtinet, et venerabilis fratris nostri Johannis episcopi Aniciensis capellanus continuus commensalis existit apud nos... multipliciter commendatum, in hujusmodi suo laudabili proposito confovere, sibique, ut decentius valeat sustentari de alicujus subventionis auxilio, proinde ac, premissorum intuitu, gratiam facere specialem, ipsumque a quibusvis excommunicationis... pœnis, quoad presentium consequendum effectum duntaxat harum serie absolventes ;

... mandamus quatenus vos, vel duo, aut unus vestrûm prioratum predictum, qui conventualis non est, et a dicto monasterio dependet et per illius monachos gubernari con-

* *

Attendu d'autre part que notre cher fils Olivier Chaudier, recteur de l'église paroissiale de Saint-Bonnet à Saint-Bonnet-le-Château dudit diocèse, désire entrer au monastère de l'Ile-Barbe des susdits ordre et diocèse, afin d'y servir sous la règle le Seigneur des vertus, avec nos chers fils l'Abbé et les religieux de ce monastère ;

Nous, désirant confirmer dans son louable dessein ledit Olivier qui détient, suivant sa déclaration, ladite église paroissiale entre autres bénéfices, qui de plus est chapelain et commensal habituel de notre vénérable frère Jean [de Bourbon], évêque du Puy, désirant donc lui faire, en considération de ce qui vient d'être dit, une faveur spéciale, afin qu'il puisse pourvoir plus convenablement à son entretien au moyen d'une certaine subvention, et l'absolvant de toutes les peines canoniques qu'il pourrait encourir quant aux conséquences des présentes lettres ;

Ordonnons que vous, ou deux ensemble, ou l'un de vous confère ledit prieuré qui n'est pas conventuel mais qui dépend dudit monastère et a toujours été administré par ses religieux (la charge d'âmes y incombant à un vicaire à vie),

suevit, cuique cura per perpetuum vicarium exerceri solita iminet (*sic*) animarum, et ad quem quis per electionem non assumitur, cujusque et annexorum suorum fructus... centum et viginti libras turonenses ex valore annuo non excedunt, ut ipse Oliverius asserit, quomodocumque vacet, (etsi tanto tempore vacaverit quod ejus collatio, juxta Lateranensis statuta concilii, ad Sedem predictam legitime devoluta, ipseque prioratus dispositioni apostolicæ specialiter vel generaliter reservatus existat, et super eo inter aliquos lis, cujus statum presentibus haberi volumus pro expresso, pendeat indecisa,) dummodo, tempore date presentium, non sit in eo alicui specialiter jus quesitum, cum annexis predictis ac omnibus juribus et pertinenciis suis prefato Oliverio, per eum, usque ad unum mensem post assecutionem dicti prioratus pacificæ possessionis computandum, cum dicta parochiali ecclesia ac aliis beneficiis ecclesiasticis cum cura et sine cura, quæ etiam ex quibusvis apostolicis dispensationibus obtinet, ac in quibus et ad quæ jus sibi quomodolibet competit, quæ omnia, illorumque ac dictæ parochialis ecclesiæ veros valores annuos,

* *

qui d'ailleurs n'est point sujet à l'élection et ne produit pas, suivant la déclaration dudit Olivier, plus de cent vingt livres tournois de revenu annuel, de quelque façon qu'il soit vacant, (bien qu'il soit demeuré vacant assez longtemps pour que sa collation, d'après les statuts du concile de Latran, puisse être légitimement dévolue audit siège apostolique et ledit prieuré réservé à sa disposition, bien que d'autre part il soit entre divers l'objet d'un litige encore pendant et non terminé, litige que nous entendons expressément terminer par les présentes), à la seule condition que, à la date des présentes, personne ne fasse valoir sur lui un droit particulier, avec ses annexes susdites et ses appartenances, audit Olivier, afin qu'il le détienne, régisse et administre en commende d'abord par une possession pacifique d'un mois ainsi que ladite église paroissiale et tous autres bénéfices ecclésiastiques avec ou sans charge d'âmes qu'il détient aussi en vertu de certaines dispenses apostoliques et sur lesquels il a un droit d'origine quelconque, avec leurs vrais revenus annuels, y compris ceux de ladite église paroissiale, et nous

(ac hujusmodi dispensationum tenores presentibus pro expressis haberi volumus) tenendum, regendum, et gubernandum commendare.

Et nihilominus, infra dictum mensem, eumdem Oliverium si sit ydoneus et aliud canonicum non obsistat, in dicto monasterio in monachum et in fratrem recipere, seu recipi facere, sibique regularem habitum juxta ipsius monasterii consuetudinem exhibere, necnon ab eo regularem professionem per monachos dicti monasterii emitti solitam, si illam in manibus vestris sponte emittere voluerit, recipere et admittere, et demum præfato Oliverio... prioratum ipsum conferre et assignare, auctoritate nostra curetis, ita quod, hujusmodi durante commenda, debitis et consuetis dicti prioratus supportatis oneribus, de residuis illius fructibus... disponere et ordinare libere et licite valeat, sicuti veri ipsius prioratus priores qui fuerunt pro tempore de illis disponere et ordinare potuerunt seu etiam debuerunt, alienatione tamen quorumcumque bonorum... sub pœnis in quadam per nos desuper edita constitutione contentis, sibi penitus interdicta ; inducentes eumdem Oliverium vel procuratorem suum ejus nomine

* *

confirmons expressément par les présentes la teneur de toutes ces dispenses.

Néanmoins, au cours dudit mois, si ledit Olivier a les aptitudes requises et sauf empêchement canonique, nous voulons que vous preniez soin de le recevoir ou de le faire recevoir dans ledit monastère en qualité de religieux et de frère, de l'admettre à vivre suivant la règle accoutumée dans ledit monastère, et à faire, s'il veut de son plein gré la faire entre vos mains, la profession religieuse des moines dudit monastère, et enfin, de conférer et assigner définitivement audit Olivier, de notre autorité, ledit prieuré, de telle sorte que, tant que durera cette commende, en supportant les charges dues et accoutumées dudit prieuré, il puisse librement et licitement disposer du surplus de ses fruits, comme les prieurs légitimes dudit prieuré en ont pu et aussi en ont dû disposer et ordonner, l'aliénation toutefois de n'importe lesquels desdits biens lui étant absolument interdite sous les peines énumérées dans une Constitution que nous avons précédemment

in corporalem possessionem prioratus..., et defendentes inductum, amoto exinde quolibet illicito detentore, ac facientes Oliverium vel pro eo procuratorem ad prioratum, ut est moris, admitti, sibique de illius et annexorum fructibus integre respondéri, non obstantibus...

Volumus autem quod si dictus Oliverius infra prædictum mensem habitum non susceperit et professionem expresse non emiserit, ex tunc lapso eodem mense commenda sibi præsentium vigore facta, sit nulla, dictusque prioratus vacare censeatur eo ipso, necnon quod ipse Oliverius post emissionem professionis hujusmodi omnia et singula beneficia sæcularia supradicta omnino dimittere teneatur.

Datum Romæ apud S. Petrum anno 1468, pridiè idus octobris, anno V (1)

* *

édictée (2) ; mettant ledit Olivier ou pour lui son fondé de pouvoirs en la possession corporelle du prieuré, et l'y garantissant contre toute détention illicite, faisant qu'Olivier ou en sa place son fondé de pouvoirs soit possessionné du prieuré comme il est d'usage, et que les fruits dudit prieuré et de ses annexes lui soient intégralement attribués, nonosbtant...

Toutefois, nous voulons que si ledit Olivier n'a pas au cours dudit mois pris l'habit et fait expressément profession, le laps de ce mois étant écoulé, la commende qui lui est faite par la force des présentes soit nulle, et que ledit prieuré soit censé vaquer par là même, et aussi que ledit Olivier soit tenu, aussitôt après avoir fait profession, de renoncer complètement à tous et chacun des bénéfices séculiers susdits.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, l'an 1468, le 14 octobre, en la Ve année de Notre Pontificat.

---

(1) Archives du Vatican, *Introitus et exitus*, tom. 530, fos 11-13. — Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance de M. l'abbé Richard, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome.

(2) L'aliénation, par les prieurs, de biens qu'ils ne possédaient qu'à titre viager, était un abus fréquent au moyen âge. La Constitution de Paul II put diminuer le mal, mais elle ne le supprima pas. — V. *Bull. de la Diana*, XIII, p. 127.

Le premier paragraphe de l'acte pontifical vise le fait de la vacance et le déclare certain avec un véritable luxe de formules et de répétitions. Le prieur précédent, Guillaume Seguin, qui avait été pourvu de la commende au cours d'une vacance tout à fait certaine causée elle aussi par la mort du prédécesseur, venait de mourir, et la commende, qu'il possédait à titre viager, avait pris fin par sa mort. Cette dernière formule, qui paraît une redondance, n'en est pas une, car les commendes, bien qu'elles fussent essentiellement à titre viager, ne prenaient pas toujours fin par la mort de leur titulaire. Ce dernier avait à sa disposition, pour éluder la loi et se donner lui-même un successeur, le procédé commode et sûr de la *résignation*. Il lui fallait, il est vrai, renoncer dans ce cas au bénéfice de son vivant, mais il obtenait aisément du successeur qu'il s'était choisi une pension compensatrice ; il lui fallait de plus l'acquiescement de la cour de Rome, mais, à ma connaissance, la cour de Rome acquiesçait toujours : elle y voyait deux avantages, celui d'exercer, d'étendre même en quelque sorte sa juridiction, et celui de percevoir un droit (1).

La suite du document nous montre Paul II plein

(1) Ce double avantage ne se rencontrait pas dans le cas présent, car tout nouveau titulaire du prieuré de Sury, après sa nomination par l'abbé de l'Ile-Barbe, devait obtenir des bulles de Rome et payer l'annate pour leur expédition. Mais quand il s'agissait par exemple de la cure, dont la nomination était au prieur, si le curé était nommé par ce dernier, des provisions délivrées par l'archevêché de Lyon suffisaient et Rome n'avait pas à intervenir ; tandis que, s'il obtenait la cure par résignation, Rome intervenait nécessairement, et donnait des lettres dont, suivant un usage invariable, l'expédition était payée.

d'estime et de sollicitude pour la vie monastique. Mre Olivier Chaudier, chapelain et commensal de l'évêque du Puy Jean de Bourbon, curé de Saint-Bonnet-le-Château depuis un an ou deux (1), a manifesté le désir d'entrer au monastère de l'Ile-Barbe pour y vivre sous la règle de saint Benoît. Le pape approuve hautement cette intention et accorde avec empressement le prieuré de Sury à ce prêtre séculier qui désire se faire moine. L'abbé de l'Ile-Barbe a laissé ce prieuré vaquer un certain temps, et d'après les statuts du concile de Latran, le Saint-Siège pourrait maintenant en revendiquer la collation, d'autre part la possession de ce bénéfice est l'objet d'un litige encore pendant, mais le pape passe outre, et, visiblement, il le fait volontiers. Toutefois le précautionneux pontife entend que l'entrée en religion soit sérieuse et la résidence au monastère fidèlement gardée. Dans le délai d'un mois à partir de la prise de possession du prieuré, Olivier Chaudier devra faire profession à l'Ile-Barbe : le pape l'y oblige sous peine de la nullité de la commende. Durant cet intervalle, il conservera tous ses autres bénéfices, mais, aussitôt sa profession faite, il devra y renoncer pour ne garder que le seul prieuré de Sury. En somme le pape tient rigoureusement la main à deux points importants de la discipline ecclésiastique : il veut que les religieux gardent la résidence, et il ne veut pas qu'un même titulaire détienne plusieurs bénéfices.

Au milieu de ces sévérités, la bulle de Paul II

(1) Il avait été pourvu de ce bénéfice par Jean de Bourbon qui, en qualité de prieur de Saint-Rambert, en était collateur.

n'exige en aucune façon que le prieur de Sury réside dans son prieuré. Au contraire, elle pose en principe qu'il n'y réside pas. « Le prieuré de Sury, dit-elle, n'est pas conventuel (1), il dépend du monastère de l'Ile-Barbe, il a toujours été gouverné par des religieux de ce monastère, et c'est un vicaire à vie (*vicarius perpetuus*) qui y a charge d'âmes ». Ainsi se trouve expliqué un dédoublement inexplicable au premier abord, et comment Sury, au spirituel, fut jusqu'à la Révolution régi par deux dignitaires, un prieur qui percevait la dîme, et un curé qui, moyennant une rétribution du prieur, exerçait le ministère pastoral. A l'origine, le comte de Forez partant pour la croisade avait remis entre les mains de l'abbé de l'Ile-Barbe l'église paroissiale de Sury et ses revenus, dont le principal était naturellement la dîme, et l'abbé y avait dépêché un de ses religieux pour y faire les fonctions requises. Les choses se passèrent ainsi pendant un temps plus ou moins long, mais, un beau jour, un pape soucieux de l'intégrité de la vie monastique, fit défense expresse aux moines de vivre hors de leur couvent. A partir de là le religieux choisi par l'abbé garda la résidence à l'Ile-Barbe et fut représenté à Sury par un fondé de pouvoirs auquel il attribua une portion convenable (*portio congrua*) de la dîme, qu'il continua de percevoir. Ce religieux conserva le titre de prieur, que ses prédécesseurs avaient

---

(1) « Un prieur est dict conventuel, quand il a avecque luy trois ou quatre freres qui chantent toutes les heures à notes, comme grand messe, matines... » (*Gr. coustum. de France*, liv. III, p. 289). Il n'y eut en effet jamais rien de pareil à Sury.

porté comme étant le seul qui convînt à des moines, et son fondé de pouvoirs, qui avait réellement charge d'âmes, prit celui de curé.

Une dernière question se pose, délicate et assez importante, qui est celle de savoir à qui dans ce cas allait la dîme, au religieux personnellement, ou à la communauté. Dans l'état présent de la discipline ecclésiastique, la réponse ne serait pas douteuse : la dîme servirait à grossir la bourse commune. Autrefois, c'était le contraire, elle demeurait la propriété privée du religieux. La bulle de Paul II, décidément riche en enseignements, le dit de la façon la plus expresse. « Désireux que nous sommes de confirmer ledit Olivier dans son louable dessein, et afin qu'il puisse s'entretenir d'une façon plus convenable (*ut decentius valeat sustentari*) au moyen d'une certaine subvention, nous vous mandons de le mettre en possession dudit prieuré... dont le revenu annuel ne dépasse pas cent vingt livres tournois, suivant la déclaration d'Olivier lui-même. » Il est assez difficile d'évaluer cette somme en monnaie actuelle, mais c'était certainement une rente annuelle et viagère d'au moins un millier de francs qui s'offrait au futur moine de l'Ile-Barbe pour l'encourager à faire vœu de pauvreté.

Toutefois, comme il lui fallait pour cela renoncer à sa cure de Saint-Bonnet-le-Château, il n'y trouva pas son compte, et j'incline à croire qu'il n'accepta pas. Très certainement d'abord, il ne renonça pas à sa cure, car il était encore curé de Saint-Bonnet vingt-sept ans plus tard, en 1495 (1) ; d'autre part,

(1) *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, par deux prêtres du diocèse de Lyon, II, p. 4 et suiv.

il ne conserva pas le prieuré de Sury, si tant est qu'il en ait pris possession, car en 1479 c'est son protecteur Jean de Bourbon qui est prieur de Sury et qui donne en cette qualité des statuts à la Société de prêtres du lieu ; un seul point, dans tout ce qu'on sait de lui, correspond à la teneur de l'acte pontifical : il a pu résider à l'Ile-Barbe, car il n'a pas résidé à Saint-Bonnet. Les consciencieux auteurs de l'*Histoire de Saint-Bonnet-le-Château* ne l'y ont rencontré qu'une fois, en 1467, un an avant la bulle. Le 29 septembre de cette année-là, Olivier Chaudier curé de Saint-Bonnet reçoit Jean *de Rippis* sous-diacre au droit de porter le surplis dans l'église paroissiale (1).

De là, il est mentionné dans un acte de 1476 qui n'implique en aucune façon sa présence, car on y dit simplement que c'est sur sa requête et celle des prêtres desserviteurs que les terriers de l'église ont été renouvelés, et il y est mentionné sous le nom d'Olivier *Chaudéal*, ce qui suffirait à indiquer qu'il n'était pas présent (2). Enfin, un acte de 1489 implique nettement son absence, car la fondation d'un *légat* (3) par Olivier *Chaudeau* (c'est la troisième forme de son nom) y est faite par Vital Paucheville vicaire et *fondé de pouvoirs* dudit seigneur curé (*vicario et procuratore dicti dni curati*) (4). Les actes conservés ont été rares pour cette période ; à partir de 1490 ils se mettent à abonder, et jusqu'en 1495 Olivier Chaudier, toujours

(1) *Hist. de Saint-Bonnet-le-Château*, I, p. 272.
(2) *Ibid.*, p. 275.
(3) Sur ce genre de fondation, v. *ibid.*, p. 281.
(4) *Ibid.*, p. 282.

curé, est régulièrement absent (1). Son fondé de pouvoirs (*procurator*) est alors André Célarier. Car il a toujours eu un fondé de pouvoirs: c'était, au commencement, André Bonnefoy, *procurator specialis et assistens viri discreti dni Oliverii Chauderii, curati* S^{i} B^{i} (2), qui n'était pas vicaire, puis ç'a été successivement Vital Paucheville et André Célarier, qui ont cumulé cette fonction avec le vicariat.

En somme, tout donne à penser qu'Olivier Chaudier n'accepta pas le prieuré de Sury dès qu'il ne lui était offert qu'en échange de la cure de Saint-Bonnet-le-Château, mais il dut persister dans son intention de se faire moine à l'Ile-Barbe, et obtenir de conserver dans ce nouvel état sa cure, bien qu'elle fût un bénéfice séculier (3). Ce sont là au moins des conjectures plausibles. J'en ajouterai une dernière, relative au lieu d'origine d'Olivier Chaudier, qui n'était certainement pas de Saint-Bonnet-le-Château, car si sa famille y eût résidé, son nom y eût été connu des notaires, et il ne se fût pas transformé successivement sous leur plume en Chaudéal et en Chaudeau. En face de ces transformations, je me suis demandé si Olivier Chaudier ne faisait pas qu'une seule et même personne avec un clerc du diocèse de Châlon (Châlon-sur-Saône) qui avait servi d'intermédiaire en 1455 entre Guillaume Seguin,

(1) *Ibid.*, II, p. 4 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 273.

(3) Au fait, le prieuré de Sury, bénéfice dit régulier, et la cure de Saint-Bonnet-le-Château, bénéfice dit séculier, consistaient également en une paroisse à desservir, avec le droit d'en percevoir les fruits, seulement Sury avait à son origine été attribué à une abbaye, et Saint-Bonnet ne se trouvait pas dans ce cas.

alors nouveau prieur de Sury-le-Comtal et Magnieu-Hauterive, et la Chambre apostolique pour le paiement de l'annate, et qui figure dans les archives du Vatican sous le nom d'Olivier *Chaudet*. Le prénom — plutôt rare — est le même ; l'âge concorde, car un clerc de 1455 a bien pu être pourvu d'une cure en 1467 ; il n'y a que la terminaison du nom qui diffère, mais comme nous l'avons vue modifiée déjà à deux reprises, il me semble que l'on peut admettre comme possible qu'elle l'ait été une troisième fois.

Statuette en bronze découverte à Feurs. — Communication de M. le vicomte Edmond de Poncins.

En l'absence de M. Edmond de Poncins, M. Rochigneux donne lecture de la communication suivante.

Pendant les fouilles qui furent faites à Feurs en juin 1905 pour l'installation des égouts, une pelletée de terre fit rouler sur les déblais une petite statuette. Un homme la ramasse, un autre la regarde et la rejette sur les déblais en disant : « Ce n'est rien ». Un enfant reprend cette statuette et l'emporte chez lui, elle m'est communiquée et pendant ce temps le bruit court que l'on a trouvé une statue. La mairie la réclame et je la fais remettre à l'administration pour laquelle sa dimension excessivement réduite est un peu une déception, la légende avait déjà voulu qu'elle fut grande. Puis, fort obligeamment, elle m'est prêtée à nouveau pour l'étudier.

V. — STATUETTE EN BRONZE
découverte à Feurs, en juin 1905.
Dessin de M. Ch. Beauverie.
Grandeur de l'original.

XIV, p. 323

C'est un petit bronze de 6 centimètres et demi de haut, représentant un personnage barbu. Le corps repose sur la jambe droite, la jambe gauche, cassée au genou, laisse nettement voir qu'elle était légèrement repliée et que le pied devait s'appuyer seulement sur les orteils, la main droite tendue porte un vase rond. La gauche était relevée à la hauteur de la tête et devait vraisemblablement tenir une perche ou haste, mais la main même est absente. La tête est recouverte d'une peau de bête qui, nouée sur la poitrine par les deux pattes de devant, s'enroule sur le bras gauche et devait pendre en dessous du bras sans toucher le corps. Un examen attentif fait remarquer le profil des yeux et des oreilles de l'animal dont la peau est jetée sur les épaules du personnage, et ce ne peut être qu'une peau de lionne ou de panthère. Rien ne permet de supposer que la statuette ait été fixée sur un socle, car le pied ne porte aucune trace indiquant qu'il fût soudé ou encastré dans un bloc quelconque, mais la statue est tellement bien équilibrée qu'elle devait se tenir debout toute seule quand le pied gauche venait toucher le sol et lui apporter le soutien qui fait actuellement défaut. Si l'on admet, ce qui semble indéniable, que la main gauche tenait un appui quelconque, perche ou haste touchant le sol, on voit que certainement la statuette n'avait besoin d'aucun autre soutien pour se tenir debout toute seule.

Elle est d'une perfection de forme qui dénote l'œuvre d'un grand artiste. Le torse nu est d'un modèle admirable, le dessin de la jambe, la cambrure du corps au repos, la souplesse de tous les

mouvements que le jeu des muscles accompagne tellement qu'à lui seul il suffirait à les faire deviner, tout, jusqu'au dessin du mollet et à l'appui du talon qui sent vraiment le poids du corps qu'il supporte, est d'une justesse d'observation et d'exécution absolument impeccable. Mais que peut être ce personnage qui n'est pas un Hercule, bien que la peau de lionne en suggère l'idée, ni un Bacchus, bien qu'il tienne un récipient à boisson à la main ?

Quand on a la bonne fortune de pouvoir poser une question de ce genre à un homme comme M. Héron de Villefosse il suffit de quelques minutes pour être sur la voie des recherches, sous le charme de son accueil, et lorsqu'il pousse l'amabilité jusqu'à mettre à votre disposition les documents nécessaires à un travail on ne peut que le remercier et en profiter.

La petite statuette rejetée en disant « ce n'est rien » est une rareté, un problème, c'est peut-être un DISPATER : la divinité celtique.

Dans le sixième livre de la *Guerre des Gaules* qui traite de la religion celtique, César dit :

« Les Gaulois se vantent d'être issus de Dispater ; c'est une tradition qu'ils tiennent des druides. C'est pour cette raison qu'ils mesurent le temps par le nombre des nuits et non par celui des jours. Ils calculent les dates de naissances, ainsi que le commencement des mois et des années, en choisissant la nuit pour point de départ ».

« La science moderne a prouvé, ou au moins rendu très vraisemblable, que les images gallo-romaines d'un dieu debout, tenant souvent un vase

d'une main et une hampe terminée par un maillet de l'autre, sont celles du dieu père de la race celtique, que César qualifiait de Dispater ». *(Description du musée de Saint-Germain-en-Laye*, par Salomon Reinach).

Trente-deux figurines conservées au Musée de Saint-Germain représentent ce Dieu ; seule celle du musée de Beaune a ses attributs intacts. Elle fut découverte à Premeaux près de Beaune.

« Le dieu est barbu ; il porte de longs cheveux qui sont surmontés d'une grosse touffe au-dessus du front. Son vêtement se compose d'un justaucorps à manches, peut-être la *caracalla* gauloise qui est fendu de haut en bas sur le devant et serré à la taille par une ceinture saillante nouée en larges boucles. Les jambes sont chaussées de braies, qui se rattachent aux chaussures. Ces caractères sont communs à plusieurs figurines de cette série..... Un détail caractéristique de celle de Premeaux, c'est la présence, sur les vêtements d'ornements incisés en forme de croix de Saint-André ; il y en a cinq sur le devant et deux au revers. Les deux attributs du dieu, le vase en forme d'olla et le maillet à longue hampe, se sont conservés l'un et l'autre ; la pointe inférieure de la hampe s'insère dans une petite cavité de la base » (1).

La série des figurines de Dispater que nous trouvons dans la description du musée de Saint-Germain sont pour la plupart vêtues d'étoffes. La pose est presque toujours la même : main droite tendue et portant un vase, main gauche élevée et tenant

(1) *Cat. du Musée de Saint-Germain.*

évidemment une hampe, corps reposant sur une jambe, habituellement la jampe droite, et la jambe gauche légèrement repliée, le pied touchant terre par les orteils... Elles sont de petites dimensions variant de 27 centimètres de hauteur à quatre seulement, toujours le dieu est chevelu et barbu. Les provenances sont multiples (Niège en Valais, mais plus habituellement la Côte d'Or, le Jura, la vallée du Rhône, jusqu'à la Provence). Le musée de Lyon en possède plusieurs, le regretté Steyert donne même dans son *Histoire de Lyon* une reproduction d'un Dispater à vêtement orné de croix.

La *Gazette archéologique*, la *Revue épigraphique*, comme le *Catalogue du musée de Saint-Germain*, donnent les échanges de vues et d'appréciations auxquelles les statuettes de Dispater ont donné lieu. Elles renvoient aussi le lecteur à de nombreux articles publiés par les savants les plus à même de nous éclairer sur cette divinité. Mais les opinions diffèrent, et, en somme, il plane sur elles une obscurité que je ne suis malheureusement pas capable de seulement chercher à éclaircir.

Tout d'abord est-ce le Dispater de César ? le Dispater premier ancêtre de la nation gauloise dans l'esprit des contemporains de Jules César ? Aucune inscription n'est encore venue pour l'affirmer de façon indiscutable, car la seule inscription qui ait jamais été trouvée d'un autel inscrit à Dispater, AERECVR[*ae*] ET DITI PATRI, trouvaille faite à Salzbach près de Carlsruhe, accompagne une sculpture dans laquelle Dispater n'a ni le sceptre, ni le vase et semble donc condamner l'identification sup-

posée du Dispater de César avec le dieu au maillet et au vase.

En 1895 à Saarburg (Meurthe), on trouve un autel sculpté et inscrit (Michaelis, p. 154 et fig. 18) « sur lequel sont représentés un dieu et une déesse, debout tous les deux, le dieu barbu, tête nue, vêtu de la tunique et du manteau, chaussé de bottines, et tenant de la main gauche élevée le maillet-sceptre et de la droite abaissée le vase ollaire ..... L'inscription gravée sur le haut de la stèle est ainsi conçue : *Deo Sucello Nantosvelte, Bellausus, Masse filius, v. s. l. m.* ». M. Michaelis, rappelant que Sucellus est un dieu déjà connu par des inscriptions trouvées au nombre, jusqu'à présent, de quatre (Vienne, Yverdun, Mayence, York en Angleterre), mais sans représentation, est porté à considérer ce dieu comme étant sûrement celui des statuettes gauloises aux seuls attributs du maillet et du vase (1).

Voilà donc Dispater remis en doute et remplacé par Sucellus.

Mais, « en Narbonnaise notamment dans la vallée du Rhône, et même sur celle des rives du fleuve qui, au nord de la Narbonnaise, formait la limite méridionale de la Belgique romaine, Silvain avait pour principal attribut sauf peu d'exceptions (Nîmes, Orange) un maillet à manche court (Saint-Rémy, Arles, La Coste, Saint-Saturnin d'Apt, Nages, Villeneuve-lès-Avignon, Lurs, Vaison, le Rasteau, Valence, Vienne, Uriage, Belley) très semblable à celui dont se servent encore actuellement nos ton-

(1) *Revue épigraphique.*

neliers, et le plus souvent accompagné (Venasque, Saint-Gilles, Nîmes, Saint-Romain-de-Malgarde) d'un vase rond en forme d'olla, généralement sans anse, remplacé une fois (le Rasteau) par une syrinx, une autre fois (Belley) par une serpe ; et sur la plupart des autels où se voit ce maillet, seul ou avec le vase, le dieu quoique non représenté, est expressément désigné par des inscriptions à son nom (Arles, La Coste, Saint-Saturnin d'Apt, Venasque, Nages, Villeneuve-lès-Avignon, Lurs, Saint-Romain-de-Malgarde, Vienne : *Silvano*; *Deo Silvano*. Il n'y a donc pas place pour le doute sur le dieu auquel se rapportent ces attributs : le maillet à court manche, le vase, la serpe, la syrinx, même lorsqu'il n'est pas nommé, est incontestablement Silvain, non pas peut-être le Silvain des profondes et sombres forêts de la Gaule, mais un Silvain d'origine italique, gaulois par le maillet, italien par la syrinx ; à la fois dieu forestier et pastoral..... Le vase, particulièrement propre à contenir, soit le lait tiré des brebis (*Silvano lactifero* sur des inscriptions), soit le miel découvert dans les arbres creux de la forêt, ne convient pas moins bien à Silvain dieu pasteur, qu'à Silvain, dieu boccager..... Enfin le maillet très sûrement étranger aux bas-reliefs en Italie, pouvait servir au Silvain de la Province romaine, à enfoncer en terre les pieux marquants les limites des propriétés, car il était aussi *tutor finium*, ou comme berger (*custodi pecudifero*) les fiches de bois fixant au sol les pieds des étais par lesquels sont assujetties les unes aux autres les claies du parc habité la nuit par le bétail ; ou bien pouvait encore être l'outil employé pour la fabrication très répandue dans les Alpes,

et jusque dans la Gaule du sud est, des tonneaux de bois en remplacement des outres pour le transport du vin et de l'huile » (1).

M. Allmer nous explique dans la suite de cet article qu'en dehors de la Narbonnaise le maillet à manche court fait graduellement place à un maillet à manche plus allongé qui devient une canne, puis un long sceptre, terminé en forme de maillet dépassant la tête du dieu, lorsqu'il repose par son extrémité inférieure sur le sol, et devient ainsi d'instrument professionnel une marque de dignité...

Nous voici donc édifiés: la statuette qui nous occupe est celle du dieu Sucellus ou celle du dieu Silvanus.

Mais voilà bien encore autre chose ! C'est la statuette de Vienne: Au premier coup d'œil que le lecteur voudra bien donner sur le décalque ci-joint, relevé dans la *Gazette archéologique* de 1887, il ne peut manquer d'être frappé de la parfaite et complète ressemblance entre la statue qui est représentée et celle qui nous occupe. C'est la même pose identiquement, le même dieu barbu, la même peau qui recouvre sa tête, s'attache sur la poitrine par les pattes de devant, couvre le dos, revient sous le bras gauche et retombe par-dessus ce bras relevé, en passant par-dessus *d'avant en arrière.* Seule la dimension diffère mais il n'y a pas de doute c'est le même dieu. Cette statue est accompagnée d'un bizarre ornement qui a été trouvé à côté et qui grâce à l'amorce de la tige existant dans le piédestal a permis de reconstituer le modèle dessiné ici. Qu'est

(1) *Revue épigraphique.*

cet ornement ? soyons heureux de ne pas avoir à le discuter, car la question a déjà occasionné bien des controverses, on n'a pas expliqué ce que signifient ces barillets en auréole derrière la tête du dieu, c'est de lui seul que nous nous occupons et si nous prenons pour conclure la phrase même de l'auteur du *Catalogue raisonné du musée de Saint-Germain*, « ce dieu, portant la peau d'un fauve comme Hercule et nu comme lui, ne se rattache à la série des Dispater que par le singulier groupe de maillets placé derrière lui. C'est une représentation encore unique, mais dont il devait exister des répliques à Vienne même.... »

Il ressort nettement de tout ceci que notre petite statue est du plus grand intérêt car elle est la réplique de celle de Vienne. Isolée comme nous la trouvons, manquant de tout attribut placé peut-être autrefois à côté d'elle, on est forcément réduit à un doute extrême à son égard. Les seuls attributs que nous voyons, sont le vase ollaire et la peau de lion ou mieux de lionne : ceux-là sont indiscutables ; ensuite un attribut que nous *supposons* d'après la pose du bras gauche : perche, hampe, lance, manche de maillet, canne ? La certitude est la présence d'un objet de forme allongée servant d'appui sur le sol, le doute est : quel est au juste cet objet ? Or nous devons conclure d'après ce qui est indiscutable. Les différentes statues indiscutables de Sucellus ou Silvanus, ont bien des attribus analogues à ceux en face desquels nous nous trouvons, mais le dieu est vêtu, il ne porte pas la peau de lion. Le seul type de Dispater indiscutable, celui avec inscription dont nous avons parlé plus haut, n'a pas les attributs de notre sta-

tuette. Seule la statue de Vienne est identique à la nôtre comme attributs car elle a au moins tous ceux de notre statuette et rien ne prouve que ceux qui font défaut à la nôtre pour en être la réplique complète et absolue n'aient pas été à côté d'elle, puisque ces mêmes attributs sont non pas adhérents à la statue de Vienne mais placés à côté d'elle. La similitude, je dirais presque l'identité, de pose, d'attache de la peau de fauve sur les épaules du dieu est indiscutable. Il faut donc après le savant auteur du *Catalogue raisonné du musée de Saint-Germain* nommer notre statuette : un Hercule se rattachant à la série des Dispater.

Maintenant je demanderai la permission de signaler que certaines des statuettes connues semblent vouloir indiquer qu'il pourrait y avoir eu une sorte de confusion locale entre les différentes représentations de ces différents dieux, comme si la statuette qui pour telle région est uniquement Sucellus avait pu, dans une autre région voisine, être prise comme représentant Silvanus et vice versa. Et, comme si l'idée de la statue vêtue de peau de fauve, qui à première vue évoque bien l'idée d'une représentation d'Hercule, ne devait pas être forcément l'évocation d'Hercule, nous trouvons des statuettes à la fois vêtues d'étoffes et de peau de fauve :

Celle découverte à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) qui est au musée d'Avignon dans laquelle « le dieu gaulois est assimilé à Hercule », nous dit le *Catalague raisonné du musée de Saint-Germain;*

Celle découverte à Aix en Provence et acquise par Napoléon en 1868 ;

Un moulage d'une statuette inconnue acheté à un mouleur de la rue Guenegaud.

La statuette de Lillebonne (Seine-Inférieure) et encore plusieurs autres.

Il est donc impossible de se prononcer nettement en faveur de tel dieu plutôt que de tel autre. Et si nous rattachons notre statuette à la série des Dispater il semble impossible de faire plus et de dire avec certitude que c'est là Hercule, Silvanus, Sucellus, ou, avec M. Gaidoz, Taranis c'est-à-dire Thor, c'est-à-dire Donar. Ou, avec M. Bertrand, Teutatès, etc., etc.

Quoi qu'il arrive et quelles que soient les découvertes futures venant éclairer la question, il nous a semblé que cette jolie et curieuse statuette méritait d'être conservée en double et nous avons confié son moulage aux soins si habiles de M. Falize qui a bien voulu en tirer la reproduction en bronze que j'offre au musée de la Diana.

Donation faite par Louis XII à la maladrerie de Parigny. — Communication de M. l'abbé Prajoux.

Il est donné lecture par le secrétaire d'une note de M. l'abbé Prajoux concernant la fondation au commencement du XVIe siècle d'une léproserie à Parigny et de sa dotation par le roi Louis XII.

Ce travail sera imprimé dans un prochain *Bulletin*.

La séance est levée.

Le Président,
Vicomte de Meaux.

Le Secrétaire,
Eleuthère Brassart.

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bertrand (Alfred), conservateur du musée de Moulins, sa notice : *Relation des fouilles faites à Chantenay (Nièvre) en 1903, par MM. de la Barre et Bertrand.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*). Moulins, (Etienne Auclaire), 1906, in-8°.

Bonjour (abbé), supérieur du petit Séminaire de Verrières, sa notice : *Centenaire du petit séminaire de Verrières, 1804-05-1904-05, et triduum en l'honneur du curé d'Ars. Compte-rendu des fêtes et de la réunion générale des anciens maîtres et élèves, 11, 12 et 13 juin 1905.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1905, in-8°.

Boucharlat (abbé André), son ouvrage : *Les élections épiscopales sous les Mérovingiens.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, in-8°.

Boudet (Marcellin), sa notice : *Le domaine des dauphins de Viennois et des comtes de Forez en Auvergne,* 1303-1349. Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1905, in-8°.

Condamin (chanoine James), sa publication :

Notice sur la crypte de l'église Saint-Nizier à Lyon. Lyon, Emmanuel Vitte, 1906, in-8°.

Crozier (Philippe) : Bossu (Antonia), *Au fil de l'eau*, poésies. Paris, F. Clerget, 1898, in-8°.

— — *Œuvres posthumes.* Paris, 1901, in-8°.

— Dissard, *Un maître d'école au XVIIe siècle à Saint-Haon-le-Châtel (Loire).* Roanne, (Abel Chorgnon), 1880, in-8°.

— Senne (Jules), *La dernière république ou Paris et le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution de 1848.* Paris, Garnier frères ; Châlon-sur-Saône, L. Boyer, 1860, in-8°.

D. (commandant), son ouvrage : *L'objectif de nos flottes, la guerre commerciale.* Paris, R. Chapelot et Cie, 1905, in-8°.

Déchelette (Joseph), sa notice : *Marques de potiers trouvées à Narbonne. Observations.* (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1905). Paris, imp. nat., 1905, in-8°.

Gras (L.-J.), son ouvrage : *L'année forézienne, 1905, 11e année.* (Extrait du *Mémorial de la Loire*, 1er janvier 1906). Saint-Etienne, (J. Thomas et Cie), 1906, in-8°.

Lachmann (Emile), ses œuvres musicales : *Après l'orage*, chœur à quatre voix d'hommes, paroles de Ludovic Jousserand. Lyon, « Accord parfait », s. d., in-4°.

— *Les pâtres de Sauvain*, op. 266, chœur pour quatre voix d'hommes, paroles d'André Roule. Lyon, « Accord parfait », s. d., in-8°.

Reure (chanoine), sa notice : *Notes sur la dynastie littéraire des Dupuy*. (Extrait du *Bulletin de la Diana*, tome XIV). Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1905, in-8°.

— Duguet (abbé), *Explication de l'histoire de Joseph selon les divers sens que les Saints Pères y ont apperçu avec une dissertation préliminaire sur les sens figurés de l'Ecriture*. S. l., 1728, in-8°.

— — *Explication des qualités ou des caractères que Saint Paul donne à la charité*. Amsterdam, Henri van der Haghen, 1727, in-12.

— — *Explication de l'ouvrage des six jours*. Nouvelle édition augmentée du second sens du psaume III et d'une table des matières. Paris, François Babuty, 1740, in-12.

— — *Explication du mystère de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ suivant la concorde. Jésus Crucifié contenant les blasphèmes des passants et les saintes femmes*. Amsterdam, Van der Haghen, 1731, in-12.

— — *Explication littérale de l'œuvre des six jours, mêlée de réflexions morales*, avec préface d'Asfeld. Bruxelles, François Foppens, 1731, in-12.

— — *Règles pour l'intelligence des saintes Ecritures*, avec préface d'Asfeld. Paris, Jacques Estienne, 1716, in-12.

— — *Traité des scrupules, de leurs causes, de leurs espèces, de leurs suites dangereuses, de leurs remèdes généraux et particuliers*. Paris, Jacques Estienne, 1718, in-12.

— Lamy (le R. P. Bernard), *Entretiens sur les sciences dans lesquels on apprend comme l'on doit étu-*

dier les sciences et s'en servir pour se faire l'esprit juste et le cœur droit. Lyon, Jacques Certe, 1724, in-12.

Roux (J.-A.-Cl.), professeur aux facultés catholiques de Lyon, ses ouvrages : *Etudes géologiques sur les monts Lyonnais* ; 3e suite et fin. (Extrait des *Annales de la Société linnéenne de Lyon*, tomes XLIII et XLVIII, 1896 et 1901). Lyon, (Alexandre Rey), 1896-1901, 2 fascicules in-8°.

— *Notice bibliographique sur plus de deux cents manuscrits inédits ou peu connus concernant pour la plupart l'histoire naturelle de la région lyonnaise.* Lyon, (A Rey et Cie), 1906, in-8°.

— Ducrost (abbé), *Coup d'œil général sur l'époque néolithique.* (Extrait de *la Controverse et le Contemporain).* Lyon, Vitte et Perrussel, 1886, in-8°.

— — *De l'évolution.* (Extrait de *la Controverse et le Contemporain*). Lyon, Vitte et Perrussel, 1884, in-8°.

Saint-Pulgent (Alphonse de) : Fréminville (Edme de la Poix de), *Dictionnaire ou traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses et seigneuries de la campagne.* Paris, Gissey, 1758, in-8°.

Thomas (A), sa notice : *Nouveaux documents inédits pour servir à la biographie de Pierre de Nesson.* (Extrait de *la Romania*, tome XXXIV). Paris, 1905, in-8°.

Travers (Emile) : Société des Antiquaires de Normandie, *Bulletin*, tome XIV, années 1886-1887. Caën, Henri Delesques, 1888, in-8°.

Vachez (Antoine), ses notices : *Compte-rendu des*

travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon pendant l'année 1905, lu dans la séance publique du 19 décembre 1905. Lyon, (A Rey), 1906, in-8°.

— *La Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez. Appendice.* Lyon, (A. Rey et Cie), s. d. (1905), in-8°.

Echanges

Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes-rendus des séances de l'année 1905, Bulletin,* juillet-décembre 1905.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, *Procès-verbaux et mémoires,* année 1905.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 2e série, nos 5 à 8, mai-août 1905.

Académie de Vaucluse, *Mémoires,* 2e série, tome V, 2e à 4e livraisons, année 1905.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes, *Bulletin,* tome VIII, n° 52, 1905.

Commission archéologique du département du Nord, *Bulletin,* tome XXVI, année 1904.

Institut de Carthage, *Revue tunisienne,* 12e année, nos 52 à 54, juillet-novembre 1905.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France,* par M. Robert de Lasteyrie avec la collaboration de

M. Alexandre Vidier, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, tome IV, 4e livraison, n° 80354 à 83818.

— *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, par les mêmes, années 1902-1903.

— Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin archéologique*, 2e livraison, année 1905.

— — *Bulletin historique et philologique*, nos 1 et 2, année 1905.

— Section des sciences économiques et sociales, *Bulletin*, année 1904.

— *Congrès des sociétés savantes tenu à Paris en 1905.*

— *Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils*, tome VII, 1905.

— *Journal des savants*, 3e année, nouvelle série, nos 1 à 12, janvier-décembre 1905.

Revue de l'histoire de Lyon, tome IV, fascicules 4 à 6, juillet-décembre 1905.

Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais, illustrée, tome XIII, nos 9 à 12, septembre-décembre 1905,

Semaine religieuse du diocèse de Lyon, 12e année, nos 36 à 53, 28 juillet-24 novembre 1903 ; 13e année, nos 1 à 5, 1er au 29 décembre 1905.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, *Bulletin*, 3e série, tome VI, 1re livraison, 1905.

Société archéologique et historique de l'Orléanais,

Bulletin, tome XIV, nos 181 et 182, 1er, 2e et 3e trimestres 1905.

Société archéologique du Midi de la France, *Bulletin*, nouvelle série, tomes XXXIV et XXXV, séances du 29 novembre 1904 au 18 juillet 1905.

Cartaillac (Emile), Analyse de l'ouvrage de M. Déchelette, Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine.

Société bibliographique et des publications populaires, *Bulletin*, 36e année, nos 8 à 12, août-décembre 1905.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, *Annales*, 2e série, tome XXV, 3e et 4e livraisons, juillet-décembre 1905.

Thiollier (Félix), Sculptures foréziennes des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, *Bulletin mensuel*, nos 8 à 12, août-décembre 1905.

Société de Borda, *Bulletin*, 30e année, 3e et 4e trimestres 1905.

Société d'émulation d'Abbeville, *Bulletin trimestriel,* années 1903 à 1905.

— *Mémoires*, tome XXI, 4e série, tome V, 1re partie, 1904.

— *Table générale des publications de la Société*, 1797-1904.

Société d'émulation du Bourbonnais, *Bulletin*, tome XIII, 1905.

Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, *Annales*, 38e année, avril-décembre 1905.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, *Bulletin*, 155e livraison, octobre 1905.

Société de Saint-Jean, *Notes d'art et d'archéologie, Revue*, 17e année, nos 8 à 12, septembre-décembre 1905.

Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, *Revue d'Auvergne* et *Bulletin de l'Université*, 22e année, 4e à 6e livraisons, juillet-décembre 1905.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, *Bulletin*, tome XIV, nos 4 à 6, 1905.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin*, 2e série, tome X, juillet-septembre 1905.

Société des Antiquaires de Picardie, *Album archéologique*, 14e fascicule, *La Picardie à l'Exposition des primitifs français*, 1905.

— Fondation Edmond Soyez, *La Picardie historique et monumentale ; Arrondissement d'Abbeville, cantons de Saint-Valéry, de Nouvion et d'Allencourt, Notices*, 1905.

Société des Antiquaires du Centre, *Mémoires*, XVIIIe volume, année 1904.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, *Bulletin-revue*, XXVe volume, 6e livraison, novembre 1905.

Société des Bollandistes, Analecta Bollandiana, tome XXIV, fascicule IV, 1905.

Société des études historiques, *Revue*, 70e année, 1905.

Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, *Revue de la Haute Auvergne*, 7e année, 3e et 4e fascicules 1905.

Société des sciences et arts du Beaujolais, *Bulletin*, 6e année, nos 23 et 24, juillet-décembre 1905.

Société des ciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, *Bulletin*, nos 39 à 41, 2e et 3e trimestres 1905.

Société des sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, *Bulletin*, 10e année, nos 1 à 12, janvier-décembre 1904 ; 11e année, nos 1 à 3, janvier-décembre 1905.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, *Bulletin*, 4e série, tome VIII, 1905.

Société d'études des Hautes-Alpes, *Bulletin*, 24e année, 3e série, nos 15 et 16, 3e et 4e trimestres 1905.

Société Eduenne, *Mémoires*, nouvelle série, tome XXXIII, 1905.

Société française d'archéologie, *Congrès archéologique de France, LXXe session tenue au Puy en 1904.*

Société Gorini, *Bulletin*, 2e année, no 8, octobre 1905.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, avril-décembre 1905.

Université de Lyon, *Annales*, nouvelle série, II, *Droit, Lettres*, fascicule 15, *Sophocle, Etude sur les*

ressorts dramatiques de son théâtre et la composition de ses tragédies, par F. Allègre, 1905.

Abonnements

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXVI, 5e et 6e livraisons, septembre-décembre 1905.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 6e année, nos 35 et 36, septembre-décembre 1905.

Bulletin monumental, 69e volume, nos 5 et 6, 1905.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome LXII, 3e à 6e livraisons, septembre-décembre 1905.

Revue archéologique, 4e série, tome VI, septembre-décembre 1905.

Revue forézienne illustrée, 15e année, 2e série, nos 92 à 96, avril-décembre 1905.

Acquisitions.

Bégule (Lucien), *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne. Recherches sur une décoration d'origine orientale et sur son développement dans l'art occidental du moyen-âge.* Lyon, (A. Rey et Cie); Paris, A. Picard et fils, 1905, in-4°.

Chorgnon (Abel), *Roanne pendant l'invasion (1814-1815).* Roanne, Antoine Darcon, 1905, in-8°.

Patères en bronze découvertes en 1892 au lieu dit le Grand Pré, commune de Bard. (V. *Bulletin de la Diana*, tome VI, p. 358.

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membre titulaire.

M. Auguste Cholat, à Veauche, reçu le 9 novembre 1905.

Membres décédés.

M. Francisque Bourge, notaire à Montbrison, membre titulaire.

M. Alexandre Saignol, ingénieur civil, 7, rue de la Préfecture, Saint-Etienne.

Démissionnaires.

M. le docteur Alix, médecin militaire, au camp de Cervière, le Fondouk-Djedid (Tunisie), membre titulaire.

M. Camille Briand, à Bellegarde, membre titulaire.

M. Emile Gonon, 14, rue de la Loire, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. Aimé Perret, à Ecully, membre titulaire.

M. l'abbé Plantin, ancien professeur à Lyon, membre titulaire.

M. le docteur Beaujolin, à Saint-Symphorien-sur-Coise, membre correspondant.

TABLE

Les noms imprimés en capitales sont ceux des auteurs des notes et communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Albon (Jacques), le maréchal de Saint-André, 140.

Alegron (Anthoine d'), maître menuisier à Montbrison, 111.

ALVERNY (J. d'). Une petite inscription forézienne à Leniecq, 304.

Apchon (famille d'), 41 *et suiv.*

Assemblées générales, 102, 241. — V. Séances trimestrielles.

Barthélemy (Anatole de), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 138.

Boullié du Chariol (famille), 265.

Bourbon (Charles de), le connétable, 51.

Brailler (Pierre), apothicaire à Lyon, 292.

BRASSART (Eleuthère). La compagnie de Jean de Montrond en 1569 (notes), 41. — Compte seizième de Ducroset trésorier de Forez, 1522-1523 (analyse), 50. — Terrier de la rente de Jacques Paparin, 1532 à 1632 (analyse), 55. — Eloge de Vincent Durand, 84. — Catalogue de l'œuvre imprimée de Vincent Durand, 118. — De l'expression *Aqua ardens*, 176. — L'exécution à Montbrison du capitaine Yleus et de ses compagnons, mars 1514, 226. — L'Hermite de la Faye, 263. — Programme de l'excursion à Rochefort, St-Laurent-en-Solore et l'Hopital-sous-Rochefort, 271. — Hache en pierre polie découverte à Précieu, 306.

Budgets, 103, 115, 243, 269.

Calard (famille de), 265.

Capponi (Gaspard de), 259.

Cesay, le Croset, 54.

Chabannes (Guillaume de), maître de camp, dévalisé, ainsi que sa troupe, à Saint-Georges-en-Cousan, 1589, 110.

Chaise-Dieu (la) (Haute-Loire), 24, 134.

Chalmasel, et son clergé, 192.

Chambéon, 52.

Chandieu, 53.

Château-Gaillard, fief, commune de Mornand, 55.

Château-Vieux, commune de Saint-Laurent-Rochefort, excursion, questionnaire, 272.

Chaudier (Olivier), curé de Saint-Bonnet-le-Château, prieur de Sury-le-Comtal, 311.

Chevalard (Jules du), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 242.

Civens, le Palais, 58.

Comptes du trésorier, 103, 114, 243, 267.

Cordeliers, de Montbrison, un épisode de leur réforme, en 1523, 54.

Courbon (Ferdinand), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 242.

Crépet (Joseph), son éloge, 23.

Croset (le), fief et château, commune de Cesay, 54.

Croset (famille du), 55.

Dons faits à la Société par MM. Anonyme, 275. — Ballofet, 64. — Bertrand, 191, 232, 333. — Beyssac, 232. — Bonjour (abbé), 333. — Boucharlat (abbé), 333. — Boudet, 333. — Bourbon, 178. — Broc de Seganges (commandant du), 233. — Chapelle, 64, 233. — Chaudier, 64. — Chevalier (chanoine Ulysse), 275. — Condamin (chanoine), 333. — Crozier (P.), 64, 190, 234, 277, 334. — D. (commandant), 334. — Déchelette (J.), 64, 178, 191, 334. — Doesz (Mme), 278. — Faugier (chanoine), 278. — Gras,

65, 334. — Grellet de la Deyte, 278. — Guillemet, 65. — Henry, 65. — Héron de Villefosse, 65, 178, 191. — Jacquet 50, 234. — Jaubert, 278. — Lachmann, 65, 179, 234, 278, 334. — Laire (H. de), comte d'Espagny, 279. — Leichtenschneider (abbé), 235. — Leriche, 179, 191. — Martin (abbé J.-B.), 279. — Matagrin, 65. — Meaux (vicomte de), 235, 279. — Monery, 279. — Monspey (marquise de), 191, 235. — Nesme (abbé), 280. — Neyron (G.), 280. — Perrot, 306. — Reure (chanoine), 191, 280, 335. — Ribier (Dr de), 282. — Rony (L.), 66. — Roux, 336. — Sausey (du), 190. — St-Pulgent (A. de), 282, 336. — Thiollier (N.), 66, 179, 191, 283. — Thomas (R. P.), 283, 336. — Travers, 336. — Vachez, 176, 336. — Vindry (F.), 191, 235.

Déchelette (Joseph). Inventaire des richesses d'art, contenues dans les églises du Forez, 113. — Ornements flamboyants des époques gauloise et romaine, 297.

Ducroset (famille), 54. V. Croset.

Dulier-Viellard, son éloge, 139.

Dupuy (famille), de Saint-Galmier, 244.

Durand (Alban), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 190.

Durand (Vincent). Inauguration de son buste dans la salle de la Diana, 73. — Catalogue de son œuvre imprimée, 118.

Epercieu, 307.

Ermite (l') du Mont-Rompu, 39 *et suiv.*

Estampes (Gilberte d'), femme de Jean de Levis, 104.

Etangs, du Forez, appartenant au Comte en 1522, 51.

Excursion en 1904, au Puy, à la Chaise-Dieu, 24, programme, 133 ; — en 1905, à Rochefort, l'Hôpital et Saint-Laurent, 243, programme, 271.

Faye (la), fief, commune d'Olmet (Puy-de-Dôme. 263),

Feurs, 57, 58, 322.

Gontier (Bertaud), maréchal à Chandieu, 53 et *erratum.*

Grimaud (abbé), son éloge, 139.

Gros (Frédéric), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 23.

Hallon de Trye. V. *Yleus*.

Henry. Conférence sur Claude Henrys à la faculté catholique d'Angers, 25.

Henrys (Claude), son éloge prononcé à la faculté catholique d'Angers, 25.

Hermite de la Faye (l'), 263.

Héron de Villefosse. Discours à l'inauguration du buste de Vincent Durand, 77.

Hôpital-sur-Rochefort (l'), excursion, questionnaire, 243, 273.

Inauguration du buste de Vincent Durand dans la salle de la Diana, 73.

Inscription antique, fragment trouvé au Palais près Feurs, 62.

Inscription du moyen âge, à Leniecq, 304.

Jacquet (chapelle de), à Moind, 56, 230.

Juthie (abbé), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 24.

Ladres (les), territoire, source d'eau minérale, commune de Moind, 230.

Laffay (Rémy), son éloge, 139.

Leniecq, commune de Merle, 304.

Leriche (E). Quelques notes sur le maréchal de Saint-André, 140.

Liste des membres de la Diana au 1er janvier 1904, 1.

Mayol (famille), 57.

Meaux (vicomte de). Exposé de la situation de la Diana, nécrologie, 23. — Discours à l'inauguration du buste de Vincent Durand, 74. — Nécrologie, 138. — Exposé de la situation de la Diana, nécrologie, 188. — Nécrologie, 242.

Merle, Leniecq, 304.

Moind, Rigaud, Bretaignes, Tussier, Fondrieu, Bessera, la chapelle de Jacquet, Scintignieu, etc, 56, 230 ; — les Ladres, 230.

Monistrol (Haute-Loire), 112.

Montbrison, 111, 138 ; — les Cordeliers, 54, 228, 229 ; — peste, 53, 54 ; — messagers de Montbrison à Paris en 1522, 53 ; — rue Neuve, rue Mal-conseil, porte de l'Archiprevere, rue des Halles, rue de la Savaterie, rue de la Porcherie *alias* des Escolles et vers le Collége, etc, 56 ; — Peuron, 231.

Montrevel (famille de), 264.

Montverdun, Saint-Clément, 297.

Mornand 57 ; — Château-Gaillard, 55.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 64, 178, 232, 275, 333.

Mouvement du personnel, 72, 135, 186, 240, 290, 343.

Notaires de Forez, leurs protocoles, 52 ; — liste de notaires exerçant à la fin du XVIe, 55.

Palais (le), commune de Civens, 58.

Paparin (famille), 36 *et suiv.*, 55.

Paparin (Gaspard), auteur Forezien, chanoine de N.-D. de Montbrison, 28.

Paparin (Pierre), évêque de Gap, 36.

Parigny, maladrerie, 332.

Peloux (Madeleine du), femme de Gaspard de Capponi, 259.

Périer (le), chef de bande, 1589, 110.

Pellisson, de Condrieu, maître d'école à St-Chamond et auteur de poésies latines, 226.

Peuron (le), *alias* Peoron, Pioron, les Piorrons, commune de Montbrison, 231.

Peyron (abbé A.). Notes sur Chalmasel et son clergé, 192.

Platon, commune de Saint-Sixte, famille de ce nom, 55.

Poinat (Jules), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 139.

Poncins (vicomte Edmond de). La compagnie de Jean de Montrond en 1569, 41. — Statuette en bronze découverte à Feurs, 322.

Poncins, 57.

Pont (famille), de Sury-le-Comtal, 46.

Prajoux (abbé). Donation faite par Louis XII à la maladrerie de Parigny, 332.

Précieu, 57, 307.

Puy (le) (Haute-Loire), 24, 133.

Relave (abbé). La fin de la Société de prêtres de Sury-le-Comtal, 159. — Une bulle relative au prieuré de Sury au XVe siècle, 311.

Reure (chanoine). Sur l'auteur d'un recueil manuscrit de la bibliothèque de Lyon, de la *Religieuse Sophie*, ou *Sophie Forestière*, et de l'*Amour du dévot Chrestien*, 25. — Service de quarantaine et de bout de l'an célébrés à St-Martin-d'Estreaux en 1540 pour l'âme de Gilberte d'Estampes, 104. — Notes sur la dynastie littéraire des Dupuy, 244. — Apothicaires et Médecins. — La querelle de Pierre Brailler et de Jean Surrelh, 292.

Rochefort, commune de St-Laurent-Rochefort, excursion, questionnaire, 243, 271.

Rochigneux (T.). Substructions découvertes au Palais, près Feurs, 58 — Découverte de peintures murales dans l'église d'Epercieu, 307.

Rosiers-Côtes-d'Aurec, réparations à l'église, 173.

Rousse (Xavier), son éloge, 139.

Sablière (la), fief, commune de la Talaudière, 43.

Saint-André (le maréchal de), Jacques d'Albon, 140.

Saint-Clément, commune de Montverdun, 297.

Saint-Galmier, 244, 292.

Saint-Georges-en-Cousan, 110.

Saint-Laurent-en-Solore, Saint-Laurent-Rochefort excursion, questionnaire, 243, 271 ; — Rochefort 243, 271 ; — Solore, 272.

Saint-Martin-d'Estreaux, 104.

Savignieu, 57.

Sceau de Jean d'Apchon, 49.

Séances trimestrielles : 1904, 23 février, 23 ; — 20 juin (assemblée générale), 102 ; — 8 novembre, 138 ; = 1905, 28 février, 188 ; — 30 mai (assemblée générale), 241 ; — 9 novembre, 291.

Solore, commune de Saint-Laurent-Rochefort, excursion, questionnaire, 272.

STEYERT (A). Les peintres de la maison de Bourbon à la fin du XVe siècle, 40. — Son éloge par M. le vicomte de Meaux, 188.

Surrelh (Jean), médecin à Saint-Galmier, 292.

Sury-le-Comtal, 54 ; — la Société de prêtres, 159 ; — prieuré, 311.

Talaru-Chalmasel (famille de), 265.

Talaudière (la), la Sablière, 43.

Terrasse (famille), 57.

THIOLLIER (Noël). Requête par Guillaume de Chabannes pour qu'il soit informé contre certains habitants qui avaient attaqué ses soldats campés à Saint-Georges-en-Couzan, 13 septembre 1589, 109. — Prix fait donné par Mgr de Serre, évêque du Puy, à Antoine d'Alegron, menuisier de Montbrison, 23 février 1598, 111. — Les réparations de l'église de Rosiers-Côtes-d'Aurec, 173.

Vassalieu (Thibaud de), 176.

Vier (Louis), son éloge par M. le vicomte de Meaux, 140.

Yleus (le capitaine), *alias* Hallon de Trye, *alias* Ylyon, exécuté à Montbrison, 226.

FIGURES DANS LE TEXTE.

1. — Plaque d'ornement, de style flamboyant, trouvée dans le cimetière de Saint-Clément, commune de Montverdun, 298.

2. — Anse de vase en bronze de style celtique flamboyant, 300.

3, 4, 5, 6. — Boucles et fibules en bronze de style celtique flamboyant, 303.

PLANCHES HORS TEXTE.

I. — Sceau plaqué de Jean de Montrond, *phototypie*, 49.

II. — Buste en bronze de Vincent Durand, inauguré, dans la salle de la Diana, le 20 juin 1904, œuvre de Millefaut, *phototypie*, 74.

III. — Portrait d'André Steyert, *phototypie*, 188.

IV. — Hache en pierre polie, trouvée à Précieu, *phototypie*, 306.

V. — Statuette en bronze, trouvée à Feurs, *photogravure d'après un dessin de C. Beauverie*, 323.

ERRATA et ADDENDA.

Page 53, ligne 37, *Bertrand Gontier*; lisez *Bertaud Gontier*. — M. l'abbé J. Bégonnet, qui nous signale cette correction, fait observer que le maréchal B. Gontier, de Chandieu, a déjà été cité dans le *Bulletin*, IV, 356. En effet Jean Matorge luminier de Trelins dit avoir employé B. Gontier, en 1517, *à faire le batayl de la cloche Melongana*. Ce devait être un habile ouvrier.

Page 230, lignes 7 et 8, *au couchant de la route départementale*, lisez *au levant de la route départementale*.

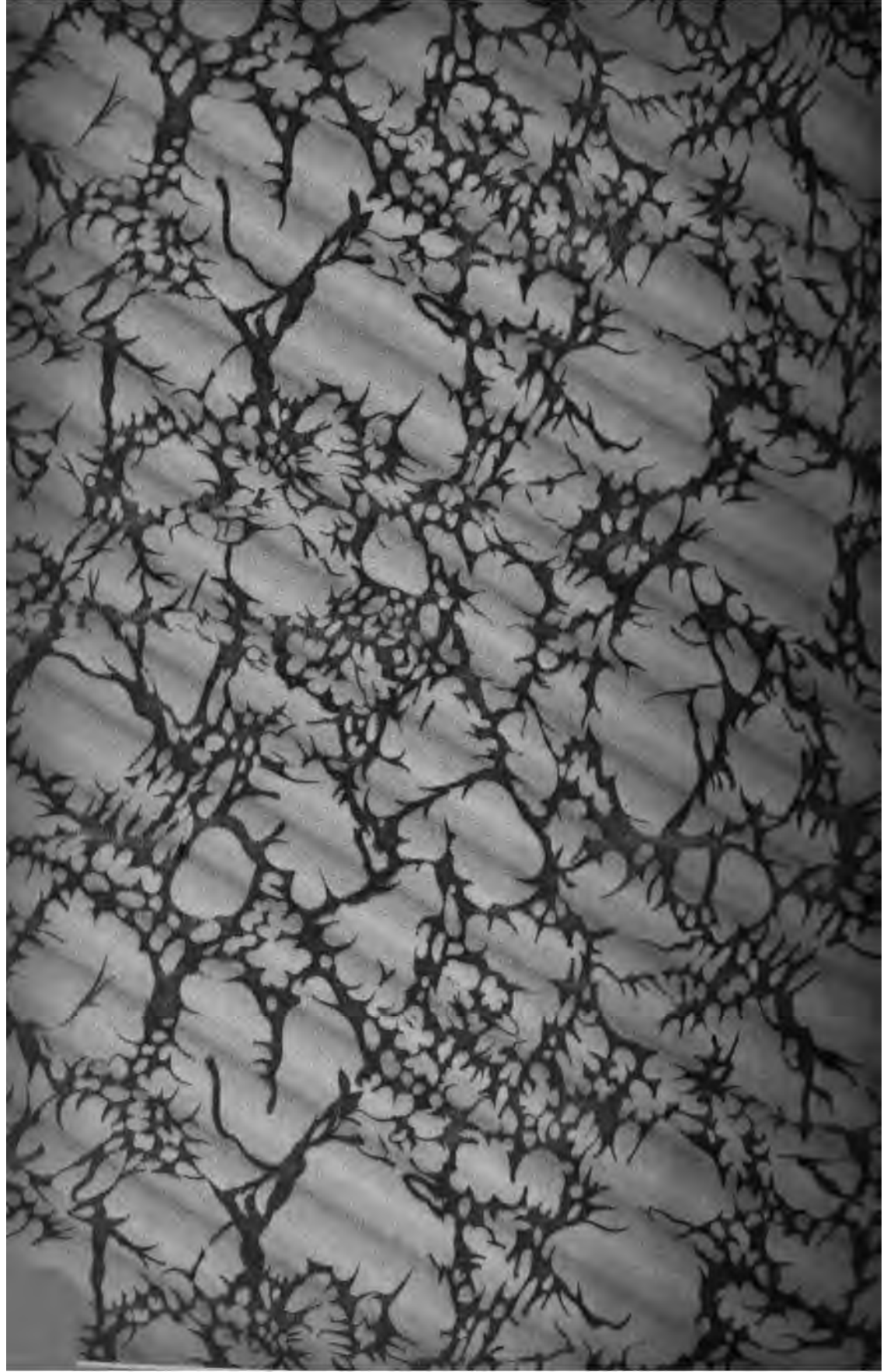

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CANCELLED
HALL USE

Widener Library
3 2044 100 855 790